LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe ANNÉE. — **JANVIER 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — **JANVIER 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible ***de faire droit aux réclamations.***

1er Numéro — Janvier 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

Avis aux Abonnés. — Nous prions humblement nos Abonnés de solder ou renouveler au plus tôt leur cotisation.— L'administration de la *Voix* enverra, le 6 février, sans autre avis, une traite postale, augmentée des frais de recouvrement, à ceux qui seraient trop en retard pour le paiement.

Plusieurs désirent régler jusqu'en 1902. Nous les approuvons beaucoup pour la clarté des comptes. Il est facile à chacun de faire le sien : 25 centimes par mois pour la *Voix* mensuelle ; 25 centimes par mois pour les suppléments.

SOUHAITS DE NOUVEL AN

Par-dessus tous les préceptes de son Evangile, Notre-Seigneur a mis le commandement de la charité : *Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem.* MON précepte est que vous vous aimiez les uns les autres. « Aimer, dit saint Thomas, c'est vouloir du bien à son prochain », puis le lui procurer autant qu'on le peut. Faire un souhait pour quelqu'un qu'on aime, c'est donner à son cœur un élan, dont il profitera, si l'occasion se présente, pour témoigner son amour.

Si nous voulons observer le précepte du Maître dans toute son étendue, nous devons souvent formuler des vœux pour le bonheur de notre prochain. Et ces vœux ne doivent pas rester toujours cachés. Il y a des jours qui en appellent l'expression, comme un besoin de l'amitié, ou comme un témoignage de la reconnaissance. Parmi ces jours est le premier janvier.

« Il est convenable, disait un jour Mgr Gerbet dans une lettre pastorale, qu'il y ait, de distance en distance, des époques où le sentiment des bonnes relations s'exprime et s'entretienne par une démonstration générale. Elle ne saurait être attachée ni au premier jour de chaque mois, qui la ramènerait trop

fréquemment, ni à l'ouverture de chaque période séculaire, car nous passons trop rapidement en ce monde pour que nous puissions songer à nous souhaiter réciproquement un bon siècle. L'année, cette division marquante de notre temps, cette notable portion d'une courte vie, se prêtait mieux à cet usage ».

Conformément à cette bonne coutume, au nom de l'Œuvre des Clercs de N.-D. de Chartres, dont notre Revue est l'organe, et en notre propre nom, nous prions nos lecteurs d'agréer nos vœux. Nous chargeons saint François de Sales de les leur exprimer dans son gracieux langage :

« A ce commencement de nouvelle année, je vous supplie de recevoir agréablement le renouvellement des offres de mon bien humble service qu'avec beaucoup d'affection, de sincérité et de reconnaissance je vous ai déjà faites. Que si Notre-Seigneur exauce mes vœux, cet an vous sera l'an de prospérité, de contentement et de bénédiction sur vous, en vous et tout autour de vous ; et après vous en verrez une grande suite de pareils, lesquels enfin aboutiront à l'année éternelle, en laquelle vous jouirez éternellement de l'auteur de toute vraie prospérité et bénédiction. »

Daigne Notre-Dame de Chartres protéger tout spécialement, dans leur personne, dans leurs intérêts spirituels et temporels, ses dévots serviteurs !

A.-F. G.

LE JUBILÉ

Nous avons lu dans la Croix :

C'est aujourd'hui, 24 décembre, Vigile de Noël, qu'est publiée, à Rome, la Bulle d'indiction de la prolongation, pendant six mois, de l'indulgence jubilaire pour le monde catholique tout entier. Les six mois commenceront à courir à dater de la publication de la Bulle par les évêques de chaque diocèse.

C'est aussi aujourd'hui que se termine le Jubilé de Rome par la clôture des Portes Saintes.

LA CLOTURE DE LA PORTE SAINTE

Rome, 24 décembre. — Ce matin, lundi, a eu lieu la cérémonie de la clôture de l'Année Sainte. Le Saint-Père, radieux de santé, est sorti de ses appartements vers 10 h. 1/2. Il est

entré dans la Salle Clémentine, où il a pris place sur la Sedia Gestatoria, et, précédé de sa cour, formée de cardinaux, d'évêques et de patriarches, auxquels s'était jointe la cour pontificale, il est entré dans la basilique vaticane par la Porte Sainte. Il a été longuement applaudi et acclamé.

Le Saint-Père s'arrêta quelques instants pour prier devant l'autel où le Saint-Sacrement était solennellement exposé ; puis, précédé de sa cour, il se rendit à pied à la Porte Sainte, tenant à la main gauche un cierge allumé et enguirlandé de soie blanche.

Arrivé au portique, Léon XIII bénit la chaux que les maçons lui présentaient pour la clôture de la porte et aspergea aussi le seuil avec de l'eau bénite. Puis il prit ensuite avec la truelle d'or un peu du mortier qu'il venait de bénir et le répandit sur le seuil. Et sur ce mortier, il plaça trois briques dorées, marquant ainsi la clôture du Jubilé. Pendant ce temps, les chantres pontificaux avaient entonné l'hymne : *Cœlestis urbs Jerusalem*. Après le Souverain Pontife, le cardinal Pénitencier s'avança, prit à son tour la truelle et plaça trois autres briques, puis des ouvriers en superposèrent d'autres et achevèrent la clôture. Le Pape alors entonna le *Te Deum* après le chant duquel il donna la Bénédiction apostolique.

Tous les cardinaux, y compris les cardinaux de Curie et le cardinal Logue, étaient présents. Du haut d'une tribune spéciale, le prince Maximilien de Saxe, le duc d'Alençon, la comtesse de Trani et la grande-duchesse de Saxe-Weimar assistaient à cette solennelle cérémonie qui avait attiré à Saint-Pierre une foule immense, 30,000 personnes au moins. Dans une autre tribune avaient pris place les membres du corps diplomatique, les principaux représentants de l'aristocratie romaine et de nombreux étrangers de distinction. Les chevaliers de Malte étaient aussi présents avec leur Grand Maître.

La cérémonie de la clôture de la Porte Sainte a été faite aux autres basiliques par les cardinaux Parocchi, Vannutelli et Satolli. Il y avait également grande foule.

Il n'y a aucun accident à signaler.

LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

Les admirateurs de l'église de N.-D. de Chartres, surtout ceux qui ont contemplé le splendide portail méridional récemment

restauré, liront avec plaisir la grande poésie descriptive qui suit. Elle n'est pas nouvelle; le célèbre improvisateur E. de Pradel l'a publiée en 1839; mais la petite brochure qui la contient est devenue aujourd'hui excessivement rare.

Que j'aime ce parvis aux portiques ouverts,
Et ces clochers jumeaux rayonnant dans les airs!
La flèche qui des cieux va contempler les disques,
Dépasse fièrement de sveltes obélisques,
Où s'encadre béante en un large chaton,
La quadruple fenêtre à l'anguleux fronton.
Tel est du *clocher vieux*, moins brillant que son frère,
L'aspect dont celui-ci vient bientôt nous distraire.
Le *clocher neuf* plus haut et d'un vol plus hardi,
Paraît fuir les humains dans son jet arrondi.
Là, se groupe en filets la mince colonnade;
Là, court la galerie avec sa balustrade,
Formant à son contour comme un riche collier.
Sur ses huit pans égaux, soutenus d'un pilier,
S'élèvent de la rampe autant de pyramides,
Qui soudain, en arceaux pliant leurs bras timides,
Vont chercher un appui contre l'effort du temps,
Dans la tour dont le corps reçoit leurs arcs-boutants.
 Jean de Beauce a semé des trésors de sculpture
Sur tous les points saillants de cette architecture;
Ce sont pampres à jour aux courbes enlacés,
En style gracieux par le bon goût placés;
Ornements délicats, fleurons aux côtes vives,
Feuillages découpés, grimpant sur les ogives,
Palmettes, entrelacs mariés aux rinceaux,
Voussures dont les fronts se penchent en berceaux.
Aux quatre fûts légers des aiguilles pointues,
L'artiste habile a fait jaillir douze statues:
Les apôtres groupés se tenant trois par trois,
Dans un essor d'amour s'élancent vers la Croix.
 Au faîte d'un pignon, à la base profonde,
Un socle offre à nos yeux le Créateur du monde;
Le globe souverain, d'une croix surmonté,
Est un des attributs de sa divinité;
Teinte du sang de Dieu, cette croix salutaire
D'un degré vers le ciel a rapproché la terre.
 Ces porches latéraux, abris mystérieux;
Ces perrons conduisant au séjour glorieux,
Où l'encens n'appartient qu'à d'augustes reliques;
Ces tympans festonnés, ces arcades gothiques,

Que brodent à l'envi de nombreux ornements
Et ces files de saints sous leurs couronnements,
Tout vous empreint le cœur d'une crainte pieuse,
On se sent pénétré de foi religieuse.
Malgré soi, du trépas regardant le chemin,
On se dit effrayé : « Je puis mourir demain. »
Quand on a mis le pied dans la superbe enceinte,
Et qu'on a retiré son doigt trempé d'eau sainte,
Votre genou fléchit ; on a beau se dresser,
Un pouvoir inconnu vous force à vous baisser.
Comme si le Très-Haut sur l'impénitent même
Faisait tomber soudain sa volonté suprême.
De ce palais géant la sévère splendeur,
En révélant un Dieu, parle de sa grandeur.
Ici l'homme entouré d'un funèbre silence,
Avec un juste effroi lit dans sa conscience.
Les contours solennels de ces arcs accouplés ;
Sous leurs vieux chapitaux ces pilastres sans nombre,
En fantômes errants se projetant dans l'ombre ;
Ces rosaces où l'œil suit parmi cent fanaux
La pierre qui serpente en onduleux anneaux ;
Et cette voûte, aux cieux hardiment élancée,
Jusqu'au trône éternel conduisent la pensée.
Comme il se sent petit, dans son recueillement,
Le mortel qui s'incline au pied du monument !
Et comme dans son cœur une crainte profonde
Lui vient dire tout bas : « Tu n'es pas de ce monde ».
L'immense nef où glisse un jour terne et voilé,
En le rapetissant, lui chétif, isolé,
Réveille dans son cœur la pitié secourable,
Qui l'instruit à gémir des maux de son semblable.
S'il est ambitieux, cruel à ses rivaux,
Attachant ses regards aux antiques vitraux,
Que voit-il ? Des seigneurs, des princes de la terre,
De qui tout ce qui reste est fixé sur le verre.
Encor, s'ils n'eussent pas des périssables biens
Laissé quelque parcelle au Temple des Chrétiens,
Le temps, qui brise tout dans un commun naufrage,
N'eût point laissé leur nom près d'une vaine image.
Vers le pourtour du Chœur, plus proche du Saint-Lieu,
Les beaux-arts, se vouant à la Mère de Dieu,
De sa vie immortelle ont reproduit l'histoire ;
Chaque scène tracée est un jour de victoire.
Sur Jésus condamné, par l'outrage avili,

Jusqu'à l'heure où du ciel le mystère accompli,
Dans le sang du Sauveur, pour nous trempa des armes,
Nul ne sait de ses yeux ce qu'a coulé de larmes;
Nul ne comprend le cri de ce sang adoré,
Ruisselant sous le fer, de son corps déchiré;
Pour s'abreuver du fiel de l'agonie amère,
La Vierge était Marie, et Marie était mère!
Aussi, l'âme livrée à tant d'émotion,
Ose à peine admirer l'heureuse intention
De chefs-d'œuvre taillés sous des formes profanes.
Fleuris, entrelacés d'élégants filigranes,
Là volent des festons retombant en rideaux;
Là montent sur le mur des fûts pyramidaux.
Ici la colonnette avec ses sœurs fidèles
Tremble et va se cacher sous des flots de dentelles.
Ne semblerait-il pas voir des filles en pleurs,
Dont l'essaim désolé s'abrite sous des fleurs?
Ces dais prestigieux que l'ogive couronne,
Ces pendentifs mourants que leur cintre abandonne,
Et qu'on voit osciller à la brise du soir
Comme aux novices mains balance l'encensoir;
Ces bas-reliefs si purs où s'endort la lumière,
Vieux amis de l'écho murmurant la prière;
Ces dessins si corrects, harmonieux réseau,
Qu'autour du sanctuaire a jeté le ciseau,
Tout rend l'art éloquent... De la grâce arabesque,
Du gothique moelleux l'union pittoresque,
A la pierre ont donné le fini du métal,
Et reflété sur elle un jour oriental,
Mais avec abandon le regard se repose
Sur la Reine des Cieux dans son apothéose.
Le génie et la foi t'ont inspiré, Bridan (1)!
Ce bloc, sorti des mains d'un simple fils d'Adam,
Transforma sous l'acier ce marbre de Carrare
En un sujet divin; l'éternité s'empare
De la Vierge qu'aux cieux la terre voit monter;
Un nuage est son char; elle va nous quitter...
Trois messagers de Dieu, répétant ses louanges,
Accompagnent l'essor de cet Ange des Anges.
Ses bras affectueux semblent des saints autels
Porter au Roi des Rois l'hommage des mortels,
Et de son front brillant la douceur semble dire:
« Chrétiens, je vous attends dans le Céleste Empire! »

(1) Charles-Antoine Bridan exécuta ce magnifique groupe en 1773.

UNE BELLE NUIT DE NOEL

LES LARMES D'UN FRÈRE ET D'UNE SŒUR

Un jeune homme, chrétiennement élevé, suivait les cours de notre École de médecine de Paris, célèbre par sa science, mais aussi, hélas! par son matérialisme. Gagné bientôt par la contagion de l'exemple, il renonça à toute pratique religieuse et, esprit logique, en vint même à renier la foi glorieuse de son père, héros tombé pendant la guerre de 1870-71, sous l'étendard du Sacré-Cœur.

Il lui restait sa mère avec une jeune sœur de vingt ans, toutes deux dignes de son noble père. Mais la mère, cruellement atteinte par le coup qui lui avait enlevé son mari, souffrait d'une maladie qui la conduisait elle-même rapidement à la tombe ; la conduite de son fils aggravait encore son mal.

La jeune fille, pieuse garde-malade, qui se rendait un compte exact de la situation, trouvait néanmoins dans sa foi le moyen d'espérer contre toute espérance. Elle s'approcha, la veille de Noël, du lit de la malade :

— Mère, fit-elle, si je pouvais aller à minuit à la messe de Notre-Dame-des-Victoires, quelque chose d'invincible me dit là que l'Enfant de la Crèche m'accorderait la conversion de mon frère.

— Ma pauvre enfant, mais qui donc t'accompagnerait? Je n'irai plus jamais avec toi à la messe de minuit.

— Mais mon frère lui-même, mère.

— Ton frère, ma bien-aimée fille, y songes-tu? lui qui éprouve une telle horreur pour l'église, qu'aux enterrements il ne veut pas entrer et attend à la porte, tu ne peux espérer de lui faire agréer ta demande.

— J'essaierai toujours.

L'étudiant en médecine accueillit fort mal la confidence de sa sœur, qu'il daigna qualifier de saugrenue. Mais la jeune fille était prête à la lutte ; elle insista si bien que, vaincu par son opiniâtreté un peu avant minuit, heure à laquelle un homme d'honneur en pareil cas ne saurait dire qu'il préfère aller se coucher, l'étudiant protégeait sa sœur sur le chemin

de la messe et s'installait près d'elle, à l'église, pour la protéger au retour.

La cérémonie très belle de Notre-Dame-des-Victoires parut l'intéresser ; il regardait avec une sorte d'avidité ce spectacle oublié et ne s'ennuyait pas.

Au moment de la communion, il fut étonné : tous défilaient pour se rendre à la sainte Table ! On arriva à son rang : les voisins sortirent, sa sœur aussi. Il se vit seul ! Le vide lui causa une impression étrange.

Cependant sa sœur recevait l'Enfant-Jésus en la crèche de son cœur et le réchauffait de la vive ardeur de sa prière pour le jeune incrédule. De son côté, le libre-penseur, tout prêt une minute auparavant à résister à l'Église entière, succombait tout-à-coup sous le poids de son isolement. Il eut peur de se voir seul, seul à ne pas croire, à ne pas prier, à ne pas adorer! De précieux souvenirs d'enfance le dominent, une force impérieuse le précipite à genoux et une explosion de sanglots sort de sa poitrine.

La jeune fille, dont la foi avait obtenu ce miracle, revenait à cet instant précis ; elle voit cette abondance de larmes et son frère se pencher à son oreille pour lui dire : « Ma sœur, sauve-moi... trouve-moi un prêtre ! »

A l'issue de la messe, comme bien l'on pense, le prêtre fut trouvé, et bientôt le converti, embrassant sa mère, lui disait : « Je vous rends votre fils. »

A la paroi du mur, bien en face du lit de la mourante, le portrait du père sembla sourire.

On dormit, cette nuit-là, en la maison finalement prédestinée, comme jadis à la Crèche de Béthléem ; mais, à six heures du matin, tous deux, frère et sœur, étaient revenus occuper leur place, pour la messe de l'aurore, à Notre-Dame-des-Victoires.

Le moment de la communion arrivé, comme à minuit, tous les fidèles quittèrent leur rang pour aller à la sainte Table ; cette fois, l'étudiant les suivait... Une jeune fille resta seule dans la nef, prosternée à deux genoux ; sur le pavé qui avait reçu, la nuit, les larmes de repentir du frère, coulèrent abondantes encore les larmes de la sœur, mais c'étaient, celles-ci, des larmes de reconnaissance et de joie.

LES ROSES DE NOEL

(LÉGENDE)

Au pied des montagnes d'Arrée, non loin de la source de l'Elorn, s'élevait le manoir de Kéralideuc.

Haut et noir était le donjon, profondes les douves, nombreux les hommes d'armes.

Le sire Conan de Kéralideuc comprit un jour que la mort était proche. Lors il manda son voisin, Judual de Plounéguen, et lui dit : « Judual, mon frère d'armes, je confie à ta foi mon fils Jocelyn. Fais-en un preux et loyal chevalier. »

— Je le jure sur mon baptême, répondit Judual. Et le sire Conan mourut en paix.

La dame de Kéralideuc lui survécut peu de temps : « Mon enfant, vous ne serez point abandonné en ce monde. Je vais prier la bonne Vierge Marie d'être désormais votre mère. Souvenez-vous de la traiter comme telle. »

Elle le bénit et rendit le dernier soupir. Après les funérailles, l'orphelin alla s'agenouiller aux pieds de la Vierge de l'église.

« Très douce Dame, lui dit-il naïvement, quand ma mère était sur la terre, je lui apportais chaque jour des fleurs de mon petit jardin. Puisque maintenant vous êtes ma mère et que votre divin Enfant est mon frère, c'est à lui et à vous que j'offrirai mon bouquet quotidien. » Et il le fit ainsi.

*
* *

Or le sire Judual vint habiter le manoir de Kéralideuc, afin, disait-il, de mieux veiller sur l'orphelin.

Il se raillait de sa piété, de sa charité, de sa modestie, disant que c'étaient là vertus de clerc et non de chevalier. Et il allait répétant aux hommes d'armes que l'héritier de Kéralideuc ne serait, de sa vie, propre à manier une épée ; que la seule arme qui lui convînt était un rosaire de moine. Tant et si bien que les vassaux se détachèrent peu à peu de Jocelyn et que les soudards le regardèrent avec mépris,

Un jour, l'enfant apprit qu'un soldat lépreux agonisait dans une hutte, au fond du bois, et que personne n'osait le visiter. Jocelyn y courut. Il pansa les plaies du lépreux, le consola et, comme le malheureux n'avait pas reçu depuis dix ans le baiser d'un être humain, Jocelyn tendrement l'embrassa.

Le lendemain, des taches hideuses couvraient son corps et

son visage. Jocelyn était lépreux. Le sire Judual lui défendit de paraître en sa présence et lui assigna pour demeure la hutte dans laquelle le soldat lépreux venait de mourir. Dès lors, l'orphelin habita cette chétive cabane. Il n'avait plus de jardin, mais il cueillait des fleurettes dans le bois ; et lorsque tout dormait au village, il se glissait furtivement dans l'église dont le bon chapelain, messire Robert, lui avait donné une clef ; et il présentait son bouquet à la Vierge et à l'Enfant Jésus, leur disant : « Je n'ai plus que vous. Aimez-moi bien. »

*
* *

Voici venir l'anniversaire de la nuit où le cher petit Jésus eut si grand froid dans sa crèche. Jocelyn a froid aussi dans sa hutte mal close, sur son lit de mousse et de feuilles sèches ; ce n'est pas là ce qui le préoccupe.

La neige couvre la terre, il n'y a plus de fleurs au bois, et doucement il s'en plaint à la Vierge de l'église. « Mère sainte, lui dit-il, donnez-moi des fleurs pour orner le berceau de mon Frère Jésus, car la nuit prochaine nous fêterons sa naissance. »

Et tandis qu'il prie, ô prodige ! la Vierge de marbre s'anime, sa bouche s'entr'ouvre : « Jocelyn, dit-elle, tes souffrances et ton amour t'ont rendu cher à mon Jésus. Demande-lui toi-même telle grâce qu'il te plaira. »

— Aimable Enfant-Jésus, s'écrie Jocelyn transporté de joie, daignez m'octroyer trois grâces : que je trouve des fleurs pour votre crèche ; que mon persécuteur se convertisse ; enfin que mon âme, devenue aussi pure que mon corps est souillé, quitte sa prison et s'envole au paradis pour y chanter vos louanges.

— Qu'il en soit ainsi, répond l'Enfant-Jésus avec un divin sourire. Va demain au carrefour des Vieux-Chênes. Tu y trouveras des fleurs. Pour le reste « fie-toi en ma Providence. »

Le lendemain, messire Robert, passant par le bois, vit Jocelyn qui, agenouillé loin de lui, dit humblement : « Père, entendez ma confession, car, cette nuit même je dois mourir. »

*
* *

...Quand la première étoile s'alluma dans le ciel, l'orphelin quitta sa hutte et se dirigea vers le carrefour des Vieux-Chênes. En cet endroit, la neige ne couvrait plus le sol. A sa place, il y avait une forêt de tiges frêles, et chaque tige portait une fleur ressemblant à une rose sauvage, une fleur aussi blanche

que la blanche neige et que l'âme de Jocelyn le lépreux. Il en cueillit une énorme brassée et courut à l'église où il déposa sa moisson fleurie devant la crèche de l'Enfant-Jésus.

Puis il se dissimula dans l'ombre du porche et pria avec ferveur. Malgré le respect dû au saint lieu, les fidèles ne retinrent pas un cri d'admiration en voyant la crèche parée de roses blanches.

La messe de minuit commença. Après avoir distribué la communion aux fidèles, messire Robert se dirigea vers le porche qui abritait l'orphelin et lui donna l'Eucharistie.

*
* *

...Le dernier, messire Robert sortit du temple. Dans l'ombre du porche, il trébucha contre une masse inerte. Il se baissa et reconnut le corps de Jocelyn, de Jocelyn, redevenu beau comme un ange. Ses yeux étaient fermés et ses mains jointes sur sa poitrine semblaient encore y presser son trésor.

Messire Robert prit l'enfant dans ses bras et alla le déposer dans la grande salle du manoir aux pieds de Judual le félon, et celui-ci, se frappant la poitrine, s'écria : « *Miserere mei, Deus.* »

Tout le monde vint admirer le corps merveilleusement beau de l'orphelin qui fut inhumé aux pieds de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, dans l'église du village.

Et depuis ce temps, quand revient l'anniversaire de la naissance de l'Enfant-Dieu, on voit s'entr'ouvrir les roses de Noël, aussi blanches que la blanche neige et que l'âme de Jocelyn, le lépreux.

(*Semaine religieuse de Marseille.*) MARGUERITE.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 85 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en décembre, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre; devant N.-D. du Pilier, 10; devant saint Joseph, 2; devant sainte Anne et saint Joachim, 2; devant saint Antoine, 1; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en décembre, 36 enfants, dont 18 de diocèses étrangers.

Souvenir annuel de la Confrérie de N.-D. de Chartres. — Pour l'année 1901, tel est le sujet de cette image toujours bien accueillie

par les Associés : *1682. Louis XIV remercie N.-D. de Chartres de la naissance du Dauphin.*

L'histoire nous dit en effet que Louis XIV eut, comme ses prédécesseurs, une grande dévotion pour Notre-Dame de Chartres. Dès son avènement au trône, dans un âge encore tendre, il vint, conduit par sa mère, mettre son règne sous la protection de la Vierge aux miracles.

Les années 1661 et 1665 revirent le pieux monarque dans notre sanctuaire avec la jeune reine Marie-Thérèse.

En 1682, le roi et la reine, accompagnés d'une cour nombreuse, passèrent trois jours à Chartres en grande dévotion, pour remercier Notre-Dame de la naissance du duc de Bourgogne.

Enfin, plusieurs autres pèlerinages accomplis dans la suite, disent hautement la vénération de Louis XIV pour la Madone chartraine.

Le P. Hello. — Dans notre Supplément du 17 décembre, nous avons donné une page sur ce vénérable prêtre, récemment décédé à Paris, où il était si connu pour ses grandes vertus et ses œuvres, connu surtout comme aumônier du Patronage de N.-D. de Nazareth, (boulevard Montparnasse, 93, Paris). La Société des Frères de S. Vincent de Paul, dont il faisait partie, a perdu en lui l'un de ses membres les plus distingués. Un de ses confrères, M. Daniel-Marie Fontaine, directeur de l'Œuvre de la Première Communion d'Auteuil, a écrit sur le défunt, en attendant une Biographie complète, un charmant opuscule intitulé : Souvenirs du Père Hello. Nous en reproduisons ici un passage relatif au Pèlerinage chartrain où jadis nous avons eu la satisfaction de converser avec l'aumônier de Nazareth :

« La vie apostolique du Père Hello s'explique toute seule par le mot d'un de ses enfants : Le Père Hello, comme il aime la Sainte Vierge ! — Il avait fait ériger la confrérie de N.-D. des Victoires dans la chapelle. Non content de prier Marie, il s'ingéniait pour donner à toutes ses fêtes un éclat incomparable. *Il alla plusieurs fois à pied en pèlerinage à Chartres.* Ce fut à Boulogne-sur-Seine qu'à la suite d'un pèlerinage des Nazaréens, leur première bannière fut bénie, et le journal nous apprend qu'en 1862 le Père Hello conduisit treize de ses enfants en pèlerinage à Boulogne-sur-Mer. Il obtenait tout ce qu'il voulait de la Sainte Vierge. Il l'avouait avec une pieuse naïveté : « Je n'ai qu'à réciter les mille *Ave Maria*. Comme j'ai peu de temps, je profite des nuits d'adoration. » On le vit entreprendre trois pèlerinages à Jérusalem. Et certes ce n'étaient pas des promenades. Ses compagnons se souviennent de ses rigoureuses pénitences et de l'angélique piété du prêtre de

Nazareth. On lui attribue la composition d'un cantique à Jésus et Marie de Nazareth » (1).

Fête de Noël. — Bien belle a été cette fête de Noël dans l'insigne église de N.-D. de Chartres. Les communions, à la messe de minuit surtout, ont été très nombreuses. Les offices pontificaux, célébrés devant une assistance considérable, sont toujours, en tel lieu, d'une splendeur qui charme les cœurs chrétiens. Le chant de la messe du Sacré-Cœur de Gounod et des motets du salut (*Adeste*, *Ave Maria*, de Dumont, *Tantum*, de Niedermeyer, *Laudate*, de Th. Dubois), ont été admirablement exécutés. Beaux morceaux de grand orgue.

Les conséquences du mystère de Noël, les bienfaits de l'Incarnation ont été solidement et vaillamment expliqués par le sermon de M. l'abbé Fessler, prédicateur du triduum et de la fête.

Œuvre des Campagnes. — Cette œuvre a eu son assemblée annuelle, le 16 décembre, dans la cathédrale, avec un éloquent sermon de charité par M. l'abbé Chevauché, curé de Hanches.

Départ de Sœurs pour les Missions. — Le 13 janvier 1901, quinze Sœurs de Saint Paul de Chartres s'embarqueront pour l'Extrême-Orient.

Mgr Foucault à son retour de Rome. — Mgr l'Evêque de Saint-Dié s'adresse en ces termes à ses diocésains :

« Notre récent voyage *ad limina* a été pour nous rempli de consolations. Nous avons retrouvé le Saint-Père en excellente santé, toujours actif et vigilant dans le devoir de sa charge, malgré le poids des années, comme aussi toujours dévoué à la France, malgré les difficultés et les menaces de l'heure actuelle. Nous avons eu la joie d'avoir deux audiences en quelques jours, l'une à Saint-Pierre à l'occasion d'un pèlerinage italien, l'autre au Vatican, où le Souverain Pontife nous a donné les marques les plus puissantes de sa paternelle bienveillance. Sa Sainteté a bien voulu nous accorder une bénédiction toute spéciale pour notre cher diocèse, dont nous avons pu, avec une légitime fierté, lui affirmer le grand esprit chrétien et le dévouement filial à son auguste personne. »

Sainte-Foy. — Il est bon que les chartrains, dévots à sainte Foy, l'une des patronnes de leur ville où elle a une si belle chapelle, connaissent le fait suivant :

Un triduum vient d'être célébré à Agen, sur le point de la ville

(1) Souvenirs du P. Hello, Paris-Auteuil, Œuvre de la première Communion et des Orphelins-Apprentis, 40, rue La Fontaine.

que la vénération des siècles a consacré du nom de Champ, quartier ou rue des Martyrs ; trois jours de répit au milieu de nos temps d'indifférence, où les fidèles réunis en foule auprès des restes du vieil édifice élevé par nos pères à la grande Sainte Agenaise, notre bien aimée sainte Foy, ont senti battre leur cœur au souffle de l'Esprit qui animait la primitive église. Que s'était-il donc passé ?

Un enfant de saint Norbert descendu dans la petite chapelle, avait déposé de nombreuses et précieuses reliques sur son autel. L'âme du vieil Agen avait tressailli et les fidèles accouraient ; car il s'agissait de débris sacrés du corps, des vêtements et du tombeau de la sainte que les Agenais n'oublient point. On leur rendait une partie de ce riche trésor possédé jadis en entier par leur cité, et sur tous les fronts brillait la joie qui éclate à la nouvelle d'un grand héritage.

N'était-ce pas en réalité un grand héritage ? On dit que la sainte ne cesse *de faire pleuvoir des bénédictions sur les lieux où on la vénère* ; et qui sait si en venant réveiller son culte dans nos murs, elle ne veut pas ranimer la foi dans les âmes de ses compatriotes ? Puisse-t-elle nous ramener cet âge d'or qui suivait les siècles des martyrs, quand la terre arrosée de leur sang devint un Eden où s'épanouissaient les germes de cette semence de chrétiens !

La Fête des Saints Innocents. — Depuis 44 ans, cette fête de la Maîtrise, à Chartres, ne s'est point départie du programme intéressant qu'on y adopta tout d'abord. Ajoutez aux détails donnés plus bas sur la fête parisienne un sermon donné à la crypte par un ancien enfant de chœur de la cathédrale (cette année, M. l'abbé Paul Coulombeau, vicaire de Dreux), et vous aurez un compte rendu de notre solennité chartraine. Voici le récit de la *Semaine Religieuse de Paris* en 1899 :

Les Saints Innocents ont le double privilège d'avoir admirablement inspiré nos poètes liturgiques et de servir de patrons aux petits et aux humbles. On sait que dans certains couvents ou communautés, au jour de leur fête, l'ordre hiérarchique est interverti : les plus modestes des religieuses sont momentanément investies des fonctions de supérieures, et ont le droit d'en user pour tout ce qui ne dépasse pas les limites de la fête ; c'est de la bonne démocratie.

Des traditions, aussi curieuses qu'ignorées, consacrent à Paris, dans certaines églises, ces habitudes monacales. A la cathédrale, les enfants de la maîtrise célèbrent ce jour-là *leur* fête. Traités en véritables chanoines, ils sont amenés processionnellement de la sacristie au chœur par deux suisses ; deux bedeaux ferment la marche. La gravité canoniale la plus scrupuleuse n'a rien à reprendre dans l'attitude de ces jeunes lévites. M. l'Archiprêtre, ou

sur son invitation, M. le Directeur de la maîtrise, chante la grand messe, assisté des professeurs de la maîtrise. Les enfants remplissent, dans le chant et les cérémonies, toutes les fonctions qui peuvent leur être attribuées. On veut qu'ils se sentent, ce jour-là, chez eux....... Au rapport sur les anciens usages de Notre-Dame de Paris, par l'abbé Paguelle de Follenay « les petits innocents... faisaient un festin aux chanoines dans leur *psallette* (maîtrise) », la chronique ajoutait : « (Ils) se vont promener a cheval ou en carrosse, et vont saluer l'Evêque et Messieurs du chapitre et de la cour avec des motets et des airs de musique extraordinaires. »

Cette dernière tradition, légèrement modifiée, semble avoir été recueillie par d'autres paroisses de Paris. Les enfants de chœur offrent le pain bénit, et dans la journée portent des brioches à domicile, chez les membres du clergé et les paroissiens les mieux disposés à leur égard ; on dit que ceux-ci sont légion. A Sainte-Madeleine, figurait, au 28 décembre, une *fête patronale des enfants de chœur*. La liturgie en est, à la présence du chapitre près, sensiblement la même que celle de Notre-Dame. La messe est exécutée exclusivement par les enfants. Ils sont vraiment les rois de la fête, mais des rois qui gouvernent. Et ce sentiment de leur responsabilité, en les rehaussant à leurs propres yeux, est bien de nature à leur faire entrevoir dans leurs fonctions habituelles, autre chose qu'un service de mercenaires.

Société Archéologique d'Eure-et-Loir. — *Séance du* 13 *décembre* 1900. — Le compte rendu de cette séance, signé E. T., donne sur la cathédrale, sur d'autres églises, etc., des détails qu'il nous faut communiquer à nos lecteurs :

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

M. Roger Durand préside, assisté de MM. Bellier de la Chavignerie et l'abbé Sainsot, curé-doyen de Terminiers, vice-présidents.

M. Champagne, secrétaire.

La parole est au secrétaire qui lit le procès-verbal de la dernière séance.

Le président fait plusieurs communications, particulièrement celle d'une lettre du président de la Société française d'archéologie, qui demande un crédit à la Société de Chartres, pour qu'elle s'associe aux fouilles qui seront faites entre les deux tours de la Cathédrale, dans le but de retrouver les vestiges de la façade primitive datant du XIIe siècle. La Société émet aussi le vœu qu'il soit fait des fouilles dans la crypte, pour retrouver le puits des Saints-Forts.

La parole est donnée à M. Mayeux, qui va lire son intéressante étude sur les voûtes en bardeaux peints de la région chartraine, ses études se sont cette fois portées sur les églises de Pierres, près de Maintenon, et de Tréon.

M. l'abbé Marquis, doyen d'Illiers, donne lecture d'une étude très documentée sur Chartres en 1858, lors du passage de Henri III avant les Etats de Blois. Il y remarque que l'enseignement n'était pas négligé en ce temps à Chartres; on y trouvait de nombreuses écoles ; la cité était très chrétienne, elle avait soin des malades ; il y avait un Hôtel-Dieu près de la Cathédrale et plusieurs autres hospices dans la ville. Cette étude donne aussi de nombreux renseignements sur le commerce de la cité.

La Société passe ensuite à l'examen d'un moulage du tympan du portail de l'église de Mervilliers, dû à l'initiative de MM. Fritel, Denizard, Rousseau ; elle discute sur les origines de ce moulage qui est très curieux, et le président lève la séance à 4 heures.

Patronage Saint-Joseph. — Distribution des récompenses aux apprentis et ouvriers. — Vendredi soir, 20 décembre, dans la charmante salle des fêtes que possèdent les Frères, rue Chanzy, il a été procédé à la cérémonie de la distribution des prix aux apprentis et ouvriers du Patronage Saint-Joseph. Après une allocution de M. l'abbé Romet, aumônier de l'Œuvre, et de M. le chanoine Goussard qui présidait la séance, quelques jeunes gens du patronage ont débité des monologues, chansonnettes et donné deux petites comédies très bien interprêtées.

M. l'abbé Romet a lu le palmarès et les jeunes ouvriers et apprentis reçurent comme prix des outils qui leur serviront pour exercer leur profession. Il y avait grande assistance comme toujours. Nous sommes heureux de rappeler les sympathies des habitants de Chartres pour une œuvre qui sait initier les enfants à la vie sérieuse et faciliter aux enfants la persévérance chrétienne.

Neuvilliers et Lumeau. — *Souvenir du 2 décembre* 1870. — A l'occasion du trentenaire des combats livrés en ces lieux, et où se distingua particulièrement le 71me mobile, recruté dans la Haute-Vienne, une cérémonie patriotique et religieuse s'est accomplie, le dimanche 16 décembre, dans l'église de Lumeau d'abord, et, après le service dans cette église, au pied de la pyramide monumentale commémorative du fait d'armes, près du hameau de Neuvilliers. Plusieurs Messieurs de la Haute-Vienne s'étaient rendus à cette cérémonie, représentant l'Association des anciens Combattants de leur département. Toute la population de Lumeau était là avec les autorités du pays. Plusieurs orateurs : M. l'abbé Baumer, curé de Tillay-le-Péneux, M. le comte de Couronnel, président de l'Association, et M. Mabaret, ancien aide-major du 71me mobile, ont prononcé, au pied du monument, de beaux et religieux discours que le *Journal de Chartres* a reproduits dans son supplément du 23 décembre. Au retour de la procession à Lumeau, nouvelle station

devant le monument funèbre érigé dans le cimetière, discours de M. Massaloux, membre de l'Association, et dernières prières. L'édifiante cérémonie était terminée.

L'Institut Catholique de Paris. — La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique a été particulièrement brillante. Mgr Péchenard a célébré les succès obtenus par les professeurs de l'Institut, soit dans les différents congrès tenus en 1889, soit dans les concours de l'Exposition. L'Institut a obtenu vingt-cinq certificats de sciences, 114 admissions à la licence, deux au concours d'agrégation et dix-sept grades de doctorat. A la suite de cette lecture, Mgr Petit, archevêque de Besançon, a pris la parole. S'inspirant de la crise douloureuse que nous traversons, l'éminent prélat a réfuté corps à corps les sophismes que les sectaires dirigent contre la liberté de l'enseignement.

Cloyes. — Dimanche 16, a eu lieu, à Cloyes, la réunion annuelle des Dames patronesses de l'œuvre des vocations ecclésiastiques. Pour cette circonstance, les Vêpres ont vu affluer un nombre considérable de paroissiens désireux de participer à une œuvre qui, d'emblée, a pris rang parmi les œuvres capitales du catholicisme, en France du moins, où une persécution déguisée cherche à atteindre le clergé jusque dans son recrutement.

Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Pagot, vicaire de la paroisse, qui, pendant près de 35 minutes, a tenu l'auditoire sous le charme de son éloquence imagée et instructive. La quête faite par Mme la marquise de Lévis, présidente de l'œuvre, a été très fructueuse. Après le salut solennel du Saint-Sacrement, ces Dames se sont rendues au presbytère, où M. le curé leur a présenté Mme la marquise de Lévis, la nouvelle présidente, qui réunit tous les suffrages et toutes les sympathies des associées. Il exprime aussi en termes émus les regrets des diverses œuvres, de celle des vocations ecclésiastiques en particulier, pour la perte si imprévue et si douloureuse de Mme la marquise de Lévis-Mirepoix, qui en était depuis de longues années la présidente dévouée et toujours généreuse.

Les Dames patronesses se sont séparées après quelques échanges de vues utiles au bon fonctionnement de la Société et la consolante constatation des heureux résultats obtenus.

Armenonville-les-Gâtineaux. — *Bénédiction d'un cimetière.* — On nous écrit :

Mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe ; nous nous en autorisons pour signaler une cérémonie qui eut lieu le dimanche 9 décembre et avait bien son cachet : *la bénédiction d'un cimetière.*

A l'église, ornée le mieux possible par la bonne volonté des gens qui ont offert spontanément : vases, fleurs, etc., d'abord : service pour les défunts de la paroisse, présidé par M. le Supérieur du Grand Séminaire et rehaussé par la présence de M. le chanoine Provost, de MM. les curés de Gallardon, Saint-Piat et d'Yermenonville, du Conseil municipal au grand complet et de la Compagnie de sapeurs-pompiers dont la bonne tenue a été particulièrement remarquée.

L'allocution de circonstance a été prononcée par M. l'abbé Chevauché, curé de Hanches, dont la parole entraînante a rappelé aux habitants et aux fidèles des environs qui remplissaient l'église, la signification du cimetière et les grandes leçons qu'il offrait au chrétien.

Puisse-t-on s'en souvenir et en profiter !... Ensuite procession et bénédiction selon les rites accoutumés.

Suppléments. — Voici les sujets traités en décembre dans les Suppléments de la *Voix* :

Sommaire du 8 Décembre : Discours de M. l'abbé Patureau, à Loigny. — Semaine liturgique. — Chronique : le 2 décembre à Loigny ; Fête de la Médaille miraculeuse à Nogent-le-Rotrou ; Mission à Champhol. — Nécrologie : M. l'abbé Depússay.

Sommaire du 15 : Communication de l'Evêché (sur la nuit du 31 décembre). — Semaine liturgique. — Chronique : le 8 décembre, à la Cathédrale ; la Saint-Aignan ; Facture d'orgues ; le P. Chapelain ; le 8 décembre et les Sœurs de l'Imm.-Conc. à Nogent-le-Rotrou ; les Enfants de Marie à Ozoir-le-Breuil. — Nécrologie : M. l'abbé Rebiffé. — L'Encyclique sur J.-C. Rédempteur (suite).

Sommaire du 22 : L'Encyclique sur J.-C. Rédempteur (fin). — Chronique : Prop. de la foi ; Œuvre des campagnes ; Différents avis ; le Jubilé. — Nécrologie : M. l'abbé Véron et M. l'abbé Popot. — Table des matières de 1900.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je remercie beaucoup N.-D. de Chartres pour la guérison de mon frère curé, retiré à M..... Ci-joint les honoraires de plusieurs messes pour mes défunts (A. T. à D., diocèse de Strasbourg).

2. Je viens accomplir une promesse faite à N.-D. et lui exprimer ma reconnaissance (S. à S., diocèse de la Rochelle).

3. Veuillez célébrer une messe d'action de grâces à N.-D. de Chartres et demander à vos clercs une neuvaine de prières dans le même but (B. A. V., diocèse de Chartres).

4. Selon une promesse à N.-D. de Chartres qui nous a exaucés, je

vous demande un ex-voto (plaque de marbre) et une messe à nos intentions (L. à Paris).

5. N.-D. de Chartres a daigné exaucer nos demandes. En la remerciant de sa protection manifeste, nous demandons une neuvaine de prières. (S. G. à O,, diocèse de Versailles).

6. Une messe à N.-D., s. v. p., en reconnaissance de la faveur obtenue par son intercession (B. à L., diocèse de Chartres).

7. Je demande une lampe en l'église de N.-D. de Sous-Terre pour remercier la Sainte Vierge et obtenir de son intercession une nouvelle faveur (M. C. à V., diocèse de Versailles).

8. Comme ex-voto, allumez une lampe pour un an devant la Madone en son souterrain chartrain (D. N. à D., diocèse d'Arras).

9. Pour la jeune mère et son petit enfant, veuillez faire avec nous une neuvaine de prières à N.-D. de Chartres. (A. B. à R., diocèse de Tours).

10. Voici les honoraires de mes messes pour action de grâces et pour demandes à N.-D. de Chartres... (D. G. à Paris).

11. Je désire un cierge de... au sanctuaire du Pilier et un autre de même valeur à la Crypte. Reconnaissance à N.-D. de Chartres (M. G. à B., diocèse de Chartres).

12. Je vous prie de faire brûler une lampe. La Sainte Vierge a eu pitié de nous (F. L. à S., diocèse de Chartres).

13. J'avais promis une messe à N.-D. de Chartres dans une circonstance pénible où nous avions besoin plus que jamais de sa protection. Nous avons été exaucés. Veuillez acquitter cette messe. (L. à F., diocèse de Chartres).

14. L'enfant recommandé a été guéri dans des circonstances qui nous marquèrent bien la protection de la Sainte-Vierge (V. N. à C., diocèse de Chartres).

15. Nous avons bien des actions de grâces à rendre à N.-D. de Chartres pour nos malades qui lui étaient recommandés et qu'elle a manifestement protégés. (C. à V., diocèse de Versailles).

16. Notre enfant était en grand danger; nous n'attendions plus que la mort. Nous avons invoqué N.-D. Chartres, et cette bonne mère a sauvé notre enfant. Nous offrons un cœur en action de grâces. (G. à I).

17. Actions de grâces à N.-D. de Chartres pour une faveur inespérée! (L. à S).

18. Merci à N.-D. pour une guérison et la préservation d'une maladie épidémique! (Th. à F).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Anselme, née Victorine Charleux, supérieure principale des Etablissements de la Congrégation de St Paul de Chartres dans la Guyane, décédée le 2 décembre à l'hôpital de Cayenne, âgée de 65 ans, dont 47 de religion. Elle avait reçu, il y a quelques années, la décoration de la Légion d'honneur pour ses longs et remarquables services dans la colonie française.

Sœur M.-Françoise, née Rose Hay, de la Communauté de l'Immaculée Conception de Nogent-le-Rotrou, décédée le 23 décembre, âgée de 71 ans, dont 36 de religion.

M. l'abbé A. Rebiffé, M. l'abbé Véron et M. l'abbé Popot, prêtres du diocèse de Chartres, décédés en décembre et qui ont eu leur notice biographique dans nos Suppléments.

M. l'abbé Millet, chanoine, vicaire général honoraire, supérieur du grand Séminaire de Blois, fondateur, il y a environ 40 ans, de l'Institution N.-D. des Aydes, à Blois. Bien souvent, il nous a prié de le recommander, lui et ses œuvres, à N.-D. de Chartres.

Mlle Jeanne-Georgette Hubert, 15 ans, rue du Soleil-d'Or, à Chartres. — Mme veuve Champion, née Eulalie A. Boullanger, 76 ans, rue de Beauvais, Chartres. — M. Emile Ronceret, 71 ans, rue St-Thomas, Chartres. — Mme André Bellentani, née M.-E.-A. Malenfant, 31 ans, rue de la Grappe, Chartres. — Mlle L.-E. Amy, 96 ans, rue de la Clouterie, Chartres. — Françoise Goussard, à Réclainville. — Mme Le Sant, à St-Julien-de-Concelle. — Mme Entzmann, à Ribeauville. — M. Ravenau, à Bourg-la-Reine. — Mme Irène Sorlin, à Amiens. — Mme veuve Vassel, à Thoiry. — Mme veuve Thirel, à Septeuil. — Mlle Emélie Cochin, à Etampes. — M. Antoine-Gustave Sthème, à Nancy. — M. E.-J. Deniau, 48 ans, rue de la Volaille, Chartres. — Mme Plainchamp, à Dreux.

FAITS DIVERS

Le premier vendredi du mois en 1901. — On a dit justement que le XIXe siècle était le *siècle de Marie*, de ses grandes apparitions, de son Immaculée Conception. Si l'on se rappelle que, dans les desseins de la Providence, on ne passe par *Marie* que pour *aller à Jésus : ad Jesum per Mariam*, et si l'on considère l'Orientation que la Papauté donne à la piété chrétienne, il faut conclure que le XXe siècle sera le *Siècle du Sacré-Cœur.*

Il convient donc que Notre-Seigneur en prenne possession le plus tôt possible et que nous offrions les prémices.

En dehors des pèlerinages, à Paray-le-Monial et à Montmartre, qui ne sont pas possibles a tout le monde, il est un hommage que Notre-Seigneur nous a recommandé comme très agréable à son Cœur et que les fervents chrétiens pourraient lui rendre dans tous

les pays : c'est la communion du premier vendredi du mois. Cette pratique a été approuvée et bénie par l'Eglise. Ceux qui aiment Notre-Seigneur, feraient donc bien de se donner rendez-vous à la Sainte-Table, le premier vendredi de chaque mois de l'année 1901 et d'y *communier dans l'intention de consacrer le XXe siècle au Cœur de Jésus et de lui en offrir la royauté et les prémices.*

Ceux qui ne sont pas libres ce jour là, pourraient reporter ce pieux hommage au dimanche suivant : il en serait de même pour tout le monde au mois d'avril, où le premier vendredi est le Vendredi-Saint.

Ces *communions d'honneur* seraient un beau spectacle dont le souvenir dominerait tout le XXe siècle, ce serait une belle prise de possession par le Sacré-Cœur des temps nouveaux qui doivent porter son nom et dont il sera le Roi. Elles seront très agréables au Souverain-Pontife qui a daigné les louer de vive voix, le 12 novembre dernier, et accorder pour la communion du premier vendredi du mois, aux intentions susdites et aux conditions ordinaires, en 1901, une indulgence plénière, selon la demande de S. E. le cardinal Perraud.

L'allocution du Pape. — Le Consistoire a été tenu le lundi 17 décembre, comme il avait été annoncé. Le Pape y a prononcé une allocution dont l'*Agence Havas* donne le résumé suivant :

Dans l'allocution qu'il a prononcée le 17 décembre, le Pape s'est réjoui et a remercié Dieu d'avoir pu accomplir l'Année Sainte. Il a souhaité à la multitude de pèlerins accourus à Rome d'en recueillir les bons fruits pour l'Eglise et la religion. Cependant, beaucoup de choses douloureuses affligent le Pape, surtout le conflit entre l'Italie et l'Eglise, à la suite duquel le droit du Pape a été violé.

« Des choses plus graves sont peut-être à craindre. C'est vraiment une calamité pour Nous que la force ait dépouillé le Pontife de sa juste et légitime souveraineté qui est étroitement liée avec la liberté de son ministère. Tenu maintenant sous le pouvoir d'autres hommes, le Pape reste livré à leur arbitraire. Les difficutés se sont accrues lorsque nous avons vu, il y a peu de temps, passer de l'un à l'autre la domination de Rome, comme si cela eût été un droit et non le fruit d'une injustice. Nous voulons que le droit de la Papauté demeure sauf et intact. Nous déclarons que ni le temps, ni la succession des gouvernements ne peuvent supprimer ou diminuer le droit imprescriptible du Pontife. »

Les Congrégations à vœux simples. — Le Souverain Pontife vient de publier une Constitution apostolique qui, renouvelant les prescriptions anciennes, assujettit plus étroitement les « Congrégations à vœux simples » au magistère des évêques. Nous souhaitons

vivement que cette Charte désarme les ennemis de l'Église. Cette même Constitution précise aussi davantage ce qui concerne les ordres religieux.

L'Indulgence de l'Absolution générale. — *Les prêtres membres du Tiers-Ordre franciscain gagnent l'indulgence de l'absolution générale en la donnant aux fidèles tertiaires* « Tertiariis sibi subditis», *s'ils ne peuvent eux-mêmes la recevoir d'un autre ?* C'est ce qu'a accordé la S. Congrégation des Indulgences le 14 juillet dernier.

Missionnaires et Religieuses. — Dans les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur qui viennent de paraître et qui sont faites à la suite des événements de Chine, nous relevons les noms suivants : Mgr Favier, évêque de Pékin; Mgr Jarlin, coadjuteur de Mgr Favier; Mgr Bruguière, évêque de Tcheng-Tin-Fou; le P. Becker, missionnaire en Chine; le P. Laveissière, missionnaire; Mme Lieutier, supérieure de l'hôpital français de Peï-Tang. L'*Officiel* mentionne que ces missionnaires sont lazaristes, excepté le P. Becker, dont il ne nomme point la congrégation, peut-être parce qu'il est jésuite.

— La Sœur Lieutier a écrit à sa famille et à la Sœur Marcou, supérieure du couvent Saint-Vincent-de-Paul, à Marseille. La supérieure générale de la congrégation avait offert à elle et aux autres religieuses de rentrer en France pour se remettre des terribles fatigues et émotions du siège de Peï-Tang, où les explosions des mines des Boxeurs ensevelirent d'un seul coup quatre-vingts chrétiens chinois; aucune n'a consenti à être rapatriée, toutes voulant rester jusqu'au bout sur la brèche et se dévouer à la réorganisation des œuvres de bienfaisance chrétiennes.

Le modèle et le Patron des jeunes ouvriers. — L'avenir est aux jeunes générations et en particulier aux jeunes ouvriers qui mieux éclairés sauront distinguer les vrais intérêts de la France, leurs véritables amis et deviendront les plus fermes soutiens de la religion et de l'Eglise.

Et si, pour atteindre ce but, les œuvres sociales s'imposent sous toutes les formes, n'est-ce pas l'heure de recommander aussi d'une façon spéciale la dévotion envers le céleste patron que Sa Sainteté Léon XIII a assigné aux jeunes ouvriers, le Vénérable *Nunzio Sulprizio.*

Nous recommandons à ce sujet la lecture de l'attachant récit que vient de publier M. l'abbé Séaume du diocèse de Belley, de la vie surnaturelle et merveilleuse de ce jeune apprenti maréchal au XIXe siècle (1).

(1) *Le Vénérable Nunzio Sulprizio*, 1 vol. in-12 à la librairie H. Oudin à Paris et Poitiers et aux librairies religieuses. Prix 1 fr.

Ce serait un précieux cadeau d'étrennes à offrir aux jeunes ouvriers auxquels on s'intéresse.

Cause du R. P. Maunoir. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Quimper :

Dans sa séance du 4 décembre, la Sacrée Congrégation des Rites s'est occupée de plusieurs procès de béatification en cours et a jugé de la validité notamment des « procès tant ordinaires qu'apostoliques, engagés devant les curies de Quimper, Rennes et Saint-Brieuc pour la cause de béatification et canonisation du vénérable Julien Maunoir, profès de la Compagnie de Jésus ».

On espère que, sans tarder, le même jugement sera rendu pour le procès du vénérable serviteur de Dieu Michel Le Nobletz. Nous devons continuer à prier pour le prompt succès de ces deux causes, qui intéressent à un si haut degré notre diocèse.

Suisse. — Le gouvernement du canton des Grisons (Suisse) avait introduit dans les écoles un manuel de lecture officiel renfermant des récits en contradiction flagrante avec les croyances religieuses et morales du peuple catholique.

Les vingt-huit communes catholiques du canton ont refusé absolument le livre officiel et ses légendes païennes, et l'ont remplacé par un manuel spécial demandé par elles à un Religieux, et relatant les premiers épisodes de l'évangélisation du pays par l'apôtre saint Sigisbert. Et comme le gouvernement a prétendu interdire le manuel catholique, 2,700 pères de famille se sont levés et, dans une réunion tenue le dimanche à Ilanz, ont décidé de défendre jusqu'au bout les âmes de leurs enfants.

Quelques jours auparavant, dans le Jura bernois, 4,000 citoyens revendiquaient le respect des croyances chrétiennes à l'école.

Honneur aux Catholiques Suisses!

Ordination d'un ex-capitaine. — Une touchante cérémonie a eu lieu dans la chapelle de la Visitation, rue de Vaugirard, à Paris. Un jeune et brillant officier recevait l'ordination sacerdotale et célébrait ensuite sa premiere messe.

Les servants de cette premièré messe étaient les deux frères du nouveau prêtre, dont l'un est colonel.

La tante du jeune officier, qui lui a servi de mère et qui, après son veuvage, s'est consacrée à Dieu, assistait, derrière les grilles de la Visitation, à cette émouvante cérémonie.

De nombrenx amis étaient venus s'unir aux prières du jeune prêtre et manifester leur ardente sympathie à sa pieuse famille.

C'est en qualité de Jésuite que le prêtre capitaine va désormais servir la France et l'Eglise.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 30 Décembre, dimanche dans l'octave de Noël, semi-double. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. Chapelet.

— Lundi 31, après les Complies, vers 3 h. 3/4, le Chapitre, accompagné des autres ecclésiastiques de la ville, se rend au palais épiscopal pour présenter à Monseigneur les vœux de nouvel an. — Le même jour à 5 h., salut à la Crypte, pour remercier Dieu des grâces reçues dans l'année.

— Mardi 1er janvier, fête de la *CIRCONCISION DE N. S.*, double de 2e classe. A 10 h., grand'messe unique, précédée de tierce. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Jeudi 3, à 8 h., messe pour l'Association du Saint-Sacrement; à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi 4, messe de l'Apostolat de la Prière. Le soir, à 4 h., chemin de croix et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche et mardi, à 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche et mardi, à 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres. — Vendredi 4, à 8 h. du soir, allocution et salut en l'hon. du S. C.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 4 décembre, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h. 1/2, 1re messe. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement. A 3 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'Honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, (Rue Bonaparte, 82, Paris. Abonnement : 20 fr.) — Sommaire du numéro du 5 décembre 1900 : I. La Loi sur les Associations. — Qu'est-ce qu'un religieux ? par le P. H. Prélot. — II. Nos anciens élèves (deuxième article), par le P. W. Tampé. — III. Genres littéraires et Sens figurés dans les écritures des deux Testaments, par le P. L. Méchineau. — IV. Un peuple qui ne veut pas mourir, par le P. J. Burnichon. — V. La Divine Comédie, par le P. H. Chérot. — VI. Livres. — VII. Livres d'étrennes.

Les Méconnus : ce que sont les religieux, ce qu'ils font, à quoi ils servent, par le P. A. Belanger, S. J. ancien élève de l'Ecole polytechnique. Un vol. in-12. — V. Lecoffre, Paris. — A Chartres, librairie Renier, rue du Cheval-Blanc. — Prix de l'édition de propagande : 0 fr. 75.

Etude des *vœux* de religion dans leurs rapports avec la dignité humaine et l'utilité sociale ; examen des richesses *scandaleuses* des congrégations ; exposé très clair des fameux impôts d'accroissements ; prétendue hostilité des religieux à la république ; enfin le tableau des services rendus par ces *méconnus* à la société : tel est le thème de cet ouvrage, qui dissipera sans doute bien des préventions et qu'il faut répandre.

Un siècle de l'Église de France, 1800-1900, par Mgr Baunard, recteur de l'université catholique de Lille. (Paris, Ch. Poussielgue; Chartres, librairie Renier, rue du Cheval-Blanc). Petit in-4°, gravures hors texte, broché : 15 fr.; Reliure demi-chagrin, coins, 27 fr. Reliure demi-maroquin, 33 fr. Quant à la valeur littéraire, philosophique et historique de ce bel ouvrage, pour la faire deviner, il suffit de nommer l'auteur.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

JANVIER 1901

1er janvier, mardi. — **Fête de la Circoncision de N. S. J.-C.**, *double de 2e classe.* Messe *Puer.* — Vêpres de la fête, mém. de St-Etienne.
2, Mercredi. — Octave de St-Etienne, *double*, messe *Sederunt.*
3, Jeudi. — **Ste Geneviève**, vierge, *double de 2e classe*, messe *Dilexisti.*
4, Vendredi. — Octave des SS. Innocents, *double*, messe *Ex ore*, mém. de St-Jean.
5, Samedi. — Vigile de l'Epiphanie, messe *Dum medium*; mém. de St Siméon.
6, **DIMANCHE. — Epiphanie de N.-S.**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Ecce.* — Vêpres de la fête.
7, Lundi. — De l'octave, *semid*; messe *Ecce.*
8, Mardi. — De l'octave, *semid;* messe *Ecce.*
9, Mercredi. — De l'octave, *semid ;* messe *Ecce.*
10, Jeudi. — De l'octave, *semid ;* messe *Ecce.*
11, Vendredi. — De l'octave, *semid ;* messe *Ecce.*
12, Samedi. — De l'octave, *semid ;* messe *Ecce.*
13, **DIMANCHE, 1er après l'Epiphanie**, Octave de cette fête, *double*, messe *Ecce.* — Vêpres du jour, mém. de St Hilaire.
14, Lundi. — St Hilaire, évêque et docteur, *double ;* messe *In medio.*
15, Mardi. — St Malard, évêque de Chartres, *double ;* messe *Statuit.*
16, Mercredi. — St Marcel, pape et mart., *semid*; messe *Sacerdotes.*
17, Jeudi. — St Antoine, abbé, *double*; messe *Os justi*; mém. de St Sulpice, évêque.
18, Vendredi. — La Chaire de St Pierre à Rome, *double majeur*, messe *Statuit ;* mém. de St Paul et Ste Prisque,
19, Samedi. — St Laumer, abbé, *double ;* messe *Os justi.*
20, **DIMANCHE, IIe après l'Epiphanie**, fête du **Saint Nom de Jésus**, *double de 2e classe*; messe *In nomine*; messe des SS. Fabien et Sébastien, mart. — Vêpres de la fête; mém. de Ste Agnès, des SS. Fabien et Sébastien et du dim.
21, Lundi. — Ste Agnès, vierge et mart., *double;* messe *Me expectaverunt.*
22, Mardi. — Les SS. Vincent et Anastase, martyrs, *semid ;* messe *Intret.*
23, Mercredi. — Les Fiançailles de la T. S. Vierge, *double majeur ;* messe *Salve ;* mém. de St Joseph.
24, Jeudi. — St Timothée, évêque et mart., *double*; messe *Statuit.*
25, Vendredi. — Conversion de St Paul, apôtre, *double majeur ;* messe *Scîo cui*, mém. de St Pierre.
26, Samedi. — St Polycarpe, évêque et mart., *double ;* messe *Sacerdotes ;* mém. de Ste Bathilde, veuve.
27, **DIMANCHE, IIIe de l'Epiphanie**, fête de N.-Dame, *Refuge des Pécheurs*, *double de 2e classe* ou *double majeur;* messe *Ad Mariam* ; mém. des SS. Julien et Gilduin. — Vêpres de la fête, mém. du dim. et de Ste Agnès.
28, Lundi. — St Jean Chrysostôme, évêque et docteur, *double*; messe *In medio*, — Mém. de Ste Agnès.
29, Mardi. — St François de Sales, évêque et docteur, *double ;* messe *In medio.*
30, Mercredi. — Ste Martine, vierge et mart., *semid.*; messe *Loquebar.*
31, Jeudi. — St Pierre Nolasque, confesseur, *double ;* messe *Justus.*

(En l'année 1901, la fête de PAQUES se célébrera le 7 Avril)

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LIVRES DU PÈLERINAGE

N.-D. de Chartres. — Notice illustrée. — Envoyée par la poste; 0 fr. 25 l'unité; 2 fr. la douzaine; 13 fr. 50 le cent. — Édit. de luxe: 60 c. l'unité.

Histoire de N.-D. de Chartres, par Mme la Comtsse de Chabannes. 1 25

Notice abrégée sur le pèlerinage, 10 c. l'exem., 1 fr. la douzaine

Conférences sur N.-D. de Chartres, prêchées par M. l'abbé Poirier 1 fr. »

Chartres, sa Cathédrale, ses monuments, par A. Clerval. . . . 1 50

L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres, par A. Clerval . . . . 6 »

Neuvaines à N.-D. de Chartres, par un Tertiaire-Franciscain » 20

Guide du Touriste et du Pèlerin . . . . » 50

Mois de saint Joachim et de sainte Anne. . . . . » 30

Table des matières contenues dans les 10 premières années de la *Voix de Notre-Dame*: 40 centimes.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE
HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. IV, 19).

J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe ANNÉE. — **FÉVRIER 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est* impossible *de faire droit aux réclamations.

2e Numéro — LA VOIX — Février 1901

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

LA CONSOLATION DU PRÊTRE PRISONNIER

(Episode de la grande Révolution)

Nous avons déjà annoncé la publication récente d'un ouvrage fort édifiant intitulé: Vie de M. Cassegrain, chanoine de la cathédrale de Chartres, fondateur et premier supérieur de la Congrégation des Filles de la Providence du Sacré-Cœur de Jésus, dite du Bon-Secours, avec une Vie complémentaire de M. Durand, son neveu et successeur (1). Nous avons même reproduit, dans notre supplément du 5 janvier, l'avant-propos signé J. F., dans lequel M. le chapelain des Sœurs de Bon-Secours donne sur la double biographie présentée aux lecteurs des renseignements utiles.

On nous saura gré d'insérer aujourd'hui dans la *Voix* un touchant récit emprunté à ce livre précieux pour l'histoire du diocèse de N.-D. de Chartres au XVIIIe siècle.

M. Durand fut incarcéré, le 16 mai 1793, au couvent des Jacobins, à Chartres. Avec lui se trouvaient en prison plusieurs de ses confrères, des prêtres de Chartres, des curés de la campagne et deux religieux trappistes, restés fidèles, comme lui, à leurs premiers serments.

« Vers la fin du Carême 1794, M. Brûlard, trappiste, compagnon de prison de M. Durand, lui dit: « Il faut pourtant que nous fassions nos pâques. Vous avez, ajouta-t-il, quelques-unes de vos filles à Chartres, elles ont probablement un prêtre qui leur dit la messe, faites-en venir une, je lui donnerai mes instructions. » Il en vint, une en effet, c'était une des nièces de

(1) Chartres, imprimerie Marcel Laffray, 6, Place Marceau, 6. Prix : 2 fr. — Demander ce livre soit chez l'imprimeur, soit à la Communauté des Sœurs de Bon-Secours, à Chartres.

Marie (1). M. Brûlard lui expliqua ce qu'il avait imaginé : c'était de prendre un demi-pain, de l'entamer, d'en ôter la mie, de faire envelopper les saintes hosties dans un corporal, de mettre ensuite le corporal dans le pain et de rejoindre les deux morceaux avec un petit bâton. La sœur n'y vit pas de difficulté, mais elle dit qu'elle ne connaissait pas de prêtre caché dans la ville, tant la terreur était grande pour le moment. Écrivez à celui qui vous dirige, reprit M. Brûlard qu'aucun obstacle ne pouvait rebuter.

» La sœur écrivit à ce prêtre pour le prier, s'il était possible, de venir à la ville, sans lui dire de quoi il s'agissait. Il arriva à Chartres dès le soir ; le lendemain, il dit la messe, consacra des hosties, les mit dans le corporal, puis dans le pain, il enveloppa ensuite le pain d'une serviette et remit le tout entre les mains de la sœur. Celle-ci avait, la veille, averti sa tante de se tenir prête le lendemain, à sept heures du matin, pour recevoir le pain en l'absence du geôlier.

» Chargée de ce précieux dépôt, elle partit, non sans éprouver une grande émotion, causée par le respect dont elle était pénétrée et par la crainte d'être surprise. Elle arriva enfin à la prison. Sa tante était montée sur un balcon pour l'attendre ; dès qu'elle l'aperçut, elle descendit rapidement. Elle reçut le pain à travers les barreaux de la porte, et alla en toute hâte le déposer dans la chambre de M. Clouet, chanoine théologal, qui avait l'avantage d'être seul, étant logé fort à l'étroit. C'est dans ce cabinet que M. Durand et ses amis eurent le bonheur de communier, au nombre de vingt, avec la bonne Marie et la domestique de M. Clouet. Dans la crainte d'être remarqués, ils ne vinrent pas tous à la fois, mais par petits groupes, pendant toute la matinée, et ils agirent avec tant de prudence que ni le geôlier ni les autres prêtres ne s'aperçurent de rien.

Ce fut une grande consolation pour tous. M. Brûlard, dont le projet avait si bien réussi, en témoigna toute sa reconnaissance à celle qui leur avait rendu ce service, si précieux en pareille circonstance. Dieu sans doute lui avait donné ce désir ardent de le recevoir et lui en avait inspiré le moyen pour le

(1) Plusieurs des religieuses du Sacré-Cœur de la maison de St-Remi d'Auneau avaient dû se retirer à Chartres. Deux d'entre elles : Sœur Désirée qui fut plus tard supérieure, et Sœur de la Résurrection, nièce de Marie la domestique de M. Durand, y gardaient la maison de ce bon supérieur alors en prison.

fortifier contre les nouvelles épreuves auxquelles il allait être exposé.

Peut-être cette communion fut-elle pour lui la dernière ; car il partit quelques jours après avec plusieurs prêtres non assermentés, condamnés à la déportation, et l'on ne sait s'il parvint au lieu de sa destination ou s'il périt avec beaucoup d'autres sur le vaisseau qui les avait embarqués, mais on ne le revit plus et l'on n'en entendit plus parler. Ce départ causa tant de peine à M. Durand que sa santé s'en trouva notablement affectée ; on lui conseilla de demander sa liberté pour la rétablir, mais il préféra s'abandonner entre les mains de la Providence. Cependant sa sœur et la sœur Désirée s'employèrent en une foule de démarches et elles furent assez heureuses pour l'obtenir.

« M. Durand sortit de prison le 7 janvier 1795, mais il n'avait plus de maison ; une personne aussi estimable par sa piété que par sa charité, Mlle Villeneuve, lui offrit l'hospitalité avec une grande joie, elle reçut également chez elle Marie, ses deux nièces et la sœur Désirée.

» Cette dernière, ainsi que la sœur de la Résurrection y restèrent jusqu'au moment où elles purent rentrer dans leur maison de Saint-Remi.....

» M. Durand fut arrêté une seconde fois, le 28 janvier 1796, et renfermé au couvent des Carmélites, toujours accompagné de sa fidèle Marie, qui ne l'abandonna jamais. Là, comme à la prison du Palais, il fut privé de dire la messe ; mais il était seul dans sa chambre ; il eut plus de facilité pour communiquer avec les personnes qui venaient le voir ; il put même continuer à les confesser pendant que Marie faisait le guet à la porte.

» Cette détention ne fut pas de longue durée, il obtint enfin son entière libération et revint chez Mlle Villeneuve. Il y resta peu de temps cette fois, car, cédant aux instances réitérées de ses filles, il mit ordre à ses affaires et se rendit à Auneau. »

MARIE IMMACULÉE

La Vierge Immaculée est apparue six fois dans le siècle dernier, et six fois, elle a rappelé son Immaculée Conception.

1. « O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons re-

cours à vous ». C'est la première apparition, celle de la médaille miraculeuse, celle qui contenait toutes les autres en prophétie ; il n'est pas difficile de la découvrir en examinant pieusement les signes du revers de la médaille.

« Conçue sans péché », voilà bien l'Immaculée Conception. Cette prière, répétée mille et mille fois, a préparé la promulgation du dogme. La T. S. Vierge l'a défini pour ainsi dire d'avance tel qu'il était contenu dans la sainte Écriture et la Tradition. Elle a accoutumé les peuples à y croire, en en prononçant la formule ; et la sainte Eglise n'avait plus qu'à y mettre le sceau par sa définition solennelle.

2. L'Immaculée Conception est encore comprise dans la manifestation de N.-D. des Victoires : « Consacre ta paroisse au très-saint et immaculé Cœur de Marie ». Aussi M. l'abbé Desgenettes, à qui ces paroles avaient été adressées, disait aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui se pressaient dans son église : Ce n'est pas ici que la Sainte Vierge est apparue, c'est dans la chapelle de votre maison mère.

Quoi qu'il en soit Marie rappelle encore son merveilleux privilège en l'identifiant avec la pureté de son cœur. Dans les signes des revers de la médaille miraculeuse, le cœur de Marie est couronné de roses; et on le représente quelquefois surmonté d'un lys, emblême de la pureté et de l'Immaculée Conception.

3. Il n'est pas difficile de découvrir à première vue l'Immaculée Conception dans l'apparition de la Salette : ni parole ni action manifeste ne l'indique. Il faut recourir au signe qui prédit cette apparition dans le revers de la médaille miraculeuse, c'est-à-dire à la Croix. C'est par les mérites prévus de la croix de N.-S., que la T. S. Vierge a été sans tache, et c'est la croix que la T. S. Vierge, à la Salette, porte sur sa poitrine, comme pour dire qu'elle-même a été sauvée d'une manière suréminente par la vertu de la croix de son divin Fils, et qu'elle a ensuite contribué à la rédemption du monde, en donnant son consentement au sacrifice du calvaire.

4. Quant à l'apparition de Lourdes, l'Immaculée Conception s'y révèle claire comme le jour : Je suis l'Immaculée Conception, dit la T. S. Vierge à Bernadette qui lui demandait son nom. Lourdes ! c'est l'apparition de Marie par excellence; aussi est-elle désignée dans la médaille miraculeuse par la première lettre de son nom ; elle est venue immédiatement après la définition du dogme, elle en a été comme la confirmation donnée par le ciel.

5. L'apparition de Pontmain avec sa Vierge aux mains étendues, presque tout le temps qu'elle a duré, rappelait la pose de Marie dans la médaille miraculeuse, et proclamait bien haut à sa manière l'Immaculée Conception, et les grâces qui devaient en découler par la suite.

Demandons-les par la prière, et les mérites de J.-C. crucifié : que la T. S. Vierge a tenu un moment dans ses mains, le présentant à notre adoration, afin de nous faire participer en quelque sorte par Jésus aux bienfaits de son Immaculée Conception.

6. Dans la dernière apparition, comme dans la précédente, la T. S. Vierge s'est montrée aussi les mains étendues. De plus, de même que dans la médaille miraculeuse, ses mains étaient rayonnantes d'une clarté, qui se répandait sur le monde et en particulier sur la France; de même dans l'apparition de Pellevoisin elles laissèrent échapper des gouttelettes de rosée, sur lesquelles on pouvait lire les noms de grâces innombrables, que Marie immaculée était prête à répandre sur tous ceux qui le lui demanderaient avec ferveur.

Ajoutons que, dans presque toutes ses apparitions, la T. S. Vierge a été entourée d'un cercle ovale, qui rappelle la médaille miraculeuse : cercle de lumière dans l'apparition de la Salette, et de Lourdes; cercle bleu, couleur du temps, illuminé de quatre bougies, dans l'apparition de Pontmain; cercle lumineux de roses de toutes couleurs dans l'apparition de Pellevoisin. Ce cercle ovale qui séparait la T. S. Vierge du reste du monde, ne rappelle-t-il pas sensiblement son Immaculée Conception ! par laquelle seule elle a été préservée du péché originel ?

1. Honorons-donc ce cher privilège de l'Immaculée Conception, qui met la T. S. Vierge au-dessus de tous les anges et de tous les saints.

2. Invoquons-la sous ce titre, comme elle nous y a conviés elle-même dans sa médaille; et comme l'Eglise nous y invite aussi par sa croyance et par ses fêtes.

En disant : O Marie conçue sans péché, nous ferons en même temps une prière et un acte de foi, qui nous rapportera ainsi double profit.

3. Mais surtout, imitons Marie, puisque nous ne pouvons le faire dans son Immaculée Conception, absolument parlant, tâchons du moins de garder l'innocence de notre baptême : ou même, après l'avoir recouvrée par la pénitence, conservons-nous dans l'exemption de toute faute, autant qu'il nous est possible, avec la grâce de Dieu, et la protection de la T. S. Vierge Marie, Immaculée.

X.

HEUREUSE MÈRE ET HEUREUSE FILLE

COURTE HISTOIRE D'UNE VOCATION RELIGIEUSE

Une bonne fille que nous appellerons Valentine, était de l'Auvergne ; sa mère avait voulu être religieuse, mais n'ayant

pu réaliser son pieux dessein, elle désirait du moins donner à Dieu l'un de ses enfants. Chaque soir, avant de dire le chapelet en famille, elle disait à Valentine : « Mon enfant, demande à Dieu ce que demande ta mère. » Or cette demande, c'était que Valentine se fît religieuse. La grâce fut obtenue ; et, un jour la jeune fille confia à sa mère son désir de se consacrer à Dieu. Cette confidence comblait les vœux de cette pieuse mère, et son consentement fut donné avec joie ; mais le père voulut une épreuve. C'était le temps de la moisson, il dit à sa fille : Je veux bien te laisser partir, mais pour me prouver ta vocation, tu moissonneras toute seule notre champ de blé. » Valentine se mit courageusement à l'œuvre, se coupa deux doigts, mais vint à bout de sa besogne. Alors ses parents la bénirent avec larmes, et elle prit son chemin vers le Poitou. Elle arriva à la Puye en 1820, et fut présentée au P. André, qui lui demanda : « D'ou êtes-vous ? — Mon Père, je suis du ciel. — Eh bien ! Vous serez une petite sainte, répliqua le Père, si vous êtes obéissante (1). »

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Dimanche, 27 février. — *N.-D. Refuge des Pécheurs.* Fête de l'Archiconfrérie de N.-D. des Victoires. Fête patronale aussi de la Confrérie de N.-D. de Chartres. — Mémoire de S. Gilduin évêque de Dol, décédé à Chartres, et de S. Julien, évêque du Mans, en l'honneur de qui vont être célébrées de grandes solennités de pèlerinage au Mans, les 27 et 28 janvier. — Les Associés de la Confrérie de N.-D. de Chartres n'oublieront pas les Indulgences à gagner en ce jour.

Lundi 28. — *S. Jean Chrysostôme* (fête transférée du 27). Ce saint patriarche de Constantinople, docteur de l'Église, fut d'une remarquable éloquence, d'un noble et ferme caractère. L'impératrice Eudoxie le fit condamner à un dur exil. Il mourut près de Comane, dans le Pont, l'an 407 de l'ère chrétienne.

Mardi 29. — *S. François de Sales,* évêque de Genève, docteur de l'Église, célèbre par ses écrits d'une doctrine sûre et d'une piété douce et forte, par les conversions qu'il opéra parmi les calvinistes, et l'institution de l'ordre de la Visitation de Notre-Dame, au XVIme siècle. — Indulgences par l'Association de S. François de Sales.

(1) *Vie du P. Fournet,* page 214.

Mercredi 30. — *Ste Martine*, vierge et martyre au IIIme siècle, une des patronnes de Rome. Sa puissance sur les démons, dans les jours de son martyre, atteste son crédit près de Dieu.

Jeudi 31. — *S. Pierre Nolasque*, l'un des fondateurs de l'ordre de N.-D. de la Merci, établi en Espagne au XIIIme siècle, pour le rachat des chrétiens captifs chez les Maures. Grand serviteur de la Sainte Vierge, il jouit plusieurs fois de ses apparitions. Imitons-le dans son amour pour Notre-Dame.

Vendredi 1er février. — *S. Ignace*, évêque d'Antioche. Il fut condamné par l'empereur Trajan à servir de pâture aux bêtes de l'amphithéâtre. On lit dans une de ses épîtres ces remarquables conseils : « Le moyen de ne pas vous laisser corrompre est de rester unis à Dieu, à J.-C., à l'évêque, à la doctrine des apôtres. » Pour le 1er vendredi du mois, Indulgences : Sacré-Cœur, Scapulaire rouge, Garde d'honneur.

Samedi 2 février. — *Fête de la Purification de la T. S. Vierge ;* fête appelée vulgairement la *Chandeleur*, à cause de l'usage des cierges portés par le clergé et les fidèles, pendant la messe de ce jour, en l'honneur de Jésus, la lumière du monde, porté et présenté au temple par sa divine Mère. Allons toujours avec bonheur à la Maison de Dieu — Indulgences ; Sacré-Cœur, Garde d'h., Scap. bleu et son scap. du Mont-Carmel, Congr. des Enf. de Marie, Rosaire, Ros. vivant, Méd. de S. Benoît, Arch. de S. Joseph, Congrég. de la Ste Vierge, Mères chrétiennes.

Dimanche, 3 février. — *Septuagésime.*

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 85 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en janvier, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre; devant N.-D. du Pilier, 10; devant saint Joseph, 2; devant sainte Anne et saint Joachim, 2; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en janvier, 33 enfants, dont 19 de diocèses étrangers.

La fête d'Adoration à la Crypte. — Elle se célèbre au jour où nous mettons sous presse le présent numéro de la *Voix*. C'est au mois de janvier 1868 qu'eut lieu pour la première fois telle solennité ; elle inaugurait la série des fêtes eucharistiques mensuelles instituées pour la ville épiscopale, série qui n'a pas été interrompue depuis. Chaque année, vers la même époque, nous avons revu en l'église de Notre-Dame-Sous-Terre la même manifestation d'hommages et

de prières à l'Eucharistie, et presque les mêmes décorations, magnifiques combinaisons de lumières avec guirlandes et fleurs d'or.

Aujourd'hui encore, jeudi 24 janvier, quelle affluence de personnes pieuses dès l'ouverture du temple saint! Elles sont là pour assister à l'exposition du Saint-Sacrement, à la première allocution de la journée, aux premiers chants, à la première messe. Le célébrant les prêche sur Jésus, la vérité, la voie et la vie, et il termine l'auguste sacrifice en distribuant la sainte communion à ces nombreux fidèles.

L'assistance est encore très grande aux messes qui suivent, surtout à celle de 8 heures dite par Monseigneur.

Ce qui n'empêchera pas la présence de beaucoup d'adorateurs et d'adoratrices dans le milieu de la journée en attendant l'office du soir.

A 4 heures, la longue nef qui s'étend devant la Madone sera complètement remplie; les cantiques et les motets de la Maîtrise rehausseront de leurs religieuses et toujours agréables harmonies la cérémonie annoncée que présidera Mgr l'Evêque de Chartres. Et l'orateur de cette majestueuse cérémonie, nous l'avons déjà dit, sera M. l'abbé M. Coulombeau, professeur de rhétorique à l'Institution Notre-Dame, licencié ès lettres. Nous le connaissons assez pour bien augurer du succès de sa parole; l'assistance d'aujourd'hui goûtera son pieux discours, comme celui de son frère l'abbé P. Coulombeau fut goûté au même lieu, en la fête dernière des Saints-Innocents.

Le caractère principal de cette fête est l'amende honorable au Seigneur, pour les péchés du monde; que de ferventes prières dans ce but Notre-Dame devait attendre de son peuple pour les présenter à Jésus!

Les Congrégations. — Aux pieds de N.-D. de Chartres, tous les jours s'élèvent des prières, et se formulent des recommandations ayant pour objet des intérêts divers, privés ou publics. Une des demandes le plus souvent renouvelées et les plus importantes, dans le mois de janvier, a été, croyons-nous, celle de la protection de Marie sur les communautés religieuses menacées par la loi actuellement en discussion à la Chambre.

Cette discussion a été éclairée surtout le lundi 21, par le discours de M. le comte de Mun.

M. Renault-Morlière avait traité la question de droit; M. Jacques Piou, la question historique; M. de Mun a magnifiquement étudié le côté religieux et social. Son discours, de l'aveu même de beaucoup de ses adversaires, est un des plus beaux dont la tribune ait jamais retenti. Le grand orateur a détruit de fond à comble les enquêtes misérables et les rapports mensongers sur lesquels se

base l'attaque aux congrégations. Après la lecture de cet admirable chef-d'œuvre d'argumentation et d'éloquence, nous disons comme *La Croix :*

« La fausseté des chiffres donnés par les rapports officiels a été démontrée; le mirage des promesses s'est fondu; le « *milliard* » *a été dénoncé comme un appât trompeur,* dissimulant mal l'engin perfide.

» De la part de l'orateur, pas une assertion qui n'eût immédiatement sa preuve, pas une preuve qui n'eût ses déductions irréfutables : tantôt élevant l'âme à de sublimes hauteurs, telle l'évocation de la jeunesse française formée tout entière pour le sacrifice à la patrie; tantôt marquant l'infamie d'un stigmate ineffaçable, tel le masque arraché à l'hypocrite apitoiement des défenseurs de la loi sur certaines Congrégations, pour cacher le but poursuivi de destruction de l'Eglise et de déchristianisation de la France ».

M. Waldeck-Rousseau a répondu en très habile avocat, par subtilités et sophismes qui peuvent tromper les ignorants ; mais sans infirmer la thèse des défenseurs du droit et de la vérité. La franc-maçonnerie a applaudi M. Waldeck-Rousseau et voté l'affichage de son discours dans les communes de France, aux frais des contribuables bien entendu. Les gens de bien vont opposer le plus possible à cette propagande celle du discours de M. de Mun qui est publié à part, nous dit la *Croix*, et va être répandu par les catholiques. — Honneur aussi à M. Lerolle pour sa vigoureuse réplique au sectaire M. Brisson.

— *La fête de la Confrérie* de N.-D. de Chartres, célébrée cette année le dimanche 27 janvier, est toujours l'occasion d'un redoublement de zèle pour le culte de la Bonne Mère. Les habitants de notre cité accoutumés à visiter sa basilique, y vont ce jour-là avec un empressement plus pieux encore, et avec de plus vives espérances dans le succès de leurs prières. Les personnes qui vivent loin, souvent bien loin de Chartres, unissent leurs vœux à ceux des Chartrains, vœux dont plus d'une fois leurs lettres émues ont rendu témoignage. Exprimés à distance ou tout près de la Madone, tous ces désirs, tous ces sentiments partent du même principe et tendent au même but : Fidélité aimante et dévouée à N.-D. de Chartres.

— Le vendredi 25 janvier, fête patronale à la Communauté de Saint-Paul. Office présidé par Monseigneur. Sermon des vêpres prêché par M. le curé de Saint-Agil (Loir-et-Cher).

Monographie de la Cathédrale de Chartres. — Le troisième volume commence; la *Société Archéologique d'Eure-et-Loir* vient d'en publier le premier fascicule ; M. l'abbé Sainsot y donne une longue et

intéressante bibliographie ou liste alphabétique des ouvrages qui ont trait plus ou moins directement à la Cathédrale. Nos félicitations à l'auteur.

Soizé. — *Fête de Notre-Dame de Pontmain.* — Depuis que les statues des apparitions ont été érigées dans la chapelle de la Sainte Vierge de cette paroisse, le jour de Noël dernier, le premier anniversaire qui s'est rencontré a été celui de Pontmain, le 17 janvier de la présente année 1901, première du XXe siècle.

La statue de l'apparition était brillamment illuminée, et la sainte messe a été dite devant elle, aux intentions suivantes : pour remercier la Très Sainte Vierge du bienfait de ses apparitions, pour lui demander la grâce d'en profiter à l'avenir, pour l'Église et pour la France, pour la conversion des pécheurs, et la délivrance des âmes du purgatoire.

Et ces intentions seront les mêmes, toutes les fois que la messe sera célébrée à l'anniversaire de chacune des apparitions, et le premier samedi du mois.

Que l'on veuille bien en grâce s'unir à ces prières.

Il convenait bien, ce semble, de commencer ces messes des apparitions le jour anniversaire de Pontmain ; car si l'on jette un regard sur cette belle statue de la Sainte Vierge, toute d'azur et scintillante d'étoiles d'or ; sur son crucifix rouge qu'elle porte entre ses mains, sur son voile noir qui lui couvre la tête et les épaules, et jusque sur son diadème, de forme particulière, entouré d'un filet ensanglanté, ne dirait-on pas un prêtre qui offre le saint sacrifice et qui immole de nouveau la divine Victime pour le salut du monde ?

Et d'ailleurs, si la Très Sainte Vierge nous invite à la prière dans son apparition de Pontmain, n'est-ce pas par dessus tout à la participation du saint sacrifice de la messe, qui est la prière la plus excellente et la plus efficace, où Notre Seigneur Jésus-Christ prie pour nous et nous obtient les plus grandes grâces ?

Unissons-nous donc à Marie, et entrons dans ses vues, en assistant au saint sacrifice de la messe, en le célébrant, ou en le faisant célébrer à toutes ses intentions qui ont été rappelées plus haut.

Souvenons-nous que les apparitions de Marie n'ont pas eu lieu seulement pour le XIXe siècle, mais qu'elles doivent avoir leur retentissement, leur effet et leur influence dans tous les siècles futurs. X.

Suppléments. — Voici les sujets traités en janvier dans les Suppléments de la *Voix* :

Sommaire du 5 janvier : Lettre de S. S. Léon XIII au cardinal-archevêque de Paris sur les Congrégations religieuses. — Vie du chanoine Cassegrain. — Chronique diocésaine : La nuit du 31 dé-

cembre à Chartres ; Nominations à Dreux ; Cérémonie à Sorel-Moussel ; Une fête d'adoration à M. — Faits divers.

Sommaire du 12 : Les Mages. — Le xxme siècle au Sacré-cœur ; Indulgences. — Aux parents chrétiens ; paroles du P. Lacordaire. — Jésus enfant (poésie). — Chronique diocésaine : Le Jubilé sacerdotal d'un chanoine d'honneur de la cath. de Chartres (S. E. le card. Langénieux) ; Le monument de Mgr Rivet ; La fête eucharistique des 31 décembre et 1er janvier en quelques paroisses, cérémonie d'Ozoir ; Rappel des apparitions de la T. S. Vierge en France, cérémonie à Soizé. — Faits divers.

Sommaire du 19 : Le Saint nom de Jésus. — S. Michel et nos pères. — La Charité. — Oh ! les assassins ! (par la presse criminelle). — Chronique diocésaine : Procession de S. Sébastien ; Deux de nos missionnaires chartrains ; L'abbé Potard (E. de M.) ; Pieuse fête d'origine chartraine ; La St Maur, à Auneau. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Une personne de notre paroisse étant tombée très gravement malade, il y a quelques jours, nous l'avons recommandée immédiatement à N.-D. de Chartres en promettant une messe en l'honneur de cette bonne Mère. Nous avons été exaucés. Veuillez faire acquitter la messe promise. (S. A. à L., diocèse de Chartres).

2. Respectueuses salutations à M. le D., et demande d'une neuvaine de prières par les clercs de N.-D. de Chartres pour remerciements d'une grâce obtenue. (M. A., diocèse de Rodez).

3. Veuillez faire dire une messe d'actions de grâces à N.-D. de Chartres pour une guérison obtenue. (A. L., diocèse de Nantes).

4. Nous avions recommandé à N.-D. de Chartres une grave affaire temporelle. Encore une fois Marie vient de nous prouver son affection maternelle en récompensant notre espérance. (M. à S. E., diocèse d'Orléans).

5. Redevable d'une très grande grâce à N.-D. de Chartres, je désire lui témoigner ma reconnaissance par une neuvaine de prières et une offrande pour ses clercs. (J. à M., diocèse de Chartres).

6. Remerciements à N.-D. de Chartres pour sa protection maternelle ! A l'intention de ma famille qui lui est recommandée de nouveau, veuillez faire acquitter une messe, faire dire une neuvaine de prières et faire brûler une lampe pendant cette neuvaine. (L. E. à M., diocèse de Chartres).

7. L'enfant recommandée était à la mort, les médecins désespéraient de la guérir. Nous avons commencé une neuvaine à N.-D. de Chartres, et la guérison a eu lieu. On a reconnu là une grande

protection de la Sainte Vierge. Actions de grâces! (V. à G.,)

8. La guérison que je vous avais prié d'implorer au sanctuaire de N.-D. de Chartres, a été obtenue. Veuillez de nouveau allumer une lampe devant l'image vénérée. (F. M. à M., diocèse de Versailles).

9. J'avais promis des messes à N.-D. de Chartres en demandant une grande grâce par son intercession. Nous avons été exaucés. Je viens vous prier de faire acquitter les messes et de recommander de nouveau ma famille. (M. à X., diocèse de Versailles).

10. Veuillez recevoir mon offrande pour l'Œuvre des clercs, mettre un cierge devant N.-D. de Chartres, commencer une neuvaine en son honneur et acquitter une messe à notre intention. La bonne Mère a tant fait pour nous. Actions de grâces ! (E. à M., diocèse du Mans).

11. En reconnaissance d'une grâce demandée par l'intercession de N.-D. de Chartres, je désirerais une neuvaine de prières. (D. P., à Paris).

12. Une messe, s. v. p., en reconn. d'une grâce (E. à C.).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Joseph de Sainte-Sophie, des Petites Sœurs des Pauvres de Chartres, décédée le 9 janvier, âgée de 39 ans, dont 13 de religion.

Sœur Marie Monique Saucié, sœur tourière de la Visitation de Chartres, décédée le 29 décembre, âgée de 74 ans, dont 9 ans de religion.

Neuf religieuses de St-Paul de Chartres, savoir :

Sr Henri-Cyrille, née Marie Bourdin, décédée le 4 janvier, à Blois, âgée de 37 ans, dont 13 ans de religion. — Sr Augusta, née Madeleine Leblanc, décédée le 4 janvier, âgée de 71 ans, dont 51 de religion.— Sr Andréa, née Marie Brunon, décédée le 10 janvier, âgée de 62 ans, dont 39 de religion. — Sr Marie Elidie, née Marie Nuss, décédée le 11 janvier, âgée de 38 ans, dont 13 de religion. — Sr Héléna, née Marie Godard, décédée le 18 janvier, âgée de 69 ans, dont 49 de religion. — Sr Théodose, née Victorine Lavainne, décédée le 21 janvier, âgée de 81 ans, dont 63 de religion. — Sr Sainte Clémentine, née Claudine Saint-Joanis, décédée le 21 janvier, âgée de 62 ans, dont 37 de religion. — Sr Marie-Adrienne, née Louise Devrez, décédée à Paris le 22 janvier, âgée de 60 ans, dont 42 de religion. — Sr Maria Régis, née Clarisse Métais, décédée le 22 janvier à Calais, âgée de 28 ans, dont 9 de religion.

M. Louis-A.-E. Cailleaux, entrepreneur de charpente, 38 ans, rue

Chauveau-Lagarde, Chartres. — Mlle Fr. L. Moulin, rue de Bonneval, 27, Chartres. — Mme Eugénie Legendre, veuve Mangin, 50 ans, rue du Grand-Faubourg, Chartres. — M. Charles Drieux-Levassor, négociant, 50 ans, rue du Bois-Merrain, Chartres. — Mme C. Leloup, née Marie Cabaret, 48 ans, impasse de la Moutonnerie, Chartres. — Mme Colas-Hébert, 76 ans, au Mousseau, commune de Lèves. — Mlle Célina Hamard, 79 ans, à Janville. — Mme Ve Benoist, née E.-L. Greslou, 96 ans, à Saint-Germain-en-Laye. — M. Jean-Félix-Alexis Foulon, 82 ans, à Orbec. — Marie-Louise G. Riguet, 82 ans, rue de Beauvais, Chartres.— Mlle Judith Durand, 74 ans, rue au Lait, Chartres. — M. Jean-Marie B. Bristch, 78 ans, rue du Cheval-Blanc, Chartres. — Mme Am. Mousseaux, à Louvilliers.

MÈRE ANSELME (1).

Nous résumons ici les détails donnés par le *Journal officiel* :

Le dimanche 2 décembre 1900, s'éteignait dans sa soixante-cinquième année, après une rapide maladie, Mme Victorine Charleu, en religion Sœur Anselme, chevalier de la Légion d'honneur, supérieure principale des religieuses de Saint-Paul de Chartres, à la Guyane.

Cette douloureuse nouvelle frappait de tristesse la population de la Colonie qui admirait dans la vénérable supérieure un caractère élevé, empreint de la plus grande affabilité, une âme haute, faite de pureté et de droiture, un cœur dont la douceur n'avait d'égale que la générosité, ouvert aux idées nobles, prêt à tous les sacrifices comme à tous les dévouements.

Entrée à la Communauté de Saint-Paul à l'âge de 18 ans, en 1853, Sœur Anselme était arrivée à la Guyane, en 1858. Après un séjour de deux ans dans les divers Établissements Pénitentiaires, elle fut rattachée, en 1860, à l'hôpital militaire de Cayenne, qu'elle ne devait plus quitter, et dont elle fut nommée supérieure principale en 1889. Pendant cette longue période de près de 43 ans, interrompue seulement par deux courts séjours en France, elle traversa successivement l'épidémie de variole de 1871, les épidémies de fièvre jaune de 1873, 1877, 1885, 1888. Le dévouement admirable dont elle fit preuve dans ces terribles circonstances l'avait désignée depuis longtemps pour les plus hautes récompenses. En 1888, un témoignage de satisfaction lui était décerné par M. le Ministre de la Marine ; en 1895, elle fut l'objet de nouvelles propositions pour la croix de la Légion d'honneur, qui lui fut, distinction suprême, décernée le 14 juillet 1896, et que la digne Supérieure porta si modestement.

(1) Nous l'avons déjà nommée au nécrologe de janvier

Avec elle disparaît l'une des plus nobles et plus sympathiques figures de la Guyane, et la Colonie tout entière, par sa présence aux obsèques qui eurent lieu le lendemain du décès, attestait l'estime profonde et le respect dont la vénérable religieuse avait su s'entourer. Et c'est devant le recueillement de toute une population, à la tête de laquelle M. le Gouverneur de la Colonie avait pris place, qu'une foule émue conduisait Sœur Anselme à sa dernière demeure. Le service religieux a été célébré à l'église paroissiale Saint-Sauveur, et l'absoute a été donnée par le Préfet apostolique, entouré de tous les membres du clergé. Un piquet de soldats rendait les honneurs. Tous les principaux représentants de l'autorité civile, de l'armée, de la magistrature étaient présents ; les enfants des écoles de Sœurs et de Frères ouvraient le cortège.

Au cimetière M. Drevon, médecin en chef de l'hôpital militaire, a prononcé un très bel éloge des vertus « apanage des saintes femmes qui consacrent leur existence au soulagement des misères humaines » ; il a marqué en traits saisissant «la place qui revient à Sœur Anselme, parmi ces servantes de Dieu, parmi ces bienfaitrices de l'humanité ». C'était un éloquent adieu.

Extension à tout le monde catholique du jubilé universel célébré à Rome l'an du Seigneur mil neuf cent.

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du Christ qui liront les présentes lettres, salut et bénédiction apostolique.

De même que Nous a été doux le cours du temps sacré que Nous avons terminé hier par de pieuses et solennelles cérémonies, ainsi le souvenir Nous en sera très agréable. Il semble, en effet, qu'avec la grâce de Dieu Nous avons atteint le but qu'avait désiré l'Eglise, et vers lequel tendaient tous ses efforts : à savoir que la solennité rétablie au bout de soixante-quinze années touchât les âmes d'une façon salutaire.

On compte, en effet, non pas un petit nombre d'hommes, mais jusqu'à des centaines de milliers, appartenant à toutes les classes et à toutes les nations, qui avec joie et avec une grande ardeur se sont empressés de profiter de la faculté extraordinaire qui leur était donnée de gagner la sainte indulgence. Et il est hors de doute que beaucoup d'âmes se sont à l'occasion de ce jubilé purifiées par un repentir salutaire et se sont renouvelées pour la pratique des vertus chrétiennes :

Nous avons donc raison de penser qu'un nouvel et puissant élan de foi et de piété s'est répandu en tout lieu, partant de la source et du centre de la foi catholique.

En outre, de même que Nos prédécesseurs ont eu coutume de le faire en pareil cas, Nous voulons maintenant reculer les bornes de la charité catholique, et procurer aux fidèles en plus grande abondance les biens célestes. Ce trésor des saintes indulgences qui Nous a été confié et qui durant l'année écoulée a été ouvert très largement, mais seulement à Rome, Nous voulons que pendant la moitié de l'an prochain, il soit accessible à l'universalité des fidèles dans tout le monde catholique. Ce jubilé, croyons-Nous, contribuera efficacement à faire refleurir au loin les mœurs chrétiennes, à resserrer l'union des âmes avec le Siège apostolique, à produire à travers le monde les autres fruits bénis que Nous avons indiqués en détail lorsque pour la première fois Nous avons notifié le grand jubilé.

La même mesure aura pour résultat que les prémices du siècle naissant seront inaugurées comme il convient. Nous voyons, en effet, qu'il n'est pas de meilleure façon pour les hommes de commencer un siècle, que de se mettre à même de profiter abondamment des mérites de la Rédemption du Christ. Or, Nous n'en doutons nullement, tous les fils de l'Eglise accueilleront ce nouveau moyen de salut avec les mêmes dispositions que Nous avons eues en le leur présentant. Nous avons confiance aussi que Nos vénérables frères les évêques, et tout le clergé, avec leur vigilance et leur zèle éprouvés, feront en sorte que les avantages universels que Nous souhaitons soient réalisés dans leur plénitude.

C'est pourquoi par l'autorité du Dieu tout-puissant, par celle des bienheureux Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous étendons par ces lettres à tout le monde catholique le grand jubilé qui a été célébré dans cette Ville sainte, Nous le progerons pour une durée de six mois, et Nous voulons qu'il soit regardé comme étendu et prorogé.

A ces causes, à tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe, dans quelque contrée et dans quelque partie du monde qu'ils résident, à ceux même qui ont pu venir à Rome durant l'Année sainte écoulée et qui, soit là ou ailleurs, ont gagné de quelque manière ce même jubilé accordé par Nous, — à tous ceux

donc qui, dans l'espace de six mois devant être comptés à dater de la publication de ces lettres en chaque diocèse, visiteront l'Eglise cathédrale dans la ville épiscopale, et l'église principale dans les autres localités du diocèse, ainsi que trois autres églises, soit dans la première de ces villes, soit dans les secondes, suivant la désignation que feront les Ordinaires par eux-mêmes, ou par l'intermédiaire de leurs Officiaux, des curés ou des vicaires du dehors — à tous les fidèles qui, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, accompliront pieusement ces visites au moins une fois par jour pendant quinze jours successifs ou interrompus, soit naturels, soit aussi ecclésiastiques, c'est-à-dire à compter des premières vêpres de chacun jusqu'au crépuscule complet du suivant, Nous accordons une fois miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière, la rémission et le pardon de leurs pêchés.

Ces fidèles devront adresser à Dieu de ferventes prières pour l'exaltation de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut du peuple chrétien. La confession annuelle et la sainte communion pascale ne pourront nullement être appliquées à l'obtention du jubilé.

En ce qui concerne les endroits où il est constaté que n'existent point quatre églises, aux mêmes Ordinaires et de la même façon est accordée la faculté de désigner un moindre nombre d'églises, ou même une seule, s'il n'en existe qu'une, dans lesquelles ou dans laquelle les fidèles pourront accomplir leurs visites. Ils y feront des stations répétées et distinctes, le même jour naturel ou ecclésiastique, de telle sorte cependant que le nombre de toutes les visites soit de soixante, et qu'elles soient réparties entre quinze jours soit successifs ou interrompus.

Mais, tenant compte des conditions particulières dans lesquelles certaines personnes déterminées peuvent se trouver, Nous décrétons ce qui suit :

I. — Les voyageurs de terre et de mer, s'ils reviennent après ces six mois écoulés à leur domicile ou s'arrêtent à une certaine halte, pourront, ayant accompli les choses prescrites, et visité quinze fois l'église cathédrale, ou principale, ou paroissiale de leur domicile ou du lieu de leur arrêt, gagner la même indulgence.

II. — Nous accordons aux Ordinaires de chaque lieu de

la faculté de dispenser des visites prescrites les moniales, oblates, et d'autres femmes ou jeunes filles menant une vie commune dans les cloîtres des monastères ou en d'autres pieuses maisons et communautés; d'exempter des mêmes visites les anachorètes, ermites, et toutes autres personnes qui se trouvent en prison ou en captivité, ou que retient la maladie ou tout autre empêchement. Nous leur donnons la faculté de commuer, soit par eux-mêmes, soit par les supérieurs réguliers ou les confesseurs, même en dehors de la confession sacramentelle, pour tous et pour chacun de ces dispensés, ces visites d'églises en d'autres œuvres de piété; — de remplacer pareillement, pour les enfants non encore admis à la première communion, la communion sacramentelle par d'autres œuvres pieuses, et de réduire à un nombre inférieur les mêmes visites pour les chapitres, les congrégations tant séculières que régulières, les associations pieuses, les confréries, les universités ou collèges quelconques, et aussi pour les simples fidèles qui, avec leur propre curé ou avec un autre prêtre délégué par lui, visitent processionnellement les églises indiquées.

Suit un dispositif déterminant, avec de nombreux détails, les prérogatives dont jouiront les confesseurs du jubilé, les dispenses qu'ils pourront accorder en ce qui concerne les vœux ou les empêchements occultes au mariage. La bulle reprend en ces termes :

En outre, si quelques personnes ayant l'intention de gagner ce jubilé et après avoir commencé les œuvres prescrites, sont empêchées par la maladie d'accomplir le nombre de visites déterminé, Nous voulons, dans Notre désir de favoriser avec bienveillance leurs pieuses dispositions, que ces personnes, vraiment pénitentes et confessées, réconfortées par la sainte communion, puissent participer à ladite indulgence et rémission. Quant à ceux qui, après avoir obtenu l'absolution de leurs censures, ou la commutation de leurs vœux ou les dispenses citées plus haut (1), s'ils viennent à abandonner le dessein réel et sincère de gagner le jubilé et d'accomplir pour cela toutes les œuvres nécessaires — dessein qui était requis, comme il a été dit ailleurs, pour l'obtention des faveurs susdites — bien que, par cela même, il soit difficile de les croire

(1) Dans le dispositif.

exempts de péché, néanmoins Nous décrétons et déclarons que ces absolutions, commutations et dispenses, obtenues par eux dans lesdites dispositions d'esprit, conservent toute leur valeur.

Suivent les formules ordinaires qui terminent les bulles pontificales et les déclarent exécutoires, nonobstant toutes choses contraires, avec défense expresse de les altérer en quelque façon que ce soit.

TRADUCTION DE L'AVE, MARIS STELLA

(Air : *Salut, ô Vierge Immaculée*)

Astre qui brillez sur le monde,
Salut, Mère de l'Eternel !
Salut, ô vous, Vierge féconde,
L'échelle et la porte du Ciel !

Refrain :

Sur vos enfants, ô Vierge, notre Mère,
Du haut du ciel daignez jeter les yeux,
Tout est pour nous embûches sur la terre,
Dirigez-nous sur la route des cieux.

Nous vous saluons avec l'ange,
Nous d'Eve infortunés enfants,
Avec vous d'Eve le nom change.
Salut, ô Mère des vivants !

De tout captif brisez les chaînes,
De l'aveugle éclairez les yeux,
Versez un baume sur nos peines,
Ouvrez-nous le trésor des cieux.

Vierge, montrez-vous notre Mère,
Du Ciel nous serons entendus,
Si vous offrez notre prière
A votre divin Fils Jésus.

O vous, des vierges la plus pure,
Rare modèle de douceur,
Lavez-nous de toute souillure
Et formez en nous votre cœur.

En purifiant notre vie,
Frayez-nous la route des cieux,
Faites-nous voir dans la Patrie
Jésus, l'objet de tous nos vœux (1).

FAITS DIVERS

Sa Sainteté Léon XIII. — La maison Alfred Mame et Fils, de Tours, vient d'acquérir le droit de reproduction du splendide *Portrait de Sa Sainteté Léon XIII* par le grand maître français Benjamin Constant. Cette œuvre d'art a fait l'admiration des visiteurs de l'Exposition universelle qui l'ont contemplée dans le pavillon des Missions catholiques, au Trocadéro. Ce portrait, tout récemment terminé, est considéré comme le plus ressemblant qui existe du Saint-Père.

Les reproductions en héliogravure sont de deux formats : L'une tirée sur Chine appliqué, aux dimensions de $0^{m}63 \times 0^{m}90$, est établie au prix de 10 fr. l'exemplaire ; l'autre, sur grand vélin, mesurant $0^{m}22 \times 0^{m}28$, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

On peut en faire la demande à la maison Mame, à Tours, ou dans les grandes librairies.

Paris. — La cérémonie des prières publiques pour la France, à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, a eu lieu, le 20 janvier, à Notre-Dame, sous la présidence du cardinal Richard. Le chant du *Veni Creator* a précédé immédiatement la messe pontificale que l'archevêque de Paris célébrait, à neuf heures, au maître-autel. Bon nombre de députés et de sénateurs assistaient à la cérémonie.

La grande nef avait été réservée aux hommes.

Rome. — Le monde officiel de Rome a été violemment secoué par un passage de l'adresse à Léon XIII lue au Vatican par le duc de Norfolk ; voici ce passage où il est question du pouvoir temporel :

« Nous prions et avons confiance d'être témoins de la restauration du pontificat romain dans cette position de temporelle indépendance que Votre Sainteté a déclarée être nécessaire au réel accomplissement des devoirs d'une charge qui embrasse le monde. »

Le gouvernement a été tellement surpris et ému qu'il a ordonné la saisie de tous les exemplaires de la *Voce della Verita* et de

(1) Cantiques populaires de M. l'abbé Popot (Chartres, Maison des Clercs de Notre-Dame. — Prix : 1 franc).

l'Osservatore romano, deux organes catholiques qui ont reproduit l'adresse du pèlerinage des Anglais catholiques.

Le Pape et l'Amérique. — Sur cette même question du pouvoir temporel, Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, a prononcé récemment, dans l'église de Saint-Patrick, à Washington, un important discours.

« Les Italiens, déclare Mgr Ireland, disent au monde entier que l'Archevêque de St-Paul est de ceux qui croient que le Pape devrait pour toujours bannir de son esprit toute idée de reconquérir sa souveraineté temporelle ».

C'est une calomnie, et l'Archevêque de Saint-Paul répond en démontrant la nécessité de la souveraineté temporelle du Pape.

Le Pape et la Russie. — Le tsar Nicolas II a envoyé au Pape Léon XIII un télégramme dans lequel il exprime ses sentiments de haute estime pour le Souverain Pontife. Après lui avoir présenté ses souhaits à l'occasion de la nouvelle année, il a témoigné sa vive satisfaction de la délivrance, par les troupes russes, du vicaire apostolique et des nombreux catholiques qui avaient été assiégés par des rebelles chinois dans la Mongolie orientale.

Equateur. — A l'Equateur sévit en ce moment une terrible persécution religieuse. L'esprit du mal qui inspira autrefois le meurtre du pieux et si vaillant Garcia Moreno, s'est emparé plus que jamais des hommes violents qui dirigent ce malheureux pays.

Alfaro, dit la *Croix du Chili*, continue son système de persécution religieuse. Menacé par les conservateurs, qui ne peuvent supporter sa tyrannie, il vient de déclarer propriété de l'Etat les biens de main-morte. Il servira aux évêchés, aux paroisses, aux communautés religieuses « la rente qu'il estimera convenable ». Comme il est dans les plans de la secte maçonnique, dont il est le fidèle serviteur, que le clergé séculier et régulier disparaisse de l'Equateur, on juge à quelle condition il va les réduire. Une loi, plus récente encore, confisque, au profit de l'Etat, les cimetières paroissiaux. Désormais, tout le monde pourra y entrer, les excommuniés, les hérétiques, les infidèles. « Une infime et méprisable minorité, disait avec raison un journal, aura donc le droit de poursuivre et d'insulter les catholiques même dans la mort! »

Océanie. — Le 19 novembre 1845, Mgr Epalle, un des premiers missionnaires de la Société de Marie, trouvait la mort dans des circonstances cruelles en essayant d'aborder à l'île Isabelle (Océanie). Une lettre du R. P. Rouillac, de la même Société, annonce la découverte, après de longues recherches, de la tombe et des restes précieux du vénérable prélat.

La B. Marguerite-Marie. — Sous ce titre : *Espérance*, nous lisons dans le dernier numéro du *Pèlerin* de Paray-le-Monial : « Il nous revient de différents côtés que le dernier miracle nécessaire pour la canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie semble avoir été obtenu récemment en Italie. Le fait en question aurait, paraît-il, les caractères exigés par la Congrégation des Rites qui en poursuit officiellement l'examen. Il se pourrait donc que nous touchions au but tant désiré, d'ici à deux ou trois ans. Prions et espérons. »

La Médaille de Marie au Transvaal. — Un Père Oblat de Marie Immaculée, missionnaire au Transvaal, de retour depuis quelques jours en France, afin de rétablir sa santé ébranlée par les privations et les fatigues, a dit la sainte messe à Notre-Dame-des-Victoires, le 10 décembre dernier.

Réquisitionné, par ordre de l'état-major anglais, pour remplir les fonctions d'aumônier auprès des soldats catholiques, ce missionnaire a assisté, jusqu'à ces derniers temps, aux principales affaires de la guerre sud-africaine. Il racontait qu'après la bataille de Spion-Kop, il parcourait, en compagnie d'un major anglais, un hôpital dans lequel se trouvaient plus de douze cents blessés.

« Tenez, mon Père, lui dit le major, en lui montrant un soldat, en voilà un qui peut se vanter de l'avoir échappé belle. C'est un petit morceau de cuivre qui l'a sauvé!...

« — Père, reprend le soldat, le petit morceau de cuivre, c'est la médaille que vous m'aviez donnée! »

Une balle s'était amortie sur l'image de la Sainte Vierge ; et, une fois de plus, la médaille miraculeuse avait opéré le prodige constaté si souvent déjà sur maint champ de bataille. La commotion avait été un peu forte, il est vrai, et avait exigé le transport du soldat à l'hôpital ; mais, tout de même, comme disait le major, il l'avait échappé belle !...

Une réponse des religieux à leurs ennemis. — Il y a quelques semaines, le Révérendissime Père Abbé de la Trappe de Sept-Fonds, prêchait dans l'église Saint-Eugène, à Paris, et sollicitait la charité de son brillant auditoire en faveur du couvent des Trappistes établis en Palestine à quelques lieues de Jérusalem..

Le vénérable religieux termina ainsi son discours :

« Récemment, l'empereur d'Allemagne fit écrire à notre Père
» général, le R. P. Dom Sébastien Wyart : « Nous apprenons,
» disait Guillaume II, que les bâtiments de la Trappe française de
» Terre-Sainte tombent en ruines, que le Gouvernement français
» ne fait rien pour vos religieux. Remplacez les Français par des
» Trappistes allemands, et le Gouvernement impérial se chargera

» lui-même de relever vos bâtiments, de doter votre monastère et
» de vous protéger. »

« Notre Père général répondit à cette démarche : « En cette occurrence je ne réunirai pas mon Chapitre. Ancien soldat, ancien
» combattant de 1870, je réponds au nom de mes religieux : *La*
» *Trappe de Palestine demeurera pauvre, mais elle demeurera*
» *française.* »

Voilà les hommes à l'égard desquels la Franc-Maçonnerie prépare la plus antipatriotique des persécutions.

La Sainte Communion à cinq heures. — Le 3 décembre, fête de Saint-François-Xavier, j'étais à l'église de ma paroisse vers cinq heures du soir, quand je vis arriver un de MM. les vicaires qui, ayant revêtu un surplis et une étole et allumé les cierges de l'autel, invita un soldat agenouillé sur les marches à dire le *Confiteor*. Je pensai d'abord que M. l'abbé allait porter le bon Dieu à un malade. Mais point : le militaire gravit les degrés et reçut la Sainte Communion.

La Sainte Communion, à l'église, à 5 heures du soir, à un soldat. Grande était ma surprise, car pour faire la Sainte Communion il faut être à jeun, et alors le militaire avait donc jeûné vingt-quatre heures.

Après la cérémonie, je rencontrai M. l'abbé qui est aussi aumônier du Cercle militaire, et j'appris de lui que le soldat qui venait de communier était un séminariste des Missions Etrangères de la rue du Bac, à Paris, qui, forcé de passer par la caserne, n'a pas voulu se priver, au jour de la fête de saint François-Xavier, du bonheur de la Sainte Communion.

On s'était aperçu à la caserne qu'il n'avait pris le matin, ni à 10 heures, ni plus tard, aucun aliment. Et on lui en demanda la raison. « C'est que, répondit-il simplement, je désire faire la Sainte Communion aussitôt que je serai libre. » Personne parmi ses camarades ne fit la moindre réflexion. Mais combien, parmi ceux-ci, n'ont pu se défendre, sans doute, d'admiration et de respect pour le séminariste soldat !

Tous nos lecteurs éprouveront ce double sentiment et béniront Dieu qui veille toujours sur ses apôtres et les garde pour ses victoires de demain.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 27 janvier, 3e et dernier dimanche après l'Epiphanie. A l'office de la paroisse, fête patronale de la Confrérie chartraine du Saint-Cœur de Marie (Confrérie de N.-D. de Chartres) : messe solennelle à 9 h., et le soir, vers 4 h. 1/4,

après l'office capitulaire, réunion solennelle de la Confrérie, avec procession des congréganistes, sermon au chœur par M. l'abbé Mélisson, vicaire de la cathédrale, et salut en musique.

A l'office capitulaire, fête de N.-D. Refuge des pécheurs : à 10 h. 3[4, tierce, grand'messe et sexte. A 3 h., messe, vêpres, complies et salut.

— Mardi 29, messe pour l'Association de saint François de Sales, à la Crypte, à 8 h. Prédicateur M. Fessler.

— Jeudi 31, à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi 1er février, à 8 h., messe de l'Apost. de la prière ; à 4 h., chemin de croix et salut.

— Samedi 2, *fête de la PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE*, une seule grand'messe. A 10 h., tierce, bénédiction et distribution des rameaux par Monseigneur, procession, grand'messe et sexte. A 3 h., vêpres, complies, procession de la sainte Vierge, et salut.

A l'office de 10 h., les fidèles, comme le clergé, tiennent leur cierge allumé pendant la procession, pendant l'évangile, et de la Consécration de la communion.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche, 27 janvier, fête de l'Archiconfrérie. A 7 h., messe de communion générale. A 2 h. 1/2, vêpres, procession, allocution prononcée par M. l'abbé Redaud, professeur de rhétorique à Saint-Cheron, et salut solennel.

Le 2 février, fête de la Purification, grand'messe à 9 h.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche, 27 janvier, fête de N.-D. Refuge des pécheurs. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres et salut.

Vendredi 1er février, exercice du 1er vendredi du mois ; le soir, à 8 h., allocution et salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

Samedi 2, fête de la Purification. A 10 h., bénédiction des cierges, procession et grand'messe.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Mardi 29 janvier, fête de saint François de Sales, messes à 6 h. 1/2, et à 7 h. A 8 h., messe avec chants, exposition du Saint-Sacrement. A 4 h., sermon par M. l'abbé Hébert, supérieur du petit séminaire de Pont-Audemer, salut solennel, vénération des reliques, indulgence plénière.

— Mercredi 30 janvier, à 8 h. 1/2, cérémonie de profession, présidée par Monseigneur. Allocution par M. l'abbé Hébert, messe conventuelle.

— Le 1er février. Exercices du 1er vendredi du mois. Messe à 6 h. 1/2. — A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du Saint-Sacrement. — A 3 h., sermon, salut, distribution des billets de la garde d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, (Rue Bonaparte, 82, Paris. Abonnement : 20 fr.) — Sommaire du numéro du 20 janvier 1901 : — I. Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII au cardinal Richard. — II. A propos des lois d'association. — Le Religieux-prêtre, par le P. H. Prélot. — III. L'Église et l'Exposition. — Œuvres charitables et sociales, par le P. P. Dudon. — IV. Autour de Bossuet. — Le Quiétisme en Bourgogne et à Paris, en 1698, d'après des correspondances inédites (Fin), par le P. H. Chérot. — V. La Congrégation non autorisée du Grand Orient, par le P. E. Abt. — VI. Le Siècle du miracle. — Les Grandes Guérisons de Lourdes, par le P. H. Martin. — VII. Origines de l'art grec, par le P. J. Brucker. — VIII. Revue des livres. — IX. Événements de la quinzaine.

Revue du Clergé français. Letouzey et Ané, rue du Vieux-Colombier, 17, Paris. Prix de l'abonnement : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. Sommaire du n° du 15 janvier 1901 : — Les Congrégations religieuses en France, par S. S. Léon XIII. — Le discours de M. Brunetière, par C. Delfour. — Bossuet, apologiste du P. Quesnel, par Ch. Urbain. — Le Congrès international du Tiers-Ordre franciscain, par Tartelin. — *Tribune Libre*. Une ordonnance sur l'alcoolisme, par S. G. Mgr Latty. — Un dernier mot sur la dévotion « Donnant, donnant, » par H. Hemmer. — L'éducation de la femme, par « Le R. P. Olivaint ». — *Prédication*. La parabole de la semence, par E. Perrin. — *Conférences ecclésiastiques*. Les idées sociales des Pères de l'Église, par H. Leduc. – Actes récents du Saint-Siège, par A. Boudidon. Revue mensuelle du monde catholique. — A travers les périodiques. — Bibliographie.

Almanach du Clergé pour 1901. (Ancienne Maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. — A Chartres, librairie Saint-Pierre). Un vol. in-8°. Prix : 0 fr. 50. — Dans cet almanach spécial, rien que des choses, des vues, des faits portant coup, et utiles au ministère du prêtre.

Mater Admirabilis, ou les quinze premières années de Marie Immaculée, par l'abbé Alfred Monnin, missionnaire, auteur de la *Vie du Curé d'Ars*. Approuvé par Mgr de Langalerie, évêque de Belley, 4e édition. Un volume in-12 de xxxi-408 pages. (Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téqui, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris). Prix : 3 fr. 50. — Dépôt à Chartres, à la librairie Saint-Pierre.

La dévotion à Marie, invoquée sous le nom de *Mater Admirabilis*, a pris naissance à Rome sous le regard et avec les encouragements de Pie IX, dans un corridor, depuis transformé en chapelle, de la Trinité-du-Mont. On y voit, en effet, la noble et gracieuse enfant d'Israël représentée filant le lin dans les parvis du Temple, à l'âge de quinze ans. A ses côtés, son panier à ouvrage, son livre entr'ouvert indique les calmes et studieuses occupations de cette aimable et très pure Adolescente. C'est donc l'histoire de cette dévotion si chère aux Religieuses du Sacré-Cœur, dévotion renouvelée de l'Université d'Ingolstad, et de ce pèlerinage aujourd'hui si fréquenté que le compagnon de Mgr de Langalerie et le collaborateur du Curé d'Ars nous retrace le saisissant et émouvant tableau. Il n'a eu qu'à puiser dans son cœur de théologien et d'apôtre pour rédiger les 31 méditations consacrées à la vie cachée et à l'enfance de Marie, et dans les archives de la communauté pour relater ces grâces insignes obtenues par son intercession.



Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

FÉVRIER 1901

1er février, Vendredi. — St Ignace, évêque et mart., *double*, messe *Mihi*.

2. — Samedi, fête de la *Purification de la T. Ste Vierge*, *double de 2e classe* ; messe *Suscepimus*, précédée de la Bénédiction des Cierges et de la Procession. — 2e Vêpres de la fête ; mém. du dim. et de St Blaise.

3, **DIMANCHE de la Septuagésime**, *semid*, ; messe *Circumdederunt*. Mém. de St Blaise. — Vêpres de St Aventin, mém. du dim.

4, Lundi. — St Aventin, évêque de Chartres, *double*, messe *Statuit*.

5, Mardi. — *Oraison* de N. S. au Jardin des Oliviers, *double-majeur*, messe *Humiliavit*. — Mém. de Ste Agathe.

6, Mercredi. — Ste Jeanne de Valois, veuve, *double*, messe *Gaudeamus*.

7, Jeudi. — St Romuald, abbé, *double*, messe *Os justi*.

8, Vendredi. — St Jean de Matha, confesseur, *double*, messe *Os justi*.

9, Samedi. — St Cyrille d'Alexandrie, évêque et docteur, *double*, messe *In medio*.

10, **DIMANCHE de la Sexagésime**, *semid.*, messe *Exurge* ; mém. de Ste Scholastique. — Vêpres des 7 SS. Fondateurs, mém. du dim. et de Ste Scholastique.

11, Lundi. —Les sept SS. Fondateurs des Servites de Marie, *double*, messe *Os justi*.

12, Mardi. — Commémoration de la Passion de N.-S., *double-maj*. — Messe *Humiliavit* ; messe de St André Corsini.

13, Mercredi. — St Raymond de Pennafort, confesseur, *semid.*, messe *Os justi*.

14, Jeudi. — St Canut, roi, mart., *semid.*, messe *In virtute*.

15, Vendredi. — St Paul, premier ermite, *double*, messe *Os justi*.

16, Samedi. — Ste Julienne, vierge et mart., *semid.*, messe *Me expectaverunt*.

17, **DIMANCHE de la Quinquagésime**, *semid.*, messe *Esto*. — Mém. de S. Tite, évêque.

18, Lundi. — St Siméon, mart., *simple*. — (SS. Anges).

19, Mardi. — De la férie. — (SS. Apôtres).

20, Mercredi des Cendres. — Avant la Grand'Messe Bénédiction et Imposition des Cendres. — Premier jour du Carême. — Jeûne tous les jours jusqu'à Pâques, excepté les dimanches. — *Abstinence*, les jours fixés par l'Évêque du diocèse.

21, Jeudi. — De la férie. — (S. Sacrement).

22, Vendredi.— La Sainte Couronne d'Epines de N.-S., *double majeur*, messe *Egredimini*.

23, Samedi. — (Vigile de St Mathias). — St Pierre Damien, évêque et docteur *double*, messe *In medio*.

24, **DIMANCHE, 1er du Carême**, *semid.*, messe *Invocavit*. — Vêpres de St Mathias, apôtre ; mém. du dimanche.

25, Lundi. — St Mathias, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi*.

26. Mardi. — Ste Marguerite de Cortonne, pénitente, *semid.*, messe *Cognovi*.

27, Mercredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence). La chaire de St Pierre à Antioche, *double majeur*, messe *In medio* ; mém. de St Paul.

28, Jeudi. — De la férie. — (S. Sacrement).

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe ANNÉE. — **MARS 1901**.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-c inquiième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes: Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires: 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de **3** francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, **6** francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est **impossible** ***de faire droit aux réclamations.***

3e Numéro — Mars 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

LE SAINT SCAPULAIRE

Les Chroniques du Carmel (janvier 1901) viennent d'achever la publication de l'important et intéressant rapport présenté par les RR. PP. Carmes au Congrès Marial de Lyon.

Après avoir tracé les progrès de la dévotion du Scapulaire pendant le XIXe siècle et cité l'exemple récent d'un religieux qui, bien que jeune encore, a déjà, dans le cours de son apostolat, reçu du Scapulaire environ *cent mille* personnes, et procuré à une *centaine* de prêtres, les pouvoirs personnels d'imposer le saint habit, le rapport émet les vœux ci-après :

1er vœu. — Que l'on prêche de plus en plus le Scapulaire. Il l'est beaucoup ; il ne l'est pas encore assez. Nous connaissons tel missionnaire qui, dans ses missions, retraites et carêmes, fait du Scapulaire du Carmel son arme de combat, sa batterie principale. Il obtient par ce moyen tout surnaturel des résultats humainement inespérés. Saurait-il en être autrement puisque Marie fait du Scapulaire son signe de grâce à elle, le sacrement de sa toute puissante protection ?

2e vœu. — Que Messieurs les curés ne laissent pas aux religieux qui montent de loin en loin dans leur chaire, le soin exclusif de parler du Scapulaire. Qu'ils en parlent eux-mêmes au moins plusieurs fois chaque année. Qu'ils organisent à *date fixe*, des *distributions publiques*, soit pour *recevoir ceux qui n'ont pas encore été admis*, soit pour *renouveler*, non pas l'admission qui ne se fait qu'une fois, mais *les scapulaires usés* ou perdus. Il y a tant de gens négligents qui n'ont pas l'initiative de faire ce renouvellement d'eux-mêmes et qui s'exposent ainsi à être privés du bénéfice de la promesse.

3e vœu. — Que tous les prêtres ayant charge d'âmes se pro-

eurent les pouvoirs personnels d'imposer le scapulaire. Il n'y en a pas assez qui les demandent, cela résulte de nos informations près de nos Supérieurs.

4e vœu. — Que toujours on prenne soin de distinguer le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel des autres scapulaires.... Seul le scapulaire du Carmel est un don direct de Marie; *Seul* il a les grandes promesses de préservation de l'enfer et de prompte délivrance du Purgatoire.

5e et dernier vœu. — Nous l'empruntons à une brochure de propagande : *Les promesses de la Vierge*, et nous voudrions le voir respectueusement porter par le Congrès jusqu'aux pieds de S. S. Léon XIII :

« Daigne Notre-Dame-du-Mont-Carmel donner bientôt à
« ses enfants la grande joie de voir le Saint-Père faire, pour
« l'accroissement de la dévotion au Scapulaire, ce qu'il a fait
« par ses belles Encycliques pour la dévotion au Rosaire et
« pour la diffusion de la Médaille miraculeuse. »

L'année 1901 amène le 650e anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge à saint Simon Stock. Le 15 juillet prochain, il y aura six siècles et demi que le Scapulaire est devenu l'instrument des bienfaits de notre Mère, l'outil, pour ainsi dire, de sa miséricorde. Tous les Carmels s'apprêtent à célébrer cette date par de grandes solennités. Nous osons espérer qu'à cette occasion le Vicaire de Jésus-Christ ne refusera pas d'ouvrir les trésors apostoliques et d'y puiser quelque privilège pour rehausser d'un éclat nouveau la dévotion au saint Scapulaire.

LE BIENHEUREUX CHAPDELAINE (1)

En 1856, une nouvelle arrivait du sud de la Chine et causait en France un vif émoi. Un missionnaire venait d'être mis à mort dans des circonstances particulièrement cruelles, et il joignait son nom à la glorieuse liste des martyrs. Si les catholiques se réjouissaient de cette illustration ajoutée à l'auréole qui couronne la sainte Eglise, les Français se trouvaient insultés par la violence infligée à un de leurs compatriotes. L'opinion publique se soulevait à ce point que le gouvernement

(1) D'après la *Croix* du Mortainais.

envoyait en Chine, de concert avec les Anglais, une expédition pour venger la mort du missionnaire.

Le martyr avait déclaré que son sacrifice serait utile à la Chine. Cette prédiction se trouva réalisée. Grâce aux traités obtenus par nos gouvernants, les routes de l'immense empire de l'Extrême-Orient s'ouvrirent plus larges et plus sûres à nos missionnaires, la persécution se trouva arrêtée et des conversions sans nombre furent le fruit d'un apostolat qui s'exerçait avec une plus grande liberté.

Ce sera l'impérissable gloire du diocèse de Coutances d'avoir donné aux Missions ce prêtre dont la mort héroïque a signalé le début d'une ère nouvelle pour l'Eglise de Chine.

Le Bienheureux Chapdelaine est né à la Rochelle, dans l'Avranchin, en 1814. Grâce aux récits des anciens, on a conservé le souvenir de l'angélique piété qui sanctifia son enfance et le prépara à sa première communion. Sa vocation fut rudement éprouvée. Il fut obligé de partager les travaux agricoles de son père, et ce ne fut qu'à l'âge de vingt ans qu'il put commencer ses études.

Les gloires du passé ne manquent pas à l'Abbaye-Blanche. Mais celui de ses enfants dont le petit Séminaire de Mortain sera le plus justement fier, ce sera le Bienheureux Chapdelaine. Pendant cinq ans, le futur martyr se prépara dans cet asile béni à son apostolat par une vie admirable de ferveur et de régularité. C'est la leçon que rappellera aux aspirants du sanctuaire l'autel qui va être érigé au Bienheureux dans la superbe église de l'Abbaye.

Ce que le Bienheureux Chapdelaine fut à Mortain, il le fut davantage encore au grand Séminaire de Coutances. Ceux de ses anciens confrères qui survivent se plaisent à le proclamer, il était un modèle. Les jeunes lévites n'auront plus besoin d'aller au loin chercher les exemples qui édifient : « Le Bienheureux Chapdelaine s'est formé à l'héroïsme sur ces bancs que nous occupons, se diront-ils. Ce chœur de la cathédrale où nous recevons les saints Ordres, est celui où il se prosterna naguère pour faire à Dieu le sacrifice de sa vie. »

Ordonné prêtre en 1843, il eût voulu partir pour les Missions. Mais l'obéissance l'envoya dans la pároisse de Boucey, au doyenné de Pontorson. Les vieillards se souviennent de Celui qui exerça parmi eux les fonctions de vicaire pendant sept

ans. Ils sont unanimes à vanter son zèle pour la maison de Dieu qu'il restaura et pour les âmes qu'il sanctifia, son esprit de pauvreté, sa charité pour les malheureux, son affabilité et surtout sa dévotion profonde. Quoi d'étonnant si son départ causa de si vifs regrets ! La dernière messe qu'il célébra à Boucey comme cérémonie d'adieu, parut à tous une scène du Ciel, et l'émotion générale s'y traduisit par des larmes dont plus d'un garda longtemps la douce impression.

Après une année de noviciat à ce Séminaire des Missions de Paris qu'un orateur illustre appelait si bien : « l'Ecole polytechnique du martyre », M. Chapdelaine fut envoyé dans la mission du Kouang-Si, récemment détachée de celle du Kouang-Tong.

La brièveté nécessaire de cette notice ne nous permet pas de suivre notre missionnaire dans le détail de ses travaux. En réalité son apostolat ne fut qu'un long martyre. Son voyage fut pénible et dangereux ; la persécution l'accueillit dès son entrée dans sa mission. Cependant il eut le bonheur d'y opérer des conversions et d'y organiser des chrétientés.

C'est par le sacrifice sanglant que se fondent les Eglises. Celle du Kouang-Si, inhospitalière entre toutes, ne devait pas échapper à cette loi. Son premier apôtre devait lui donner plus que son zèle, il devait verser ce sang qui est une semence de chrétiens.

On sait combien le Bienheureux fut calme et doux devant ses persécuteurs, et comment il garda une patience miraculeuse au milieu de ses tourments. Peu de supplices ont été plus atroces que le sien. Des centaines de coups de rotin déchirèrent et ensanglantèrent tout son corps. Pendant une journée et une nuit on le tint enchaîné, les genoux et les coudes assujettis à des bâtons, torture qui le condamnait à l'immobilité la plus douloureuse. Trois cents coups de semelles brisèrent ses dents et meurtrirent son visage. Et pas une plainte ne s'échappa de ses lèvres. Il fut enfin pendu dans une cangue formée de bambous qui, en se resserrant petit à petit, mirent cinq heures à l'étrangler, 27 février 1856.

Les merveilles éclatèrent pendant et après le martyre du confesseur de la foi, publiant à la fois l'injustice des bourreaux et la sainteté de leur victime.

L'Eglise catholique, par la bouche de son Chef, vient de

proclamer la gloire d'Augustin Chapdelaine en le plaçant sur les autels, le 27 mai 1900, avec le titre de Bienheureux. A nous maintenant de l'honorer et de le prier !

Le diocèse de Coutances remercie le Ciel de lui avoir accordé en la personne du martyr ainsi glorifié un nouveau protecteur. Que cette protection s'étende sur toute la France et particulièrement sur le clergé français !

L'ŒUVRE DES VOCATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Mgr l'Evêque de Poitiers adresse un pressant appel à la générosité de ses diocésains en faveur de cette œuvre. Mgr Pelgé invite ses prêtres à faire comprendre « aux familles des aspirants au sacerdoce qu'elles n'ont pas le droit de rester indifférentes à l'éducation de leurs enfants. » Elles doivent fournir leur contribution et ne pas se contenter de donner leur enfant avec l'espoir secret qu'on ne leur demandera plus absolument rien.

Il faut aussi, dit l'Evêque de Poitiers, que les prêtres insistent auprès de leurs paroissiens en faveur des vocations sacerdotales :

L'expérience prouve que cette œuvre est sympathique à toutes les âmes foncièrement chrétiennes. Elle compte des amis même dans les plus modestes rangs des paroisses, c'est-à-dire parmi ces personnes simples et vivant de peu, pour qui toutes les jouissances de ce monde se réduisent à faire marcher activement leurs aiguilles, à dire le chapelet et à secourir le prochain. Il y en a qui se sont dévouées, toute leur vie, à soutenir des vocations. Faut-il rappeler qu'un Pape français, de glorieuse mémoire, Urbain IV, fils d'un pauvre cordonnier de Troyes (en Champagne), dut à des ressources ainsi trouvées de pouvoir faire ses études cléricales? N'est-ce pas également une simple villageoise qui, sur la demande de son curé, pourvut aux frais d'éducation d'un des grands évêques français de ce siècle ?

Mgr de Bonfils, évêque du Mans, constate que le nombre des élèves de son Petit Séminaire reste au-dessous du contingent nécessaire, et c'est pourquoi il demande, non-seulement des ressources, mais aussi un recrutement mieux assuré des prêtres. Les parents étouffent souvent une vocation qui devait germer au cœur de leur enfant en ne faisant pas à la religion une assez grande part dans la famille :

Avant tout, donnez à vos enfants une éducation chré-

tienne, très chrétienne, afin qu'ils apprécient le but et les devoirs de la vie : laissez-les ensuite émettre leurs désirs ; guidez-les, éclairez leurs décisions en vous gardant avec soin de tout retard égoïste et si, usant de cette sage et raisonnable liberté, l'enfant se tourne vers le sanctuaire, oh ! réjouissez-vous et secondez ses efforts ! La plus grande grâce sera faite à votre foyer ; l'avenir de votre enfant est presque assuré pour la terre et pour le ciel !

Enfin Mgr l'Evêque du Mans désire que l'œuvre des Séminaires tire ses ressources de tous :

Prenant exemple des grandes œuvres catholiques de la Propagation de la Foi et de saint François de Sales, nous demandons à tous et à chacun, parents, enfants, serviteurs, une obole aussi réduite que possible, *dix centimes* seulement par année. Notre désir est que chaque paroisse s'impose pour ainsi dire de cinq centimes par habitant, et comme malheureusement nous ne pouvons pas compter sur la bonne volonté de tous, nous prions les bons chrétiens de doubler leur légère cotisation individuelle afin de fournir celle de leurs concitoyens irreligieux ou indifférents.

LES ORDRES RELIGIEUX CONTEMPLATIFS

Mgr l'Evêque de Tulle consacre sa lettre pastorale envoyée aux fidèles du diocèse à l'occasion du Carême, à la question des congrégations religieuses. D'autres ont défendu les congrégations vouées à la charité, au soin des malades, à l'évangélisation des pays étrangers. L'Evêque de Tulle les défend aussi ; mais s'élevant plus haut, il soutient la cause des ordres purement contemplatifs, de ceux qu'il est le plus difficile de préserver du naufrage, attendu que la foule n'entend rien aux bienfaits de la prière et de la pénitence volontaires.

« Aux yeux de notre foi, dit l'évêque de Tulle, les plus utiles de ces Congrégations sont précisément celles qui n'ont aucun but utilitaire. Voyez ces maisons fermées au monde comme pour n'avoir de communication qu'avec le Ciel. C'est là que, jour et nuit, la prière s'élève vers Dieu, avec toute la valeur d'une vie sainte autant que mortifiée ; c'est là que se joint au sacrifice de la divine Victime le sacrifice de quelques âmes de choix, dignes intercesseurs et victimes volontaires, pour

nous mériter toute grâce avec le pardon de nos fautes. Donc, avant tout, honneur et gratitude à ces modestes héros de la supplication et du culte sacré, de la sainteté de la clôture et de la pénitence ! Qui pourrait dire tout ce qu'ils ont obtenu et peuvent obtenir encore par leur mystérieuse action sur Celui qui est la puissance et la bonté infinie ? Qui sait s'ils n'arrêtent pas la ruine et n'assurent pas le salut de cette France devenue officiellement apostate par la faiblesse ou la défection de plusieurs de ses citoyens ?

D'ailleurs, ne croyez pas qu'une égoïste indifférence tienne les contemplatifs renfermés en eux-mêmes ; ils sont ingénieux à faire le bien au dehors et de beaucoup de manières ; tout en eux peut être cloîtré, excepté la charité la plus compatissante et la plus secourable. Mais pour eux ce n'est là qu'une mission accessoire ; ils sont faits surtout pour rendre des services d'un ordre supérieur, et si parfois la générosité d'un ordre religieux peut se donner libre carrière, les innombrables secours qu'il distribue de tous côtés ne vaudront jamais la plus petite part de ses expiations et de ses suffrages. »

LE VŒU DES DAMES LYONNAISES

Le jour de la clôture de la neuvaine de prières solennelles, prescrites par Son Éminence le Cardinal, pour la préservation des Congrégations, la formule du vœu dont les Dames lyonnaises ont pris l'initiative, a été lue par M. le Recteur de Fourvière dans la chaire de la basilique.

Nous transcrivons ce vœu textuellement, car il n'est pas proposé seulement aux Lyonnais et aux Lyonnaises, mais en général à tous les catholiques français, qui ont à cœur d'obtenir l'intervention de la Très Sainte Vierge, pour la sauvegarde et le maintien des Congrégations religieuses de France :

O Marie, Mère de Dieu et notre Mère ! dans ce sanctuaire qui rappelle, avec votre efficace protection, l'esprit de foi de nos ancêtres, nous venons à notre tour, et avec une égale confiance, formuler un vœu.

Les voix les plus autorisées, celle du Père commun, qui veille, attentif, au bien de l'Église universelle, la voix de tous les Évêques de France, gardiens de nos traditions nationales et chrétiennes, la voix de notre Archevêque, défenseur zélé des plus hauts et des plus chers intérêts de notre cité, toutes ces voix

nous signalent à l'envi des dangers pressants et graves que font courir à l'Eglise, à notre pays et à notre ville les projets iniques que l'on prépare contre les Congrégations religieuses.

Vivement émues de ces dangers, et désireuses d'épargner à leurs enfants une aussi redoutable épreuve, les femmes lyonnaises ont recours à votre bonté maternelle. Obtenez de votre divin Fils l'éloignement des maux qui menacent toutes les âmes chrétiennes dans la personne des religieux et des religieuses qu'on voudrait arracher à leurs couvents et à leurs œuvres. Gardez-les, sauvez-les! Et si vous nous exaucez, si vous permettez que toutes ces Congrégations puissent continuer, au moins dans les conditions actuelles, leur œuvre d'apostolat et de bienfaisance, nous nous engageons à orner d'un panneau de mosaïque votre maison d'or, la glorieuse basilique de Fourvière.

LES DAMES LYONNAISES.

Ces dames, qui ont donné le magnifique exemple de la persévérance dans la prière fervente pendant neuf jours, remplissant chaque matin la basilique de Fourvière et bravant la rigueur du froid, ont compris qu'il fallait ajouter des promesses aux supplications adressées à Marie, à cette heure critique. Elles ont eu raison, car on a vu plus d'une fois la Très Sainte Vierge se laisser toucher par les vœux qui lui ont été adressés. Celui-ci doit-être des plus agréables à la Reine de Fourvière. Il s'agit d'achever l'embellissement de son beau sanctuaire, issu lui-même du vœu grandiose de 1870.

Ayons confiance que le but des prières et des promesses qui lui sont faites sera atteint, et qu'elles obtiendront de la miséricorde divine le salut de nos Congrégations.

LA DÉVOTION A SAINT ANTOINE

Dans un bref adressé au T. R. P. Laurent Caratelli, Ministre Général des Frères Mineurs Conventuels, voici en quels termes Sa Sainteté Léon XIII a daigné s'exprimer :

« LÉON XIII, PAPE
» *Pour perpétuelle mémoire.*

» L'humble demande que Nous a présentée Notre très cher Fils Laurent Caratelli, Ministre Général des Frères Mineurs Conventuels, Nous a rempli de joie parce qu'elle répond parfaitement à nos désirs. Il nous exprimait le désir de voir grandir de jour en jour et se propager par toute la terre le culte de saint Antoine de Padoue.

» En effet, tous les catholiques ont un puissant motif de vénérer

le B. Antoine et de lui rendre leurs hommages, car investi d'un grand pouvoir par la libéralité de Dieu, il répand tous les jours sur le peuple chrétien des grâces et des faveurs si abondantes que l'Eglise elle-même exhorte les fidèles à l'invoquer avec confiance « lorsqu'ils veulent obtenir des miracles. »

» Bien plus dans les calamités présentes, saint Antoine de Padoue semble en quelque sorte s'être associé à saint Vincent de Paul afin de travailler avec lui au soulagement des misères du peuple : l'un procure du pain, l'autre le distribue.

» Nombreux sont les sanctuaires où, pour quêter la nourriture du pauvre, on voit la douce image de saint Antoine portant l'Enfant Dieu entre ses bras, et se tournant vers lui comme pour solliciter des grâces. Cette image, placée sous les yeux des fidèles, est, pour ceux-ci, une puissante invitation à demander au ciel de *nombreuses faveurs*, lesquelles une fois obtenues, *ils donnent en retour l'aumône promise*, destinée à l'achat du pain des pauvres. Aussi les Sociétés de saint Vincent de Paul, qui distribuent aux familles pauvres les ressources nécessaires, trouvent-elles en saint Antoine un généreux pourvoyeur et un puissant auxiliaire.

» C'est pourquoi, agréant volontiers et de bon cœur la demande qui Nous a été faite, et pour augmenter la dévotion des fidèles et favoriser le salut des âmes, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur à tous les fidèles qui, contrits et confessés, communieront pendant 13 mardis ou 13 dimanches consécutifs, chaque année à l'époque de leur choix, et feront une méditation, ou une prière ou tout autre exercice de piété à la gloire et à l'honneur de saint Antoine, une indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire, chacun de ces mardis ou de ces dimanches... Les présentes Lettres sont valables à perpétuité...

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 1er mars 1898, l'an XXe de notre Pontificat. »

C'est donc en toute sûreté de conscience que les fidèles peuvent invoquer saint Antoine, demander au ciel de nombreuses faveurs, en retour desquelles ils donneront l'aumône promise destinée à l'achat du pain des pauvres.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 3 au 10 Mars.

3 mars. — 2e Dimanche de Carême, semi-double. — L'Évangile de ce jour est le récit des noces de Cana auxquelles assistèrent le Sauveur et sa Mère. De cette lecture nous concluons qu'il y a un vrai bonheur dans la vie d'union avec Jésus et Marie. Il faut

y penser souvent et trouver là le modèle et la règle de nos actions. — Indulg. : Ros., Scap. bleu.

4, lundi. — *S. Casimir*, semi-double. S. Casimir était prince de Pologne, fils de Casimir III et d'Élisabeth d'Autriche (XVe siècle). Au milieu des délices de la cour, il s'adonna dès son jeune âge aux exercices de la piété chrétienne et aux pratiques de la pénitence la plus austère. La passion de J.-C. était l'objet le plus ordinaire de ses méditations, et il ne pouvait y penser sans verser un torrent de larmes. Dévot serviteur de la Sainte Vierge, il composa en son honneur la belle hymne qui porte son nom. Il est mort à 24 ans. La Pologne l'honore comme patron; la jeunesse, comme un parfait modèle de la vertu angélique.

5, mardi. — *De la férie* (Off. vot. des SS. Apôtres). Dans l'Évangile du jour nous lisons : Votre unique maître c'est J.-C. Le plus grand d'entre vous sera votre serviteur. Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé.

6, mercredi. — *De la férie* (Off. vot. de S. Joseph). Fin de l'Evangile de cette férie : Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie pour la rédemption de beaucoup. — Quelle leçon d'humilité et de dévouement dans ces lignes !

7, jeudi. — *S. Thomas d'Aquin*, conf. et docteur. — S. Thomas d'Aquin, docteur de l'Église. Issu d'une noble famillle du royaume de Naples, il fut confié dès l'âge de cinq ans aux religieux du Mont-Cassin, qui lui enseignèrent les principes de la religion et des sciences. A dix-sept ans il entra dans l'ordre de S. Dominique, dont il devint plus tard l'ornement et la gloire. L'éclat de sa piété et la profondeur de sa doctrine lui ont mérité le titre de *docteur angélique* et d'*ange de l'école*. — Ind. Arch. églises pauvres.

8, vendredi. — *S. Suaire de N. S.*, double-majeur. — Le S. Suaire, conservé à Turin, porte encore les marques visibles non seulement du sang, mais du corps tout entier de Notre-Seigneur. L'image photographique qui en a été prise récemment a été l'objet d'intéressantes dissertations et contribue à répandre le culte de la Sainte Passion. A la messe, pensons avec respect et amour à la présence du Corps sacré du Sauveur déposé sur le corporal qui rappelle le linceul de sa sépulture. — Ind. : Sacré-Cœur, Scap. rouge, Tabernacles.

9, samedi. — *Ste Françoise*, veuve, double. — Née à Rome d'une famille très distinguée, elle eut de bonne heure le désir de se faire religieuse. Ses parents n'y ayant pas consenti, elle entra par obéissance dans l'état du mariage et elle y remplit de la manière la plus parfaite tous les devoirs d'épouse et de mère. L'ordre des Collatines ou Oblates lui doit son origine. Elle y entra elle-même

après la mort de son mari et elle ne se distingua de ses sœurs que par une humilité plus profonde.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 74 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en février, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre : 53 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en février, 25 enfants, dont 13 de diocèses étrangers.

— Nous donnons, dans le cours du présent numéro, comme nous l'avons fait maintes fois déjà, beaucoup de détails relatifs au projet de loi sur les Associations. On ne peut trop propager les notions justes et précises sur tels faits parmi le peuple, que trompent des journaux hostiles à la vérité parce qu'ils sont hostiles à la religion. Mais ce qui importe plus encore, c'est la croisade de prières demandées pour détourner de la France les fléaux qui la menacent si les sectaires réussissent dans leurs desseins.

— Les exercices du *mois* de *S. Joseph* sont commencés, à la Cathédrale et à la Crypte. C'est une sainte pratique depuis longtemps en usage dans l'église Notre-Dame ; on aime à y prier près du virginal Epoux de Marie comme devant nos deux Madones.

Avons-nous besoin de rappeler que le Souverain Pontife a encouragé fortement la dévotion du mois de mars avec exercices quotidiens dans toutes les paroisses? D'après les exhortations pontificales, les chefs de famille tout spécialement auront confiance en la protection du Saint Patriarche ; ils se souviendront qu'ils peuvent par son intercession fixer sur leurs foyers les bénédictions célestes qui en assurent le bonheur. Qu'il leur obtienne la grâce de demeurer fidèles aux saintes lois constitutives de la famille chrétienne, de donner à leurs jeunes enfants l'exemple de la fréquentation des Sacrements et, très spécialement, de la fidélité au grand devoir de la *Communion pascale* et à celui de la *Sanctification du Dimanche*.

— **Station du carême à la Cathédrale.** — Elle est prêchée par le R. P. Clavère, de l'ordre de S. Dominique. Nous désirons et espérons voir autour de sa chaire une nombreuse assistance. La première instruction, celle de dimanche dernier, a vivement captivé l'attention de l'auditoire, par l'intérêt du sujet, la clarté de l'exposition, et la chaleur d'une brillante parole. Le R. P. nous présentait l'irréligion, l'impiété comme le grand mal moderne ;

mal dont il nous a expliqué la genèse, la gravité et les ravages.

La foi, tel était le sujet de son instruction du mercredi, 27 février ; le prédicateur l'a traité avec des considérations très pratiques.

Nomination. — Par décision épiscopale, M. L'abbé Daviau, curé de Saint-Victor-de-Buthon, est nommé curé de Boisville-la-Saint-Père.

Tournées de Confirmation dans le diocèse de Chartres pendant l'année 1901. — Mgr l'Evêque de Chartres se propose de donner la confirmation : *en mai*, dans les doyennés de Châteauneuf, de Dreux, d'Anet et de Nogent-le-Roi ; *en juin*, dans les doyennés de Brezolles, de La Ferté-Vidame et de Maintenon. Nous donnerons plus tard les détails de l'itinéraire.

Fouilles archéologiques. — La Société d'Archéologie a entrepris dans la cathédrale de Chartres des travaux de grande importance dont quelques journaux se sont hâtés d'entretenir le public. Il appartient au Bulletin de cette Société de donner sur le résultat de ses recherches tous les détails utiles. En attendant ces renseignements, il nous suffit de dire que, dans l'église supérieure, on cherchait les assises de l'ancien portail de la cathédrale romane, et que, dans la crypte, on voulait trouver surtout le puits des Saints-Forts. L'histoire de tels monuments ne peut être trop étudiée.

Dreux. — *Eglise Saint-Pierre.* — Le R. P. Dartois, des Missions Africaines, a vivement intéressé les personnes qui assistaient, il y a quinze jours, à la grand'messe dominicale, par le récit de l'établissement d'une mission au Niger. Il a montré les missionnaires, déterminés à poursuivre l'œuvre d'évangélisation et de civilisation, qu'ils accomplissent dans ces pays sauvages en exposant leur vie aux dangers du poison et de la fièvre jaune.

Les Patronages de Dreux ont invité successivement à de belles séances les parents des enfants et jeunes gens patronnés et les bienfaiteurs de ces œuvres.

M. le curé de Dreux, qui présidait la réunion du patronage des jeunes filles, a ouvert la séance en signalant l'efficacité de ce genre d'œuvres pour la persévérance des jeunes filles dans les habitudes chrétiennes de leur enfance.

Diverses saynètes, fort bien interprétées, ont égayé l'assistance. L'épopée de Jeanne d'Arc a été la pièce principale. Les diverses scènes ont été l'objet des applaudissements de l'assistance pour l'expression avec laquelle les divers rôles ont été rendus.

Ces résultats sont dus au dévouement des patronnesses et à la bonne volonté des membres de l'œuvre. Les unes et les autres

méritent les plus vifs encouragements et les plus sincères félicitations.

Les visites d'églises pour le jubilé. — Les avis suivants, donnés par une Revue religieuse, nous semblent bons à reproduire ici : Lorsqu'on fait individuellement la visite des églises, il n'est pas indispensable d'aller à pied. Il n'est pas nécessaire de prier en se rendant à l'église à visiter. L'assistance à la messe en semaine, l'assistance aux saluts en semaine et le dimanche, l'assistance aux vêpres le dimanche peuvent être mises au nombre des visites pourvu qu'on en ait l'intention. Il n'en est pas de même de l'assistance à la messe d'obligation. Cependant si l'on se rend à l'église de meilleure heure de manière à dire avant la messe d'obligation les prières pour le Jubilé, cela peut compter pour une visite.

L'Œuvre des pauvres malades dans la paroisse de N.-D. de Chartres. — Dans la réunion annuelle intéressant l'œuvre des pauvres malades, réunion qui a eu lieu récemment sous la présidence de Monseigneur, M. le curé de la cathédrale a présenté un intéressant rapport sur les personnes et les choses dont s'occupe la société préposée à la direction et au soutien de cette œuvre.

Ce compte rendu vient d'être publié. Nous y lisons que les recettes générales pour l'année 1900 ont atteint un total de 6.351 fr. 25, et les dépenses un total de 6.348 fr. 40. Donc reste en caisse le 1er janvier 1901 : 12 fr. 85. Il y a eu pendant la même année 1.313 pauvres malades assistés; 3.210 visites faites par les dames et les sœurs de charité. Vingt-six pauvres malades sont décédés ainsi que douze associées dont voici les noms, avec des indications de dons laissés à l'œuvre : Mme Gousselin, (don de 30 fr.) ; M. Rabinel ; Mme Letartre, (don de 100 fr.) ; Mme Pinchon ; Mme Mouton, (don de 100 fr.) ; Mme Martin ; Mme Hersent, (don de 100 fr.) ; Mme Renard ; Mlle Hablot ; Mme Bezard ; Mme Huard ; Mme Duverel. Il y a eu en 1900 sept nouvelles associées.

Citons maintenant, en partie, les paroles adressées à l'assemblée par M. l'Archiprêtre.

« . . . Aux secours matériels, dont nous vous donnons le détail, et qui soulagent déjà tant de souffrances, vous en joignez d'autres plus précieux encore et qu'il est bon de mettre en lumière, ce sont les consolations et les encouragements que vous leur prodiguez.

Les pauvres, vous l'avez compris, n'ont pas seulement besoin de pain et de vêtements, les malades de soins et de remèdes ; ce qui les fait souffrir le plus cruellement c'est l'isolement dans lequel parfois on les délaisse. Aussi quand ils vous

voient entrer dans leur demeure avec vos paroles réconfortantes et vos bonnes sympathies, leur douleur s'apaise, leur cœur se dilate, ils renaissent à l'espoir, ils retrouvent pour soutenir la lutte plus de force et d'énergie. Ils sont heureux de suivre vos indications, l'ordre reparaît dans la maison, une union plus complète règne dans la famille, le travail est accepté sans murmure, et si l'aisance n'est pas encore à l'horizon, on peut prévoir au moins qu'elle va venir.

Sans doute ces résultats se font quelquefois longtemps attendre. Il y a des familles dont la misère est si profonde que les ressources dont vous disposez restent toujours insuffisantes ; il en est que des maladies qui se prolongent, des épreuves qui se renouvellent empêchent, malgré leur bonne volonté, de sortir de leur dénuement et de leur misère ; mais quelle consolation pour elles de sentir que vous leur restez dans leur détresse et qu'ils peuvent toujours compter sur votre dévouement ! C'est peut-être dans ces circonstances douloureuses que votre concours est le plus précieux.

Sans doute aussi il est des cas où vos efforts paraissent absolument stériles. Il y a des pauvres chez qui vous ne rencontrez ni énergie ni bonne volonté : ils ne font rien, ne se prêtent à rien pour sortir des bas-fonds dans lesquels ils sont tombés ; ce sont des gouffres où s'engloutissent vos aumônes sans résultats appréciables. Vos bons conseils, vos paroles les plus persuasives, résonnent à leurs oreilles sans que rien en eux ne vibre, ni ne tressaille. Ne concluez pas trop vite cependant à l'inutilité de la tâche que vous avez entreprise. La bonne semence n'a pas levé, mais le terrain se prépare ; un jour viendra où elle pourra germer et prendre racine. Peut-être n'en serez-vous pas les heureux témoins, d'autres seront là pour en recueillir les fruits ; mais c'est vous surtout qui en aurez le mérite.

D'ailleurs votre persévérance ne finit-elle pas presque toujours par triompher ? Ils sont rares les pauvres dont vous ne parvenez pas à vaincre les résistances. Ce sont peut-être des âmes aigries par le malheur, que mille préventions arrêtent et retiennent. Votre charité patiente et ingénieuse saura les faire tomber, et elle trouvera un chemin pour gagner leur cœur. Tantôt c'est un enfant qui vous ouvrira la voie. Il vous comprend d'instinct lui, et déjà il vous sourit ; il sera votre

guide et vous introduira dans la place. Tantôt c'est la mère que vos bontés désarment, qui se prend enfin à espérer et se tourne vers vous avec confiance. Ce sera le père lui-même ; égaré plutôt que coupable il conserve sous une écorce un peu rude un grand fonds de justice qui le ramènera vers vous. Il ne croyait pas au dévouement : il ne l'avait jamais rencontré ; il vous a vues à l'œuvre et maintenant il y croit, et il fera tout désormais pour répondre à votre attente. Et voilà comment une famille entière se ressaisit dans l'atmosphère si douce dont votre charité l'enveloppe et s'apprête à soutenir sous votre direction les rudes combats de la vie. . . . .

. . . En vous adressant au riche pour avoir son concours, en l'intéressant à vos pauvres, ce n'est pas seulement à ces derniers que vous faites du bien, c'est à lui-même que vous rendez service.

Vous lui apprenez d'abord à remplir un grand devoir, le premier de tous les devoirs, la charité. Car l'amour de Dieu et l'amour du prochain ne peuvent se séparer ; ils ne font qu'un, nous dit l'Évangile. Celui qui néglige de s'occuper de ses frères n'a qu'une religion insuffisante et mal comprise. Le riche doit aux pauvres une aumône proportionnée aux ressources dont il dispose et aux besoins qu'on lui manifeste. Voilà ce qu'il oublie trop souvent et voilà, Mesdames, ce que vous lui rappelez. En frappant discrètement à sa porte, en lui faisant connaître votre œuvre, en lui offrant l'occasion de venir en aide à vos pauvres, vous lui facilitez l'accomplissement d'un grand devoir.

Mais vous lui apprenez de plus à goûter le bonheur intime, les joies délicates que procure toujours l'exercice de la charité. Ces joies, Mesdames, vous les connaissez depuis longtemps, ce sont elles qui vous soutiennent et vous consolent dans le travail et la peine que vous vous imposez pour en multiplier les bienfaits. Vous aurez à cœur d'en répandre le goût et de les propager. Vous contribuerez ainsi au bonheur de ceux qui coopèrent à votre œuvre et vous serez heureuses de travailler par là à la grandeur et à la dignité de leur vie.

Et qui sait ? Peut-être leur rendrez-vous un service plus précieux encore en réveillant leur foi religieuse. La charité envers les pauvres y prédispose. Si l'on ne peut aimer Dieu sans aimer ses frères, il est rare qu'on aime ses frères sans

aimer Dieu. Ces deux amours s'appellent. Dieu d'ailleurs s'y prête et récompense les bonnes dispositions des âmes charitables en se révélant à leur intelligence, et en les gagnant à son amour. Et c'est là encore un des fruits les plus consolants de votre œuvre. . . . .

Yèvres. — La date du 24 février 1901 restera mémorable dans les fastes de la paroisse d'Yèvres.

Toutes les routes aboutissant à nos nombreux villages jusqu'aux plus reculés étaient sillonnées de groupes joyeux qui se rendaient aux pieuses cérémonies annoncées pour ce jour-là.

Avant la messe, célébrée par M. le vicaire général Legué, avait lieu d'abord la bénédiction de deux statues, l'une du Sacré-Cœur de Jésus, l'autre de Saint Antoine de Padoue, offertes par de généreuses personnes de la paroisse.

Le Conseil de Fabrique se rendait ensuite au bas des degrés du sanctuaire, réclamant aussi les bénédictions de l'Eglise pour un drapeau du Sacré-Cœur allègrement porté par son vénérable Président.

A la fin de la messe, après une allocution de circonstance, M. le curé d'Yèvres, entouré de son clergé et du Conseil de Fabrique, avec son drapeau, consacrait la paroisse au Sacré-Cœur de Jésus.

Telle fut la cérémonie du matin, bien belle déjà ; mais plus belle encore fut celle du soir ; plus nombreuse aussi fut la foule qui remplissait les vastes nefs de l'église ; car aux paroissiens d'Yèvres étaient venus se joindre ceux des paroisses voisines, accompagnés de leurs prêtres.

Il s'agissait aux vêpres de la bénédiction d'un chemin de Croix.

Destiné à compléter le mobilier artistique entièrement restauré de la magnifique église d'Yèvres, ce nouveau chemin de croix, comme les statues du Sacré-Cœur et de Saint Antoine, comme aussi celle de l'Enfant Jésus de Prague, gracieusement offerte à Noël par le statuaire, provient de la maison Bolzaguet, de Toulouse, et lui fait vraiment honneur.

Il est en stoff, les statues polychromes sont en relief avec perspectives au fond des tableaux ; l'encadrement réunit le style de l'église et le ton vieux chêne du mobilier avec filets dorés ; deux anges adorateurs ornent chacun de ses côtés.

C'est le don d'une âme pieuse et affligée, comme en témoigne la plaque de marbre encastrée au dessous de la première station avec ces mots en lettres d'or : « Chemin de croix offert par Mme Quillier, en mémoire d'Adrien Quillier, son mari, et de Ludovic Quillier, ancien curé d'Yèvres, 1901. »

Après les vêpres, M. l'abbé Thiverny, chapelain de N.-D. de

Chartres, adressa à l'assistance une allocution pieuse et en rapport avec la cérémonie, puis M. le Vicaire général délégué procéda à la bénédiction des tableaux et des croix qui fut suivie de l'exercice du chemin de la croix.

Un salut solennel donné par M. le doyen de Brou a couronné les cérémonies. De délicieux cantiques avaient été entendus dans la journée. Au salut des morceaux de belle musique, rendus par des voix choisies, se succédaient et captivaient les assistants. Malgré l'heure avancée, ils oubliaient la longueur de l'office, tout heureux qu'ils étaient de goûter les joies célestes des fêtes de l'Église.

Merci à ceux qui nous ont procuré cette belle fête et à tous ceux qui y ont apporté leur concours ! X.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les Suppléments de la Voix en février :

Sommaire du 2 : Les Méconnus. — Mœurs bretonnes. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Fête de la Confrérie N. D. de Chartres ; L'œuvre des missions africaines, sermon du R. P. Dartois ; Mgr Mollien aux fêtes de S. Julien, au Mans ; Pieuse vie, pieuse mort (P. Malenfant) ; Fête patronale de l'église S. Hilaire, à Nog.-le-Rotrou ; S. Julien, N. D. de Lourdes à Chapelle-Royale. — Faits divers.

Sommaire du 9 : Le projet de la Loi sur les Associations. — L'Apostolat au 19e siècle ; A propos des grèves (une page de L. Veuillot). — Abattez-les si vous pouvez (poésie de Botrel). — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Quête pour le chauffage de la Cathédrale ; l'Institut catholique de Paris (note et annonce de la quête) ; Le mois de janvier à S. Pierre de Dreux ; Cérémonie à Houville — Faits divers.

Sommaire du 16 : Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Chartres promulguant le Jubilé ; Dispositif du Jubilé ; Mandement pour le Carême de 1901. — Chronique diocésaine : L'œuvre des pauvres malades ; Le P. Chapelain ; Pèlerinage de Ste Apolline aux Autels-V. ; Soizé, messes des Apparitions. — Faits divers.

Sommaire du 23 : Communication de l'Evêché. — N. S. J. C. et les souffrances de l'Eglise (Mgr Foucault). — La mainmorte. — Ce que coûterait à la France la spoliation des religieux. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Ouverture du Jubilé ; Les Cendres ; Pèlerinage national des hommes à Lourdes ; Cérémonie à à Oinville-St-Liphard ; Un souvenir du Jubilé romain de 1825 à Courtalain ; La Patrie française (Paroles de M. le Curé de S. Germain-des-Prés) — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je demande une lampe pour neuf jours à partir de samedi. C'est en reconnaissance d'une grâce obtenue par l'intercession de N.-D. de Chartres. (C. à B., diocèse de Dijon).

2. Veuillez faire acquitter une messe à mes intentions au sanctuaire de N.-D. de Chartres. Je tiens beaucoup à cet hommage de reconnaissance filiale envers la Bonne Mère. (E. à X., diocèse de Bourges).

3. Merci à N.-D. de Chartres pour ma guérison obtenue par son intercession! J'avais demandé des prières et deux lampes pendant neuf jours à la Crypte. (S., à Amiens).

4. Pour la protection qu'elle a accordée à notre malade, je viens rendre grâces à N.-D. de Chartres. (M. D., à Paris).

5. Voici notre offrande, comme honoraire d'une messe à N.-D. et comme témoignage de notre reconnaissance après la faveur obtenue. (C. G. à L., diocèse d'Orléans).

6. Une lampe, s. v. p. et une neuvaine de messes devant N.-D. de Chartres que nous avons invoquée efficacement pour une guérison. (J. à X.)

7. Je vous prie d'acquitter une messe et de faire brûler deux cierges devant N.-D. de Chartres. Nous devons beaucoup à son intercession maternelle. (L. à A., diocèse de Séez).

8. En reconnaissance d'une grande grâce, que je dois à la protection de N.-D. de Chartres, je vous envoie ma modique offrande pour l'Œuvre des Clercs. (L'abbé X., du diocèse de Chartres).

9. Reconnaissance à N.-D. de Chartres pour deux grâces obtenues. (M. C., au diocèse de Châlon).

10. Deux enfants atteints de grave maladie, et que le médecin n'espérait plus guère sauver, ont eté guéris près de nous, aprés de ferventes prières à N.-D. de Chartres. (M. D.).

11. Une messe et un cierge, s. v. p., devant la Madone de Sous-Terre. Nous l'avons beaucoup priée pour un malade, et elle nous a exaucés. (R. à R. diocèse de Meaux).

12. Nous avons obtenu par l'intercession de N.-D. du Pilier une faveur temporelle. Veuillez être près d'elle l'interprète de notre reconnaissance. (M. au diocèse d'Angers).

13. Témoignage de reconnaissance à N.-D. de Chartres. (B. C. à X., diocèse de Rodez).

14. Une enfant de Marie, du diocèse de Chartres, remercie avec effusion Notre-Dame d'avoir sauvé sa petite nièce du croup, et demande une messe d'action de grâces. Gloire à la divine Mére. (H. R.).

15. Un cœur offert à N.-D. de Chartres. (G. à L.).

16. Au mois de novembre dernier j'ai recommandé mon mari très gravement malade. N.-D. de Chartres a exaucé nos prières. Aujourd'hui mon mari est guéri. Merci à la Bonne Mère! (M. A., Le Mans).

17. Une personne remercie N.-D. de Chartres d'une guérison obtenue. (P. à S.).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants;

Onze religieuses de la Communauté de Saint-Paul de Chartres, savoir:

Sœur St Adolphe, née Modeste Letellier, décédée le 26 janvier, âgée de 63 ans, 40 de religion. — Sœur Marie-Eugénie, née Louise Charpentier, décédée le 27 Janvier, âgée de 65 ans, 44 de religion. —Sœur Philomène de Jésus, née Angèle Paragot, décédée le 2 février, âgée de 24 ans, 7 de religion. — Sœur Marie Lambert, née Césarine Lambert, décédée à Calais, le 2 février, âgée de 56 ans, 29 de religion. — Sœur St Candide, née Victorine Brière, décédée le 5 février, âgée de 66 ans, 44 de religion. — Sœur Agnès-Joseph, née Marie Bulenger, décédée le 11 février, âgée de 75 ans, 36 de religion. — Sœur St-Jean-Baptiste, née Jeanne Pélusset, décédée le 12 février, âgée de 68 ans, 45 de religion. — Sœur St Léon, née Louise Lemaire, décédée le 12 février, âgée de 90 ans, 57 de religion. — Sœur Marie-Herminie, née Célénie Lamy, décédée le 23 février, âgée de 61 ans, 40 de religion. — Sœur Agnès, née Agnès Simmons, décédée le 25 février, âgée de 44 ans, 21 de religion. — Sœur St Laurent, née Pauline Pilate, décédée le 25 février, âgée de 77 ans, 58 de religion. (Voir plus loin la notice sur cette religieuse).

Sœur M. Ursule, née Louise Colas, de la Communauté de l'Immaculée-Conception de Nogent-le-Rotrou, décédée le 12 février, âgée de 82 ans, dont 59 de religion,

Sœur Marthe Imbault, de la Communauté des Filles de N.-D. de Chartres, décédée le 26 février, âgée de 58 ans, dont 31 de religion.

Mgr Avon, évêque de la Basse-Terre, décédé à Nimes.

R. P. Marcel, religieux capucin, décédé à Constantinople où il était depuis 20 ans. On n'a pas oublié, à Chartres, ses belles prédications de 1873 et de 1876, dans les jours de nos plus grands pélerinages. — Le R. P. Marcel (l'abbé Plais, ancien vicaire de la cathédrale du Mans) est décédé à l'âge de 70 ans.

M. l'abbé de Blaviel, vicaire général, théologien distingué, collaborateur au journal *La Vérité*.

Le P. Joseph, fondateur de l'orphelinat de Douvaines, promoteur de l'œuvre des tombes militaires.

M. Pierre Malenfant, 19 ans, à Chartres. — M. Pierre Ferrand, à Saint-Aubin-des-Bois. — Mlle Allou (Mme M. de Gentelles), à Amiens. — M. Ludovic Levassor, cultivateur à Yerville, commune de Voves, 56 ans. — M. Jacques-Adolphe Gourgues, décédé à Cauneille (Basses-Pyrénées), 85 ans. — Mlle Caroline D.-A. Poitrimol, 70 ans, à Chartres. — Mme Ve Lefort, née Amblard, 88 ans, rue Henri-Garnier, Chartres. — Mme Ve Bellaunay, à Rouvres. — Mme Bidot, à Saint-Lô. — Mme Laumailler, à Nantes. — Mlle de Cussy, à Coutances. — Mlle Gérardin, à Dombasle. — Mme Armandine-Félicité Leroy-Cottereau, à Beaumont. — Mlle Annette Hedée, à Redon. — Mlle Virginie Boutamy, zélatrice de la Confrérie N.-D. à Redon. — Mlle Stéphanie Maillet, zélatrice de la Confrérie N.-D. à Amiens. — M. Bonnard, à Meaux. — Mlle Tailleur; Mme Ve Tessier; Mme Ve Tessier-Blandineau et Mlle Madeleine Guillet à Beauvoir. — Mme Ve Célina Hermeline-Fortier. — Mme Belhomme-Beaufre, à La Ferté-Bernard. — Mme Rosalie Doulin, à Redon. — Mme Ag. Le Souëf, à Redon. — Mme Ve Malet-Gilquin, à Neuilly. — Mlle Euphrasie Leroy, à St-Germain-en-Laye. — Mme Bouvry, à Montfort. — Mme Euphrasie Collet, à Villemeux. — Mlle Bourdin Félicité, à Rennes. — Victoire Oleton et Marie Ribot, à Maigné. — Aspasie Pichard, à Authon. — Pierre Ovet, à Châlons. — Mme A. Tachot, à Thivars.

Sœur Saint-Laurent. — Sœur Saint-Laurent (Louise-Pauline Pilate) née a Nogent-le-Rotrou, le 22 mars 1823, entra à la Communauté de Saint-Paul le 22 août 1842. Le 15 mars 1843, elle débutait dans ses fonctions d'hospitalière, qu'elle exerça d'abord à Poissy pendant près de trois ans; puis, pendant 14 ans, dans les hôpiteaux militaires de la Martinique, où elle eut à traverser plusieurs épidémies de fièvre jaune et de petite vérole. Epuisée de fatigue, elle dut rentrer en France pour refaire sa santé; mais le repos répugnait à son courage, et après quelques mois passés à la Maison-Mère, elle reprenait ses fonctions dans nos hôpitaux français : Vernon, Cherbourg, Dreux la virent tour à tour, dans les salles militaires, prodiguer ses soins à nos soldats. Nous laissons à une plume autorisée le soin de faire son éloge. Voici en effet ce qu'écrivait, à la date du 4 janvier 1897, M. Prioul, alors secrétaire général du Ministère de la Guerre.

« Paris, 4 janvier 1897.

Le soussigné, Secrétaire général du Ministère de la Guerre, était en 1871 sous-intendant militaire à Vernon, et chargé du service de l'hôpital de cette place.

A cette époque, il existait un encombrement considérable de malades dans cet hôpital; beaucoup d'entre eux étaient gravement atteints, démoralisés, et dans une situation qui nécessitait le

concours d'un personnel dévoué et énergique pour relever le moral de ces hommes affaiblis par les souffrances de la guerre et aider ainsi la science du médecin à triompher de l'épidémie qui sévissait alors à Vernon.

J'ai vu la sœur Saint-Laurent à l'œuvre durant cette période difficile, et je l'ai suivie pendant plusieurs années. Je n'ai jamais rencontré une femme plus intelligemment dévouée. Toujours au chevet de ses malades, apportant vis-à-vis d'eux du caractère et de l'énergie joints à une grande expérience ; les soignant tous de la même manière, quelles que fussent leurs opinions ; douce sans faiblesse, elle est pour moi le type accompli de la Sœur hospitalière, et il en existe peu, à mon avis, qui porteraient plus dignement la Croix de la Légion d'honneur, qu'elle mérite à tous égards par ses longs, intelligents et dévoués services. Signé : Prioul.

Un mois après, le 5 février 1897, la Commission administrative de l'Hospice de Dreux, dans un compte rendu non moins élogieux du dévouement, de l'intelligence et des longs services de la Sœur Saint-Laurent, émettait le vœu qu'elle fût proposée au grade de Chevalier de la Légion d'honneur ; hommage qui lui fut en effet décerné le 8 avril suivant.

Elle continua ses fonctions à Dreux jusqu'au 10 août 1900 ; puis, elle vint enfin à la Communauté jouir d'un repos si bien gagné par tant de dévouement. Elle vient de s'y éteindre, après une maladie de quelques jours, dans la 78e année de son âge, la 59e de sa vie religieuse, dont 57 ont été passés au service de nos soldats, dans les salles des hôpitaux, tant en France que dans nos Colonies.

Les honneurs militaires lui ont été rendus à ses obsèques.

FAITS DIVERS

— Léon XIII vient de célébrer dans l'intimité le vingt-troisième anniversaire de son élévation au souverain pontificat (20 février 1878). L'anniversaire du couronnement tombe le 3 mars, et le 2 mars est celui de la naissance de Léon XIII, qui entre dans la quatre-vingt-douzième année de son âge.

Pour éviter au Saint-Père une fatigue excessive, il a été décidé que la célébration solennelle des trois anniversaires aurait lieu simultanément le 3 mars.

Paris. — La Congrégation des Rites fait faire en ce moment les premières procédures relatives à la cause de la béatification de la Servante de Dieu, *Anne Javouhey*, fondatrice de la Société des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Anne Javouhey ayant vécu de longues années à Paris et étant décédée dans cette ville, un décret

apostolique a enjoint à S. Em. le cardinal Richard de rechercher dans son diocèse tous les écrits de la Servante de Dieu. En conséquence, Son Eminence a publié un mandement ordonnant, sous peine des censures de l'Eglise, à tous ceux qui posséderaient quelques lettres, opuscules, méditations, traités, notes, mémoires et autres œuvres écrits de sa main, ou sous sa dictée, ou composés par son ordre, de les communiquer. Ceux qui, sans posséder eux-mêmes ces écrits, connaîtraient des personnes qui les ont en leur possession, doivent, sous les mêmes peines, en donner avis à l'autorité diocésaine.

La loi sur les Congrégations. — L'allure qu'a prise à la Chambre la discussion de la loi sur les congrégations en a montré le véritable but : faire la guerre à l'Eglise et accélérer sa destruction. Sous ce rapport, le discours sectaire de M. Viviani a fait à Rome une énorme impression. Il a dit tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas, il a eu la franchise du sectaire qui, croyant son heure venue, déchire les voiles, lève le masque et apparaît ce qu'il est en réalité, l'adversaire, le Satan de l'Eglise catholique. Aussi le Souverain-Pontife en est profondément affecté. Son œil va plus loin que le débat engagé à la Chambre, il regarde le présent aux lueurs du passé et tremble pour cette église, à laquelle il a donné tant de marques d'affection et qui a eu une si grande part dans sa sollicitude pontificale.

— Mgr Touchet, évêque d'Orléans a écrit une belle et forte Lettre aux sénateurs et aux députés du Loiret à propos des congrégations de son diocèse. Il pose ces deux questions qu'il étudie avec soin : question de biens : prendra-t-on le bien des congrégations? Question de personnes : mettra-t-on les congrégations à la porte? 1° Essaiera-t-on de dépouiller les congrégations du Loiret? Si on essaie, quel sera le résultat de la tentative. 2° Les expulsera-t-on de chez elles? Si on les expulsait, qu'adviendrait-il? Vous voyez, dit-il, c'est de nous que je vous demande la permission de vous occuper. Il conclut ainsi : Les exécutions qu'on pronostique agiteront les citoyens, alarmeront les consciences, lèseront les intérêts. La liberté en recevrait une atteinte et, par contre-coup, le régime, qui n'a n'autre raison d'être que la réalisation la plus parfaite possible de la liberté.

— *Un avis du Conseil d'Etat sur les Congrégations autorisées.* — Le Conseil d'Etat vient de donner son avis sur la question de savoir quels sont les établisements congréganistes d'hommes ayant le droit de se dire autorisés.

Voici cet avis :

« Le Conseil d'Etat, consulté par le ministre de l'intérieur et des

cultes sur la question de savoir si l'on peut considérer comme autorisés les établissements congréganistes d'hommes suivants :

» 1° Quatre associations ayant pour objet soit les missions à l'étranger ou aux colonies, soit la tenue des grands séminaires : les Lazaristes, les Missions étrangères, les prêtres du Saint-Esprit, la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice ;

» 2° Vingt et une associations vouées à l'enseignement, reconnues par ordonnances ou décrets et relevant du ministère de l'instruction publique ;

» 3° Les Frères des Ecoles chrétiennes ;

» 4° Cinq associations religieuses d'hommes ayant leur siège sur le territoire de la Savoie annexé à la France en 1860...

(Suit une colonne et demie de considérants).

» Est d'avis :

» Que les associations de Saint-Lazare, des Missions étrangères des prêtres de Saint-Sulpice, des Frères des Ecoles chrétiennes peuvent être considérées comme des congrégations religieuses légalement autorisées.

» Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 16 janvier 1901. »

L'Institut Catholique. — Il y a vingt-cinq ans qu'une loi bienfaisante a doté la France de la liberté de l'enseignement supérieur. L'Institut catholique de Paris a voulu rappeler ce souvenir et, le 6 février, il conviait ses fondateurs, professeurs, élèves et amis, à fêter ses vingt-cinq années d'existence et, en même temps, l'œuvre accomplie qui est la meilleure justification de l'enseignement supérieur libre. Nous trouvons à l'actif de la Faculté de droit, 120 docteurs et 1.000 licenciés ; l'école des lettres a fourni 21 docteurs, 33 agrégés et 600 licenciés ès lettres qui sont, pour la plupart, des maîtres de nos collèges catholiques ; l'Ecole des sciences a donné 4 docteurs, 66 agrégés, 116 licenciés et, depuis les nouveaux programmes, 101 certificats scientifiques. Les Facultés de théologie, de philosophie et de droit canon, instituées depuis dix ans, comptent : 28 maîtres ou docteurs. 247 lecteurs, 922 auditeurs.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 3 mars, 2me dimanche de carême, semi-double. A 6 h. moins 10 minutes, exposition du T. S. Sacrement. A 6 h., 7 h. et 8 h., messes basses au grand chœur. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon, complies, procession du S. Sacrement et salut. — Ensuite réunion mensuelle de la confrérie.

— Mercredi et vendredi, à 8 h. du soir, sermon et salut. — Jeudi, à 4 h. du soir, chemin de croix.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Demain dimanche, à 10 h., grand'messe.

A 2 h. 1/2, vêpres, salut et catéchisme. — Mardi et jeudi à 8 h. du soir, instruction. — Vendredi à 8 h. du soir, chemin de la croix.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 2me dimanche de carême, à 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession du S. Sacrement et salut. — Exposition du Saint-Sacrement depuis 6 h. du matin. — Mardi et vendredi, à 8 h. du soir, instruction et salut. — Jeudi, à 8 h. du soir, chemin de la croix et salut.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 20 Février 1901 : I. Lettre encyclique sur la démocratie chrétienne, par S. S. Léon XIII.— II. Nos députés à l'école de saint Louis, par le Père H. Chérot. — III. Les Historiens inspirés et leurs sources, par le P. F. Prat. — IV. L'enseignement secondaire en Allemagne. Son rôle pédagogique, par le P. P. Bernard. — V. Les colonies françaises et la colonisation par les Français, par le P. J. Forbes.— VI. Une victime des Journées de septembre, par P. H. Fouqueray. — VII. Notes et documents pour servir à la défense des Congrégations religieuses, par le P. E. Capelle. — VIII. Revue des livres.

Manuel des Congrégations de la B. V. Marie, affiliées à la Congrégation de Rome dite *Prima-Primaria*. à l'usage des Enfants de Marie, par le P. François-Vincent, de la Compagnie de Jésus. Avec approbation (Paris, Ch. Douniol, libraire-éditeur, Téqui. succeseur, rue de Tournon, 29).

Ce livre, mis entre les mains des Enfants de Marie, leur fera estimer de plus en plus l'inappréciable faveur que la Sainte Vierge leur a faite en les appelant à sa sainte Congrégation et leur inspirera pour cette bonne Mère un amour toujours plus ardent. Notices, pratiques, instruction, conseils, exercices pieux, tout y est sagement prévu et disposé.

Pour le Carême. — 1° *Pendant la Mission* (Recommandé aux missionnaires). Brochure avec couverture illustrée, Série de 16 Causeries du dimanche formant l'ensemble des grandes vérités et des devoirs essentiels prêchés dans les missions et retraites, et qu'il sera bon de retenir quand les jours de salut seront passés. Elle ira porter à ceux qui ne viennent pas les entendre le résumé de leurs instructions. — A cette série a été ajoutée une feuille spéciale sur le *Jubilé*, son importance, ses fruits, les conditions à remplir, prix : 0 fr. 20 Grande remise sur nombre. Port, 0 fr. 10 par exemplaire. Un colis postal de 3 kilos en contient 30 ; de 5 kilos, 50.

2° *Après la Mission*, Plaquette avec couverture illustrée. Excellent souvenir à distribuer à la fin de la mission. C'est un ensemble de 4 Causeries indiquant les fautes à éviter et les résolutions à prendre. Excellent règlement de la vie chrétienne pour toutes les catégories de la société. Cette brochure toute récente est déjà à son 15e mille. Prix : 0 fr. 05 ; port, 0 fr. 05. Un colis de 3 kilos en contient 100 ; de 5 kilos, 165.— 5, rue Bayard, Paris. VIIIe.

Le Jubilé. — Feuille illustrée, format des *Causeries du Dimanche*, donnant la notion, l'excellence, les fruits, les conditions du Jubilé de 1901. Même prix que les « Causeries » soit un demi centime l'unité, pris au-delà de 100 exemplaires. — 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE MARS 1901

1er Mars, Vendredi. — (Quatre-Temps). La Ste Lance et les SS. Clous de N. S. J.-C., *double majeur*, messe *Foderunt*, mém. de St Aubin, évêque d'Angers.

2, Samedi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence). De la férie (Immaculée Conception).

3, **DIMANCHE**, **IIe de Carême**, *semid.*, messe *Reminiscere* (Anniversaire du Couronnement de Sa Sainteté Léon XIII). — Vêpres du dim., mém. de St Casimir et de St Lucius, mart.; suffrages et prières.

4, Lundi. — St Casimir, confesseur, *semid.*, messe *Os justi.*

5, Mardi. — De la férie (SS. Apôtres).

6, Mercredi. — De la férie (St Joseph).

7, Jeudi. — St Thomas d'Aquin, docteur, *double*, messe *In medio.*

8, Vendredi. — Le St Suaire de N. S., *double majeur*, messe *Illuminavit*, mém. de St Jean de Dieu.

9, Samedi. — Ste Françoise, veuve, *double*, messe *Cognovi.*

10. **DIMANCHE**, **IIIe de Carême**. — *Semid.*, messe *Oculi.* — Vêpres du dim., mém. des 40 martyrs; suffrages et prières.

11, Lundi. — De la férie (SS. Anges).

12, Mardi. — St Grégoire, pape, docteur, messe *In medio.*

13, Mercredi. — De la férie (St Joseph).

14, Jeudi. — De la férie (St Sacrement).

15, Vendredi. — A CHARTRES, **Fête de N.-D. de la Brèche**, *double majeur*, Avant la messe du Chapitre, *Procession extérieure, en mémoire de la délivrance de la ville en 1568.* — AILLEURS, **Fête des Cinq Plaies de N. S.**, *double majeur*, messe *Humiliavit.*

16, Samedi. — A CHARTRES, **Fête des Cinq Plaies de N. S.**, *double majeur*, messe *Humiliavit.* — AILLEURS, de la férie (Immaculée-Conception).

17, **DIMANCHE**, **IVe de Carême**. — *Semid.*, messe *Lœtare*, mém. de St Patrice. — 1res vêpres de St Gabriel, mémoire du dim. et de St Patrice.

18, Lundi. — **St Gabriel**, archange, *double majeur*, *(Patron de Monseigneur)*, messe *Benedicite.*

19, Mardi. — **St Joseph**, époux de Marie et patron de toute l'Église, *double de 1re classe*, messe *Justus.*

20, Mercredi. — St Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

21, Jeudi. — St Benoît, abbé, *double majeur*, messe *Os justi.*

22, Vendredi. — Le Précieux Sang de N.-S., *double majeur*, messe *Redemisti.*

23, Samedi. — De la férie (Immaculée-Conception).

24, **DIMANCHE de la Passion**. — *Semid.*, messe *Judica.* — 1res vêpres de l'Annonciation; mém. du dim.

25, Lundi. — **Fête de l'Annonciation de la T. Ste Vierge**, *double de 1re classe*, messe *Vultum.* — Vêpres de la fête, mém. de la férie.

26, Mardi. — De la férie.

27, Mercredi. — St Jean Damascène, docteur, *double*, messe *Tenuisti.*

28, Jeudi. — St Jean de Capistran, confesseur, *semid.*, messe *Ego autem.*

29, Vendredi. — **N.-D. des Sept Douleurs**, *double majeur*, messe *Stabant.*

30, Samedi. — De la férie.

31, **DIMANCHE des Rameaux**. — *Semid.* Avant la grand'messe, *Bénédiction des rameaux et Procession*, chant de la Passion selon St Mathieu. — Vêpres du dim.; prières.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LIVRES DU PÈLERINAGE

N.-D. de Chartres. — Notice illustrée. — Envoyée par la poste; 0 fr. 25 l'unité; 2 fr. la douzaine; 13 fr. 50 le cent. — Édit. de luxe: 60 c. l'unité.

Histoire de N.-D. de Chartres, par Mme la Comtesse de Chabannes . 1 25

Notice abrégée sur le pèlerinage, 10 c. l'exem., 1 fr. la douzaine

Conférences sur N.-D. de Chartres, prêchées par M. l'abbé Poirier 1 fr. »

Chartres, sa Cathédrale, ses monuments, par A. Clerval. . . . 1 50

L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres, par A. Clerval . . . . 6 »

Neuvaines à N.-D. de Chartres, par un Tertiaire-Franciscain » 20

Guide du Touriste et du Pèlerin . . . . » 50

Mois de saint Joachim et de sainte Anne. . . . . » 30

Table des matières contenues dans les 10 premières années de la *Voix de Notre-Dame*: 40 centimes.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — **AVRIL 1901**.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquiième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

4e Numéro — LA VOIX — Avril 1901

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

AVE REGINA CŒLORUM

(N.-D. de la Compassion. — N.-D. de la Salette.)

I. Je vous salue, ô reine des cieux : qui êtes descendue sur la terre, le 19 septembre 1846, sur une des montagnes des Alpes, au petit pays de la Salette. Vous avez quitté le séjour de gloire, pour visiter notre triste demeure, un samedi, jour spécialement consacré ici-bas à votre culte.

C'était vers les deux heures de l'après-midi, à la veille d'une des solennités de l'Église, celle où elle célèbre vos *Sept Douleurs.*

Nous aimons à le rappeler, en la fête de votre maternelle Compassion (29 mars).

Quel contraste avec votre bonheur présent, que ce souvenir de vos douleurs passées ! De nouveau, vont se dérouler pour vous les scènes émotionnantes du chemin de la Croix et du Calvaire. Vous allez voir Jésus persécuté, crucifié par nos péchés.

Votre gloire vous accompagne cependant, et cette grande lumière que les deux enfants privilégiés, deux bergers domestiques de ferme, un petit garçon et une petite fille d'environ douze ans, ont aperçue de loin en gardant leurs troupeaux, en est sans doute comme un reflet bien affaibli.

II. *Ave, Domina angelorum.* Je vous salue, souveraine maîtresse des anges, souveraine maîtresse des hommes. Vous venez nous montrer comment nous devons obéir à Dieu, notre créateur et notre rédempteur. Vous venez nous rappeler l'obéissance due à ses commandements.

C'est pourquoi vous apparaissez à de petits serviteurs : dont le devoir était la docilité à leurs maîtres et maîtresses ; et si vous êtes couronnée du diadème étincelant de reine, vous

revêtez aussi les habits d'une humble servante : car toute glorieuse que vous êtes, vous vous reconnaissez encore, comme autrefois, la servante du Seigneur.

La lumière s'entr'ouvre, et vous laisse voir dans cet appareil : assise sur une pierre, les pieds dans une fontaine tarie, le visage entre les mains et inondé de pleurs.

Pourquoi pleurez-vous, ô reine, pourquoi pleurez-vous, ô dame et maîtresse, pourquoi cette tristesse dans votre beauté, cette amertume dans votre gloire ?

Elle va nous le dire. Elle se lève soudain, et rassure les enfants effrayés : « Je suis ici, dit-elle, pour vous raconter une grande nouvelle. »

Et quel est cet évangile nouveau de la T. S. Vierge ? — « Je ne puis plus supporter le bras de mon Fils, qui devient pesant, toujours davantage, à cause de l'iniquité des hommes. Trois choses appesantissent le bras de mon Fils, et attirent sur mon peuple son courroux et sa malédiction : la profanation du dimanche, le blasphème de son saint nom, et la violation des jours de pénitence.

En ces trois choses sont compris tous les péchés, toutes les désobéissances aux commandements de Dieu et de l'Église, C'est la révolte contre Dieu, souverain maître, que la T. S. Vierge dénonce, avec des pleurs aux yeux, des gémissements dans la voix.

Elle prédit en même temps des maux affreux, si les hommes ne se convertissent pas au Seigneur : entre autres la mort des petits enfants, au-dessous de sept ans, dans l'âge de l'innocence, que la justice de Dieu fait responsable des crimes de leurs parents. Mais bientôt il semble que la voix de la T. S. V. se raffermit, que ses larmes se sèchent. Elle prévoit un plus consolant avenir : Si les hommes, dit-elle, se convertissent, Dieu fera renaître pour eux les prodiges de prospérité qu'il faisait éclater au milieu du peuple juif pour lequel devaient couler des ruisseaux de lait et de miel, dans la terre promise à ses pères. — Ce n'était là sans doute qu'une image, mais on doit se rappeler que les peuples qui n'ont qu'une existence terrestre doivent être punis de châtiments, ou récompensés de consolations également terrestres.

En disant ces mots, et après avoir donné quelques avis particuliers aux enfants, vous vous êtes avancée, ô Vierge, vous

avez fait quelques pas avec eux, comme pour montrer que vous connaissez encore le chemin de notre pèlerinage et que vous deviez nous assister tous les jours de notre vie ; pour nous apprendre aussi que nous devons porter avec vous la croix de Jésus et nous en appliquer la vertu en passant le torrent de tribulation de cette vie, comme vous passiez vous-même, en ce moment, le petit ruisseau de la Sézia.

Puis, vous retournant par deux fois, vous leur avez dit avec tendresse : Eh ! bien, mes enfants vous le ferez passer à mon peuple.

Ces paroles n'ont pas été perdues : voilà déjà plus d'un quart de siècle, 35 ans, que vos enseignements ont retenti dans toute la France, et même dans tout l'univers, où vous comptez tous les hommes pour votre peuple.

Plaise au ciel qu'ils en profitent, et que l'on voie dorénavant la soumission fidèle et persévérante à vos maternelles recommandations !

Ce sera le moyen d'être en paix avec Dieu, d'écarter les fléaux qui nous menacent et d'attirer sur nous les grâces et les bénédictions célestes.

Nous vous en prions, ô Vierge, intercédez pour nous, ne vous lassez pas de soutenir le bras de votre divin Fils. Priez-le, par les mérites de sa passion, dont vous portiez les insignes sur votre poitrine.

Priez-le par votre titre de mère, qui vous donne droit de parler au Roi, et d'être toujours exaucée.

III. Salut, illustre rejeton des anciens patriarches ! salut, ô mère divine ; *salve, radix, salve, porta, ex quâ mundo lux est orta,* qui de votre chaste sein avez laissé sortir la véritable lumière du monde, comme d'une porte sacrée ; nous espérons en vous, et dans cet espoir nous nous réjouissons avec vous.

IV. *Gaude, virgo gloriosa, super omnes speciosa, vale, o valde decora.*

Réjouissez-vous, Vierge glorieuse, qui jouissez maintenant dans le ciel de votre triomphe. Réjouissez-vous, Vierge immaculée qui par votre beauté toute spéciale êtes au-dessus de tous les anges et de tous les hommes. Réjouissez-vous, car vous êtes toute belle, et il n'y a point de tache en vous ; vous avez toute la vertu, tous les privilèges que puisse ambitionner une simple créature.

Mais pourquoi parlons-nous de joie dans ce mystère de la Salette où tout semble nous prêcher le deuil et la pénitence ? Vous avez voulu, ô Marie, nous donner un gage de bonheur, car vous nous êtes apparue comme la mère de Dieu et notre mère, en appelant Jésus votre Fils, et les hommes votre peuple et vos enfants; quel puissant motif de consolation ! C'est pourquoi vous n'avez point voulu paraître avec des vêtements sombres, mais avec des habits éclatants et lumineux, avec des roses de toutes les couleurs qui entouraient votre tête comme une couronne de reine, décoraient votre poitrine comme un bouquet de fête, et s'étalaient sous ses pieds comme un ornement de triomphe. Votre visage, quoiqu il fût inondé de larmes, n'avait pas perdu sa beauté ineffable puisque les enfants qui vous regardaient pleurer, vous appelaient toujours la belle Dame. Et jusqu'à vos menaces de châtiment qui étaient mêlées de réjouissantes promesses ! La source tarie se gonfle derrière vous, sous vos pas. Coulez désormais, flots de grâces qui apportez aux hommes des miracles de guérison et de conversion.

V. Mais tout s'efface devant le signe rédempteur que vous portiez sur votre cœur, ô Marie, avec les instruments de la passion accompagnés des lourdes chaînes de nos péchés. La croix de Jésus, sera toujours notre unique et notre suprême espérance.

Nous avons péché, c'est vrai, mais Jésus a expié pour nous. Nous méritons des châtiments, mais le Christ Sauveur nous en a préservés par ses souffrances et par sa mort.

Et puisque nous avons une si puissante médiatrice en Notre-Dame auprès de Jésus, qui peut nous perdre à jamais ?

Espérons donc en ses prières : Priez pour nous, ô Marie, le Christ Jésus.

Et pro nobis Christum exora.

VI. Et de même qu'autrefois à la Salette, ô Marie, vous êtes disparue dans les airs à la vue des enfants éblouis, de même aujourd'hui montrez-nous le chemin de la patrie, et faites que, par notre vie sainte ici bas, nous méritions de vous suivre dans le ciel où vous nous avez précédés.

*
* *

Et pour cela, donnez-nous comme vous en prie l'Église, la force et la victoire contre vos ennemis, qui sont aussi les

nôtres, *da mihi virtutem contra hostes tuos*, et obtenez-nous que dans ce temps de carême et de la Passion, qui nous rappelle vos douleurs et celles de votre divin Fils, nous ensevelissions nos péchés dans la prière et la pénitence, afin de ressusciter à Pâques, d'une vie nouvelle qui nous présage la vie éternelle, *à nostris iniquitatibus resurgamus. Per Christum Dominum nostrum, amen !*

L'abbé X., du diocèse de Chartres.

St DOMINIQUE DE VAL, PATRON DES ENFANTS DE CHŒUR

On disait un jour devant un jeune ecclésiastique : « Les bons curés font les bonnes paroisses » ; il ajouta : « Pourvu qu'il y ait de bons enfants de chœur ». Nos petits Eliacins savent-ils qu'ils ont au ciel un patron, crucifié jadis à Saragosse par un affreux juif ? Ce patron martyr, se nomme saint Dominique de Val. La *Bonne presse*, dans ses Vies illustrées, racontait dernièrement son histoire dont voici l'abrégé :

Dominique de Val naquit en Espagne, à Saragosse, capitale de la province d'Aragon en 1243. Son père, Sancius de Val, était un tabellion et sa mère répondait au nom d'Elisabeth. Les deux époux jouissaient d'une honnête aisance et vivaient dans la crainte du Seigneur, attendant de sa bonté qu'il voulût donner à leur union une fécondité ardemment désirée. Dieu exauça bientôt leur vœu et Elisabeth mit au monde un enfant d'une beauté ravissante ; mais quelle ne fut pas sa surprise en constatant qu'il portait une couronne sur la tête et une croix sur le bras droit ! Etonnés d'un pareil prodige, les parents ne surent d'abord qu'en penser, mais bien vite ils comprirent que Dominique était destiné par Dieu à de grandes choses et qu'il fallait le lui consacrer.

Ils entourèrent donc ses premières années des soins les plus tendres et les plus délicats ; puis, dès que l'enfant fut assez grand et assez fort pour remplir quelques fonctions à l'Eglise, ils s'adressèrent aux prêtres du voisinage qui en firent un de leurs enfants de chœur. Dominique, charmé de son nouvel emploi, le remplissait avec la ferveur et l'esprit de foi d'un Samuel. Tantôt il balançait l'encensoir devant l'autel, tantôt il présentait le vin et l'eau pour le saint sacrifice de la messe. A ces moments, sans doute, et en attendant qu'il pût offrir

son corps comme une hostie vivante au Crucifié du Calvaire qui s'immolait tous les jours sur l'autel pour lui, il élevait son jeune cœur vers le ciel, l'unissant aux parfums de son encensoir, pour rendre ses hommages au Dieu si bon qui prenait soin de son existence. Mais l'heure du sacrifice n'allait pas tarder de sonner pour lui. Dieu qui se plaît parfois à cueillir sur cette terre des fleurs fraîches et odoriférantes pour l'ornement de son ciel et la joie de ses anges, trouva bon de rappeler à lui cette âme si pure et si belle.

A cette époque, Saragosse, comme beaucoup d'autres grandes villes espagnoles, était inondée de juifs, race maudite, terreur des chrétiens. Ils avaient pour eux les richesses : comment n'auraient-ils pas eu la puissance ? Ils en profitaient naturellement pour tyranniser le peuple et assouvir leurs passions religieuses contre les pauvres catholiques. Or, à Saragosse, ils avaient inventé un nouveau procédé pour tourmenter ces derniers dans ce qu'ils avaient de plus cher au monde, leurs enfants : c'était de promettre exemption complète de tribut et impôts à celui qui aurait l'adresse et le courage d'enlever un enfant chrétien pour le leur livrer et le mettre à mort. Le moyen pour des gens pervers et pauvres de ne pas céder à une promesse si séduisante ?

Il se trouva donc un juif nommé Moïse Albaicet assez osé pour tenter le coup. On était au *Jeudi saint*. Le nouveau Judas, sachant que le jeune Sancius allait revenir de la cathédrale sitôt l'office terminé, se posta au coin d'une rue et résolut de l'y attendre.

Celui-ci, en effet, arrivait, hâtant un peu le pas, sans doute, afin d'embrasser plutôt ses chers parents qu'il n'avait pas revus depuis le matin, quand, tout à coup, le malfaiteur se jeta sur lui et, malgré sa résistance, l'entraîna les mains liées à la synagogue principale de la ville où étaient déjà réunis un grand nombre de juifs. Quelle frayeur l'infortuné dut ressentir en présence de ces bêtes féroces qui saluaient son arrivée avec des cris de joie menaçants ! Enfin, ils tenaient un chrétien, un adepte de cette religion qu'ils abhorraient si profondément ! C'était décidé, il fallait le tuer : mais quelle torture employer ? On eut vite fait de la choisir : n'était-ce pas une tradition chez eux d'assister, en haine du Galiléen, à une reproduction vivante de la sanglante scène du Golgotha en son jour anniversaire ? On opta donc pour le crucifiement.

O cruauté sans nom ! Ces barbares, ivres de fureur, clouent sur-le-champ les pieds et les mains du pauvre enfant à une muraille ; le patient jette alors des cris de douleur, à fendre l'âme, mais les juifs n'en ont aucune pitié. Au contraire, à la vue des souffrances atroces qu'ils lui font endurer, ils poussent — les inhumains — des cris de satisfaction. Pendant ce temps, le jeune martyr semble, à l'exemple de son Dieu mourant comme lui sur la croix, jeter sur ses bourreaux un regard plein de commisération et de pardon. Enfin, peu à peu, les forces l'abandonnent et bientôt l'âme de l'angélique saint, victime de son amour pour Dieu, prend son vol vers une patrie meilleure. Combien cet holocauste si pur, en un pareil jour, dut être agréable aux yeux de Dieu !

Il ne manque plus qu'un détail pour compléter la ressemblance extérieure du crucifiement du saint martyr avec celui de son adorable Maître. Les juifs tiennent à le remplir en transperçant d'un coup de lance le côté du martyr. Mais le crime commis, il faut faire disparaître au plus tôt le cadavre accusateur. L'Ebre coule non loin de la synagogue. Ils profitent de l'obscurité de la nuit pour creuser une fosse au bord du fleuve. Il y jettent le corps du supplicié, pensant ainsi déjouer les recherches de la justice humaine et s'assurer l'impunité : qui aurait pu seulement soupçonner la présence d'un cadavre en pareil endroit ?

L'âme du saint martyr, à peine en possession de la gloire, ambitionna de la miséricorde de Dieu une faveur signalée : Jésus avait prié sur la croix pour ses bourreaux ; saint Dominique, pour imiter en tout son divin Maître, demanda et obtint la conversion de son cruel persécuteur : Moïse Albaicet. Celui-ci en effet, sentant son cœur touché par la grâce, renonça au judaïsme, se fit baptiser et vécut ensuite dans la pratique de la vertu, gardant une profonde reconnaissance envers le saint qui, non content de lui pardonner son crime affreux, s'était noblement vengé en le mettant sur la voie qui conduit au ciel.

Cependant la dévotion au saint martyr allait s'augmentant de jour en jour et se progageait dans toute l'Espagne, passant même par le nouveau monde. On le choisit enfin comme patron des enfants de chœur.

N'est-elle pas touchante, cette coutume introduite autrefois

à Saragosse, parmi les jeunes clercs ? Le jour de la fête de saint Dominique, les enfants de l'église cathédrale étaient chargés d'orner son autel qui se trouve encore aujourd'hui dans la chapelle qui porte son nom. Après avoir entendu la messe et fait la sainte Communion, ils se réunissaient pour offrir solennellement aux chanoines un bouquet de fleurs. Ils en recevaient comme récompense la permission de baiser le chef du saint, puis ils allaient en procession chez l'archevêque qui leur faisait un don de 50 ducats (1).

LE SCAPULAIRE DU SACRÉ-CŒUR

Tout le monde connaît le zèle de Notre Saint-Père Léon XIII pour l'extension de la dévotion au Sacré-Cœur. Pourvu, pour le gouvernement de l'Eglise et le salut des âmes, des lumières d'en haut et doué d'une acuité de vue d'autant plus pénétrante pour les besoins de notre malheureuse époque, cet incomparable pontife s'efforce de rallier de plus en plus les brebis autour du suprême pasteur, J.-C.

Lui-même donne l'exemple par son enrôlement dans la milice d'élite du divin Cœur, et se dit fier d'être compté au nombre des *gardes d'honneur*. Fidèle à son heure de garde quotidienne, il souhaite que cette sainte phalange enrichie de nombreux privilèges, ouverte à tous, pontifes, prêtres, religieux, religieuses, chrétiens de toutes professions, jeunes ou vieux, entoure le Sacré-Cœur de rangs serrés, d'amis dévoués et confiants. Il y va du salut du monde, puisque Notre Seigneur a déclaré que la révélation de son Cœur, avec son amour infini des hommes et ses pressants appels, était son suprême effort de miséricorde.

L'un des meilleurs moyens de correspondre aux aimables invitations du divin Maître, selon l'expression de la bienheureuse Marguerite-Marie, est de porter, avec piété, sur notre propre cœur l'image bénie du Sacré-Cœur.

La Sainte Vierge elle-même l'a déclaré à l'une de ses privilégiées en lui montrant un scapulaire sur lequel est reproduite la Sainte Image.

C'est pourquoi, au commencement de l'an 1900, le Saint-Père, sollicité d'approuver un scapulaire proprement dit du Sacré-Cœur, a daigné prendre en considération cette demande. Sans tarder, il l'a transmise à la Sacrée Congrégation des Rites qui, après étude, a publié le décret d'approbation le 4 avril de la même année.

(1) *J. C. De l'Aquitaine.*

Ce décret détermine la forme définitive de ce pieux vêtement ainsi que sa formule de bénédiction et d'imposition.

De son côté, Léon XIII a bien voulu encourager cette précieuse dévotion par de nombreuses indulgences plénières et partielles.

Heureux donc ceux qui s'empresseront d'accepter ce scapulaire! Ils porteront ainsi la livrée protectrice et glorieuse du Cœur qui a tant aimé les hommes. A la vie, à la mort, Celui-ci les reconnaîtra partout pour siens, et leur réservera une place de choix, au milieu de l'innombrable assemblée des Saints.

L'aumônier de la Visitation de Chartres, directeur de la Garde d'honneur pour le diocèse, est muni de tous pouvoirs concernant la réception du nouveau scapulaire et la participation aux indulgences qui lui sont attribuées.

Après la réunion du premier Vendredi de chaque mois, M. l'Aumônier se tiendra à la disposition des fidèles.

Quant aux scapulaires, on les trouvera confectionnés selon la forme prescrite au monastère de la Visitation. On pourra s'y procurer aussi la petite brochure explicative.

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

La grande préoccupation des catholiques se porte depuis longtemps sur cette loi dirigée contre la religion et ses meilleurs représentants. Jusqu'ici, on le sait, la majorité du Parlement, obéissant au programme de la Franc-maçonnerie, a fait adopter nombre d'articles contraires aux congrégations religieuses. Dans la séance du 25 mars a été voté et discuté l'article 14 ainsi conçu :

» Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement d'enseignement, de quelque ordre qu'il soit, ni à donner l'enseignement, s'il appartient à une Congrégation religieuse non autorisée.

Les contrevenants seront punis des peines prévues par l'article 8, paragraphe 2.

La fermeture de l'établissement pourra, en outre, être prononcée par le jugement de condamnation ». — Article adopté par 318 voix contre 239.

C'est l'ostracisme contre 20.000 Français, dit la *Vérité* dont nous citons en partie le compte rendu.

M. Léon Bourgeois revenant sur une interruption par lui adressée l'autre jour à M. le comte A. de Mun, avait, au début de la séance, dirigé contre l'enseignement des religieux d'odieuses attaques dont M. Maurice Faure a proposé l'*affichage*; cette proposition d'affichage a été adopté par 293 voix contre 220, malgré

les claires et solides ripostes de MM. Denys Cochin et l'abbé Gayraud.

Puis M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, a défendu contre M. de Mun qui avait été, encore cette fois, admirable de raisonnement et d'éloquence, les prétentions de l'État laïque. M. Denys Cochin a prononcé un beau discours en faveur de la liberté et de l'utilisation de toutes les forces nationales.

M. Chazals a demandé la disjonction de l'article 14. M. Trouillot, rapporteur, a combattu cette motion. M. Ribot a défendu la cause de la tolérance et de la paix sociale. Mais M. Waldeck-Rousseau a battu le rappel de sa majorité contre les Jésuites. Après une dernière réplique de M. Ribot, la Chambre par 207 voix contre 248, a repoussé la disjonction. — Finalement, et après avoir rejeté trois amendements de MM. Théodore Denis, Baretot et l'abbé Lemire, elle a émis en faveur de l'ensemble de l'article 14, le détestable vote indiqué plus haut, Il était dix heures du soir.

A l'article 16, M. Perreau a fait adopter un amendement diminuant les conséquences du texte primitif qui visait la confiscation des biens des religieux.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 31 Mars au 7 Avril

31 mars. — Dimanche des *Rameaux.* — La procession de ce jour rappelle l'entrée triomphale de N.-S. à Jérusalem, quand le peuple alla au devant de lui, jetant sur son passage des branches d'arbres pour lui rendre honneur. Le chant de la Passion, à trois voix, celles du Sauveur, du peuple et de l'historien, nous rappelle que peu de temps après son triomphe, Jésus fut condamné à mort par ce même peuple qui l'avait acclamé. La cérémonie qui se fait à l'entrée de l'église à la rentrée de la procession, nous rappelle que Notre Seigneur nous a ouvert le ciel par sa croix, par les mérites de sa passion et de sa mort. — Ind. : Tiers-ordre franciscain.

1er avril. — Lundi, *de la férie.* — Nous sommes dans la Semaine sainte, la grande semaine, ainsi appelée à cause des grands mystères qui s'y célèbrent, à cause des grandes grâces que nous a méritées le divin Crucifié. Suivons dévotement les cérémonies de l'Eglise pendant ces saints jours. — Ind. : T. O. franc.

2. Mardi, *de la férie.* — Comme on a lu la passion selon saint Mathieu le jour des Rameaux, on lit aujourd'hui à la messe la passion selon saint Marc ; demain, on lira la passion selon saint Luc, et le vendredi saint la passion selon saint Jean. L'Eglise veut par là nous donner la connaissance complète des souffrances

de N. S., et nous exciter à son amour et à la contrition de nos péchés.

3. Mercredi, *de la férie*. — Ce soir commence dans certaines églises l'office des ténèbres, office lugubre et touchant. Il y eut dans l'Eglise des siècles où cette semaine était chômée tout entière, afin que chacun pût vaquer plus librement à l'oraison. Chaque jour nous unirons nos prières à celles de J.-C. souffrant. — Ind. : Scap. bleu, Tiers-ordre fr.

4. Jeudi. *Institution de la sainte Eucharistie*, double de 1re classe. — Quoique l'Eglise renvoie la solennité de cette fête après la Pentecôte, elle souhaite cependant que nous témoignions spécialement notre reconnaissance à ce Dieu de bonté le jour même qu'il nous a accordé un si inestimable bienfait. — C'est aussi une louable coutume de plusieurs chrétiens de faire leurs Pâques en ce jour. Préparons-nous à recevoir dignement le sacrement de pénitence et d'Eucharistie et gardons-en les fruits. — Ind. : Tiers-ordre fr., Scap., Cœur agon., messe rép.

5. Vendredi. *Mort de N.-S.*, double de 1re classe. — Considérons en N.-S. l'humilité : il est conduit au gibet comme le plus criminel des scélérats. L'obéissance : il s'est soumis aux ordres de son Père jusqu'à mourir, et à mourir du supplice de la croix. La patience : on n'en vit jamais pareil exemple. La charité : c'est l'amour et l'amour excessif qu'il a eu pour nous, dit saint Paul, qui l'a réduit à cet état d'abaissement et de douleur. — Ind. : Sacré-Cœur. Garde d'h., Tiers-ordre fr.

6. Samedi. *Sépulture de N.-S.*, double de 1re classe. — Avant la messe, on bénira l'eau des fonts baptismaux ; on en bénira aussi pour notre usage quotidien ; nous en avons besoin matin et soir, et dans les moments de danger et de maladie. — Ind. : Scap. bl., T. O. fr.

14. *Dimanche de la Résurrection de N.-S. J.-C.*, double de 1re classe avec octave.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 79 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en mars, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre : 58 ; devant N.-D. du Pillier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en mars, 29 enfants, dont 17 de diocèses étrangers.

La fête de l'Annonciation. — Après la solennité du 15 mars, bien chère à la population chrétienne de Chartres, parce que le vocable

de Notre-Dame de la Brèche lui rappelle les victoires de ses ancêtres sur l'hérésie, voici la solennité du 25 mars bien célébrée, elle aussi, dans la cité chartraine.

Les pèlerins arrivent de la campagne au sanctuaire du Pilier pour les bénédictions; ils ont pensé à la bonne *Notre-Dame de mars.* Les communiants se sont pressés nombreux aux autels, surtout à l'autel principal de la Crypte, mémorial de l'enseignement de nos premiers apôtres aux Druides, des premières salutations à la Vierge devant enfanter, *Virgini pariturœ.* En pareil jour, ce sanctuaire béni emprunte plus que jamais un grand charme au souvenir de son affiliation à la *Santa Casa*, demeure sacrée de la Vierge auguste à l'heure du mystère de l'Incarnation.

Les offices publics ont été chantés comme il convient aux rites de première classe, comme il convient à une grande fête de Marie. Parmi les motets entendus, après les complies et la procession de la Sainte Vierge, qui n'a remarqué particulièrement l'*Ave Maria*, duo de voix d'hommes et grand chœur de Th. Dubois ? Cette composition nouvelle du grand maître est superbe, et elle a été parfaitement exécutée. Nous ne pouvions attendre rien de plus émouvant comme expression finale de nos sentiments de la journée, comme résumé de nos hommages de filiale affection à Notre-Dame.

Le mois de S. Joseph. — Les pieux exercices du mois de mars ont été suivis avec assiduité et piété par un grand nombre de fidèles dans la basilique de N.-D. de Chartres. A la chapelle de la Crypte autrefois dédiée par Mgr Regnault à la dévotion spéciale connue sous ce vocable : Culte de S. Joseph, il y a toujours eu une bonne assistance aux messes quotidiennes. — Ce qui a donné un intérêt nouveau aux réunions dans l'église supérieure, c'est la neuvaine de messes et de prières en l'honneur du saint Époux de Marie pour les congrégations religieuses.

Ordination. — Deux jeunes ecclésiastiques ont été ordonnés prêtres, le 23 mars, au sanctuaire de N.-D. de Sous-Terre : M. l'abbé Valéry et M. l'abbé Bouthors, tous deux professeurs, nous l'avons déjà dit en notre dernier Supplément.

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Monseigneur, l'abbé Sénéchal, précédemment curé de Villiers-le-Morhier, a été nommé curé de Villemeux, en remplacement de M. l'abbé Chevallier Isidore démissionnaire pour cause de santé.

A la Visitation. — L'exercice du premier vendredi du mois, dans la chapelle de ce monastère, aura lieu non le 5 avril, qui est le vendredi saint, mais le 12.

Départ de Sœurs missionnaires. — Sept sœurs de Saint-Paul de

Chartres s'embarqueront à Saint-Nazaire, le 9 avril, en destination de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique.

Le 19 mars, en la fête de S. Joseph, la chapelle de la Maison-mère de ces religieuses, à Chartres, a été témoin d'une touchante cérémonie pour la sainte vêture de vingt postulantes.

La Station de Carême à la Cathédrale de Chartres. — Les conférences pour les hommes, le 1er, le 2 et le 3 avril, à 8 h. du soir, auront lieu devant un nombreux auditoire, nous l'espérons bien. La réputation seule du prédicateur serait un attrait suffisant. Les personnes assidues aux sermons de la station depuis plusieurs semaines n'ont-elles pas porté dans leurs familles les témoignages les plus favorables sur l'éloquence vigoureuse du R. P. Clavère et sur le caractère pratique de ses instructions ? — Nous avons dit quelles matières avaient traitées jusqu'au 20 mars l'apôtre dominicain ; depuis lors le choix des sujets et la manière dont ils étaient présentés n'ont pas offert moins d'intérêt. C'était : le mercredi 20, la grandeur et la dignité de S. Joseph, fondements de son crédit auprès de Dieu et de notre confiance en son intercession ; le vendredi 22, la réfutation des prétextes donnés pour excuse au délai d'une conversion ; le dimanche 24, la confession, divine dans sa nature, dans ses éléments, dans ses effets ; le mercredi 27, les suites terribles du péché. La fin de la station approche ; on voit le prédicateur tendre de plus en plus au but de sa mission, qui est de préparer les âmes aux grâces de salut qu'apportent avec elles la grande semaine et les fêtes pascales.

Dreux.—*Eglise Saint-Pierre.*— Le R. P. Duponchel, jésuite, continue à étudier, devant un auditoire fort nombreux, les grandes questions religieuses qui intéressent au plus haut degré les individus et la société. Le 19 mars, il montra en saint Joseph le modèle des travailleurs, dont le courage est soutenu par une espérance invincible dans les promesses de Dieu.

L'illumination qui suivit les processions du Jubilé des 15 et 19 mars, a été fort belle. Le mardi 19, une croix de feu surmontait l'ogive centrale du chœur dessinée en lignes de lumière. Les deux ogives de droite et de gauche étaient également illuminées. L'autel resplendissait de centaines de feux. Le pensionnat Saint-Pierre et les autres assistants joignaient leurs voix pour chanter des cantiques. On a entendu au salut de beaux motets des élèves du pensionnat St-Pierre. L'église était comble. — Mercredi 27, à 8 heures, sermon pour tout le monde. Jeudi 28, à 9 heures du matin, messe, instruction et procession du Jubilé pour les petits enfants. Vendredi 29, à 8 heures du soir, conférence spéciale pour les hommes.

Châteaudun. — Le carême est prêché aussi à la Madeleine et à Saint-Valérien par des religieux.

Fête d'Adoration à St Aignan de Chartres. — Bien que la mauvaise température de la journée ait nui au concours des fidèles, on peut dire que le nombre comme la très religieuse attitude des assistants ont grandement édifié en cette belle fête du 21 mars. La riche ornementation de l'église et la bonne exécution des chants étaient en rapport avec la solennité. Les harmonies reconnues par la théologie entre l'Eucharistie et l'Incarnation, tel a été le sujet savamment et pieusement traité par M. l'abbé Fessler, professeur de philosophie au grand séminaire.

La Quête pour les Petites Sœurs des Pauvres. — Elle doit avoir lieu, à Chartres, pendant la semaine sainte. (Voir plus loin aux annonces). Avons-nous besoin de nous étendre ici sur son utilité? Ne se recommande-t-elle pas d'elle-même, comme très nécessaire, en raison du nombre de vieillards soutenus par la charité dans cet asile que tout le monde connaît, que tout bon cœur affectionne, que Jésus, l'ami divin des pauvres, bénit en promettant de récompenser lui-même les bienfaiteurs.

Œuvre des Tabernacles. —Nous avons parlé de l'Exposition générale de cette Œuvre au palais épiscopal de Chartres (16, 17 et 18 mars). Elle a été admirée par les visiteurs.

On nous rappelle que l'exposition publique des ornements donnés aux églises pauvres de l'arrondissement de Châteaudun aura lieu les dimanche 31 mars et lundi 1er avril, de midi à cinq heures et demie, à Châteaudun, rue Gambetta, nº 39 (maison de Mme Blondeau). On reçoit avec reconnaissance les objets de piété, fleurs artificielles, linges, soieries, étoffes, etc.

Il en sera ainsi à Dreux le 28 et le 29 avril.

Association de S. François de Sales. — Le dernier Bulletin de cette Association a donné le compte rendu général des recettes et dépenses du 10 février 1900 au 10 février 1901. Pour les différents diocèses de France et de l'étranger où l'Œuvre est établie, le total des recettes a été de 1.222.408 fr. 85; le total des dépenses a été de: 1.166.934 fr. 35. Voici la part du diocèse de Chartres dans ces totaux: Recettes: 3,195 francs. Dépenses: 2.112 fr. 25. — Détail des sommes distribuées (sans compter les livres et les bulletins) : Ecoles et asiles des Sœurs de: Bonneval, 175 fr.; Bû, 50 fr.; Cormainville, 125 fr.; Les Etilleux, 150 fr.; Gault-St-Denis, 150 fr.; Meslay-le-Grenet, 125 fr.; Prunay-le-Gillon, 50 fr.; Senonches, 100 fr.; Sours, 100 fr.; St-Bomert, 100 fr.; Terminiers, 150 fr.; Yèvres, 150 fr. — Retraite de Jouy, 40 fr. — Frais de la direction diocésaine, en 1900, 29 fr. 25.

Dreux. — Une conférence scientifique donnée par le Frère Adolphe-Joseph, professeur au Pensionnat Saint-Pierre, aura lieu dans la

salle des fêtes de l'établissement, le dimanche 31 mars, à 4 h. 1/2. — Sujet de la Conférence. 1re partie : Les courants de haute tension et de haute fréquence et leur application. 2e partie : Les Ondes électriques et la Télégraphie sans fil ; état actuel de la question. Les appareils d'expériences sont dus à l'obligeance de leur Inventeur, M. E. Ducretet, de Paris.

L'annonce d'une telle conférence peut se passer ici de longs commentaires. Elle est pour le lecteur une nouvelle preuve que si l'on veut en haut lieu expulser de l'enseignement les Congréganistes, ce ne doit pas être pour cause d'incapacité.....

Une thèse en Sorbonne sur Godeau. — On sait que Dreux est la patrie de Godeau, évêque de Grasse et de Vence. Une des rues de la ville porte son nom.

M. l'abbé A. Coguet, licencié ès lettres, a soutenu le 13 mars, en Sorbonne, devant la Faculté des lettres de Paris, la thèse suivante pour l'obtention du grade de docteur ès lettres : « Thèse française : Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, un des premiers membres de l'Académie française (1605-1692) ». Le candidat envisagea surtout Godeau comme évêque et incidemment comme écrivain. Après une joûte avec ses examinateurs, qui dura plusieurs heures, au cours desquelles l'histoire ecclésiastique a été copieusement mise à contribution, M. l'abbé Coguet a reçu le titre de docteur ès lettres.

Les fouilles archéologiques de la Cathédrale. — Nous en avons déjà parlé dans notre dernier numéro mensuel de mars ; nous espérons être en mesure de publier bientôt un rapport authentique et officiel sur les résultats de ces importants travaux.

Le Bulletin de la Société d'archéologie de Chartres n'a pas encore donné les documents attendus. Il nous suffira aujourd'hui de dire que les visites faites par M. Lefèvre-Pontalis, M. de Lasteyrie, et d'autres archéologues distingués ont bien encouragé les recherches, en vue de retrouver le mur d'enceinte de la cathédrale de St Fulbert et, dans la crypte, le Puits des Saints-Forts. M. Merlet espère rouvrir bientôt, près de ce puits célèbre, un caveau construit par St Fulbert.

Suppléments. — Voici les sujets traités en mars dans les Suppléments de la *Voix* :

Sommaire du 9 mars : Constitution apostolique concernant les Congrégations à vœux simples. — Comité technique des pèlerinages et voyages pieux. — A propos des Congrégations (une page de L. Veuillot). — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : La neuvaine de messes à la Cathédrale pour les Congrégations ; La station de Carême ; Patronage St Jean à Dreux ; Fête de

l'Adoration à St Pierre ; Nécrologie : M. l'abbé Geslin ; M. P.-P. Rheinart. — Œuvre des Tabernacles. — Faits divers.

Sommaire du 16 : Constitution apostolique concernant les Congrégations à vœux simples. — Un extrait de la Lettre de Mgr Touchet sur les Congrégations. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Communication de l'Evêché, une lettre de l'Institut catholique ; Quelques explications relatives au Jubilé ; Annonce d'ordination ; Station de Carême ; Obsèques de M. l'abbé Geslin, curé des Etilleux. — Tournée de confirmation en 1901. — Faits divers.

Sommaire du 23 : L'Annonciation de la T.-S. Vierge. — La ceinture de S. Joseph. — La Coiffe blanche (poésie). — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : L'Annonciation ; Fête de N.-D. de la Brèche ; La station de Carême ; La fête de Monseigneur ; La neuvaine à S. Joseph ; Conférence de M. de Bagneaux à la salle Ste-Foy, sur les Associations ; Fête de S. Joseph chez les Petites Sœurs des Pauvres ; Châteaudun ; Dreux : Mort de M. l'abbé Serais. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. L'enfant que je vous avais fait recommander est pour ainsi dire revenu à la vie après sa consécration. Veuillez faire célébrer deux messes en l'honneur de N.-D. de Chartres. (A. à S. L., diocèse de Chartres).

2. Nous vouons notre enfant à N.-D. de Chartres qui l'a protégé. (M., à Orléans).

3. En action de grâces pour bienfaits obtenus, je demande une messe au sanctuaire de N.-D. de Chartres. Veuillez m'envoyer une médaille et une chemisette en argent avec cordons bénits. Ci-joint mon offrande. (B., à Paris).

4. La malade recommandée a éprouvé un heureux effet de la neuvaine faite à son intention ; elle remercie N.-D. de Chartres. (R. à B., diocèse de Chartres).

5. Veuillez remercier avec nous et pour nous la Bonne Mère, dans son sanctuaire de Chartres. Elle nous a montré sa protection ; elle nous la montrera encore, c'est notre espérance. (B. à V., diocèse de Bourges).

6. Reconnaissance pour guérison d'une jeune malade à la fin de neuvaine faite à son intention. (S. M. à F., diocèse de Chartres).

7. Au nom d'une jeune mère protégée avec son nouveau-né, action de grâces à N.-D. de Chartres qui a été invoquée pour circonstances dangereuses. Neuvaine de prières, deux cierges et une messe, s. v. p. ! (B., diocèse de Beauvais).

8. Nous vous avions demandé des prières et une lampe à faire brûler pendant neuf jours devant N.-D. de Chartres. Nous avons été exaucés. Mille fois merci à N.-D. ! (M. à C., diocèse de Bayeux).

9. Reconnaissance à N.-D. de Chartres qui nous a exaucés en faveur d'un malade recommandé dans son sanctuaire ! (A. B., diocèse du Mans).

10. Je demande une neuvaine de *lampe* devant N.-D. de Chartres ; le malade a obtenu sa guérison. (L. à F., diocèse de Rennes).

11. Merci à N.-D. de Chartres qui a protégé mon enfant ! (F. M. à M., diocèse de Versailles).

12. Notre-Dame de Chartres nous a exaucés. Selon notre promesse nous viendrons à pied auprès de cette bonne mère, lorsque la position et le temps nous le permettront. (Vve M. à A., diocèse du Mans).

13. L'enfant recommandée la semaine dernière va bien mieux. Merci à N.-D. de Chartres ! (A. G.).

14. Confiant en N.-D. de Chartres, j'avais promis insertion, si j'étais exaucée. Je viens aujourd'hui remercier cette bonne mère et demander une messe en action de grâces. (M., à C.).

15. Je vous envoie mon offrande en reconnaissance de la guérison de ma petite fille. Louée soit N.-D. ! (L. C. à D., diocèse de Chartres).

16. Ma mère dès le premier jour de la neuvaine a senti un peu de mieux, et le dernier jour elle était complètement guérie. Elle l'attribue à N.-D. de Chartres. Merci à la bonne mère ! (M. à S., diocèse de Chartres).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Six religieuses de la Communauté de Saint-Paul, de Chartres : Sœur Marie Colombe, née Colombe Rémissionnelle, décédée le 7 mars à Millançay, âgée de 59 ans, dont 33 de religion. — Sœur Cyrille de Jésus, née Marthe Rousseau, décédée le 12 mars, âgée de 49 ans, dont 32 de religion. — Sœur Ernestine, née Ernestine Pinceloup, décédée le 19 mars, âgée de 87 ans, dont 67 de religion, — Sœur Octavie, née Adelaïde Bosse, décédée le 19 mars, âgée de 23 ans, dont 3 de religion. — Sœur Germaine de Saint-Paul, née Rosalie Coste, décédée le 1er février, à Hanoï (Tonkin), âgée de 22 ans, dont 5 de religion. — Sœur Saint-Emile, née Cécile Rebin, décédée le 16 mars à La Guyane, âgée de 37 ans, dont 11 de religion.

Mgr Dabert, évêque de Périgueux, 90 ans.

M. Joseph M. C. Plisson, 28 ans, décédé à Noyon (Oise), inhumé à Chartres. — M. A.-J. Legendre, docteur en médecine, 73 ans, rue Saint-Martin, 3, à Chartres. — Mme Alphonse Prévoteau-Desvaux, 78 ans, boulevard Chasles, 9, à Chartres. — Mlle Mélanie Bonhomme, 71 ans, rue du Grand-Cerf, à Chartres. — Mme Augustine Lamé, femme Bataille, à Favières. — Mme Guillois-Meunier, M. Félix Lucas et Mme Désirée Hamard, femme Lucas, à Marville-les-Bois. — M. Pierre Vergez, 72 ans, à Arcizans-Dessus, Hautes-Pyrénées. — Mme la comtesse Gédéon de Maynard, née de Quinemon, au château de Boisgamat, Mayenne. — Mme Benoist, à Thivars. — Mme Masson, née Rosalie Huet, à Chartres. — Mme Ve Pichard, femme Brière, à Bailleau-sous-Gallardon. — Mme Grangé, à Bonneval. — Mme Octavie Lorron, à Saint-Jean de Rebervilliers. — Mlle Rémy, zélatrice de la Confrérie de N.-D. de Chartres, à Ligny (Meuse). — Mme Sophie Morin, Ve Choisay, fervente zélatrice de la Confrérie de N.-D. de Chartres, à Marville-les-Bois. — M. l'abbé Aloys Wagner, 1er vicaire de Saint-Séverin, à Paris. — Mme Ve Bodin, née Courapied, 30 ans, rue de Mainvilliers, à Chartres. — M. Fagnoue, à Francourville.

M. l'Abbé Serais. — Un deuil bien imprévu vient de jeter la paroisse de Saint-Eliph, au diocèse de Chartres, dans la désolation. Samedi dernier, 23 mars, elle rendait les derniers devoirs au bon et saint prêtre qui la gouvernait depuis nombre d'années.

Après une attaque de pneumonie, dont il paraissait sauvé, M. l'abbé Serais avait succombé en quelques heures à une affection cardiaque, qu'aucun symptôme n'avait jusque-là fait craindre.

Autour de son cercueil, que de larmes, de regrets et d'éloges, hommages de la reconnaissance et de la vénération !... Sans les chercher jamais, M. l'abbé Serais les avait surabondamment et depuis longtemps mérités par l'affabilité de son caractère, par la sagesse de ses conseils, par son inépuisable dévouement, par l'édification de ses vertus, tout à la fois S. François de Sales, S. Vincent de Paul, et Curé d'Ars, comme l'a si justement dit M. le Doyen de La Loupe.

M. l'abbé Serais (Toussaint-Léopold-Ferdinand) est né en avril 1838 à Bazoche-sur-Hoëne (Orne). Il a été le premier prêtre donné au diocèse par le Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou, récemment fondé ; son ordination sacerdotale est du 21 mai 1864. Il administra d'abord la paroisse de Dampierre-sur-Brou, du 4 juin 1864 au 20 juin 1865, ensuite celle de Montlandon jusqu'au 1er mars 1883 ; à cette dernière date il devint curé de Saint-Eliph. Partout il se montra tel que ses condisciples du Petit Séminaire l'avaient apprécié, le surnommant le Père, frappés qu'ils étaient de sa maturité et de sa bonté.

Mgr l'Evêque de Chartres a voulu être le premier à rendre publiquement hommage aux mérites du vénéré défunt. La lettre de Sa Grandeur, adressée à M. le Doyen de La Loupe et lue par celui-ci avant l'absoute au milieu des sanglots de l'auditoire, résumait admirablement les témoignages d'estime qu'on aurait pu recueillir sur les lèvres de tous les assistants. Aussi M. le Doyen se borna-t-il à commenter la lettre épiscopale et à interpréter, ce qu'il fit avec l'éloquence de l'amitié, les sentiments de son auditoire.

Trente prêtres environ formaient le cortège. Combien d'autres auraient voulu pouvoir se rendre aussi à Saint-Eliph !... Toute la paroisse, bon nombre de personnes de Montlandon et de La Loupe, suivaient le clergé. Au milieu de la foule s'étaient groupés quelques anciens élèves du Petit Séminaire, accourus pour saluer une dernière fois le Président de leur Association.

Les dernières prières récitées sur la tombe, un ancien instituteur de Saint-Eliph redit en quelques mots tout vibrants d'émotion et de reconnaissance l'éloge du bon pasteur, dont il résumait la carrière par ces mots : *Pertransiit benefaciendo.* Il a passé en faisant le bien.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire en finissant cette notice, la lettre épiscopale lue aux obsèques :

Monsieur le Doyen,

« Je ne veux pas que le bon curé de Saint-Eliph disparaisse de notre milieu, sans lui payer un juste tribut de mes profonds regrets.

» Il a été un prêtre si consciencieux, un curé si dévoué, un administrateur si habile, un conseiller si prudent que je ne peux ne pas venir pleurer et prier avec vous, auprès de la tombe qui va se fermer sur ses restes mortels.

» J'ai été très touché de la désolation des religieux habitants de cette paroisse. Ils ont bien raison de regretter leur vénéré pasteur.

» Puissent-ils se rappeler ses précieuses leçons, et comme lui mourir dans le Seigneur après avoir comme lui passé leur existence dans l'accomplissement de tous leurs devoirs !

» Veuillez agréer, M. le Doyen, l'assurance de mes sentiments de vives et sincères condoléances.

» Gabriel, Evêque de Chartres. »

FAITS DIVERS

Une Médaille de Marie au Transvaal. — Un Père Oblat de Marie-Immaculée, missionnaire au Transvaal, est revenu depuis peu en

France, afin de rétablir sa santé ébranlée par les privations et les fatigues.

Réquisitionné, par ordre de l'état-major anglais, pour remplir les fonctions d'aumônier auprès des soldats catholiques, ce missionnaire a assisté, jusqu'à ces derniers temps, aux principales affaires de la guerre sud-africaine. Il racontait qu'après la bataille de Spion-Kop, il parcourait, en compagnie d'un major anglais, un hôpital dans lequel se trouvaient plus de douze cents blessés.

« Tenez, mon Père, lui dit le major, en lui montrant un soldat, en voilà un qui peut se vanter de l'avoir échappé belle. C'est un petit morceau de cuivre qui l'a sauvé!... » « — Père, reprend le soldat, le petit morceau de cuivre, c'est la médaille que vous m'aviez donnée! »

Une balle s'était amortie sur l'image de la Sainte Vierge; et, une fois de plus, la médaille miraculeuse avait opéré le prodige constaté si souvent déjà sur maint champ de bataille. La commotion avait été un peu forte, il est vrai, et avait exigé le transport du soldat à l'hôpital; mais tout de même, comme disait le major, il l'avait échappé belle!...

Un miracle au Canada. — Tel est le titre sous lequel nous arrive la nouvelle d'un fait publié par une dépêche de Toronto (Canada), au *Daily Express* de Londres :

Samedi dernier, dans le grand incendie qui a dévoré une partie de Toronto, au moment où les flammes allaient gagner la cathédrale, la plus grande église catholique d'Amérique, l'archevêque, Mgr Bruchesi, fit remettre aux pompiers une relique, en les priant de la jeter dans le feu. Chose curieuse, les flammes s'arrêtèrent presque instantanément et la cathédrale fût préservée.

Ce fait prodigieux a causé une grande sensation au Canada. (Londres, 20 mars 1901).

Mort subite d'un prédicateur. — Mardi soir, 19 mars, à la cathédrale de Nantes, montait en chaire un des prédicateurs de la Station, le R. P. Souillard, Oblat de Montmartre. Il prêcha sur l'éternité et la mort. Son sermon, très saisissant, était écouté dans le plus religieux silence. Vers la fin, le Père dit à peu près ces paroles : « Depuis vingt ans que je prêche des missions, j'ai vu, presque à chaque fois, la mort frapper dans les huit jours un des habitants de la paroisse. C'est un grand exemple et une grande leçon que Dieu donne à nos auditeurs. Si le même événement se produit ici, je souhaite que celui qui sera frappé soit prêt à comparaître devant son souverain juge. »

Le sermon s'achève et le prédicateur va à la sacristie se reposer un moment. Peu d'instants après, il rentre dans l'église, puis il tombe comme une masse, foudroyé par une congestion.

On devine aisément quelle impression cette mort, dans de telles circonstances, a dû produire sur l'assistance.

Le port du saint viatique. — Le tribunal de simple police d'Armentières vient d'acquitter M. l'abbé Louis Bertrain, poursuivi pour infraction à l'arrêté de M. Sohier, maire d'Houplines, interdisant le port du viatique avec les vêtements sacerdotaux.

Le juge de paix, M. Emile Delsaux, sans statuer au fond, a déclaré nul l'arrêté pour défaut de publicité.

La cour de cassation (affaire de la Ciotat), s'est déjà prononcée sur un cas analogue, et a cassé un arrêté interdisant le port du viatique.

Le droit des curés. — M. le curé de Saint-Vincent de Carcassonne vient de gagner contre le bureau de bienfaisance de la ville le procès qu'il avait intenté à cet établissement, en restitution des sommes données par testament à ses prédécesseurs, pour être distribuées par eux aux pauvres directement et sans contrôle.

Le tribunal a condamné le bureau de bienfaisance à remettre au curé de Saint-Vincent le montant des rentes contestées, à lui payer les arrérages échus depuis 1881, à moins que le bureau n'en justifie l'emploi conformément aux intentions des donateurs, et a condamné le bureau, en outre, aux dépens.

Crise religieuse en Europe. — Un vent de haine antireligieuse souffle en ce moment sur l'Europe. Ce n'est plus seulement l'Espagne, qui, feignant de prendre peur d'une immigration des religieux français, chassés de chez nous par la loi Waldeck-Rousseau, s'est livrée à de sauvages manifestations contre les couvents. Voici le Portugal qui, à son tour, entre dans cette danse macabre, se découvre des cas de séquestration monacale, et se montre prêt à renouveler les exploits du fameux Pombal : seulement, ici, la main de l'Angleterre, déjà soupçonnée dans l'agitation espagnole, apparaît avec plus d'évidence, associée à la main de la franc-maçonnerie. L'Autriche elle-même vient de faire sa partie dans cette cacophonie. L'Allemand Wolff a imposé au Reichsrath une interpellation sur la doctrine morale des Rédemptoristes, et il a conclu par son éternel et absurde refrain : « *Los von Rom*? Séparons-nous de Rome ! » Heureusement, le président a eu le bon sens de prescrire une séance secrète pour ce débat et d'en alléger le procès-verbal, et les députés catholiques ont vigoureusement protesté.

Un journal de Berlin s'exprime en ces termes : « A tout prix, il faut entretenir l'agitation politique et religieuse *en Espagne comme en France et en Italie*, pour empêcher ces grandes nations latines de se relever, de se développer et de s'unir par une alliance étroite

contre le monde allemand et anglo-saxon. » Il faut des grèves et des luttes religieuses, qui entretiennent l'agitation au-delà des Pyrénées et préparent le terrain pour l'établissement d' « un régime plus libéral et plus démocratique. »

Il est manifeste pour tous ceux qui veulent voir, que la maçonnerie cosmopolite croit le moment venu d'enlever à l'Eglise les trois nations demeurées fidèles. (*Semaine de Lyon.*)

Pèlerinage national des hommes de France à Lourdes. — *22-27 avril 1901.* — Nous avons annoncé cet événement qui se prépare si bien. Lourdes, la cité privilégiée de Marie, recevra donc le plus beau pèlerinage d'hommes qu'on ait jamais vu. Ils étaient cinquante mille, il y a deux ans; cette année tout présage qu'ils seront plus nombreux encore. De tous les coins de la France, de tous les diocèses sans exception, ils vont rendre à la très sainte Vierge, en cette première année du vingtième siècle, un hommage vraiment grandiose auquel Marie, nous en avons la douce espérance, répondra par l'effusion de ses plus maternelles bénédictions. — A Chartres, s'adresser à M. le chanoine Roussillon, directeur diocésain de ce pèlerinage.

Marie-Louise de Jésus, première Supérieure de la Congrégation de la Sagesse, par le R. P. Texier, de la Compagnie de Marie. (Un beau vol. in-8°, chez H. Oudin, Paris-Poitiers). Prix broché, 3 fr. — Les Vies édifiantes de pieux personnages se sont beaucoup multipliées depuis quelque temps. Nous croyons cependant devoir signaler à nos lecteurs un ouvrage qui les intéressera particulièrement.

Ce que sainte Chantal fut pour saint François de Sales, Marie-Louise de Jésus le fut pour le Bienheureux de Montfort. Elle a été son élève de prédilection et sa collaboratrice dans la fondation des Filles de la Sagesse.

Cette Congrégation a pris aujourd'hui de magnifiques développements, mais ses humbles débuts, la forte empreinte de la croix dont Montfort sut marquer l'œuvre et l'ouvrière, les hautes vertus de Marie-Louise, et particulièrement sa foi et sa constance malgré les délais et les obstacles, voilà ce que le R. P. Texier a su mettre en bonne lumière, parmi les faits historiques aussi abondants que pleins d'intérêt dont se compose la trame vivante du récit.

Le Bienheureux J.-C. Cornay. — A la fin de janvier dernier avaient lieu à Poitiers de superbes fêtes en l'honneur du Bienheureux J.-C. Cornay, l'un des quarante martyrs du Tonkin. A cette occasion, l'éminent Directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, Mgr Demimuid, a prononcé trois admirables discours qui retracent de la façon la plus élevée et la plus attachante la vie du Bienheu-

reux envisagé comme prêtre, comme missionnaire et comme martyr. Ce sont ces trois discours que l'éditeur H. Oudin (Paris, 10, rue de Mézières) a réunis en une élégante brochure et que nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs.

Le doyen des curés de France. — C'est M. l'abbé Martial-Pierre Duval qui, né en 1806, est curé de Saint-Benoît-sur-Seine, diocèse de Troyes, depuis 1830. Quatre-vingt-quinze ans d'âge et soixante-et-onze ans de ministère dans la même paroisse.

SOYONS APOTRES. — C'est le titre d'un nouvel ouvrage de M. l'abbé Tissier, chan. hon., Directeur de l'Institution N.-D. de Chartres. (Prix 3 fr, 50. Editeur : V. Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris). Ce bel ouvrage, honoré d'une lettre d'approbation de Mgr l'Evêque de Chartres, contient vingt-quatre discours que les fidèles liront avec plaisir et profit.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHEDRALE. — Le 31 mars, dimanche des *Rameaux.* A 8 h. 1/2, office paroissial. — A 10 h., office capitulaire : tierce, bénédiction des rameaux par Monseigneur, procession, grand'messe avec chant de la Passion, sexte. — A 3 h., none, vêpres, sermon, complies et salut. — A 1 h. 1/2, clôture de la Retraite des Enfants de Marie.

— Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. du soir, conférence spéciale pour les hommes. — Mercredi, à 3 h. 1/2, complies, et ensuite chant des Ténèbres.

— Jeudi saint, à 7 h., messe de communion générale. A 8 h. 1/2, Petites Heures et Office Pontifical, pour grand'messe, consécration des Saintes Huiles et procession à la chapelle ardente. A 3 h., cérémonie du lavement des pieds, puis complies et chant des Ténèbres. A 8 h. du soir, chant du *Stabat* et bénédiction avec la croix.

— Vendredi saint, à 6 h. du matin et à 2 h., chemin de croix. — A 9 h. du matin, office capitulaire : Petites Heures, Oraisons, Passion, Adoration de la croix, procession à la chapelle ardente, messe des Présanctifiés, vêpres. — A 3 h. 1/2, complies et chant des Ténèbres. — A 7 h. 1/2, sermon de la Passion et bénédiction. (Quête pour l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres).

— Samedi saint, à 8 h. 1/2, office capitulaire : Petites Heures, et leçons, Bénédiction du feu sacré et du cierge pascal, Bénédiction de l'eau baptismale, messe. A 3 h., complies. — A 6 h., matines et laudes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche des Rameaux, grand'messe à 9 h. A 1 h. 3/4, Catéchisme de persévérance des jeunes garçons ; à 2 h. 1/2, les vêpres suivies du salut et du catéchisme de persévérance des jeunes filles.

Jeudi saint, une seule messe à 7 h., à laquelle les fidèles sont invités à communier. — A 8 h. du soir, sermon et station à la chapelle du Saint-Sacrement, chant du *Stabat* et quête au profit de l'Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres. — Vendredi saint, à 6 h., exercice du chemin de croix ; à 9 h., l'office ; à 3 h., chemin de la croix ; à 8 h. du soir, sermon sur la Passion et station à la chapelle du Reposoir. Chant du *Stabat.* — Samedi saint, l'office à 8 h. Bénédiction du feu nouveau. Chant des *Prophéties*. Bénédiction des Fonts, vers 9 h. 1/2 ; la grand'messe vers 10 heures.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche, grand'messe à 9 h.; vêpres à 3 h. procession de la Conf. — Lundi, mardi et mercredi, instruction et salut, à 8 h.

du soir. — Jeudi saint, à 7 h., messe de communion générale. Office à 9 h. Le soir, à 2 h. chemin de croix des enfants ; à 8 h., sermon sur la Passion, prêché par M. l'abbé Bouvet. — Vendredi saint, office à 9 h., chemin de croix à 2 h. Chant du *Stabat* à 8 h. — Samedi saint, office à 9 h.

BIBLIOGRAPHIE

Petite Exposition de l'Apocalypse. — M. l'abbé Genty de Bonqueva curé de Theuvy (Eure-et-Loir), vient de faire paraître un ouvrage, sur l'Apocalypse, qui a pour titre « Petite Exposition de l'Apocalypse à l'usage des fidèles, en forme de glose. — In-8° de 325 pages. — Cet ouvrage illustré, imprimé chez M. Paillard et vendu au profit de la restauration de l'église de Theuvy, a reçu de Mgr Mollien, évêque de Chartres, les éloges les plus flatteurs comme les plus mérités.

L'Exposition de ce grand drame de l'Apocalypse et des prophéties évangéliques, présentée par M. Genty en un style clair et lumineux, provoque le plus vif intérêt, inspire la plus indéfectible confiance dans les destinées de l'Église, échauffe le cœur en le pénétrant de l'onction de la piété et le console des défaillances morales et religieuses de l'heure présente. Que l'auteur soit assuré de nos vœux pour le succès de son livre déjà recommandé par plusieurs revues. — Prix : 5 fr., mais pour les prêtres, 4 fr. S'adresser à l'auteur, à Theuvy (Eure-et-Loir), ou chez M. le Directeur de la *Voix de N.-D.* à Chartres.

Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 20 Mars 1901 : I. Le Siècle naissant inauguré par Jésus-Christ. Ode latine, par S. S. Léon XIII. Traduction en vers français, par le P. V. Delaporte.— II. Bonald, d'après sa correspondance inédite, par le P. H. Chérot. — III. L'Alcoolisme devant la Chambre, par le P. H. Martin. — IV. Une Consultation sur les biens des Congrégations, par le P. H. Prélot. — V. Le prétendu décret d'Innocent XI contre le Probabilisme, par le P. J. Brucker. — VI. Bulletin philosophique.— Congrès et Revues françaises en 1900, par le P. L. Roure. — VII. Notre-Dame de Lourdes. — Récits et mystères, par le P. L.-M. Cros. — VIII. Notes et documents pour servir à la défense des Congrégations religieuses, par le P. E. Capelle. — IX. Revue des livres. — X. Événements de la quinzaine. — XI. Table des matières.

La Passion de N.-S. Jésus-Christ et la *Compassion de la T.-S. Vierge Marie.* — Exégèse et Ascétisme. — Choix de commentaires du P. Paul-Joseph de Bussy, de la Compagnie de Jésus. — Paris, Lethielleux.

Toujours la Passion de Notre-Seigneur a excellemment inspiré les écrivains et les orateurs chrétiens. Le P. de Bussy, dans sa première partie consacrée à l'exégèse, établit d'abord le texte d'après le commentaire du P. de Ligny. Dans une seconde partie il tire les enseignements de ces heures qui ont décidé de l'humanité. C'est le P. de Saint-Jure qui lui sert alors de guide. — Enfin trois sermons de Bossuet, de Bourdaloue, du vénérable P. de la Colombière, complètent son travail qu'achèvent des appendices de nombreux extraits des auteurs qui ont donné les meilleures pages sur la passion.

C'est donc un livre qu'on lira avec le plus grand profit, de même que les deux autres volumes du même auteur qui ont paru antérieurement chez Mame : *L'exposition de la doctrine catholique* et *La Vie chrétienne...*

On s'instruit, on s'édifie, on jouit à lire le P. de Bussy.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

D'AVRIL 1901

1er Avril, Lundi saint. — de la férie ; messe *Judica.*

2, Mardi saint. — De la férie, messe *Nos autem*, mém. de St François de Paule Passion selon St Marc.

3, Mercredi saint. — De la férie, messe *In nomine.* Passion selon St Luc ; Ténèbres.

4, Jeudi saint. — **La Cène du Seigneur**, *double de 1re classe.* Grand'messe solennelle. Procession au reposoir. Vêpres ; Dépouillement des autels. — Après-midi ; lavement des pieds. — Ténèbres.

5, Vendredi saint. — A l'office, chant de la Passion selon St Jean. Oraisons ; Adoration de la Croix ; messe des Présanctifiés — Vêpres — Après-midi, ténèbres ; sermon de la Passion.

6, Samedi saint. — Bénédiction du feu nouveau et du cierge pascal. Prophéties ; bénédiction des fonts ; grand'messe et 1res vêpres de Pâques. A Complies, *Regina cœli.*

7, **Le Saint Jour de Pâques**, *double de 1re classe avec octave* ; messe *Resurrexi.* Vêpres solennelles du jour ; Procession aux fonts ; chant de l'*O Filii.*

8, Lundi de Pâques, — *double de 1re classe* ; messe *Introduxit.* Vêpres du jour.

9, Mardi de Pâques. — *double de 1re classe* ; messe *Aqua.*

10, Mercredi de Pâques. — *semid.*, messe *Venite.*

11, Jeudi de Pâques. — *semid.*, messe *Victricem.*

12, Vendredi de Pâques. — *semid.*, messe *Eduxit.*

13, Samedi de Pâques. — *semid.*, messe *Eduxit.*

14, **DIMANCHE de Quasimodo**, *double*, messe *Sicut modo* — Vêpres du jour ; mém. de St Justin et de St Bernard. Station au *Crucifix.*

15, Lundi. — St Justin, martyr, *double*, messe *Narraverunt.*

16, Mardi. — St Benoît-J.- Labre, confesseur, *double*, messe *Os justi.*

17, Mercredi. — St Fulbert, évêque de Chartres, double majeur, (du 10) messe *Ipse.*

18, Jeudi. — La B. Marie de l'Incarnation, veuve, *semid.*, messe *Cognovi.*

19, Vendredi. — St Isidore, évêque et docteur, *double*, (du 4) messe *In medio.*

20, Samedi. — St Léon, pape et docteur, *double*, (du 11) messe *In medio.*

21, **DIMANCHE, IIe après Pâques.** — St Anselme, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.* — Vêpres de cette fête, mém. des SS. Soter et Caïus, du dimanche ; Station du Crucifix.

22, Lundi. — SS. Soter et Caïus, martyr, *semid.*, messe *Sancti.*

23, Mardi. — St Georges, martyr, *semid.*, messe *Protexisti.*

24, Mercredi. — St Fidèle, martyr, *double*, messe *Protexisti.* mém. de St Déodat, abbé.

25, Jeudi. — St Marc, évangéliste, *double de 2e classe*, messe *Protexisti.* — Procession.

26, Vendredi. — SS Clet et Marcellin, martyrs, *semid.*, messe *Sancti.*

27, Samedi. — Office votif de l'Immaculée-Conception, *semid.*, messe *Gaudens.*

28, **DIMANCHE. IIIe après Pâques.** — *Fête du Patronage St Joseph, double de 2e classe*, messe *Adjutor* ; mém. de St Paul de la Croix — Vêpres de la fête ; mém. de St Pierre et du dim.

29, Lundi. — St Pierre, martyr, *double*, messe *Protexisti.*

30, Mardi. — Ste Catherine de Sienne, vierge, *double*, messe *Dilexisti* ; mém. de St Adjuteur.

(Ouverture du mois de Marie)

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — **MAI 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquiième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'Œuvre des Clercs de Notre-Dame a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes: Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires: 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables anx âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible ***de faire droit aux réclamations.***

5e Numéro LA VOIX Mai 1901

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

DISCOURS DU PAPE dans le Consistoire du 15 avril

Au consistoire du 15 avril où ont été créés douze nouveaux cardinaux et préconisés un certain nombre d'archevêques et évêques (1), le Saint Père a prononcé l'allocution suivante qui a produit une profonde et légitime émotion.

Vénérables Frères,

Habitué à vous entretenir, ainsi qu'il est naturel, de Nos tristesses comme de nos joies, Nous ne tairons pas aujourd'hui les choses qui nous causent, en ce moment, une inquiétude particulière. Notre plus cuisant souci est de voir que les adversités et les épreuves dont le catholicisme est environné, non seulement ne s'atténuent en rien, mais s'aggravent de jour en jour. Bien plus, elles se propagent en Europe, de pays à pays, à la manière d'une contagion. Beaucoup d'hommes, sur des points éloignés les uns des autres, réunis dans l'exécution d'un même plan, en sont venus ouvertement à des manifestations hostiles, affichant une répulsion non moins ingrate que superbe pour les bienfaits que Jésus-Christ est venu apporter au genre humain. De là, et dans ce but, dans une nation voisine qui n'est pas digne de cette calamité, cette guerre qui a été déclarée dernièrement aux ordres religieux, en vue d'amener leur disparition graduelle. Ni le droit commun, ni l'équité, ni la gloire de leurs mérites n'a pu les préserver de la proscription. Bien plus, on a voulu que la jeunesse ne pût plus être élevée, dans l'avenir, par ceux dont l'éducation avait donné cependant, pendant si longtemps, tant d'hommes illustres à la société; et, tandis qu'on laisse une large liberté à chacun pour vivre à sa guise, cette liberté se trouve supprimée ou

(1) Nous avions déjà donné les noms des Archevêque et Évêques français.

restreinte pour ceux qui, sans violer aucune loi, s'en sont fait une de vivre selon les conseils divins.

Quant à Nos difficultés et à Nos amertumes domestiques, il est à peine nécessaire de les rappeler. A la condition présente du Pontife romain, qui est tout ce qu'il y a de plus indigne et de plus gênant, aux autres injustices par lesquelles on a ruiné les ressources et enchaîné la liberté de l'Église, on manifeste l'intention d'ajouter bientôt une nouvelle mesure pernicieuse, d'où résulteront, avant toute autre, deux conséquences : la profanation de la sainteté des mariages chrétiens et l'ébranlement des bases de la société domestique. Voilà ce qu'on fait de la promesse de respecter la religion et de protéger les mœurs publiques.

De même, le spectacle que Nous offrent d'autres nations confirment au plus haut point ce que Nous disions en commençant, à savoir que les ennemis de l'Église ont décidé de donner un violent assaut aux institutions chrétiennes. On dirait qu'une conspiration s'est tramée entre eux dans ce but. Les preuves en sont nombreuses, et elles éclatent de divers côtés : cette multitude soulevée, ces clameurs violentes, ces menaces ouvertes, ces écrits qui stimulent les convoitises populaires, ces injures publiquement adressées aux choses et aux personnes dignes de vénération : toutes ces choses constituent de sombres présages des événements futurs, et ce n'est pas une conjecture invraisemblable que de prévoir, après nos temps malheureux, des temps plus malheureux encore. L'Église, en vérité, quelques travaux et quelques combats que chaque jour lui apporte, s'appuie sur Dieu, et, ne craignant rien pour elle, recevra et subira toutes les épreuves. Mais il y a lieu de craindre pour les empires qui ne voient pas vers quel terme ils marchent ; et il y a lieu aussi de tout redouter pour la société civile elle même, qui sera fatalement exposée à des périls d'autant plus graves qu'elle se sera éloignée davantage de Jésus-Christ libérateur. Que Dieu, père et protecteur des Etats, les regarde, Nous l'en supplions, d'un œil favorable. Puisse-t-il, en répandant sur eux les lumières de ses conseils, faire en sorte qu'ils reviennent vite à la sagesse et qu'ils se hâtent de rentrer dans une voie dont l'abandon leur a été funeste !

REGINA CŒLI

A Notre-Dame de Lourdes.

I. Comme la montagne de la Salette nous fait souvenir du Calvaire, la roche Massabielle nous représente la grotte de la Résurrection. Comme Notre-Dame de la Salette nous rappelle Notre-Dame des Sept-Douleurs, Notre-Dame de Lourdes est pour nous la divine Mère, témoin privilégié de la première apparition de son Fils ressuscité. Aussi apparaît-elle dans tout l'éclat de sa gloire, entourée d'une auréole lumineuse. Elle sourit à Bernadette, elle lui promet le bonheur, non pas en cette vie, mais dans l'autre. Elle ne menace point; au contraire, elle semble dire que les peuples se convertiront par la prière et la pénitence, et que par ce moyen elles obtiendront toutes sortes de grâces. Elle en donne déjà le gage et l'emblème par la source miraculeuse qui coule à ses pieds. De plus, elle tient entre ses mains un chapelet, signe de la prière populaire ; elle veut que Bernadette le récite, en même temps qu'elle l'égrène sous ses doigts sans rien dire, elle lui recommande de prier, de faire pénitence, de baiser la terre pour la conversion des pécheurs.

Et depuis, en effet, combien de conversions, combien de guérisons du corps et de l'âme, obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes ! Combien de foules se sont pressées auprès des piscines salutaires, dans les processions, sous les pas de Jésus au Saint-Sacrement !

N'est-ce pas là une véritable résurrection ; résurrection de la France, résurrection de tous les peuples ?

II. O reine du ciel, la résurrection de Jésus a fait votre joie, joie à laquelle participe l'Eglise en nos jours de fêtes pascales; réjouissez-vous de la résurrection, de la conversion des peuples qui sont vos enfants, qui vous ont reçue pour Mère au pied de la Croix. *Regina cœli, lætare, alleluia.*

Quia quem meruisti portare, alleluia. Vous nous avez enfantés au milieu des douleurs de la passion et du crucifiement. Maintenant, vous êtes consolée d'avoir mis un homme au monde. Vous vous réjouissez de l'avoir recouvré après l'avoir perdu.

III. Il est ressuscité, comme vous l'avez dit, comme vous l'avez fait prévoir dans votre céleste apparition.

La Résurrection, la conversion des peuples est figurée par le rocher qui s'anime et qui resplendit; — par l'églantier sauvage qui fleurit, sous vos pas, des roses d'or cueillies dans les jardins du ciel ; — par ce lieu désert où s'est élevée selon votre désir une magnifique basilique, maintenant remplie chaque jour d'une immense multitude; — et enfin par votre nom béni: Je suis l'*Immaculée-Conception*, qui, dans ce jour de l'Annonciation, où vous le fîtes connaître à la voyante, nous donne l'espérance du salut, nous présage pour l'Eglise, pour notre France, et pour tout l'univers, une résurrection glorieuse. *Resurrexit sicut dixit, alleluia.*

IV. Mais que ne reste-t-il pas à faire pour une entière conversion? Ne nous abandonnez pas, ô mère, achevez votre œuvre, et priez Dieu pour nous, car vous êtes toute-puissante auprès du Tout-puissant. Dieu, c'est votre Fils, que l'Eglise veut dire ici principalement; votre Fils, qui est ressuscité, et par qui tous vos enfants adoptifs seront ressuscités! Mais c'est aussi Dieu le Père, dont vous êtes la fille chérie, et qui par sa toute-puissance, rappelle à la vie ceux qui sont morts à la grâce. C'est Dieu, le Saint-Esprit, dont vous êtes l'épouse bien-aimée, et qui aspire à faire des épouses de toutes les âmes fidèles qu'il veut ici-bas rendre parfaites selon votre exemple, ô Marie.

V. Encore une fois, priez Dieu pour nous, et soyez dans l'allégresse, parce que le Seigneur lui-même, et le Seigneur en nous, est véritablement ressuscité. *Gaude et lætare, Virgo Maria, alleluia, quia surrexit Dominus vere, alleluia.*

VI. Autrefois, au milieu des temps, Dieu a réjoui le monde par la résurrection de N.-S. J.-C. Maintenant, c'est Marie qui nous annonce cette joie spirituelle de notre conversion. — C'est Marie qui a ressuscité la France, par toutes ses apparitions, et en particulier par celle de Lourdes. En ce moment, même, c'est Marie qui réunit des milliers et des milliers d'hommes, chantant à pleine voix et d'un cœur vivant, l'*alleluia*, l'hymne de la joyeuse reconnaissance.

Le lundi de Pâques de l'an de l'Incarnation 1858, une humble enfant était à genoux; elle tenait un cierge allumé, en extase devant l'apparition céleste, et la flamme passant entre ses doigts ne lui faisait aucun mal. Au lendemain de la

solennité pascale, ce cierge allumé n'était-il pas la figure de Jésus-Christ ressuscité, qui rendit aux hommes la vie spirituelle, gage de l'éternelle vie ?

Il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Il est le feu sacré qui vivifie les âmes de son amour ! Plaise à la T.-S. Vierge Marie d'allumer ce feu dans nos cœurs, d'en entretenir la flamme, d'écarter de nous tout mal, et de nous donner la vie !

C'est alors que nous pourrons chanter tous à l'unisson : *Regina cœli, lœtare, alleluia*, réjouissez-vous, reine du ciel ; et ajouter, comme un saint pape, à la vue de l'ange exterminateur, qui remettait l'épée dans son fourreau : Priez Dieu pour nous, *Ora pro nobis Deum.* Car, nos maux seront finis, grâce à vous, Vierge Immaculée, Notre-Dame de Lourdes. Ainsi soit-il !

X. du diocèse de Chartres.

L'ENFANT APPELÉ AU SACERDOCE

Nous avons parlé déjà d'une revue qui se fonde actuellement, approuvée et encouragée par un grand nombre d'évêques de France, sous la direction d'un prêtre zélé du diocèse de Limoges, M. l'abbé Ardant (1). Elle est destinée à favoriser toutes les initiatives qui ont pour but le recrutement sacerdotal. Voici les pages charmantes que Mgr Baunard, l'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille, a bien voulu écrire sous ce titre : *Souvenirs et réflexions*, pour donner à la rédaction un témoignage actif de sympathie à l'œuvre qu'elle veut entreprendre. Nous les reproduisons avec plaisir dans la *Voix de Notre-Dame* de Chartres, organe d'une œuvre de vocations ecclésiastiques depuis 1857 :

Il m'a été demandé de placer quelques pages en tète de la première livraison de ce recueil. J'en ai accepté l'honneur d'autant plus volontiers que ce m'est une occasion de payer un tardif acompte de ma reconnaissance envers une œuvre dont j'ai été le bénéficiaire avant la lettre, et dont je demeure, depuis mon enfance, le débiteur insolvable.

C'était il y a un peu plus de soixante ans. Petit enfant de

(1) *Le Recrutement sacerdotal*, revue trimestrielle, rédaction et administration, 3, place de l'Ancienne-Comédie, Limoges, 3 fr. par an.

chœur de ma paroisse de campagne, sur la lisière de la forêt d'Orléans, j'avais été, à dix ans, de la part de mon curé, l'objet d'une attention qui ne tarda guère à se changer en affection. D'où provenait-elle? Je ne saurais le dire. Non de mon mérite assurément. Seulement, un jour on lui rapporta que le petit étourdi qui, assis en robe rouge au pied de sa chaire, écoutait ses sermons, sans toujours les comprendre, en retenait cependant chaque fois quelque chose qu'il écrivait ensuite; et dans quel style, grand Dieu! Il m'appela, il voulut le lire, il sourit, et il m'aima. Il m'aima jusqu'à m'ouvrir son presbytère d'abord, le petit séminaire ensuite, et finalement le sanctuaire.

Je n'ai pas eu, pour ma vocation, d'éveilleur plus influent et plus discret; je n'ai pas eu à mon sacerdoce d'initiateur plus intelligent que lui. Il le fut par la parole, la lecture, l'exemple; j'en pourrais dire de beaux traits. Il m'a appris l'étude, la prière, la charité dont il était un modèle. Il m'a fait aimer l'Eglise, et ses plus pures doctrines dont il m'ouvrit les sources. Je fus prêtre, parce que j'avais vu en lui le vrai prêtre. Et le jour où je montai pour la première fois à l'autel, il était là à mes côtés, en larmes, m'assistant heureux et tremblant ; j'étais bien son ouvrage.

Depuis lors, je n'ai pas fait dans ma carrière un seul pas qui ne fût éclairé de ses conseils. Tant que je l'eus près de moi, je n'ai pas écrit une seule page pour le public sans qu'elle passât sous ses yeux. Le maître de mon adolescence demeura mon maître aimé jusqu'à la fin. Jusqu'à la fin aussi il fut le père de mon âme de prêtre, comme il avait été celui de mon âme d'enfant. Et lorsqu'il s'ensevelit dans son humble et fière retraite, je lui dois encore de m'avoir permis la consolation et l'honneur d'être, pour sa longue vieillesse, ce que doit être un fils.

Il y a quinze ans qu'il n'est plus. Depuis ce jour-là, je n'ai pas cessé de porter au saint autel le nom vénéré de celui qui m'y a conduit par des voies droites et hautes. Et aujourd'hui qu'il s'agit de promouvoir une œuvre de recrutement sacerdotal en France, on voudra bien m'excuser et tout d'abord ma pensée s'est naturellement portée vers l'homme de Dieu qui le premier daigna jeter les yeux sur moi, pour me comprendre

dans le recrutement de la sainte milice dont il demeure à mes yeux le modèle et l'honneur (1).

Qu'est-ce donc que cette œuvre du recrutement sacerdotal? Une œuvre nouvelle? Loin de là : une œuvre première et d'origine éminemment divine. Notre-Seigneur ouvre par elle sa vie évangélique. L'*Election* des apôtres est au premier chapitre de l'Evangile de saint Jean. Ces disciples du bord du Jourdain que le Maître convie d'abord à venir, à voir : « Venez et voyez! », et qui vinrent et qui virent, en demeurant près de lui, ce sera proprement la *Vocation*, l'appel à le suivre, à s'engager à lui, pour devenir des pêcheurs d'hommes, l'appel à l'apostolat, au sacré ministère, aux ordres. — Plus tard encore, le jeudi saint, ce sera la *Consécration* sacerdotale, à la grande messe de la Cène. — Et finalement la *Mission*, sur la montagne des Oliviers. — Que c'est donc bien l'œuvre divine qui se prépare dans l'œuvre d'aujourd'hui, et la première page de l'Evangile dont nous voudrions promouvoir une vivante réédition par ces pages!

L'heure est venue de le faire. Assurément l'Eglise n'y a jamais manqué, et il est peu d'objets de sa sollicitude dont elle se soit plus constamment préoccupée que le recrutement de ses ministres. Qu'on lise à cet égard ses conciles de tous les siècles, et en particulier le saint concile de Trente. Mais combien plus cette action n'est-elle pas urgente, dans nos jours de déchaînement des puissances d'en haut et des puissances d'en bas contre le sacerdoce catholique! Et n'est-ce pas quand la guerre est ouvertement déclarée au » cléricalisme », comme ils disent, qu'une nouvelle levée de clercs doit venir répondre à cette provocation, en lui opposant le nombre et la généreuse ardeur de ses recrues?

Aussi bien, les besoins du saint ministère se sont-ils accrus de notre temps. Sans doute, comme récemment je l'ai constaté ailleurs (2), le chiffre annuel des ordinations n'a pas fléchi,

(1) Ce saint prêtre, mon premier maître, fut M. Méthivier, curé-doyen de Bellegarde, ma paroisse natale, puis de Neuville-aux-Bois, puis d'Olivet, près d'Orléans. Ecrivain distingué, il est l'auteur de plusieurs ouvrages de mérite : *Donation*, *Etudes rurales*, *Le septième jour*, *la Paroisse de Campagne*, etc. Il fut, surtout à Olivet, le fondateur d'institutions scolaires, hospitalières et autres, qui y font bénir son nom.

(2) *Un Siècle de l'Eglise de France.*

dans l'ensemble. Et, si au nombre des prêtres séculiers, on ajoute, ce qui n'est que juste, celui des prêtres réguliers de tous les Ordres qui labourent le même champ, il sera vrai de dire que l'effectif du clergé n'a fait que grandir dans ce siècle. Mais ce qui, par contre, a grandi parallèlement, ce sont les exigences de nouveaux services nécessitant l'emploi d'un plus grand nombre d'hommes : patronages, œuvres charitables, œuvres ouvrières, et par dessus tout, œuvres scolaires : collèges libres, séminaires, pensionnats, auxquels certains diocèses — et j'habite un de ceux-là — n'appliquent pas moins de 400 maîtres ecclésiastiques. C'est à satisfaire à cet accroissement des besoins que le clergé se trouve être en nombre insuffisant aujourd'hui. C'est parce que la moisson est devenue plus grande, que, pour la récolter, l'on constate que le nombre des ouvriers est petit.

D'autre part, il est arrivé qu'à l'heure où les vocations eussent dû se faire plus nombreuses, la source s'en est appauvrie par la malice des temps et celle des pouvoirs hostiles. Sans parler du milieu de famille et de société devenu moins chrétien, dans les villes surtout, sans parler des tentations ou sollicitations que présente à la jeunesse instruite la multiplication des carrières et des emplois lucratifs, sans parler des alarmes qu'inspirent aux parents pour l'avenir de leurs fils les menaces d'ostracisme constamment suspendues sur la tête du clergé, ne suffit-il pas, pour produire l'appauvrissement sinon le tarissement de cette source, que l'on ait exclu Dieu, la religion, le prêtre, de l'école publique? N'était-ce pas de l'école communale qu'autrefois les meilleurs enfants, les plus sages, les plus pieux, passaient au séminaire? Les instituteurs eux-mêmes ne se faisaient-ils pas souvent une joie et un honneur de lui donner leurs fils? Or, quel est celui de ces fonctionnaires ou d'autres qui l'oserait impunément à cette heure?

En présence de ces besoins d'un côté et de ces difficultés de l'autre, quel est le devoir pour nous? Le champ est hérissé d'épines : il faut redoubler d'efforts pour le défricher, coûte que coûte. La part de ce champ qu'on nous laisse se rétrécit de plus en plus : il faut y appliquer la culture intensive, pour que finalement le grenier n'y perde rien.

Certes, les germes ne manquent pas. Dieu les dépose dans tous les terrains que la foi éclaire de sa lumière et féconde de

sa chaleur. Mais que de germes divins périssent de nos jours! Que d'enfants qui, par exemple, le jour de leur première communion, présentaient bien ce qu'au séminaire nous appelions, avec l'Evangile, *facies euntis in Jerusalem!* Comment se sont-ils ensuite détournés de cette voie? Pourquoi, de ceux-là, en rencontrons-nous encore partout, et en trop grand nombre, qui portent dans toute leur personne le deuil d'une destinée manquée, et de qui nous disons tristement leurs confidences entendues : « Il aurait dû être prêtre! » Pourquoi ne l'a-t-il pas été? La faute en est peut-être au siècle qui l'a égaré, au monde qui l'a profané, à l'orgueil qui l'a aveuglé, au serpent qui l'a mordu sur le chemin. Mais ne serait-ce pas aussi qu'au point de départ une main de père lui a manqué pour diriger sa marche, et qu'une voix amie n'est pas venue lui dire, en lui montrant le sommet sacré : C'est là?

La double chose que, Dieu aidant, nous voudrions faire ici, serait d'éveiller, d'éclairer la vocation chez l'enfant, et de ranimer la charité et le zèle chez le Maître. A cette œuvre une *Revue* spéciale ne pourrait-elle être utile? nous sommes-nous demandé. Elle lierait en faisceau les efforts isolés. Elle propagerait l'action en la faisant connaître. Elle ferait luire la doctrine en même temps que l'exemple, en faisant entendre les grandes voix qu'à inspirées ce zèle. Elle signalerait les meilleurs écrits qui l'ont pris pris pour thème. Elle susciterait des charités collectives ou personnelles pour l'éducation des clercs. Elle s'adresserait aux évêchés, aux presbytères, aux écoles, aux champs, aux châteaux, pour leur crier à tous : « Donnez-nous de bons prêtres! » Elle en appellerait surtout à Dieu par la prière. Et si Dieu daignait nous répondre comme autrefois à son peuple : « Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur! » ce jour-là serait celui du salut de la France.

Cette entreprise, des prêtres de zèle la tentent ici bravement ; tendons-leur notre main, et que Dieu les bénisse!

Baunard,
Recteur des Facultés catholiques de Lille.

LE PREMIER PORTRAIT DE LA SAINTE VIERGE

Inaugurons ce beau mois de mai, que la piété chrétienne va consacrer à la mère de Dieu, en fixant nos regards sur les traits

vénérés de cette auguste Vierge. Disons comment ils sont parvenus jusqu'à nous.

— Le savant Lambécius parle d'une image qu'une main mortelle n'aurait point faite, mais qui aurait été l'œuvre d'une puissance invisible : suivant lui, elle était peinte d'une manière indélébile sur une colonne de l'église bâtie à Lydda, ou Diopolis, en l'honneur de Marie, mère de Dieu. Nombre de choses merveilleuses sont racontées à sa louange.

Mais une tradition qui paraît bien plus authentique, car elle est bien plus générale et semble avoir pour elle les autorités les plus saintes et les plus respectables, c'est celle qui fait de saint Luc le premier peintre de la Vierge, et qui lui attribue environ sept tableaux représentant la mère du divin Rédempteur. C'est un de ces tableaux que porta saint Grégoire dans la fameuse procession qui mit fin à la peste dont Rome était désolée, et c'est ce même tableau que porta aussi Grégoire XVI, dans la rue de sa ville pontificale, lorsque le choléra vint y renouveler à la fois, en 1832, et les ravages et les prodiges de l'année 604. Ce tableau est, dit-on, à Sainte-Marie-Majeure.

Voici comment le poète Schlégel décrit, avec sa pieuse et riche imagination, la manière dont saint Luc fit le premier portrait de la mère de Dieu :

***

Saint Luc eut un songe : « Va, lève-toi, et hâte-toi de faire le plus beau des portraits. Peinte par ta main, la mère de Dieu doit un jour rayonner d'un vif éclat aux yeux de tout le monde chrétien. »

Il s'arrache au sommeil matinal, et la voix retentit encore à son oreille. Il s'élance de sa couche, s'enveloppe de son manteau, et part avec ses couleurs, son pinceau et sa palette.

Il marche d'un pas silencieux, aperçoit bientôt la chaumière de Marie, et frappe à la porte sacrée au nom du Seigneur. La Vierge ouvre, reçoit le peintre avec bonté, et lui adresse des paroles amicales.

— Vierge, dit-il, honore de ta faveur le faible talent que Dieu a daigné m'accorder. Oh ! que mon art serait béni, s'il m'était permis de peindre ta sainte figure !

Elle répond avec modestie : « Oui, quand elle m'a retracé l'image de mon Fils, ta main a porté la joie dans mon âme. Chaque jour encore il me sourit, quoiqu'il goûte le repos et la félicité dans les célestes régions.

» J'ai encore l'humble extérieur de la femme : bientôt néanmoins tombera cette enveloppe terrestre que je méprisai

même dans ma jeunesse. L'œil qui voit tout, sait bien que je ne me considérai jamais dans un miroir.

— Ce qui plut en toi au Seigneur, ce n'est point cette fleur éphémère, jouet des années fugitives. O toi la plus heureuse des femmes, toi seule ne vois pas le pur éclat de la beauté qui brille sur ton visage ! Mais permets que les autres l'admirent.

» Songe combien il sera consolant pour les fidèles de pouvoir, lorsque tu auras depuis longtemps abandonné la terre, prier devant ton image ! Quelque jour, ta gloire sera célébrée par toute langue ; le petit enfant qui bégaye et le vieillard décrépit te supplieront d'intercéder, là-haut, pour eux.

— Hé quoi ! puis-je prétendre à une si grande récompense ? Je n'ai pu sauver de la croix mon Fils chéri. Matin et soir, dans une prière fervente, je fléchis le genou devant le Père de toute grâce.

— O Vierge, ne diffère pas davantage ! Il m'a envoyé un songe, et m'a ordonné de te peindre : peinte par ces mains, la mère de Dieu doit rayonner d'un vif éclat aux yeux de tout le monde chrétien.

— Eh bien, me voilà prête, mais s'il est possible, renouvelle ces joies que je goûtai jadis ; rappelle cet heureux temps où mon enfant, ma douce félicité, jouait sur le sein de sa mère. »

Saint Luc met la main à l'ouvrage ; puis, en présence de son tableau, ses yeux attentifs observent exactement tous les traits. Une vive lumière remplit l'appartement, et des anges entrent et sortent, agitant leurs ailes mystérieuses.

Quelques-uns d'entre eux s'empressent autour du peintre : l'un lui présente les pinceaux, l'autre broie les couleurs. Pour la seconde fois on voit sur les genoux de Marie un Enfant-Jésus, choisi par le peintre, au milieu de ces anges, qui tous avaient ambitionné ce choix glorieux.

L'ébauche était achevée. La nuit interrompit le travail du peintre ; il posa son pinceau : « Je ne puis le terminer aujourd'hui, dit-il ; attendons que tout soit sec, alors je reviendrai. »

Quelques jours s'écoulent ; saint Luc frappe de nouveau à la porte de la chaumière ; mais la douce voix qui l'avait si bien accueilli ne lui répond plus : il entend une voix étrangère.

L'épouse de Dieu s'était endormie comme s'endorment les fleurs quand le soir épanche la rosée. On voulut l'ensevelir... mais, brillante de gloire et de lumière, elle était montée au ciel en présence des apôtres.

Etonné et joyeux, saint Luc jette les yeux de tous côtés ; mais ses regards, élevés vers les cieux, ne peuvent y pénétrer ; et quoique l'image de Marie remplisse son esprit, il craint de porter la main au tableau. Le portrait n'est point achevé.

Quoique inachevé, il fait les délices de tous les fidèles, et éveille dans tous les cœurs de pieux sentiments. Des pèlerins accourent des contrées voisines et lointaines, et tous ceux qui voient la Vierge modeste reçoivent dans leurs âmes de sublimes bénédictions.

Ce portrait fut copié mille fois, et tous les chrétiens virent Marie avec les traits que saint Luc avait peints. Cette faible esquisse devait contenter la piété et l'amour d'une longue suite de générations.

***

La main des anges, et une de celles que Jésus-Christ avait choisies pour écrire son Évangile, étaient seules dignes, en effet, de tracer la première esquisse du portrait de Marie vivante. Un ange et un Evangéliste, voilà donc les deux premiers peintres de la très sainte Vierge.

SOYONS APOTRES

Au numéro mensuel d'avril nous n'avons pu qu'indiquer le nouvel ouvrage publié sous ce titre chez l'éditeur Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris; Prix : 3 fr. 50. — Dans le présent numéro de mai, nous tenons à donner des renseignements plus précis sur le but de cet excellent livre, que Mgr l'Evêque de Chartres a honoré d'une belle lettre de félicitations à l'auteur, M. l'abbé Tissier, chanoine honoraire, directeur de l'Institution de N.-D. de Chartres.

Voici l'avant-propos de l'auteur. De la lecture de cette page on conclura, comme nous, que le volume n'offre pas un moindre intérêt que les quatre autres de même genre, publiés précédemment par M. l'abbé Tissier et très répandus :

« Au commencement de son beau livre sur Jésus-Christ, le » P. Didon écrivait, il y a quelques années : « Une société qui » manque d'apôtres ne fait plus de prosélytes; elle végète, elle ne » vit pas; elle se conserve péniblement au milieu des causes de » destruction qui menacent ici-bas tout être vivant; elle ne tarde » pas à succomber, semblable à ces organismes vieillis, qui n'ayant » plus la force de se renouveler, déclinent peu à peu et s'usent » lentement. »

Cette inquiétude apostolique, en ces jours témoins de tant d'indifférence et de tant d'oublis de la vérité chrétienne, a inspiré les discours que nous présentons aujourd'hui au public. Ils ont jailli de notre cœur comme un pressant et confiant appel aux âmes de bonne volonté.

Prononcés en des circonstances très diverses, ils peuvent les uns ou les autres intéresser des lecteurs de toute sorte, prêtres et

fidèles, et devenir peut-être une nouvelle et multiple semence du royaume de Dieu. Ils touchent à presque toutes les questions actuelles; c'est une de leurs raisons de paraître. Sans lien absolu entre eux, ils forment pourtant dans leur ensemble, par les preuves qu'ils apportent, par les besoins qu'ils exposent, par les exemples qu'ils donnent et par les espérances qu'ils éveillent, une thèse puissante en faveur de l'apostolat.

Nous serons heureux si quelques âmes, plus touchées de la grâce qu'émues par nos paroles, prennent en les lisant la résolution sincère et pratique de répandre parmi les hommes qui les entourent la vérité qui est en elles. C'est à l'heure présente une œuvre nécessaire de rédemption sociale et de vie chrétienne. Non pas que l'Eglise qui a reçu du Maître les promesses éternelles, puisse être en son universalité menacée de déclin par une diminution d'apôtres. Mais le Christ n'a pas assuré de même à notre Eglise de France l'immortalité; et quand on y voit tant de lumières autrefois sacrées s'éteindre, tant de doctrines jadis vivantes s'effacer et disparaître, on ne peut s'empêcher, ou du moins l'on est excusé, de pousser autour de soi le cri d'alarme qui prévient et conjure le danger.

De toute notre âme, aimant d'une même ardeur et l'Église et la patrie, nous jetons ici le nôtre : « Soyons Apôtres! »

En la fête de saint Joseph, 19 mars 1901.

J. T.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 28 Avril au 5 Mai

28. 3e dimanche après Pâques. Fête du *Patronage de S. Joseph.*— Indulgences : Sainte Agonie, scap. du Carm., Apostolat de la prière, Archic. de S. Joseph.

29. Lundi. — *S. Pierre,* né à Vérone, en Italie, entra de bonne heure dans l'ordre de S. Dominique où il se livra à la prédication. Dans le cours de sa vie, ayant eu la pensée d'abandonner ce ministère, il pria la T. S. Vierge de lui faire connaître la volonté de Dieu, et, comme il était à genoux devant une de ses images, il entendit une voix qui lui dit de persévérer dans son premier travail.

30. Mardi. — *Sainte Catherine* de Sienne, vierge. — Sainte Catherine née à Sienne est une des plus célèbres extatiques de la sainte Eglise. Dans une vision, N. S. lui proposa deux couronnes, l'une de pierres précieuses et l'autre d'épines. Elle choisit la couronne d'épines et la pressa si fortement sur sa tête qu'elle sentit des douleurs très aiguës. — Indulg. : scapul. noir.

1. Mercredi. — *S. Philippe* et *S. Jacques*, apôtres. Double de

2e classe. — *S. Philippe,* né à Bethsaïde, ayant été rappelé à l'apostolat s'empressa d'amener Nathanaël à Jésus, qu'il lui présenta comme le Messie promis et attendu. Indulg. : Prop. de la Foi, Bonne Mort, Indulg. apost.

S. Jacques, fils de Cléophas et de Marie, sœur ou cousine de la T. S. Vierge, était par conséquent cousin de N. S. Il gouverna l'Eglise de Jérusalem pendant vingt-neuf ans et il avait une grande influence sur les juifs convertis. Il leur écrivit une lettre dans laquelle il enseigne que la foi seule ne peut nous sauver sans les œuvres.

2. Jeudi. — *S. Athanase*, évêque et docteur. — S. Athanase, né à Alexandrie, ordonné par l'évêque Alexandre, l'accompagna au concile de Nicée, où il combattit les erreurs d'Arius qui niait la divinité de N. S. J. C. Toute sa vie en butte aux calomnies et à la haine des ariens, il fut plusieurs fois chassé de son siège d'Alexandrie, dont il avait été fait évêque : sous l'empereur Valens, il fut obligé de s'enterrer pour ainsi dire tout vivant dans le sépulcre de son père pendant quatre mois consécutifs. Rentré enfin dans son église, il la gouverna en paix jusqu'à sa mort.— Indulg. : Arch. des égl. pauvres.

3. Vendredi. — *Invention* de la Sainte Croix de N. S. J. C., double de 2e classe. — La Sainte Croix trouvée par sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, opéra divers miracles. Il y a une multitude de parcelles de la vraie croix, répandues dans l'univers entier. On permet de les exposer à certains jours à la vénération des fidèles. — Indulg. : 1er vendredi du mois, Sacré-Cœur, Garde d'hon., Sainte Agonie, Prop. de la Foi, Scap. bleu et scap. rouge.

4. Samedi. — *Sainte Monique*, veuve. — Sainte Monique, née à Tagaste, fut la mère de S. Augustin, dont elle obtint la conversion par ses larmes et ses prières. Lorsque S. Augustin fut baptisé, il partit avec sa mère pour retourner en Afrique; mais sainte Monique tomba malade à Ostie, et y mourut entre les bras de son fils. — Indulg. : Arch. des Mères chrétiennes.

5. 4e dimanche après Pâques. — *Fête du Patronage de la T. S. Vierge*, double de 2e classe.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 81 lampes demandent pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en avril, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 60 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en avril, 32 enfants, dont 18 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de Chartres, dans les derniers mois, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Orléans, Versailles, Nantes, Séez, Le Mans, Rennes, Tulle, Blois, Amiens, Laval — Liège (Belgique), Buenos-Ayres (Brésil), Québec (Canada) — et un missionnaire mariste, provicaire aux Nouvelles-Hébrides (Océanie), le R. P. Pionnier, qui a donné à Chartres, devant un nombreux public, une intéressante conférence avec projections sur la région océanienne qu'il a évangélisée.

— *Pèlerinages à N.-D. de Chartres annoncés :* pour le dimanche 28 avril, 200 jeunes personnes de la Confrérie de la cathédrale d'Orléans ; — pour le mercredi 22 mai, plusieurs centaines de personnes de Pithiviers (Loiret) sous la conduite de leur vénérable archiprêtre ; — pour le jeudi 23 mai, le pèlerinage diocésain (archidiaconés de Châteaudun et de Dreux) ; pour le lundi de la Pentecôte, la paroisse Saint-Sulpice, de Paris.

Parmi les groupes remarqués à la Cathédrale depuis Pâques, nous signalerons une société de jeunes gens de Paris, connue comme œuvre catholique et appelée : *Le Sillon* ; ils sont venus le lundi de Pâques ; — puis, les membres de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Dreux, venus le 21 avril.

— Avons-nous besoin de dire que, dans l'église de N.-D. de Chartres, ont été tout spécialement recommandés au Seigneur les milliers d'hommes partis le 22 avril de tous les coins de la France pour Lourdes où, les 23, 24 et 25, ont eu lieu de si imposantes manifestations de foi et de piété. Puissent les prières de ces vrais Français, dignes représentants de leur nation, fille aînée de l'Eglise, obtenir du Sacré-Cœur, par l'intercession de Notre-Dame, la délivrance des fléaux qui désolent le pays !

Le Jubilé à Chartres. — C'est pendant le mois de mai que vont avoir lieu, dans la ville de Chartres, les exercices jubilaires.

Par décision épiscopale, les trois processions, comptant chacune pour 20 visites, sont fixées au dimanche 5 mai, au dimanche 12 mai, et à la fête de la Pentecôte. — Ces quatre jours-là, les vêpres capitulaires commenceront à 2 h. 1/2, et vers 3 heures sortira la procession pour se diriger vers l'église Saint-Pierre, et ensuite l'église Saint-Aignan, d'où elle retournera à la Cathédrale. Aux quatre stations, savoir : la 1re à la Cathédrale avant le départ ; la 2e à Saint-Pierre ; la 3e à Saint-Aignan ; la 4e à la Cathédrale, au retour, récitation sera faite en commun de 5 *Pater* et 5 *Ave* aux intentions du Souverain Pontife. Pour aider

à suivre cette récitation, les personnes restées forcément en dehors du saint lieu, un prêtre, placé au seuil de l'église, répétera à haute voix les mêmes prières.

Le clergé de Saint-Pierre et celui de Saint-Aignan s'uniront à celui de Notre-Dame dès le point de départ. Toutefois, si le mauvais temps empêche la procession extérieure, chacun de ces clergés restera dans son église respective pour faire, à l'intérieur de cette église, une procession avec quatre stations et les prières convenues. Le Mandement épiscopal a prescrit les prières du salut qui doit terminer la cérémonie.

Le Mois de Marie. — Le voilà donc qui s'ouvre devant nous, ce mois béni, spécialement consacré à la Sainte Vierge. Pendant 31 jours, de tous les points de l'univers catholique, des plus modestes chapelles, des plus pauvres églises de campagne, comme des sanctuaires les plus somptueux et les plus célèbres, s'élèvera vers le ciel un merveilleux concert de louanges en l'honneur de la Mère de Dieu ; partout, pour la célébrer, éclateront les manifestations du culte le plus pieux, partout s'offriront à elle, avec les plus belles fleurs dont se pare le printemps, les sentiments les plus délicats et les plus belles âmes. Bien des familles chrétiennes se plairont à lui dresser un petit autel auprès duquel on se réunira pour prier, et où elle apparaîtra comme la bien-aimée souveraine de la maison. Les maisons d'éducation où Dieu règne encore en maître, rendront leurs hommages quotidiens à Notre-Dame avec plus d'éclat.

Entrons avec empressement dans ce magnifique courant de dévotion et favorisons-le de tout notre pouvoir ; saluons ce mois de Marie comme un *sujet tout spécial de joie*, une occasion de *précieux enseignements*, un appel à une *vie plus chrétienne*, et un excellent *moyen de persévérance*.

A la Cathédrale de Chartres, le prédicateur annoncé est un religieux originaire de notre diocèse, le R. P. Lecomte, de l'ordre de saint Dominique.

Patron de l'Eglise universelle. — C'est le titre que Pie IX, l'illustre Pontife, a donné solennellement, le 8 décembre 1870, à saint Joseph. A son tour, Léon XIII, glorieusement régnant, nous a encouragés à glorifier sous ce nouveau titre le saint patriarche. Ce sera l'objet de la fête du 28 avril. Invoquons avec ferveur, en ce jour, le Bienheureux Epoux de la Vierge Immaculée et conjurons-le d'assister spécialement la France catholique dans les difficultés présentes. De tous temps, l'Eglise de Chartres s'est signalée par la dévotion de ses enfants à saint Joseph.

Anet. — *Mission.* — Une mission de trois semaines vient d'être

donnée dans la paroisse d'Anet avec un succès qui a dépassé de beaucoup les espérances.

Les exercices commencés le dimanche de la Passion ont été clôturés le dimanche de Quasimodo, sous la présidence de Monseigneur qui, avec une bonté toute paternelle, a bien voulu nous donner ici un témoignage de particulière bienveillance.

Pendant ces trois semaines ont eu lieu, avec les Pâques : le Jubilé, la Première Communion et la Confirmation. Ces touchantes cérémonies célébrées tour à tour, dans une église si belle par elle-même et si gracieusement décorée pour ces circonstances, ont laissé aux habitants d'Anet un souvenir ineffaçable.

Le prédicateur de cette mission, M. l'abbé Vrignaud, prêtre du diocèse de Nice, a su, par les charmes d'une parole vraiment apostolique, gagner toutes les sympathies de notre population.

La logique claire et serrée de ses raisonnements, le ton pénétrant de sa foi, son zèle infatigable, ont imposé à tous ses auditeurs le respect le plus profond et ramené au bercail un très bon nombre de brebis égarées. Celles que le respect humain, ou des considérations purement terrestres, tiennent encore enchaînées, ont du moins goûté avec bonheur les grandes vérités de notre sainte religion et en conserveront les plus précieux souvenirs.

Jamais il ne sera possible d'oublier le consolant spectacle de cette foule religieusement entassée dans notre église devenue trop étroite et s'unissant, avec une émotion visible, aux cérémonies sacrées !

Non, la foi n'est pas morte parmi nous, elle n'est qu'endormie ! et la semence divine, reçue en ces semaines trop vite écoulées, ne peut manquer de produire des germes de résurrection et des fruits de salut. *Un témoin.*

Corancez. — Nous n'avons point à redire ici les détails horribles de ce que tous les journaux ont appelé « le drame de Corancez », en racontant les assassinats commis dans la nuit du dimanche 21 avril au lundi 22 en cette petite commune ordinairement bien paisible. Les cinq enfants Brierre, orphelins de mère, tués si cruellement, ont été l'objet d'un deuil public. Pendant que le père, inculpé depuis mardi après les enquêtes de la justice, peut se livrer à de terribles réflexions solitaires dans une détention préventive, des foules se sont portées de toutes parts lundi et mardi au théâtre du crime, et mercredi, 24 avril, une multitude considérable a fait cortège aux victimes pour l'inhumation.

M. le Maire et son Conseil municipal, de concert avec M. l'abbé Grégoire, curé de la paroisse, avaient invité aux obsèques M. le Préfet et Mgr l'Evêque de Chartres. M. le Préfet a été représenté

par M. Thibonneau, son secrétaire général, qu'accompagnaient un député d'Eure-et-Loir, un conseiller d'arrondissement, un conseiller général et d'autres personnages importants de Chartres. Monseigneur s'était rendu à Corancez, accompagné de M. le chanoine Goussard, originaire de ce village où son père fut longtemps instituteur, et de deux chanoines honoraires : M. l'abbé Guérin, curé de Saint-Pierre, doyen du canton Chartres-Sud, et M. l'abbé Hubert, professeur au grand séminaire, ancien curé de Corancez. Plusieurs curés des environs étaient venus, eux aussi, joindre leurs prières à celles des paroissiens. — Les plus proches parents des défunts, avec le Conseil municipal et les pompiers, tenaient la tête du deuil.

Impossible de décrire l'émotion qui régnait dans l'assemblée. Tout du reste, avait été parfaitement organisé pour une telle cérémonie dont l'administration communale a voulu supporter les frais.

La grand'messe a été chantée par M. le chanoine Goussard. Monseigneur a voulu donner lui-même l'absoute comme il avait présidé la levée du corps. Avant l'absoute, Sa Grandeur a prononcé une touchante allocution qui recommandait à tous les assistants le soin d'une préparation chrétienne et constante à la mort, et en même temps exprimait de vives espérances sur le sort éternel des cinq jeunes victimes frappées par la mort, aprés une bonne éducation. On a été ému tout particulièrement quand les paroles épiscopales ont rappelé la conduite de Flora, pieuse chrétienne de 16 ans, la fille aînée, celle qui servait de mère aux autres enfants, et qui a été préparée au sinistre événement par l'accomplissement du devoir pascal.

Ajoutons que la petite Germaine, âgée de 14 ans, survivante de la famille et qui seule a échappé au massacre, parce qu'elle se trouvait chez une tante à Paris, était présente à l'enterrement, bien éplorée et bien digne de compassion. Que Dieu la protège.

Suppléments. — Voici les sujets traités en avril dans les Suppléments de la *Voix* :

Sommaire du 6 : La Mère. — Hommage aux Jésuites. — Les Frères des Ecoles chrétiennes. — Comment on devient pape. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : La fête de la compassion ; Station de carême à la cathédrale ; Retraite à l'Institution Notre-Dame ; Quête de Pâques ; Fête de la compassion à Charbonnières. — Faits divers.

Sommaire du 13 : Prière pour la France. — La Révolution et la Liberté. — Les Bretons à Chartres pour la construction de la cathédrale (XIIIe siècle). — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Fête de Pâques à la cathédrale ; Salut dit de Henri IV à

Châteaudun; Cérémonies chez les Sœurs de Notre-Dame de Chartres, et chez les Sœurs de l'Immaculée Conception à Nogent; Le Carême à Boisgasson. — Nécrologie: M. l'abbé Bouthemard, curé de Saint-Martin-de-Nigelles. — Faits divers.

Sommaire du 20 : Traits inédits de la persécution en Chine. — Association et union de Saints-Sacrifices. — Mgr d'Hulst et l'ouvrier. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine: L'Œuvre des Jeunes Economes; Le Jubilé; Obsèques de M. l'abbé Bouthemard à Saint-Martin; Mission à Senonches; Les Etilleux, témoignages du culte de la Sainte Vierge; Conférence sur les Nouvelles-Hébrides par le R. P. Pionnier, missionnaire mariste; Theuvy, bénédiction de l'Eglise; Soizé, fête des cultivateurs. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. N.-D. de Chartres a exaucé nos prières pendant la neuvaine. (L., à D., diocèse de Versailles).

2. Je viens offrir mes remerciements à N.-D. de Chartres, et vous demander de nouveau neuf messes à mes intentions. (E. D., à Paris).

3. C'est par la demande d'une *lampe* devant N.-D. que je veux aujourd'hui témoigner ma reconnaissance et ma confiance à Marie. (E. H., à S., diocèse de Chartres).

4. Une messe, en action de grâces à N.-D. de Chartres, s. v. p. ! (L. B., à C., diocèse d'Angers).

5. Agréez mon offrande à N.-D. comme témoignage de reconnaissance pour grâce obtenue. (F. B., à Ch., diocèse de Langres).

6. Une messe s. v. p. ! Nous remercions N.-D. de Chartres pour la jeune mère et le nouveau-né. (V. D., à P., diocèse d'Evreux).

7. Je viens m'acquitter d'une promesse faite à N.-D. de Chartres dans une détresse dont Elle m'a délivrée. (S., à G., diocèse d'Evreux).

8. Remerciements à notre bonne Mère N.-D. de Chartres ! Elle m'a fait retrouver un précieux bijou et a favorisé mon voyage. Merci, amour à Marie ! (X., à Chartres).

9. Veuillez allumer pour moi un *cierge* d'un franc devant N.-D. du Pilier, et un autre du même prix devant N.-D. de Sous-Terre.
Je m'étais fait recommander aux prières de vos jeunes clercs et de vos associés pendant ma maladie, et la sainte Vierge m'a béni. (L., à Paris).

10. En reconnaissance de la guérison que nous avons obtenue par l'intercession de N.-D. de Chartres, je vous prie de faire célébrer une messe en son honneur. (E. P., à M., diocèse de Chartres).

11. Je vous prie de faire célébrer une messe à la Crypte en action

de grâces d'une faveur obtenue de N.-D. de Chartres. (B., à T., diocèse de Rouen).

12. Nous avons obtenu beaucoup par l'intercession de N.-D. de Chartres. Nous vous prions de faire brûler à notre intention une *lampe* dans l'église souterraine. (F., à M., diocèse de Versailles).

13. Une neuvaine de prières, s. v. p., et une messe d'action de grâces. Honneur à N.-D. de Chartres. (C., à P., diocèse d'Orléans).

14. Nous remercions N.-D. de Chartres qui nous a exaucés. La mère protégée comme son nouveau-né le *voue* à la Sainte Vierge. Veuillez l'inscrire et envoyer les objets bénits selon l'usage. (M. H., à S., diocèse d'Angers).

15. Je vous demande une messe pour les âmes du Purgatoire. Par là je désire témoigner à N.-D. de Chartres ma reconnaissance pour grâce obtenue. (E. C., à C., diocèse de Chartres).

16. En remerciement de la protection que mon fils a obtenue de la Sainte Vierge, je vous demande un cierge devant son autel et une neuvaine de messes. (M., à A., diocèse de Soissons).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

M. le chanoine Alphonse Dutilliet, vicaire général honoraire de Versailles, 73 ans, décédé le 10 avril.

M. l'abbé Hertzog, curé de La Madeleine à Paris, 56 ans, décédé le 31 mars. — M. l'abbé Durutte, chanoine prébendé de la Métropole à Paris; ancien curé de N.-D. de Bercy.

Le R. P. Émile Regnault, jésuite, ancien Directeur des *Etudes religieuses* et de l'*Apostolat de la prière.*

M. Jules Grosse, 75 ans, à Gif. — Mme Guillet, née Bongard, 85 ans, rue des Changes, à Chartres. — M. Charles-Fr. Courtois, percepteur à La Bazoche-Gouet, 41 ans. — Mme Ve Richard née Roussille, rue des Bouchers, 8, à Chartres. — Mlle Constance Godefroy, rue Saint-Marceau, 61, Orléans. — Mme Vaquez, 84 ans, rue Huet, à Nogent-le-Rotrou. — Mme Ve de Person née C. Peluche, 80 ans, Impasse de la Moutonnerie, à Chartres. — Mlle Louise Renault, 66 ans, rue de la Petite-Cordonnerie, à Chartres. — M. Henry de Lubriat, 29 ans, rue Muret, à Chartres. — M. Aug. Charpentier, à Châteauneuf. — Mme Cath. Lecoquille, à Gomeneck (Côtes-du-Nord).

FAITS DIVERS

Avis aux Congrégations. — Le moment nous semble venu d'appeler l'attention des Congrégations religieuses sur le chiffre de

l'impôt foncier qui leur sera réclamé en 1901 pour leurs propriétés bâties.

En effet, c'est cette année que finit la période décennale pour laquelle on avait admis les évaluations faites en 1890. Et l'année 1901 coïncidant avec l'enquête faite par les contributions directes sur la valeur des biens des Congrégations, à l'occasion de la loi sur les associations, il est fort à craindre que les augmentations de valeur, arbitrairement et très largement prononcées par les agents des contributions, ne servent à augmenter dans la même proportion les impôts dont elles sont frappées. Si les Congrégations ne réclament pas cette année, elles ne pourront plus le faire pendant dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 1911.

Il importe donc qu'elles fassent très soigneusement la comparaison de l'impôt fourni sur propriétés bâties, demandé à chacune de leurs maisons pour 1900 et 1901, et qu'elles demandent par la voie légale la décharge de toute augmentation de leurs impôts antérieurs. *(Semaine de Reims.)*

Brésil. — *Les premiers martyrs du nouveau siècle.* — Vous serez mes témoins dans l'univers entier, dit Jésus aux apôtres et, en leur personne, à ceux qui devaient ensuite faire partie de l'Eglise. Les témoins n'ont jamais fait défaut à la foi chrétienne. A peine le vingtième siècle est-il ouvert que déjà, dans une mission de Maragnon, au nord du Brésil, quatre religieux Capucins et sept Religieuses Tertiaires Capucines ont été massacrés par des sauvages.

Le prédicateur du Vatican, après son sermon du 22 mars dernier, demanda une audience au Souverain-Pontife, et quand il fut à ses pieds, lui communiqua la douloureuse nouvelle.

Le Pape resta pensif un instant, puis répondit à son prédicateur :

Voilà les premiers martyrs du siècle. Dites à votre Père général que je le félicite d'avoir donné ainsi à l'Église, dans cette nouvelle période de sa vie, le premier témoignage du sang, et demain je célébrerai le Saint-Sacrifice pour ces confesseurs de la foi. *Eritis mihi testes.*

Les zouaves pontificaux à Lourdes. — Le *Moniteur Universel* a publié l'appel suivant, qu'adressait récemment aux zouaves pontificaux le général de Charette :

Chers amis,

Je vous donne à tous rendez-vous à Lourdes le 23 avril.

C'est le moment ou jamais d'aller confier à la Reine du Ciel notre bannière et de demander à la Vierge de Lourdes qu'elle intercède auprès de son divin Fils, afin qu'il réalise les promesses faites à la bienheureuse Marguerite-Marie,

Nous supplierons notre Reine de nous donner force et courage pour que, dans les tristes temps où nous vivons, nous fassions toujours et partout notre devoir de catholiques et de Français, en conservant notre honneur.

Le moyen le plus simple d'arriver à Lourdes est de vous joindre à un groupement de votre diocèse.

Le rendez-vous est au nouvel hôtel Saint-Louis, quatrièmè étage.

Le grand jour à Lourdes sera surtout le mercredi 24 avril.

Haut les cœurs !

CHARETTE.

Chantebel le Vendéen. — C'était dans l'héroïque Vendée, aux jours sanglants de la Révolution. Un jour, les Jacobins arrivent au village du Chêne, près de Martigné, chez un brave fermier appelé Chantebel. On découvre dans sa chaumière un catéchisme. Chantebel est arrêté sur l'heure; mais, d'un mouvement rapide, il a saisi son petit livre, et, de ses mains robustes, rien ne peut l'arracher. Alors on décide de l'emmener à Martigné, ou le Comité révolutionnaire le condamne à brûler son catéchisme en place publique. « Mon catéchisme est bon, dit Chantebel, il faudra me brûler moi-même, avant qu'on le détruise ». On l'entraîne alors dans les rues de Martigné, au milieu de huées féroces; mais rien ne trouble son visage ni son cœur. Sa femme, digne compagne du vaillant chrétien marchait à ses côtés en lui disant : « Tiens ferme, mon ami, c'est pour le bon Dieu ». Chantebel tint si bien ferme, que la horde impie fut obligée de céder, et il revint au village, comme en triomphe, avec son catéchisme.

Admirable réponse à un Ministre protestant. — Le prêtre ne t'aime pas, disait un révérend missionnaire protestant à un sauvage; il ne te donne ni sabots, ni habits.

Le sauvage Peau Rouge entr'ouvre sa chemise et répond :

— Es-tu capable de lire dans mon cœur ?

— Non, reprit le ministre étonné.

— Eh bien, reprit le sauvage, c'est dans mon cœur que la Robe Noire met les présents qu'elle me donne. Quand je me confesse, il lave mon cœur avec le sang de Jésus-Christ. Quand je communie, il met Jésus dans mon cœur. Ton tabac va s'en aller en fumée, tes habits vont s'user, mais les présents de la Robe-Noire resteront avec moi, et je les emporterai dans le grand ciel du Bon Dieu !

Les Chartreux et la loi sur les Associations. — Les Chartreux ont pris leurs précautions, dans le cas où ils seraient expulsés de France. Ils possèdent des terres en Espagne et en Autriche, ils

pourront s'installer là-bas. Le Gouvernement perdrait *deux millions* d'impôts par leur départ.

Œuvres de vocations. — C'est le mercredi 24 avril qu'avait lieu, avenue Hoche, numéro 4, pour se continuer le jour suivant, la vente présidée par la comtesse d'Eu, en faveur de l'*Œuvre des séminaires* du Brésil, consacrée cette année au séminaire diocésain de Pétropolis, ancienne résidence impériale, fermé faute de ressources.

C'est la première fois que la comtesse d'Eu, depuis bien des années qu'elle se consacre à tant d'œuvres charitables en France, fait appel à la charité parisienne en faveur de son pays natal où le recrutement du clergé est très difficile depuis que l'Etat a entièrement supprimé tout budget des cultes.

Le professeur chrétien. — Les lignes suivantes ont été trouvées parmi les papiers intimes de M. Ollé-Laprune, professeur de philosophie à l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Ollé-Laprune que nous vîmes souvent prier aux pieds de N.-D. de Chartres, est mort, à l'âge de cinquante ans, il y a deux années. Il a été l'un des hommes les plus distingués de ce temps. Cette citation dit assez ce qu'il était comme chrétien :

« Je passerai cette journée dans le recueillement, écrit-il un matin ; je reverrai ce discours sous vos yeux, ô mon Maître ; je le prononcerai ce soir pour vous, et, s'il paraît accueilli avec faveur, vous me défendrez contre la vanité, ce venin corrupteur de tout bien...

« Aujourd'hui, saint Jérôme, docteur, écrit-il une autre fois. Je veux l'implorer tout spécialement. J'ai à enseigner. Que ma vie soit toujours d'accord avec ma foi : *cœpit facere et docere.* Quel honneur d'avoir à enseigner ! Enseigner, exercer une action sur les esprits, sur les âmes, communiquer la vérité. Que je le fasse avec respect, avec amour pour la vérité et pour les âmes. Je vous le demande, ô mon Dieu, par l'intercession du docteur dont nous célébrons aujourd'hui la fête.

« O Jésus, ô Maître divin, enseignez-moi à enseigner ! »

— Vient de paraître : **L'Ave Maris Stella** médité, par l'abbé Louis Caillol, aumônier du 1er Monastère de la Visitation de Marseille. 32 Entretiens pour le *Mois de Marie*, remarquables par la science théologique et la piété pratique. — Ouvrage approuvé. — Un volume de 260 pages. Prix : 1 franc. S'adresser à l'Œuvre du Sacré-Cœur pour les âmes du Purgatoire, 112, rue Montaux, Marseille.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHEDRALE. — Le 28 avril, 3e dimanche après la Pentecôte, *fête du Patronage S. Joseph*, double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies, salut. — Chapelet. — Mardi, 30 avril, et les jours suivants, à 8 h. du soir, exercice du mois de Marie. Prédicateur : Le R. P. Lecomte, dominicain.

— Jeudi, 2 mai, aux vêpres, et le lendemain aux offices capitulaires, exposition de la Vraie Croix. — Jeudi, à 4 h. 1/2, adoration réparatrice.

— Vendredi, à 8 h., messe de l'Apostolat de la prière.

— Samedi 4, sainte Monique, messe pour l'Association des Mères chrétiennes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — *Œuvre du Patronage S. Joseph.* — Le dimanche, 28 avril à l'occasion de la fête du Patronage Saint Joseph, sermon après le *Magnificat* des Vêpres et quête en faveur des Jeunes Apprentis-Ouvriers. Prédicateur : M. l'abbé M. Coulombeau, licencié ès lettres, professeur de rhétorique à l'Institution N.-D. Les quêteuses seront dans la nef : Mlle Thérèse Foucault, 5, rue de Bonneval, et Mlle Gabrielle Duboux, 17, rue Marceau. — A la porte de la place : Mlle Elisabeth Maintrieu, 10, rue des Grenets, et Mlle Hélène Charpentier, 46, rue du Grand-Cerf. — A la porte de la Tour : Mlle Marie-Félicie de Boissieu, 5, rue Chantault, et Mlle Gabrielle Deroy, 8, rue du Soleil d'Or. On peut remettre aussi les offrandes à M. l'abbé Romet, aumônier du Patronage. — La grand'messe aura lieu à 10 h., et les vêpres à 2 h. 1/2. — Exercices du mois de Marie, le 30 avril et les jours suivants à 8 h. du soir.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche, 28 avril, fête du Patronage de Saint Joseph. A 10 h., grand'messe. A 3 h , vêpres, complies et salut. — Mardi et les jours suivants, exercices du mois de Marie à 8 h. du soir. — Vendredi, le matin, de 6 h. à 8 h. 1/2, adoration de la Vraie Croix ; le soir, à 8 h., salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 3 mai, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h., première messe. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Saint Sacrement. — A 4 h., sermon, salut.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE MAI 1901

1er Mai, Mercredi. — St Philippe et St Jacques, apôtres, *double de 2e classe*; messe *Clamaverunt.*

2, Jeudi. — St Athanase, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

3, Vendredi. — Invention de la Ste Croix, *double de 2e classe*, messe *Nos autem.*

4, Samedi. — Ste Monique, veuve, *double*, messe *Cognovi.*

5, **DIMANCHE, IVe après Pâques.** — Fête du *Patronage de la Sainte Vierge, double de 2e classe*; messe *Salve*, vêpres de cette fête; mém. de St Jean, de St Pie V et du dim.

6, Lundi. — St Jean devant la Porte Latine, *double majeur*, messe *Protexisti.*

7. Mardi. — St Stanislas, évêque et martyr, *double*, messe *Protexisti*, mém. de Ste Mesme, vierge et martyre.

8, Mercredi. — Apparition de St Michel, archange, *double majeur*; messe *Benedicite.*

9, Jeudi. — St Grégoire de Nazianze, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

10, Vendredi. — St Antonin, évêque, *double*, messe, *Statuit.*

11, Samedi. — St Jean-Baptiste de la Salle, confesseur, messe *Sinite*, mém. de St Mamert.

12, **DIMANCHE, Ve après Pâques.** — Fête de *N.-D. Mère de Miséricorde, double majeur*, messe *Gaudeamus*. vêpres de cette fête; mém. du dim., des SS. Nérée, etc., Station au crucifix.

13, Lundi. — De la férie, les *Rogations*, procession.

14, Mardi. — St Boniface, martyr, *simple*, messe *Protexisti*, les *Rogations*, proces.

15, Mercredi. — Vigile de l'Ascension; St Isidore, laboureur, confesseur, *double*, messe *Justus*, les *Rogations*, procession.

16, Jeudi. — Fête de **l'Ascension de N. S. J.-C.**, *double de 1re classe avec octave*; messe *Viri Galilæi*, vêpres de la fête, mém. de St Pascal.

17, Vendredi. — St Pascal Baylon, confesseur, *double*, messe *Os justi.*

18, Samedi. — St Venant, martyr, *double*, messe *Protexisti.*

19, **DIMANCHE dans l'octave de l'Ascension**; *St Pierre Célestin*, pape, *double*, messe *Statuit*, 1res vêpres de St Yves, mém. de St Pierre Célestin, du dim. et de l'octave.

20, Lundi. — St Yves, évêque de Chartres, *double majeur*, messe *Directus.*

21, Mardi. — St Jean Nepomucène, martyr, *double*, messe *Dedit.*

22, Mercredi. — St Ubald, évêque, *semid.*, messe *Statuit.*

23, Jeudi. — Octave de l'Ascension, *double*, messe *Viri.* — Pèlerinage diocésain annuel à N.-D. de de Chartres.

24, Vendredi. — *N.-D. Auxiliatrice, double majeur*, messe *Salve.*

25, Samedi. — Vigile de la Pentecôte (sans jeûne dans le diocèse). Avant la messe, Bénédiction des Fonts.

26, **DIMANCHE**, le S. jour de la **Pentecôte**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Spiritus*, vêpres de la fête.

27, Lundi de la Pentecôte, *double de 1re classe*, messe *Cibavit.*

28, Mardi de la Pentecôte, *double de 1re classe* messe *Accipite.*

29, Mercredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence de l'octave), *semid.*, messe *Deus.*

30, Jeudi de l'octave, *semid.*, messe *Spiritus.*

31, Vendredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) de l'octave, *semid.*, messe *Repleatur.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LIVRES DU PÈLERINAGE

N.-D. de Chartres. — Notice illustrée. — Envoyée par la poste; 0 fr. 25 l'unité; 2 fr. la douzaine; 13 fr. 50 le cent. — Édit. de luxe: 60 c. l'unité.

Histoire de N.-D. de Chartres, par Mme la Comtesse de Chabannes. 1 25

Notice abrégée sur le pèlerinage, 10 c. l'exem., 1 fr. la douzaine

Conférences sur N.-D. de Chartres, prêchées par M. l'abbé Poirier 1 fr. »

Chartres, sa Cathédrale, ses monuments, par A. Clerval. . . . 1 50

L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres, par A. Clerval . . . . . 6 »

Neuvaines à N.-D. de Chartres, par un Tertiaire-Franciscain » 20

Guide du Touriste et du Pèlerin . . . . » 50

Mois de saint Joachim et de sainte Anne. . . . . » 30

Table des matières contenues dans les 40 premières années de la *Voix de Notre-Dame*: 40 centimes.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe ANNÉE. — JUIN 1901.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de **3** francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, **6** francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible ***de faire droit aux réclamations.***

6e Numéro — Juin 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

PUISSANCE GÉNÉRATRICE DU CULTE DE NOTRE-DAME

DANS LA JEUNESSE, DANS LA FAMILLE ET DANS LA SOCIÉTÉ.

Discours prononcé en la Cathédrale de Chartres, le 22 mai 1901, au pèlerinage de Pithiviers par M. l'abbé J. Tissier, directeur de l'Institution N.-D.

Virgini pariluræ !
A la Vierge qui doit enfanter !

MONSEIGNEUR,
MES FRÈRES,

Le culte de Notre-Dame de Chartres, à laquelle votre pieuse paroisse de Pithiviers vient apporter aujourd'hui ses enthousiastes hommages, ne tient pas dans un simple souvenir archéologique du passé, si vénéré, si proche ou même si prophétique du Christ que nos traditions le fassent. Il déborde de cette crypte auguste des vieux gaulois où tout à l'heure, après tant de générations qui y sont descendues pour prier avant vous, vos longues théories se dérouleront avec vos cantiques. Il remplit à travers les âges cette splendide basilique, si majestueusement élevée à la gloire de Marie par nos aïeux pour exprimer leur foi sublime en elle. Il n'est limité, ni dans l'espace ni dans le temps, à l'histoire merveilleuse de ce premier sanctuaire national dont l'âme de la patrie à tant d'époques, en ses malheurs comme en ses gloires, en ses rois comme en son peuple, se réclama.

Elle est belle, grandiose et bien française pourtant l'histoire de Notre-Dame de Chartres ! Partout, dans l'élan de ces voûtes, dans la forêt de ces piliers, dans le rayonnement de ces verrières, dans les échos séculaires qu'éveille votre foule, se dresse, monte, resplendit et chante le vivant témoignage d'une intervention incessante de la Vierge chartraine dans les affaires humaines et religieuses d'autrefois. Marie a été mêlée, comme en fait foi le *livre* touchant *de ses miracles*, à la vie publique et privée de cette ville et de la patrie tout entière de la façon la plus intime et la plus populaire ; et c'est à juste titre que l'amour reconnaissant de tous lui a donné le nom traditionnel de Notre-Dame. Car elle est

bien en effet souveraine et maîtresse ici, et d'ici dans tout ce pays de France, *son spécial royaume,* suivant la parole d'un grand pape ; reine des légendes, des idées et des mœurs, reine des écoles, des monuments et des arts, reine des familles et des corporations, reine de la paix et de la guerre, reine de la foi commune et des communes destinées.

Depuis les Druides, nos pères, qui saluaient en elle sous leurs chênes sacrés l'aurore du christianisme, depuis le vieux roi Priscus qui lui envoyait, à l'aube de notre histoire nationale, ses respectueux hommages de vassal, depuis Clovis au berceau de la foi qui prenait pour catéchiste l'un de ses évêques, saint Solemne, jusqu'aux Croisés qui nommaient ici même saint Bernard comme généralissime, jusqu'à saint Louis, le chevalier fidèle de Marie et le bienfaiteur insigne de cette cathédrale, dont les lis d'or brillent toujours dans nos rosaces, jusqu'à Henri IV qui y reçut la couronne de France, jusqu'à Louis XIII et jusqu'à Louis XIV, qui y apportèrent, l'un l'action de grâces, l'autre les prémices de leur grand siècle, jusqu'à Napoléon qui y vint lui-même couvert de gloire, après tant d'autres monarques, réchauffer sa foi, jusqu'à nous que nos goûts démocratiques n'ont pas détaché de la royauté de Marie, tout le passé de France chrétienne est tributaire à quelque titre de la Vierge de Chartres.

C'est ici devant le voile saint de Notre-Dame donné à notre Eglise en 876 par le roi Charles le Chauve qu'au dixième siècle, en 911, se brisent impuissants, en attendant qu'ils se convertissent, les farouches Normands de Rollon dont le fanatisme impie dévastait depuis tant d'années la patrie. C'est ici devant les clochers de Notre-Dame qu'en 1360 un mystérieux orage arrête l'invasion des Anglais d'Edouard III, maîtres des deux tiers de la France, et leur fait signer le traité de Brétigny. C'est ici, à la porte Drouaise, qu'en 1568 devant l'image tutélaire de Notre-Dame, les Huguenots de Condé vaincus voient triompher pour toujours la foi catholique.

Ainsi, comme Orléans, votre métropole, Chartres a la gloire d'avoir sauvé la patrie. Aux heures solennelles de la nation, ce fut le rendez-vous de toutes les prières, le foyer de toutes les grandes idées, la source de toutes les grâces providentielles.

Mais, mes frères, à quoi bon nous attarder au passé dont je ne puis d'ailleurs que toucher les hauts sommets en courant ? A quoi bon vous redire tous les pèlerinages de rois, de pontifes et de saints, à quoi bon évoquer le lointain souvenir de toutes les foules pieuses qui, pendant le moyen âge, firent de Chartres le centre du culte de Marie en France ?

Notre Vierge n'est pas une morte, mais une vivante. Son nom

n'est pas une relique sainte de l'histoire, mais une promesse assurée et féconde pour demain. Nous n'avons pas à saluer seulement en elle la mère des générations disparues, mais du peuple à venir. Elle est comme son divin Fils, celle qui est et surtout celle qui sera: *Virgini pariturœ!* C'est de cette action future de Notre-Dame et de sa puissance génératrice de vertus que je voudrais vous dire quelques mots : ce sera la réconfortante leçon de votre pèlerinage.

Il y a, en effet, mes frères, dans la dévotion à cette Vierge toujours mère les plus profondes raisons philosophiques d'espérer, parce que tous les éléments premiers qui constituent un peuple, la jeunesse, la famille et la foule trouvent en elle les principes vitaux de croissance et de restauration.

La jeunesse d'abord ! C'est la pierre d'attente d'une nation. Sa destinée repose toute en elle. Demain sera au pouvoir des enfants qui sont à l'âge d'apprendre aujourd'hui, obscur ou glorieux, vil ou grand, sceptique ou croyant, suivant l'éducation qu'ils reçoivent en grandissant. Il importe donc extrêmement, non pas seulement au point de vue personnel de chacun, mais au point de vue public, que la jeunesse soit élevée dans les principes les plus féconds de vertus, dans l'atmosphère morale la plus pure, dans l'idéal le plus saint, dans la connaissance, le désir et l'enthousiasme de ce qu'il y a de meilleur au monde et de plus captivant au ciel.

Les mères ont à ce titre d'essentiels devoirs d'exemples à donner, des lumières primordiales à faire descendre dans l'âme de leurs enfants, une beauté virginale à leur montrer comme premier spectacle, un amour maternel et divin à leur faire connaître avant le leur. Il est ainsi vrai que la société sort toute faite, perverse ou sainte, des berceaux et des genoux des mères. Mais si la puissance maternelle la plus vulgaire possède une telle influence sur l'avenir, que doit-ce être de cette mère auguste, immaculée, qui a eu la gloire incomparable d'enfanter le Verbe fait chair et qui garde de son passage en elle et de son souffle sur son âme un pouvoir irrésistible de transfiguration des hommes et de surnaturelles attirances?

La jeunesse, mes frères, pour s'élever, d'instinct appelle ce que le culte de Notre-Dame a précisément le secret d'engendrer et de faire resplendir : la lumière et la beauté ! ce que je nommerai d'un seul mot la pureté de l'idéal. Voir et aimer ! N'est-ce pas, jeunes gens, que c'est le rêve qui fait battre à les rompre tous vos cœurs de quinze à vingt ans? Vous êtes, en arrivant à la vie, comme ces prisonniers de la caverne dont parle le philosophe antique, qui cherchent, en essayant leur chemin, la lumière et l'exemple à

suivre. Presque aveuglément dans vos premiers combats, vous interrogez d'une âme angoissée les doctrines et les hommes, le ciel et la terre, les plaisirs faciles et les austères sacrifices, tout prêts à vous donner sans réserve au maître humain ou divin qu'aura fait dominer en vous la force de votre éducation et qui vous saura prendre.

Voilà le choix fatal qui crée deux jeunesses partout, l'une qui monte et l'autre qui tombe, l'une qui prépare par ses défaillances individuelles la ruine prochaine des sociétés, l'autre qui assure par ses vertus morales les relèvements nationaux! Savez-vous bien le trait distinctif de ces deux jeunesses? Pas autre au fond que l'amour et l'imitation de Notre-Dame.

C'est un mystère céleste avant d'être un fait psychologique, que cette influence indéniable de la sainte Vierge sur la jeunesse qui se réclame d'elle. Devenue au pied de la Croix mère de l'humanité chrétienne, elle exerce un empire de rédemption universel qui atteint même les âmes inconscientes, dès qu'elles ont été marquées de son signe, et les ramène après les plus tumultueux orages des passions dans le refuge tranquille de son amour... Mais voyez quelle harmonie singulière entre Marie et les instincts de la jeunesse!

A un âge que tourmentent si profondément les sens, il s'agit de dégager l'ange de noblesse qui se cache dans l'homme sous l'animal sensuel et vaniteux que le péché originel crée en chacun de nous. Quelle puissance le tirera de la prison du corps où il souffre, le pressera de sortir de lui-même, et l'élèvera jusqu'à ses rêves que le mal encore sans racines n'a point étouffés?... Il y a une créature idéale qui reflète en traits imitables l'inaccessible beauté de Dieu vers lequel il aspire. C'est Marie, la mère du plus beau des enfants des hommes; Marie, la grande enchanteresse des âmes et l'échelle mystérieuse des ascensions par où elles rencontrent l'infini; Marie, si divine et si humaine tout ensemble qu'elle tente les plus nobles efforts sans décourager aucune faiblesse!

Depuis qu'elle s'est révélée au monde avec le cachet de sa céleste beauté, il n'y a plus de perfection morale sans le rayon virginal qu'elle porte au front. Toute grandeur vraie en est tributaire. Il est austère et lointain à recueillir; mais il est si séducteur! L'élite des âmes y jette ses regards et ses espérances. C'est cet élan des cœurs vers la Vierge qui fait, mes frères, à l'heure présente ces vaillants jeunes hommes qu'on voit à l'avant de tous les bons et saints combats, et ces pures jeunes filles qui mettent dans des corps si frêles des volontés indomptables au service du bien. Alors que dans les autres la folle jeunesse fait un bruit de tempête qui les étourdit et les aveugle, et finalement les laisse si impuissants

en face du devoir et des actions généreuses, eux, les enfants de la Vierge, ils rayonnent dans la beauté de tous les dévouements possibles ; car son culte a le privilège non seulement de purifier les âmes, mais de les faire épanouir.

J'ose dire que la jeunesse la plus pure de cœur est aussi la plus ouverte d'esprit. L'Evangile l'affirme en ses Béatitudes: *Beati mundo corde, quoniam Deum videbunt*: Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ! C'est logique. Imitateurs de la Vierge, ils en ont les révélations maternelles dont la première est la manifestation totale de son divin Fils. Voilà pourquoi la foi chrétienne, même aux heures les plus critiques de la jeunesse, ne défaille jamais tout à fait dans l'âme des vrais enfants de Marie. Elle y garde des portes secrètes par où elle rentre quelque jour; ou bien elle s'y réveille et reparaît à une heure inattendue comme un hôte endormi sur le seuil.

Ne soyez donc pas étonnés que la dévotion à Notre-Dame faisant ainsi les âmes aimantes et croyantes, les âmes de lumière et d'idéal, les âmes de foi et d'avenir, nous cherchions par dessus tout à jeter la jeunesse de ce pays de France dans les bras et dans le cœur de Marie, sa gardienne et son inspiratrice, à la faire vivre, pour la transfigurer, en la présence constante de cette mère céleste; car si votre souvenir vivant, Mesdames, a une force préservatrice du mal sur vos enfants, celle de la Vierge mère a une puissance génératrice du bien qui répond de nos futures destinées.

Mais ce n'est pas seulement la jeunesse que le culte de Notre-Dame peut restaurer et transformer. Il a sur la famille, ce second élément d'une nation, une influence prépondérante et décisive, dont les chefs d'état chrétiens avaient compris jusqu'à nos jours la nécessaire intervention.

En ce moment, mes frères, si notre société française partout périclite et chancelle, c'est qu'on en a ébranlé les bases fondamentales en détruisant par des lois, par des négations, par des amoindrissements de toute sorte, l'honneur, l'autorité et l'intégrité de la famille. Tout conspire aujourd'hui contre elle, la littérature, le théâtre, les mœurs, le luxe avec la législation. La dignité sacrée du père et de la mère, après le respect de l'enfant, a été avilie et bafouée. On en ridiculise l'inviolable fidélité et on fait dans des romans licencieux une sorte d'apothéose à celui des deux époux qui sait le mieux tromper l'autre. Il n'y a presque plus de foyer, où l'on vit d'une foi, d'un intérêt, d'un amour communs ; plus de foyer, « cet asile auguste des souvenirs, des joies, des espérances et des douleurs qui trempent le cœur de l'homme et le font plus fort que le diamant ». Chacun s'en va de nos jours à ses joies égoïstes, sans se soucier de l'autre ; et nous sommes en ce peuple

de France, autrefois si uni dans ses traditions religieuses et patriotiques, une multitude de déracinés qui ne tiennent plus à rien, parce qu'il n'y a plus rien de sacré, et qui conséquemment laissent s'effondrer sans chagrin et sans effort toutes les vertus antiques du respect et de l'autorité, toutes ces vertus constitutives de la famille, auxquelles ils cessent de croire et dont ils ignoreront bientôt le nom, parce qu'ils n'ont plus le courage d'en essayer la sainte pratique.

Que peut bien faire à la restauration de la famille le culte de la Vierge mère?... Ce qu'il peut faire!... Ah! les économistes ont cherché bien loin quelquefois des remèdes à la désagrégation de la famille, à l'amoindrissement du foyer domestique, à la diminution d'une race qui s'éteint, au démantèlement des vertus conjugales. Il y a pourtant tout près de vos efforts possibles, mes frères, quelque chose de souverainement restaurateur en face de tous ces maux. C'est l'imitation du foyer de Nazareth, où le père a l'autorité qui commande, où la mère a le dévouement qui accepte sans se dérober jamais, où le fils a le respect qui honore, où vit dans une intimité sainte l'esprit de famille qui tient tous les membres unis. Dieu a fait ainsi Nazareth comme l'éternel exemple et la durable sauvegarde de la famille chrétienne. Nazareth avec ces rôles fidèlement tenus du père, de la mère et de l'enfant, c'est la pierre intangible du foyer domestique : *Sit domus vestra Nazarea*, vous répétons-nous avec saint Augustin...

Au foyer domestique, mes frères, il y a un être qui en est l'âme et l'ange ; c'est la mère qui sans conduire sait tout inspirer ; la mère qui veille silencieusement sur l'esprit de la famille, si elle est chrétienne, de peur d'en rien laisser fuir, pendant que le père travaille au dehors pour la faire vivre et en soutenir l'honneur public ; la mère qui en prolonge les traditions et la foi par l'éducation des enfants ; la mère qui en est la ruine lorsqu'elle oublie son ministère divin et qui en devient toujours la reine en y demeurant fidèle... Où croyez-vous qu'elle puisse sûrement puiser les trésors d'énergie que sa tâche monotone et minutieuse réclame? Pas dans la frivolité d'une vie sans croyances; pas dans l'orgueil encombrant de ces femmes lettrées que l'engouement actuel essaye de produire ; pas dans les dissipations mondaines ; pas même dans ces seules vertus naturelles qui la font bonne ménagère, mais qui sont impuissantes à lui mettre au front la grande auréole chrétienne de la vraie maternité... Où elle les puise vraiment, mes frères ? C'est dans l'imitation active et persévérante de Notre-Dame.

A reproduire cet idéal sublime de la fidélité, de la compassion, de la douleur, de la bonté, de l'immolation cachée, elle s'agrandit l'âme à une hauteur véritablement surhumaine. Sans ce signe à

la fois virginal et maternel, la femme n'était dans l'antiquité païenne qu'un être sans respect, instrument de plaisir, tout au plus fragile ornement de fête dont on se détournait avec mépris, sitôt usé ou seulement défraîchi par le temps. Mais le culte de Marie a purifié et ennobli à l'égal des choses les plus saintes, presque à l'égal de Dieu, l'idée de la femme; si bien qu'aujourd'hui, depuis le christianisme et la Vierge mère, dans l'opinion universelle des hommes il n'est rien de plus admirable qu'une vierge et de plus sacré qu'une mère.

En créant de nobles et saintes mères, la dévotion à Notre-Dame restaure ainsi la famille; et il n'est pas à cause de cela d'œuvres plus françaises que celles qui ont pour but de marquer la femme à l'image tutélaire de la Vierge, parce que c'est mettre au foyer domestique la semence féconde d'une moisson de vertus rédemptrices. Ceux-là trahissent la patrie au contraire qui veulent déchristianiser la mère, découronner la femme de son diadème virginal, lui enlever son surnaturel amour envers Notre-Dame, mettre à son front la seule empreinte laïque d'une éducation sans croyances qui en fera un bas-bleu peut-être, mais à coup sûr pas la gardienne aimée et l'ange adoré de la famille.

Il y a pourtant, mes frères, une génération nouvelle de femmes qui s'élèvent ainsi aujourd'hui, dont l'approche de la maternité nous fait trembler pour la société de demain. Quelles mères seront-elles et peuvent-elles devenir ces jeunes filles émancipées de la dévotion séculaire que la tradition française vouait à Marie? Quels fils formeront-elles pour les combats d'idées et de dévouement du siècle nouveau?... C'est là un péril national, inaperçu de beaucoup encore, mais qui sera décisif, si par un miracle de réforme providentielle de nos mœurs, la Vierge de Chartres elle-même ne prend pas en mains notre cause en défendant sa gloire et en suscitant parmi les femmes de la France restées chrétiennes en si grand nombre une efflorescence de vertus si visibles et si suggestives qu'elles changent la face des choses.

Nous sommes à une heure de notre histoire où plus que jamais en effet toute notre société dans son ensemble, comme les individus et les familles, a besoin, pour ne pas sombrer dans un abîme profond de matérialisme, d'orienter vers un pôle céleste ses tendances et ses efforts. Notre siècle enorgueilli par des découvertes scientifiques qui touchent presque au miracle a cru faire avec ses inventions et ses progrès de toute sorte un peuple meilleur et plus moral en se passant de Dieu. Maître de la nature disciplinée par ses lois, l'homme moderne a laissé le Créateur aux joies inaccessibles de son ciel déserté ; et ayant fermé d'un voile de doute, d'ignorance religieuse et d'incroyance tout l'au-delà sur

la tête de la foule, voici que le monde sans espérance future est livré à une guerre sociale où toutes les ambitions, toutes les haines et toutes les violences se manifestent. C'est une mêlée d'idées qui sera bientôt sanglante. Elle est fatale sous l'action des doctrines positives et naturalistes qui au lieu de spiritualiser les âmes, pour les faire, comme les fait l'Evangile, plus montantes, plus libres, plus humaines, plus avides de tout ce qui les dégage des compétitions terrestres, les matérialise de plus en plus chaque jour par un enseignement de jouissances et de bien-être immédiats qui fait lever de partout une poussée terrible d'appétits, et qui jette la foule incroyante et insatiable sur ceux qui possèdent sans leur tendre une main de pitié comme des animaux à une curée. Si bien que ce règne tant vanté de la science humaine émancipée, bien loin d'être, en s'affranchissant de la foi, un progrès de l'humanité, en est le plus souvent un recul moral et un retour à son enfance païenne...

Comment le culte de Notre-Dame peut-il efficacement intervenir dans cette guerre sociale ? Comment peut-il guérir et restaurer l'âme abaissée de la foule ?... Déjà, mes frères, il y répand un élément de paix, une semence de grandeur en formant une jeunesse chaste et pure, des familles saintes et inviolables... Mais indépendamment encore du mystère de grâce des opérations célestes, il agit naturellement sur le peuple tout entier par la seule vue de ce qu'il est et par le seul fait de ce qu'il apprend.

A l'école de Marie, les âmes se spiritualisent au lieu de se matérialiser. Cela ne semble rien à dire et tient en quelques mots. Mais cela peut être une transfiguration sociale... Dans un peuple où rien ne vaut plus que ce qui se compte, ce qui sonne, ce qui s'achète et ce qui se vend, la vue d'un être humain, si mêlé à l'histoire religieuse et française, en qui l'âme est tout, le corps rien, est une suggestive et irrésistible leçon qui saisit l'âme toujours si logique de la foule. Elle se dit que ces docteurs humains pourraient bien la leurrer, qui lui promettent dans des joies brutales un bonheur qui ne répond pas à ses rêves ni à la vision de sa Vierge nationale. Puisqu'elle est si au-dessus de l'humanité par sa beauté et par sa puissance, il y a donc quelque autre chose que cette vie présente, un autre but de l'existence que le plaisir et l'argent. Le nom de Notre-Dame, populaire et français comme le sien, est ainsi un appel à une réalité plus solide et plus haute que ce monde qui passe et qui lasse, que ce monde où on rencontre si peu de pitié et si peu d'amour, tant d'épreuves avec tant de mécomptes. Il y a dans cette Vierge et dans cette mère qui a connu et consolé toutes ses douleurs au cours des siècles, présentée ainsi aux regards de la foule, des prestiges indéfinissables et des enthousiasmes toujours

prêts à naître, un voisinage enfin, un rapprochement de la divinité qui donne des ailes aux âmes les plus alourdies de préjugés, les plus blessées par leurs fautes et les plus grossières de nature. Marie a le privilège de toute mère, agrandi jusqu'au prodige, de faire penser mieux et de conduire à des actions meilleures. Quel est l'homme qui n'élève son âme en présence de sa mère ? On court aisément au sacrifice de tout sous son regard témoin. Mais la recherche du ciel est la garantie de la paix de la terre... C'est un fait de l'histoire que pour Marie le peuple français a accompli des miracles de dévouement, gardé un légendaire amour, et que par Marie toujours il a été sauvé des pires ruines : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ, nunquam peribit.* La France, c'est le royaume de Marie ; elle ne périra jamais.

Voilà comment Notre-Dame est restauratrice et toujours mère, restauratrice et mère de la jeunesse, de la famille et de la foule, c'est-à-dire de toute la société ! Voilà comment elle justifie sa puissance génératrice et son vocable chartrain, qui est le vrai nom national de Marie, de Vierge qui doit enfanter ! Voilà comment son culte si grand dans le passé, si aimé dans le présent, peut être si fécond pour l'avenir !

Vous êtes venus ici, jeunes gens et jeunes filles, pour consacrer votre adolescence à sa dévotion virginale. Remportez des leçons et des spectacles que vous avez trouvés devant notre Madone chartraine une âme plus pure et plus forte, un cœur plus épris du beau, une volonté plus vaillante aux combats.

Vous êtes venues ici, femmes chrétiennes, pour implorer les bénédictions spéciales de Notre-Dame sur vos familles, sur vos époux et sur vos enfants. Elle entend, notre Vierge mère, d'un cœur plus tendre qu'ailleurs les prières des mères. Les vôtres retomberont en fruits de grâce, de joies et de vertus à votre foyer domestique.

Vous avez voulu amener ici, Monsieur le Curé, votre paroisse entière pour que la foi chrétienne de tous vos fidèles, déjà si intense, y puise comme dans sa source un renouveau de vitalité. Je ne doute pas que toutes ces âmes que vous aimez ne se soient purifiées, agrandies, élevées et transfigurées à ce foyer du pur et saint idéal qu'est le culte de Notre-Dame de Chartres.

Il faudrait que la France entière, cette pauvre patrie si abaissée, si descendue de ses grandes inspirations chrétiennes, fît aujourd'hui ce pèlerinage régénérateur. Elle y retrouverait au contact de la Vierge les élans de courage, de générosité, de sacrifice et de foi qui sauvent un peuple.

Je me figure du moins qu'il lui arrive en ce moment ce qui nous est dit de Jeanne d'Arc, votre héroïne. Quand le bûcher de Rouen

l'eût consumée, sa vieille mère vint pieusement chercher au milieu des cendres, s'il ne survivait rien de son illustre enfant; et la légende raconte qu'elle retrouva son cœur échappé aux flammes et qu'elle l'emporta avec fierté comme une relique immortelle. Aujourd'hui la France est dévorée comme Jeanne sur son bûcher par le feu violent des passions religieuses et politiques. Il semble que tout est mort en elle, ses sentiments patriotiques, ses grands désirs, ses nobles audaces. Son cœur ne bat plus. Mais du haut du ciel Notre-Dame se penche avec une bonté maternelle pour ramasser ce pauvre cœur blessé et lui rendre la vie chrétienne. Déjà elle y renaît par une floraison d'œuvres magnifiques, par des prodiges extraordinaires de charité, par cette action catholique qui se manifeste partout.

Courage, mes frères ! Si nous redevenons les chevaliers et les fils de Marie, elle redeviendra notre mère et notre reine. Nous reprendrons pour elle nos fiers combats, nos belles chevauchées, nos séculaires enthousiasmes... Nous voulons croire ici, dans ce sanctuaire national de Notre-Dame, en la France immortelle... Ainsi-soit-il.

LE PUITS DES SAINTS-FORTS

Il vient de se former, sous le patronage et la présidence de Mgr Mollien, évêque de Chartres, un Comité, qui a entrepris de recueillir les fonds nécessaires pour restaurer et rétablir un puits antique, nouvellement découvert, après de longs efforts et des recherches difficultueuses, dans la Crypte de la Cathédrale de Chartres. Ce puits, qui avait été comblé au XVIIe siècle et si habilement caché qu'on en avait perdu toute trace, fut célèbre autrefois sous le nom de *Puits des Saints-Forts*. Son nom même lui venait de ce qu'il avait servi de tombeau, à l'époque romaine, aux premiers chrétiens martyrisés à Chartres (1). Il fut comme le noyau primitif autour duquel s'élevèrent successivement les constructions grandioses dont l'ensemble a constitué la Cathédrale de Chartres, cet incomparable chef-d'œuvre d'architecture ; et son culte, intimement associé à celui de la statue de la *Vierge Druidique*, contribua grandement à étendre au loin la popularité de la basilique chartraine.

Pendant de longs siècles, les malades vinrent à ce puits chercher de l'eau pour se guérir; la crypte elle-même fut transformée

(1) De même, en 858, les pirates danois qui étaient venus saccager Chartres, jetèrent dans ce puits, après les avoir massacrés, l'évêque Frosboldt et plusieurs clercs et laïques, dont les noms ont été inscrits dans le martyrologe de l'église. (Voix de Notre-Dame du 11 mai).

en un hôpital à peine assez grand pour contenir la foule qui affluait en ce lieu, et c'est à juste titre que l'on a pu dire de Chartres qu'il fut comme le Lourdes du moyen âge.

Lorsque, il y a une cinquantaine d'années, on s'occupa de restaurer la crypte, on pratiqua des fouilles profondes en divers endroits de l'église souterraine ; mais, malgré l'intérêt qu'on attachait à la réussite de ces recherches, on ne put découvrir le moindre vestige du puits disparu.

Aujourd'hui que le puits vient d'être retrouvé, il serait regrettable qu'on fût forcé de le combler de nouveau. Pour le conserver, il faudrait faire quelques travaux de maçonnerie nécessitant des ressources assez considérables. Jusqu'à présent, la Ministre de l'Instruction publique et la Société archéologique d'Eure-et-Loir ont subvenu aux frais des premières fouilles. N'appartient-il pas désormais à ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales et aux vieilles traditions de nos pères, de coopérer à la conservation de ce vénérable monument ?

2me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS (1)

Mgr l'Evêque de Saint-Dié	100 fr.
Mme A. Lefebvre	20
M. Bellanger, curé d'Yèvres	5
Anonyme	100
Sœurs de Saint-Paul	50
Mlle Didiot	20
Mlle Angèle Lagrue	5
Cte et Ctesse de Maleyssie	20
Vte H. Ponton d'Amécourt	20
Mlle Ad. Lecomte	5
S. B.	5
Mme Tasset	20
Mme Buisson-Moisson	25
M. Gabriel Buisson	25
M. Robé, chanoine	20
M. Gouju, curé de St-Prest	6
Mlle M. Belhomme, à la Ferté-Bernard	5
M. Pardos, curé de la Bazoche-Gouet	10
M. Gourgues, vic. d'Auneau	2
M. Raoul Lehoux	1
M. Leune	10
Vicomte de Marcy	10
M. R. de Saint-Laumer	20
Mme Petrot-Garnier	20
M. Lorin	25
Mme Veuve Lorin	25
M. R.	5
Mlle Peluche	10
M. de Mianville	30
Une famille chartraine	70
M. Chevallier-Letartre	10
M. Yvon	5
M. de Boissieu	20
Dr Maunoury	20
Cte de Prunelé	20
M. Famin	20
Anonyme	15
M. Bellier de la Chavignerie	20
D., domestique	1
Une institutrice	2
Un instituteur	2
M. Piébourg, architecte	20
E. V.	10
A. G., de Versailles	2

(1) Le Supplément de la *Voix* du 25 mai a donné la première liste où Mgr Mollien était inscrit comme premier souscripteur. — Adresser les offrandes à M. le Directeur de la *Voix*.

LES SŒURS DES SAINTS LIEUX-FORTS, GARDES-MALADES DU XII[e] AU XVI[e] SIÈCLE

Le puits miraculeux des Saints-Forts est découvert et en partie déblayé : dès le 11 mai dernier, une famille honorable de Chartres y faisait descendre un des siens pour y puiser la première eau, une jeune fille souffrant assez gravement des yeux s'en frottait avec foi, et obtenait une amélioration sensible. Bientôt peut-être beaucoup de malades en useront de même avec grande confiance; sainte Modeste et les autres martyrs qui furent jetés dans ce puits adouciront les souffrances de leurs compatriotes, et ainsi sera renouée la chaîne traditionnelle des miracles qui s'opéraient par la vertu miraculeuse de cette eau et l'intercession de Marie.

Dans la crypte en effet arrivaient en foule autrefois toutes les personnes atteintes du mal des Ardents, feu sauvage ou fil qui rongeait les membres auxquels il s'attachait. Dès les premières années du XII[e] siècle, une multitude de malades accouraient en rangs pressés de toutes les villes au célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Sous-Terre. Bientôt leur nombre devint tel qu'on fut forcé d'organiser dans la galerie septentrionale de la crypte un hôpital pour les y recevoir. Cette infirmerie dont la fondation remonte, dit-on, à l'évêque Geoffroy de Lèves abritait pendant neuf jours les malades qui y faisaient leurs dévotions; au bout de cette neuvaine, ils s'en retournaient guéris, dit positivement Souchet (1). D'après le poème de Marchand (2), plusieurs miraculés se vouaient même au service de l'infirmerie; d'autres favorisaient l'Œuvre, comme Jehan Haudry de Mainvilliers qui vendait à l'hôpital, le dimanche après la S. Martin d'hiver 1401, vingt sous de rente sur tous ses biens meubles (3), et Perrot Macé demeurant à Chartres, qui baillait à la même infirmerie quarante sous de rente le lundi après la S. Martin d'hiver de la même année (4). Du reste sous le bas-côté septentrional de la nef de la crypte, dans la partie du souterrain la plus rapprochée du clocher nord, se trouvaient des chambres en bois où demeuraient les Sœurs gardes-malades, chargées de diriger l'hôpital des Saints-Forts. Souchet les appelle simplement « filles », mais tous les nombreux folios des registres

(1) Cf. Rouillard. La Parthénie, p. 124-126. — Souchet, Histoire du diocèse de Chartres, II. p. 226. — De Lépinois, Histoire de Chartres, I, 225-226.

(2) Miracles de Notre-Dame, 14, p. 91 et 92. — L'ancienne chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre, par René Merlet, p. 13 et 14.

(3) Arch. dép. G. 161, f° 47.

(4) *Ibid.*, G. 161, f° 49.

des Contrats que, grâce à l'extrême obligeance de M. Merlet, nous avons pu examiner, les nomment uniformément jusqu'au XVIe siècle, terme de cette première étude : « Sucurs de saints lieux forts, — ou de l'hôpital de saint lieu fort, — ou crotes de l'église de Chartres ». A la fin du XVe siècle, on les appelle « dames des criptes et des grottes ». C'étaient au reste des dames fort respectables, d'un rang souvent élevé, à en juger par les nombreuses requêtes qu'elles présentèrent pour être reçues par le Chapitre, et les aumônes ou legs dont elles favorisent l'Œuvre après leur mort. Souvent nous voyons des veuves honorables qui abandonnent soit à l'hôpital soit à d'autres personnes, les biens qui proviennent de leur acquêt, et sont reçues au nombre des Sœurs de Sous-Terre. Elles demeuraient dans la crypte à côté de leurs malades; nous comprenons alors pourquoi, le 24 janvier 1491, la Regnaulde, veuve de Denis Paré, à présent dame du saint Lieu fort autrement dit des Crotes, baillant à titre de loyer à Richault le Breton cordonnier à Chartres, en la paroisse Sainte-Foy, un lit de toile avec ses draps, sa couverture, le tout pesant cinquante livres, moyennant vingt deniers par mois (1). La maîtresse ou supérieure choisie parmi ces quatre sœurs exerçait au nom du Chapitre une véritable juridiction sur l'hôpital qui d'ailleurs était considérablement renté. Il possédait des maisons : en la rue Muret, le 17 novembre 1542, Robert de la Court Pelletier, de Chartres, prenait à ferme une habitation de la sœur Gevraisotte, veuve de Marin Berthe (2); en la rue Saint-André, devant l'hôtel de l'abbaye de l'Eau, une maison payait trois livres de cens (3); une autre, dans la même rue près de la place Guillaume des Poulies, était occupée par les Tuduals, bretons qui par reconnaissance l'avaient abandonnée à l'Œuvre (4). Citons enfin, pour nous restreindre, un logement assis au carrefour de la Tannerie, venant en partie de la succession de feu Perotte la Chaucière (5), un verger hors la place Châtellet (6), un jardin au delà de la porte Drouaise (7), une maison entourée d'un verger au clos Erard (8), une habitation avec son jardin, acquise par la sœur Pierrette, et située aux trois moulins en la censive de Saint-Cheron (9), deux pièces de terre de huit setiers et de trois arpents (10), etc.

Le domaine de l'hôpital s'étendait dans tout le diocèse : il avait

(1) Arch. dép. G. 178. (2) *Ibid.* G. 176. (3) *Ibid.* G. 155 f° 149 v. (4) *Ibid.* G. 155, f° 149 v. (5) *Ibid.* G. 154, 6 v. et 104 v. (6) *Ibid.* G. 172, f° 108 v. (7) *Ibid.* G. 172, f° 163. (8) *Ibid.* G. 162, f° 5 v. (9) *Ibid.* G. 159, f° 19. (10) *Ibid.* G. 175, f° 82 v.

L'hôpital avait un hôtel en la rue de Saint-André, devant la ruelle de l'abbaye de l'Eau : les guerres anglaises l'ayant ruiné, il ne fut pas réparé et tomba en ruines (Arch. dép. G. 168, juin 1430).

la métairie de l'Abbaye (1), consistant en vingt-deux setiers, une maison et des ouches à Bailleau-le-Pin appartenant autrefois à la veuve Thomas Vetillon, laquelle transporta tous ses biens à l'hôpital en 1470 lors de sa réception au nombre des Sœurs de Sous-Terre, etc. (2).

Autre moyen de revenu, les quêtes étaient souvent mises en ferme par les dames des cryptes. Jehan de la Bouverie, le 14 juillet 1430, prenait de la fête de Notre-Dame prochain venant jusqu'à trois ans la quête de l'hôpital des Saints-Lieux, en la cité, archevêché et toute la province de Rouen pour le prix de six livres (3). En mars 1431, Pierre Fousseray achetait du samedi d'après les Brandons pendant quatre ans cette même quête dans les diocèses de Sens, Paris et Troyes moyennant soixante sols (4).

En dehors du soin des malades, les Sœurs s'occupaient du service religieux dans les cryptes; elles surveillaient aussi le coffre de fer qui était dans la cave appelée vulgairement prison de S. Savinien et de S. Potentien : il y avait pour l'ouvrir un secret connu des seuls commis de l'Œuvre. Elles entretenaient la lampe qui, depuis la fondation faite par les Comtes de Chartres, devait brûler perpétuellement devant la chapelle de la Vierge de Sous-Terre, et touchaient vingt livres de rente annuelle. Mais à partir de 1582 le receveur du domaine cessa de solder l'annuité : la lampe fut pourtant conservée, et n'a cessé d'être allumée par respect pour la sérénissime maison d'Orléans : elle a toujours été exceptée dans les différents envois faits à l'hôtel des Monnaies (5).

Sous le portail du côté de la Poissonnerie, vis-à-vis de la maison de messire Pierre Lesenneux (rue des Acacias), les dames des grottes possédaient un étal pour vendre des cierges, des images et des bibelots sur lesquels devait être imprimée l'image de Notre-Dame; avec la permission toutefois du sieur Hiervé, serviteur de l'église (6). C'était plus religieux que les oranges, les pains d'épices et autres denrées qu'offraient certains marchands récalcitrants aux dépenses canoniales.

Terminons ces quelques notes incomplètes en indiquant plusieurs noms des Sœurs, tels que les registres les mentionnent :

1370. Amelot, maîtresse, qui apparaît encore en 1374 (7), Jehanne la pauvre, Alix la Coulenaude, Honorée Coursaint (8).

1401. Perrette la Martinelle, maîtresse (9).

1403. Perrette la Martinelle, Jehanne Laffidée, Laurence La Verrière et Juliotte la Herberelle (10).

(1) Arch. dép. G. 131, f° 129 v. (2) *Ibid.* G. 131, f° 128. (3) *Ibid.* 168, f° 60. (4) *Ibid.* G. 168. (5) Arch. dép. G. 131, Caisse IV, f° 128. (6) *Ibid.* G. 211. (7) *Ibid.* G. 157, f° 19. (8) *Ibid.* G. 154, f° 6 v. f° 101 v. (9) *Ibid.* G. 161, f° 47 v. (10) Rouillard, Parthénie, p. 124.

1433. Jehanne Bellechère, maîtresse (1), Mathurine Lhuilliere, Catherine Le Somme Rouge, Jehanne de la Motte (2).

1470. Veuve Thomas Vetillon (3).

1491. 24 janvier. Regnuaulde veuve de feu Denis Paré (4).

1526. 30 août. Marion, maîtresse (5).

1542. 17 novembre. Gervaisotte veuve Marin (6).

1550. 10 mai. Perrine Bouju (7).

1561. 30 septembre. Catherine Martin (8).

Et alibi aliarum sanctarum.

Abbé GUILLON.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 2 au 9 Juin.

2. 1er dimanche après la Pentecôte. Fête de la *T. S. Trinité*, double de 2e classe. — Nous avons été baptisés au nom de la Sainte Trinité. Dès notre enfance, on nous a fait connaître ce mystère adorable. Pour l'atteindre, il faut ouvrir le ciel ; par delà les saints, les anges, la Vierge Marie elle-même et l'humanité de N. S., il faut s'élever au-dessus des temps, dans les régions insondables de l'éternité : et là, nous trouvons le Père, principe du Fils, le Fils engendré du Père, le S. Esprit qui procède du Père et du Fils, c'est-à-dire un seul Dieu en trois personnes distinctes, égales en toutes choses. Adorons sur la terre Celui que nous verrons un jour dans dans le ciel. — Indulg. : Scap. bleu ; Ind. apost. ; Méd. S. Ben. ; Bonne mort.

3. Lundi. — *S. Clotilde*, reine de France. — A cette sainte épouse du roi Clovis est dû l'établissement définitif du catholicisme en France. Après sa mort, elle eut sa sépulture à côté du monarque qu'elle avait gagné à la foi, et au pied du tombeau de sainte Geneviève, dans l'église de S. Pierre et S. Paul, à Paris. On la représente quelquefois soutenant de ses mains un édicule qui figure cette église.

4. Mardi. — *S. François Caracciolo*, confesseur. — Issu de la noble famille de Caracciolo, ce saint a fondé un ordre de clercs réguliers mineurs. Chacun des religieux à tour de rôle est chargé de remplir un exercice de pénitence et de passer une heure devant le Saint Sacrement.

(1) Arch. dép. G. 168. (2) *Ibid.* G. 168, juin 1430. (3) Arch. dép. G. 131. Caisse IV, f° 128. (4) *Ibid.* G. 178. (5) *Ibid.* G. 193. (6) *Ibid.* G. 196. (7) *Ibid.* G. 227. (8) *Ibid.* G. 230.

Dans les actes de vente ou de location, il n'est fait mention que d'une seule dame, c'est la supérieure. Les trois autres sont indiquées vaguement par cette dénomination générale qui se rencontre toujours : « et autres sœurs des Grotes. »

5. Mercredi. — *Notre-Dame de grâce*, double majeur. — Aimons à saluer de ce beau nom la T. S. Vierge, en récitant la salutation angélique. Marie, pleine de grâces, nous donnera de cette plénitude. Plusieurs saints, qui la saluaient ainsi sur la terre, l'ont entendue leur répondre. Tout en reconnaissant que nous n'avons pas droit à une telle faveur ici-bas, espérons qu'elle viendra à notre rencontre lors de notre entrée au ciel.

6. Jeudi. — *Fête du T. S. Sacrement*, double de 1re classe. — *La fête du T. S. Sacrement*, instituée en 1264 par le souverain pontife Urbain IV (Jacques Pantaléon, natif de Troyes), d'après les révélations de la bienheureuse Julienne et les pieuses instances de sainte Ève, pauvre recluse qui fut martyrisée à Dreux. Le pape Urbain chargea saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin de composer l'office de la nouvelle fête. On rapporte que le *Docteur séraphique*, en entendant l'*Ange de l'école* lire les pages sublimes que l'esprit de Dieu lui avaient inspirées, déchirait une à une celles dont il était l'auteur; son œuvre n'est donc point parvenue jusqu'à nous. Celle de saint Thomas a traversé les siècles, environnée de la triple auréole de la foi, de la piété et du génie. — Ind. : Cœur agon., Tabern., Ros. et ros. viv., Messe répar., Ind. apost.

7. Vendredi. — *S. Boniface*, évêque et martyr. — Winfrid, anglais, prêcha d'abord en Allemagne. Heureux des succès du missionnaire, le pape Grégoire II le créa archevêque de Mayence et légat des Gaules en Germanie, et lui fit prendre le nom de Boniface. C'est saint Boniface qui sacra roi Pépin-le-Bref; il fut martyrisé par des païens au cours d'une mission. — Ind. : Sacré-Cœur, Garde d'hon. et scap. rouge.

8. Samedi de l'*octave*.

9. Dimanche. — Solennité de la Fête-Dieu.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Nous avons eu la douleur de perdre notre cher malade; mais pour la grâce qu'il a obtenue de faire une fin chrétienne, nous ne saurions assez remercier Notre-Dame, secours des mourants. (B., à M., diocèse du Mans).

2. Je vous envoie les offrandes pour les enfants consacrés. Veuillez remercier avec nous N.-D. de Chartres pour l'amélioration obtenue dans l'état du malade. (T. S., à S., diocèse de Blois).

3. Je désire me consacrer pour la vie à N.-D. de Chartres, qui m'a tant de fois exaucée et secourue. Soyez mon interprète auprès de la Bonne Mère, s'il vous plaît! (T. J., à J., diocèse de Chartres).

4. Reconnaissance à N.-D. de Chartres pour une faveur due à son intercession! (B. G., à M., diocèse de Vannes).

5. Guérie par N.-D. de Chartres, je demande une nouvelle neuvaine de prières et une lampe devant son autel. (D. F., aux F., diocèse de Chartres).

6. En remerciement de la grâce obtenue pour mon enfant, je vous prie de faire brûler un cierge et de placer un *ex-voto*..... devant N.-D. de Chartres. (B. F., à B., diocèse du Mans).

7. Une messe d'action de grâces en l'honneur de N.-D. de Chartres qui nous a exaucés! Demandez-lui de continuer à notre famille sa maternelle protection. (F. M., à G., diocèse de Blois).

8. N.-D. de Chartres a protégé la mère et l'enfant. Qu'Elle continue de les bénir. Reconnaissance! (M. R., à M., diocèse de Belley).

9. Pour remercier N.-D. de Chartres du bienfait obtenu, nous demandons en son honneur une messe applicable aux âmes du Purgatoire. (M., à F., diocèse de Strasbourg).

10. Un cierge à la crypte, s. v. p.! Nous avons invoqué N.-D. de Chartres pour une guérison et nous l'avons obtenue. (N., à Paris).

11. N.-D. de Chartres a montré sa protection maternelle à nos bonnes religieuses qui avaient été recommandées dans son sanctuaire béni! (A. F., diocèse de Paris),

12. Vive reconnaissance à N.-D. de Chartres! Ma nièce que N.-D. de Chartres avait déjà arrachée, toute petite, aux bras de la mort, vient d'être guérie d'une longue et douloureuse maladie le jour où, à son insu, son frère, pèlerin à Chartres, célébrait la messe pour elle dans l'église de N.-D. Sous-Terre. Je viens aujourd'hui à Chartres, exprès pour y faire un pèlerinage d'action de grâces. (V., à M., diocèse de Bayonne).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Marie Philadelphe, née Aimée-Louise Croville, de la communauté de Saint-Paul, décédée le 2 mai, âgée de 60 ans, dont 34 de religion.

Sœur Marie Alix, née Marie Rivière, de la communauté de Saint-Paul, décédée le 23 mai, âgée de 35 ans, dont 11 de religion.

Sœur Marie Cécile (Thauvel), de la communauté du Saint-Cœur-de-Marie, à Chartres, décédée le 24 mai, âgée de 74 ans.

Le R. P. Cartier, de la Compagnie de Jésus, décédé à Vannes, 71 ans. Ce digne religieux a souvent prêché à Chartres.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis, ancien député d'Eure-et-Loir, maire de Saint-Christophe, 68 ans. Grand bienfaiteur de plusieurs œuvres catholiques. M. Lefèvre-Pontalis montra un dévouement tout par-

ticulier à l'Œuvre des Ecoles libres, dont il fut longtemps le président en Eure-et-Loir.

Mlle Marthe d'Elbenne, 55 ans, à Beillé (Sarthe). — Mlle Célestine Boulanger, 83 ans, rue d'Aligre, à Chartres. — M. de La Vicardière, à la Rochelle. — Mme veuve Brossard, née Rigault, 68 ans, rue des Changes, à Chartres. — Mme veuve Mallet, rue d'Orléans, 18, à Neuilly-sur-Seine. — M. Jean-P.-S. Cartier, notaire honoraire, 84 ans, rue Saint-Martin, à Orléans. — Mme veuve Thibault-Laigneau, 48 ans, rue de la Poêle-Percée, Chartres. — Mme Jourdin-Mimbourg, place des Epars, Chartres. — Mme veuve Chaline, née Pauline-Emélie Bordier, 75 ans, place des Epars, 8, Chartres. — M. Charles-François Courtois, percepteur à La Bazoche-Gouet. — M. Boulay, Jacques-Pierre, 90 ans, au Thieulin. — M. Joseph-Alexandre Sempy, à Airaires. — Mlle Germaine Savouré, à Chartres. — Mme Mallet, à Neuilly. — Pierre-Louis-Philippe Fauchet, à Yèvres. — Julie Jauniaux, à Douai. — M. Massiot, à Nogent-le-Rotrou. — Michel-Marguerite, de Kaiserberg. — Angélique Vilmain, de Kaiserberg. — Mlles Eugénie Jarry, Eugène Luseau, et Hélène Délos, à Pau. — M. Gutet, à Mantes. — Mme veuve Choisé-Morin, fervente zélatrice de la Confrérie à Marville-les-Bois. — Mlle Marie de Jacquelot de Boisrouvray, à Rennes. M. David, 86 ans, à Santeuil — Mme Charles Alix, à Blancheface (S.-et-O.).

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Conférence ecclésiastique. — Mardi 4 juin, à 5 h., au Grand Séminaire.

Lampes. — 103 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en mai, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 80 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 7.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en mai, 50 enfants, dont 22 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de Chartres, en mai, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Orléans, Versailles, Séez, Le Mans, Rennes, Blois, Amiens, Laval, Rouen Tulle, Angers, Vannes, Cambrai, Nîmes. — Liège (Belgique), Saint-Paul (Etats-Unis).

Mois de Marie à la cathédrale. — L'empressement avec lequel ont été suivis les exercices quotidiens du mois de Marie nous a fait constater, cette année encore, la dévotion chartraine à Notre-

Dame. Il y avait foule chaque soir aux abords du sanctuaire du Pilier, et même jusqu'à une bonne distance de ce lieu béni, centre des exercices. Le R. P. Lecomte, de l'ordre de saint Dominique, a captivé l'attention de son nombreux auditoire ; ses prédications sur les grandeurs et les vertus de Marie, ont souvent ému, et toujours instruit en édifiant.

Saint-Aignan. — La paroisse de Saint-Aignan, de Chartres, accomplira son pèlerinage traditionnel à Montmartre, le mercredi 26 juin, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Chartres.

Asile Sainte-Cécile. — Qui ne connaît à Chartres cet externat de petits enfants dirigé par les Sœurs de Saint-Paul, près de la Chapelle de N.-D. de la Brèche. Il mérite bien l'intérêt que portent les chrétiens à l'éducation du jeune âge, et les secours qu'il faut attendre de la charité publique. C'est en faveur de cet asile que, dans la cathédrale, le dimanche 2 juin, entre vêpres et complies, auront lieu un sermon de charité et une quête. Le prédicateur sera M. l'abbé Gabriel Bouillet, professeur à l'Institution N.-D. — Les quêteuses seront — dans la nef : Mme de Bagneaux, rue des Lisses, 19. et Mme Thiébault, rue de la Couronne, 59. — A la porte sud : Mlle Legendre Odile, rue de Bonneval, 22, et Mlle Mellot Germaine, rue du Petit-Change, 26. — A la porte du côté de l'Evêché : Mlle Besnard Thérèse, rue du Cheval-Blanc, 20, et Mlle Damoiseau Hélène, rue Muret, 13.

Pèlerinages. — M. l'abbé Letourneau, curé de Saint-Sulpice, à Paris, a suivi les traditions de ses vénérés prédécesseurs pour le pèlerinage annuel à Chartres. L'an dernier, des difficultés occasionnées par l'Exposition avaient empêché cette visite pieuse ; cette année elle a pu se faire, à la grande satisfaction des 500 Parisiens qui ont répondu à l'appel de leur bien-aimé pasteur, à la grande satisfaction du public chartrain qui ont été témoins de leurs dévotions dans notre belle cathédrale, le lundi de la Pentecôte, 27 mai 1901.

La messe dite par M. l'abbé Letourneau avec de nombreuses communions ; la touchante allocution prononcée par M. l'abbé Lachapelle, l'un de ses vicaires ; les jolis cantiques et motets bien exécutés par les chantres, les enfants de chœur et la Confrérie de Saint-Sulpice sous la direction de M. Gross, leur organiste de chœur ; les recommandations aux prières, après les vêpres ; la procession à la Crypte : tels ont été les détails des offices de la journée, conformément à un programme qui date de 41 ans ; programme toujours suivi avec la même exactitude par les pèlerins de Saint-Sulpice, avec le même intérêt pour eux et pour nous.

M. l'abbé Hamon et ses 600 pèlerins en 1859, M. l'abbé

Letourneau et ses 500 en 1901, ce sont toujours à nos yeux le chef et l'élite de la même paroisse modèle, attachée aux leçons de M. Olier, le zélé serviteur et pèlerin de N.-D. de Chartres; c'est toujours une légion d'âmes dévouées au culte de notre auguste Madone, heureuses de prier en son saint temple, et comptant à bon droit sur ses maternelles bénédictions.

— Nous avons raconté, au dernier Supplément de la *Voix*, le pèlerinage des habitants de Pithiviers (Loiret) accompli le mercredi 22 mai. Nous avons dit que le vénérable doyen de Pithiviers, Mgr Chabot, prélat de Sa Sainteté, avait amené à N.-D. de Chartres 650 personnes, dont 500 de sa paroisse et 150 des environs. Leurs offices dans le grand chœur, avec sermon aux vêpres par M. l'abbé Tissier, et leurs stations pieuses aux sanctuaires du Pilier et de la Crypte ont charmé cette journée sanctifiante. Monseigneur a présidé l'office de l'après-midi et adressé à l'assemblée ses félicitations et des vœux pour leur avenir.

— Le jeudi 23, c'était le *Pèlerinage diocésain*. Les archidiaconés de Châteaudun et de Dreux étaient représentés à la cathédrale par des milliers de pèlerins. Magnifique et imposante solennité, comme les années précédentes; belles harmonies musicales au chœur, cantiques à l'unisson par l'assemblée entière, prières communes ferventes, tout impressionnait vivement.

Monseigneur a célébré la messe et présidé le salut et la procession à la Crypte.

Le sermon du matin a été prêché par M. l'abbé Tillard, doyen de Cloyes; nous aimions à entendre cet hommage éloquent de son amour filial à N.-D. de Chartres.

— Parmi les autres groupes de pèlerins remarqués à des jours différents devant N.-D. de Chartres, nous signalerons : le grand et le petit séminaire; les communautés de Saint-Paul, de Bon-Secours, de Notre-Dame, du Saint-Cœur de Marie; les demoiselles de la Confrérie d'Arpajon (Seine-et-Oise) avec leurs religieuses de Saint-Paul (21 mai); les personnes faisant partie de l'Œuvre de Sainte-Marthe, d'Orléans (27 mai); un groupe de paroissiens du Luard (Sarthe); les Enfants de Marie de la paroisse Saint-Louis de Versailles (28 mai); le patronage Saint-Joseph de Chartres (messe à la Crypte, le 21 mai). — Les enfants de première communion de Lucé avec leurs parents.

Sœurs missionnaires. — Le dimanche 19 mai, sont parties pour l'Extrême-Orient six religieuses de la Communauté de Saint-Paul de Chartres. L'une d'elles était destinée pour Saïgon; les cinq autres pour le Tonkin.

Boisville-la-Saint-Père. — Le 21 mai, a été célébré dans l'église de Boisville un service funèbre pour le repos de l'âme de M. l'abbé Elie Véron, décédé il y a quelques mois dans cette paroisse dont il était curé depuis six ans. Nous avons dit, lors de son décès, qu'il avait succombé à une maladie contractée dans l'exercice de son ministère, et que la nature de la contagion dont son dévouement l'a fait victime n'avait pas permis de donner aux obsèques toute la solennité désirable. C'est pour cette solennité différée qu'a eu lieu la cérémonie du 21 mai.

A l'appel du nouveau curé de la paroisse se sont rendus en très grand nombre les paroissiens et d'autres personnes. Il y avait 22 prêtres. Dans l'assistance on a remarqué M. l'abbé Mauger, successeur de M. l'abbé Véron à Sorel et une noble châtelaine du voisinage de Sorel, Mme la comtesse de Rezé; ils étaient venus tous deux témoigner leurs sentiments personnels et représenter beaucoup d'autres amis.

M. l'abbé Rousseau, doyen de Voves, a célébré la messe; M. l'abbé Marquis, doyen d'Illiers, pays natal de M. Véron, a donné l'absoute. M. l'abbé Th. Guérin, doyen de Saint-Pierre de Chartres, ancien condisciple du défunt, a rendu un digne hommage à sa mémoire dans un touchant discours vraiment inspiré par l'affection fraternelle et la parfaite connaissance des vertus et des œuvres du cher abbé Véron. La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du monument funèbre érigé par la reconnaissance et l'amitié dans le cimetière de Boisville.

Œuvre des Séminaires. — Les dames zélatrices de l'*Œuvre des Séminaires* vont, avec le mois de juin, commencer à recueillir les les cotisations des Associés. Elles se recommandent d'elles-mêmes à toutes les personnes chrétiennes qui comprennent l'importance de cette œuvre de foi et de charité.

La réunion du Conseil Central de l'*Œuvre des Séminaires* aura lieu à l'Evêché, le vendredi 7 juin, à 2 heures, sous la présidence de Monseigneur.

Ordination. — L'ordination générale n'a pas été fixée, à Chartres, au premier juin, veille de la Trinité ; elle a été transférée cette année encore, à la fête de saint Pierre et saint Paul. Parmi les jeunes ecclésiastiques dont la prochaine promotion à la prêtrise est annoncée, la *Croix d'Eure-et-Loir* a signalé M. l'abbé Germain Allard, fils de l'honorable M. Allard-Lachaussée, de Châteaudun. M. l'abbé Allard, élève du séminaire des missions étrangères de Paris, sera ordonné le 23 juin, dans la chapelle de cette mission. On nous annonce que probablement il célébrera une messe solennelle à Châteaudun le dimanche qui suivra.

M. l'abbé Allard partira quelques semaines après pour les missions de l'Extrême-Orient.

Confirmation. — Mgr l'Evêque de Chartres donnera la confirmation; le 2 juin, à la Mancelière, le 3 et le 4, à Nogent-le-Rotrou; le 5, à Maintenon le matin, à Villiers le soir; le 6, à Dreux.

Les processions jubilaires. — Elles ont eu lieu à Chartres, le 5, le 12 et le 26 mai, entre les vêpres et le salut de la cathédrale. Le nombre de personnes qui les ont suivies était considérable. Beaucoup d'hommes étaient dans les rangs. Sur tout le parcours ceux des habitants de la ville qui, sans participer à cet acte solennel, regardaient le long défilé d'ecclésiastiques et de fidèles en prières, semblaient saisis de respect, sinon étonnés d'une telle manifestation de foi.

Mignières et Saint-Evroult. — On nous dit que le pèlerinage des Trois-Maries, le 22 mai, à Mignières, et celui de Saint-Evroult dans la paroisse de ce nom pendant l'octave de l'Ascension, ont été fréquentés par de grandes foules, comme les années précédentes. Tant mieux ! Le culte des saints, lorsqu'il est bien éclairé, mène à Dieu.

Neuvaine au Sacré-Cœur. — A Chartres, comme en mainte autre ville, a été bien accueilli le conseil de faire une neuvaine à N.-D. du Sacré-Cœur du 26 mai au 3 juin, fête de N.-D. du Sacré-Cœur, en vue d'obtenir le triomphe de la sainte cause de l'Eglise et des Ordres religieux. Le groupe des pieuses femmes de France, qui ont eu l'initiative de cette œuvre et qui, pour cela, ont reçu l'encouragement des Evêques, et une bénédiction du Souverain-Pontife, avertit de nouveau les catholiques et spécialement les religieuses de toute la France, qu'une seconde neuvaine générale va commencer le 6 juin pour se terminer le 14, jour de la fête du Sacré-Cœur, afin d'obtenir le salut de la France par le règne du Sacré-Cœur dans les âmes.

En conformité aux intentions bénies par S. S. Léon XIII, nous sommes donc invités à faire cette seconde neuvaine comme la première.

Prières : Les Litanies du Sacré-Cœur — Puis 3 fois : N.-D. du Sacré-Cœur, priez pour nous (100 jours d'indulgence). A la fin de la neuvaine : une communion de réparation (1).

Voici quelle était la prière spéciale de la première neuvaine dont nous avons parlé, prière approuvée par la S. C. de l'Inquisition:

(1) Une feuille contenant les avis sur ces neuvaines a paru chez l'imprimeur Ch. Paillart, à Abbeville (1 fr. 75 le mille).

Souvenez-vous, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur, de l'ineffable pouvoir que votre Divin Fils vous a donné sur son Cœur adorable. Pleins de confiance en vos mérites, nous venons implorer votre protection. O céleste trésorière du Cœur de Jésus, de ce Cœur qui est la source intarissable de toutes les grâces et que vous pouvez ouvrir à votre gré pour répandre sur les hommes tous les trésors d'amour et de miséricorde, de lumière et de salut qu'Il renferme. Accordez-nous, nous vous en conjurons, les faveurs que nous sollicitons. Non, nous ne pouvons essuyer de refus, et puisque vous êtes notre Mère, ô Notre-Dame du Sacré-Cœur, accueillez favorablement nos prières et daignez les exaucer. Ainsi soit-il. (100 jours d'ind., Pie IX, 1867).

Suppléments. — Voici les sujets traités en mai dans les Suppléments des *Voix :*

Sommaire du 4 : Les commencements du mois de Marie. — Le P. Marquette. — L'Indulgence plénière du Jubilé. — Semaine liturgique. — Chronique : Programme du prochain pèlerinage diocésain; Confirmation du 6 au 14; Chanoines d'honneur; Pèlerinage de la confrérie Sainte-Croix d'Orléans à Chartres; leur cantique; le R. P. Lecomte, à la cathédrale; les obsèques des cinq victimes du drame de Corancez; le Patronage St-Joseph, à Chartres. — Faits divers.

Sommaire du 11 : Les Rogations. — La Messe votive du Sacré-Cœur. — Respect à l'antiquité (souvenir des Frères de Charité). — Semaine liturgique. — Chronique : *Le Puits des Saints-Forts* (son histoire); le jubilé à Chartres; le mois de Marie; récompenses à nos archéologues; N.-D. des Champs, à Montainville; Confirmation à Clévilliers; programme du prochain pèlerinage de Pithiviers à Chartres; Fouilles archéologiques. — Faits divers.

Sommaire de 18 : N.-D. de Chartres et l'Angleterre au XIIe siècle (S. Yves). — Semaine liturgique. — Chronique : *Le Puits des Saints-Forts* (travail fait pour sa découverte); fête à Umpeau; Jeanne-d'Arc jadis fêtée à Châteaudun; annonce de la Fête des Trois-Maries à Mignières; Conseils pratiques pour le Jubilé; le P. Jumentier. — Bons souvenirs de Corancez (poésie). — Faits divers.

Sommaire du 25 : Le Puits des Saints-Forts; circulaire de Monseigneur au sujet des souscriptions pour la restauration de ce puits; première liste d'offrandes. — Semaine liturgique. — Ceux qu'on chasse. — Chronique : Annonce de la fête d'adoration à l'église Saint-Martin-au-Val, et de la fête des Vauroux, à Mainvilliers; *Pèlerinage* de *Pithiviers* à Chartres; St-Jean de Châteaudun, première communion; Loigny-la-Bataille, pèlerinage de la jeunesse

catholique; Prédications à Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou. — Nécrologie : M. Lemoine, ancien curé de Bailleau-sous-Gallardon. — Faits divers.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHEDRALE. — Le 2 juin, 1er dimanche après la Pentecôte, *Fête de la Sainte Trinité*, double de 2e classe (A 6 h., exposition du Saint-Sacrement et première messe). A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, sermon de charité en faveur de l'asile Sainte-Cécile, complies, procession et salut.— Réunion de la Confrérie pour recommandations.

— Mercredi 5 juin, à 3 h., premières vêpres de la Fête-Dieu. A 6 h., matines et laudes. Il y aura ainsi matines et laudes au chœur, à 6 h., les 6, 7, 8, 10, 11 et 12 juin (et procession dans l'intérieur de l'église, à 7 h., le 13).

— Jeudi 6, *Fête du Saint-Sacrement*, double de 1re classe avec octave. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement ; messes basses au chœur, à 6 h., 7 h. et 8 h. — A 9 h., office capitulaire : tierce, procession eucharistique avec station à trois autels, grand'messe et sexte. A 3 h., none, vêpres et complies, et à 6 h., matines et laudes.

— Vendredi matin, messe de l'Apostolat de la prière.

— Tous les vendredis de juin, salut en l'honneur du Sacré-Cœur.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche de la Trinité. A 6 h., exposition du Saint-Sacrement. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, procession et salut. (Pendant l'octave de la Fête-Dieu, exposition du S. Sacrement à la messe de 7 h. et salut à 8 h. du soir).

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — 2 juin, Trinité, A 6 h., exposition du S. Sacrement, à 10 h., grand'messe ; à 3 h., vêpres, réunion de la Confrérie, procession du T. S. Sacrement et salut. A 5 h. 1/2, ouverture de la retraite de Première Communion.

— Jeudi 6, fête du T. S. Sacrement. Solennité de la *Première Communion* des Enfants. A 8 h., messe. A 3 h., vêpres, sermon par M. l'abbé Curet, curé de Fains, et Renouvellement des Vœux du Baptême, salut.

— Vendredi à 9 h., messe d'actions de grâces ; à 3 h., vêpres, procession à N.-D.

— Samedi, 8, à 8 h. du soir, premier salut de l'octave.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 7 juin, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h., première messe. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Saint Sacrement. — A 4 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Le Cœur vaillant ou *Le Courage Chrétien*, Retraite prêchée aux Dames (Carême de 1901) — par M. l'abbé Lenfant, missionnaire diocésain de Paris. Un vol. in-16 carré, 2 fr. 50. Librairie Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.

Leçons pratiques et d'une spiritualité élevée que goûtera toute chrétienne dans ses luttes de chaque jour en vue de la loi divine et de l'éternelle récompense.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

de JUIN 1901

1er Juin, Samedi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) de l'octave, *semid.*, messe *Charitas*. Fin du temps Pascal, à Complies, *Salve Regina*.

2, **DIMANCHE, Ier après la Pentecôte**, fête de *la T. Ste Trinité, double de 2e classe*, messe *Benedicta*. — Vêpres de la fête ; mémoire de Ste Clotilde, du dim., de St Pothin et ses compagnons martyrs

3, Lundi. — Ste Clotilde, reine de France, *double*, messe *Mulier*.

4, Mardi. — St François Caracciolo, confesseur, *double*, messe *Factum*.

5, Mercredi. — N. Dame de Grâce, *double-majeur*, messe *Vultum*.

6, Jeudi. — Fête du **Très Saint Sacrement**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Cibavit*. — Vêpres de cette fête, mém. de St Boniface. (Pendant l'octave, Exposition du S. Sacrement).

7, Vendredi. — St Boniface, martyr, *double*, messe *Exultabo*.

8, Samedi. — De l'octave, *semid.* ; messe *Cibavit*.

9, **DIMANCHE, IIe après la Pentecôte**, *semid.*, messe *Factus es*. Au chœur, **Solennité de la Fête-Dieu**, et Procession solennelle extérieure du T. S. Sacrement.

10, Lundi. — De l'octave, *semid.*, messe *Cibavit*.

11, Mardi. — St Barnabé, apôtre, *double majeur*, messe *Mihi autem*.

12, Mercredi. — St Jean de St Facond, confesseur, *double*, messe *Os justi*.

13, Jeudi. — Octave de la Fête-Dieu, *double*, messe *Cibavit* ; mémoire de St Antoine de Padoue.

14. Vendredi. — **Fête du Sacré-Cœur de Jésus**, *double de 1re classe* ; messe *Egredimini*.

15, Samedi. — St Cheron, martyr, *double majeur* (du 28 mai), messe *Mittent*.

16, **DIMANCHE, IIIe après la Pentecôte**, St François Regis, confesseur, *double*, messe *Os justi*. Mémoire des SS. Cyr et Juliette. *Solennité de la fête du Sacré-Cœur de Jésus*.

17, Lundi. — St Avit, abbé, *semid.*, messe *Os justi*.

18, Mardi. — St Bède, confeseur et docteur, (du 27 mai), messe *In medio*.

19, Mercredi. — Ste Julienne de Falconiéri, vierge, *double*, messe *Dilexisti*.

20, jeudi. — SS. Gervais et Protais, martyrs, *semid.* ; messe *Salus*.

21, Vendredi. — St Louis de Gonzague, *double*, messe *Minuisti*.

22, Samedi. — Vigile de St Jean-Baptiste. — St Basile, évêque et docteur, *double*, messe *In medio*.

23, **DIMANCHE, IVe après la Pentecôte**, *semid.* ; messe *Dominus*. — 1res vêpres de St Jean-Baptiste.

24, Lundi. — **Fête de St Jean-Baptiste**, *double de 1re classe avec octave*, messe *De ventre*.

25, Mardi. — St Guillaume, abbé, *double*, messe *Os justi*.

26, Mercredi. — Les SS. Jean et Paul, martyrs, *double*, messe *Multœ*.

27, Jeudi. — De l'octave, *semid.* ; messe *De ventre*.

28, Vendredi. = Vigile des SS. Apôtres. — St Léon II, pape et confesseur, *semid.*, messe *Sacerdotes*.

29, Samedi. — Fête de **St Pierre et St Paul**, apôtres, *double de 1r classe* avec octave ; messe *Nunc scio*.

30, **DIMANCHE, Ve après la Pentecôte**, Commémoration de St Paul, apôtre, *double*, messe *Scio*. — Au chœur, Solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. IV, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — **JUILLET 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES
(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'Œuvre des Clercs de Notre-Dame a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

7e Numéro LA VOIX Juillet 1901
DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

LE BIENHEUREUX GRIGNION DE MONTFORT DEVANT NOTRE-DAME DE CHARTRES

Considérons un peu ce grand serviteur de Marie, pendant qu'il est encore séminariste à Saint-Sulpice de Paris :

Le Bienheureux ne néglige rien de ce qui peut entretenir sa tendre dévotion. Souvent on le voit pieusement agenouillé dans l'église de Saint-Sulpice, devant l'autel que l'amour d'Olier a consacré à Marie. Dans ce cher sanctuaire où le recueillement est si facile, il appelle le doux règne de sa bonne Mère sur la terre ; il lui demande surtout de prendre possession de son propre cœur, comme d'un domaine qui lui appartient. Désireux de favoriser cette piété extraordinaire, les maîtres de Louis lui avaient confié le soin d'orner l'autel de la Vierge. On devine avec quelle joie le nouvel emploi fut accepté, et si le jeune clerc le préféra à tous les honneurs de la terre.

Tous les samedis il avait coutume d'aller, en compagnie de plusieurs séminaristes, communier en l'église Notre-Dame. C'est là qu'avec la permission de son directeur, il fit vœu de chasteté, longtemps avant d'entrer dans les ordres. « A genoux aux pieds de sa bonne Mère, il s'abandonna aux mouvements de la plus tendre piété et consacra à Dieu dans son corps une victime pure et sans les souillures dont la jeunesse a coutume de se flétrir. »

Il fut aussi choisi pour se rendre en pèlerinage avec un condisciple à la célèbre église de Chartres, selon l'usage qu'avait établi M. Olier. « Il alla à Chartres, dit M. Blain, comme au jardin d'Eden. Ce lieu fut en effet pour lui un

paradis terrestre, où il reçut de grandes grâces... Arrivé à Chartres, il alla à la hâte se jeter aux pieds de l'image de la sainte Vierge, qu'on y honore dans la chapelle souterraine, avec la tendresse et la dévotion la plus sensible. Là, aux pieds de sa bonne Mère, son cœur était content et il pouvait dire avec saint Pierre : « Oh ! qu'il fait bon ici ! » Les moments lui étaient trop courts, il y demeurait avec un grand plaisir et en sortait avec regret. Il lui tardait d'y retourner, et lendemain ne venait pas assez vite à son gré. La fatigue de son voyage fait à pied ne se faisait plus sentir, ou s'il la ressentait encore, le lit n'était pas le lieu propre pour le délasser, mais l'oratoire célèbre de la sainte Vierge. Il y retourna donc au plus tôt, et n'en sortit que le plus tard qu'il put.

« Il y communia avec une ferveur et une piété que la grâce du lieu semblait mettre à son comble et y persévéra en oraison six ou huit heures de suite, c'est-à-dire depuis le matin jusqu'à midi, à genoux, immobile et comme ravi. L'heure du repas vint bien mal à propos interrompre ce doux repos en Dieu et ses entretiens avec la sainte Vierge : aussi comme il n'alla le prendre qu'avec peine, il en sortit au plus tôt avec joie pour se replonger dans une nouvelle oraison qui dura, dans la même posture et une égale dévotion, autant de temps que le matin, c'est-à-dire jusqu'à l'heure du soir qu'on l'avertit de se retirer. »

Quelle journée de grâces pour notre Bienheureux ! Comment, après ces communications si douces à son âme, après ces consolations célestes dont Marie le comblait, n'aurait-il pas chanté dans ses missions :

Que n'ai-je une voix de tonnerre
Afin de chanter en tous lieux
Que les plus heureux de la terre
Sont ceux qui la servent le mieux ?

Montfort est prêt pour le grand apostolat que la Providence lui réserve. L'Esprit-Saint, et Marie son épouse, les pieux personnages qu'il a consultés, les livres qu'il a étudiés, les propres réflexions de sa noble et grande intelligence, lui ont fait comprendre quelle place la Vierge bénie tient dans l'économie de la Rédemption. Il va désormais la prêcher dans le monde comme l'échelle mystérieuse de Jacob par où montent nos prières et descendent les grâces divines, comme

la route aisée, courte et sûre, qui mène promptement à Jésus-Christ.

Tout par elle
Rien sans elle,
C'est mon secret
Pour devenir parfait.

J.-M. Texier, *C. M.* (1)

UN TRAIT DE LA PROTECTION DE N.-D. DE CHARTRES AU XVIIe SIÈCLE.

Nous avons lu ce qui suit dans une notice sur la vénérable mère Marie de la Sainte-Trinité, première professe de l'Ordre des Carmélites, en France, et fondatrice des deux monastères de la ville et du faubourg de Troyes (1643) :

« Les mères carmélites de Chartres lui envoyèrent un morceau de la robe qui avait servi plusieurs années à l'image miraculeuse de Notre-Dame que l'on honore en cette ville. Elle la reçut avec la plus grande vénération ; et animée de son esprit de piété et de sa confiance au pouvoir de cette mère de miséricorde, elle plongeait des fragments de cette précieuse relique dans de l'eau qu'elle distribuait aux malades qui venaient en foule lui en demander. Elle profitait toujours de ces occasions pour les exhorter à se mettre en bon état de conscience, et à se rendre digne de la protection de la Sainte Vierge, à laquelle elle leur enjoignait de faire quelques prières. Il y eut plusieurs exemples de guérisons obtenues par cette eau, non seulement pour les maladies du corps, mais même pour celles de l'âme ; nous n'en rapportons qu'un :

Une personne agitée de peines intérieures des plus violentes, éprouvait surtout des tentations de blasphèmes contre Dieu ; son trouble était si grand qu'à l'Église même elle s'oubliait jusqu'à prononcer des paroles injurieuses à Jésus-Christ. Pour ne pas céder à ces détestables inspirations de l'esprit malin, cette pauvre créature se mordait la langue de telle sorte qu'elle en avait la bouche tout ensanglantée. Dieu permit qu'elle eût

(1) Nous devons un si important document sur le B. Gr. de Montfort à une belle publication (Revue trimestrielle in-8, éditée avec luxe et ornée de photogravures : 3 fr. par an) intitulée : *Le règne de Jésus par Marie*, organe de la doctrine spirituelle et des œuvres du B. L.-M. Gr. de Montfort. (R. P. Ant. Lhoumeau, à Saint-Laurent-sur-Sèvres, Vendée, ou bien, Librairie H. Oudin, 10, rue de Mézières, Paris.)

connaissance d'une dame qui avait été guérie d'une inflammation du foie par la vertu de l'eau dont nous venons de parler. La malade supplia cette dame de la présenter à notre révérende mère qui, lui parlant, reconnut l'impression du démon dans cette étrange disposition. La vénérable mère adressa par cette femme et avec elle plusieurs prières à la Sainte-Vierge, et lui fit prendre de cette eau pendant neuf jours; ce laps de temps écoulé, la malade, se trouvant entièrement délivrée, courut remercier sa divine libératrice et revint ensuite voir *N. V.* mère avec celle qui lui avait procuré cette connaissance; l'une et l'autre la supplièrent de lui permettre d'avoir quelquefois la grâce de la visiter; mais elle leur répliqua qu'elles ne la retrouveraient plus. En effet, notre charitable mère mourut quelque temps après cette entrevue. (Chroniques de l'ordre des Carmélites de l'ordre de Sainte-Thérèse depuis leur introduction en France. Tome III. — Troyes, Imprimerie d'Anner-André, imprimeur de l'Évêché, 1856.)

PRIÈRE DE JEANNE D'ARC AU SACRÉ CŒUR POUR LA FRANCE PÉNITENTE

Souvenez-vous !... aux jours lointains ! Roi de clémence,
Roi Jésus, votre voix m'appela... J'obéis.
Jours de deuil, jours de honte ! Et ce temps recommence,
Il se fait « grand pitié » dans notre doux pays !

Votre main dans ma main d'enfant mit une épée,
Votre cœur dans mon cœur mit l'ardeur des combats,
Seigneur ; et votre France, autour de moi groupée,
Reprit son sang parmi les peuples d'ici-bas.

Vous nous avez aimés en nos siècles de gloires ;
Vous nous avez aimés aux siècles des douleurs ;
Et l'étranger s'enfuit des bords de notre Loire,
Quand je vins « en nom Dieu » des champs de Vaucouleurs.

Vous nous avez aimés ; vous nous aimez encore ;
Nous pleurons nos oublis, nous acclamons vos droits ;
Sur nous, dans notre nuit, faites luire l'aurore
Du fond de votre Cœur, du haut de votre Croix !

J'ai lutté, j'ai vaincu, j'ai souffert et je prie ;
O Christ, ami des Francs, voyez leurs repentirs...
Pour rendre espoir, honneur, victoire à ma patrie,
Donnez-lui des héros ! s'il le faut, des martyrs.

Par nos combats pour vous, Jésus, par ma souffrance,
Par le feu du bûcher, par mes célestes Voix,
Au nom de Notre-Dame, au nom des Saints de France,
Sauvez-nous ! et régnez sur nous, comme autrefois.

Oui, la France a péché, mais j'ai payé pour elle ;
Je vous offre à genoux tous vos bienfaits reçus.
Écoutez, Seigneur Dieu, Jeanne la Pastourelle,
Et nous serons encor votre peuple, ô Jésus !

P. DELAPORTE.

LES SŒURS DE SOUS-TERRE « COMMISES AUX CRYPTES » XVIe et XVIIe SIÈCLES (2me *étude*).

Le protestantisme était venu se briser aux pieds de la Vierge de Chartres, comme y avait échoué l'invasion des Anglais. Pendant que le canon des huguenots battait nos murailles, Marie comme un bouclier,

« Au choc terrible des batailles, opposait son blanc tablier. »

Le siége était levé, et le 15 mars 1568, les Chartrains organisaient la procession de la délivrance, qu'ils célèbrent encore : c'est dire que le culte de la Madone druidique prit une extension prodigieuse, favorisée par la victoire récente et les pèlerinages fréquents de nos rois. C'est dire aussi que le puits des Saints-Forts, jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, était toujours entouré de vénération, et que les Sœurs, gardiennes de ce reliquaire antique, étaient plus que jamais fidèles à leur poste. Il y eut pourtant une modification assez importante à leur règlement, dont le formulaire a échappé à nos investigations. Le mal des Ardents, après avoir insensiblement diminué d'intensité, finit par disparaître; mais il y eut probablement des malades atteints d'autres maux qui venaient boire l'eau miraculeuse et pendant neuf jours se faire soigner à l'infirmerie de la crypte; car le 30 juillet 1505, il y avait une cérémonie imposante, celle de la réception d'une Sœur : « pour régir l'hôpital des saints lieux forts » dit positivement le texte capitulaire. Quoi qu'il en soit, le soin des malades est secondaire dans la mission des religieuses que les registres appellent désormais : « filles de Sous-Terre : commises aux cryptes : commises à la garde des cryptes : dames des Saints lieux-forts ». Il y en a toujours au moins deux, très souvent encore quatre, parmi lesquelles se trouve une supérieure qui signe les baux, parfois avec distinction ; citons quelques-unes de ces vénérables Sœurs :

1561, Catherine Martin (1); 1583, Verdune la Veillé, qui apparaît encore en 1585 (2); 1587, Jehanne Berruyer (3); 1620, Marie de

(1) Arch. dép. G. 230, f° 93 v. (2) *Ibid.* G. 242, f° 69. (3) *Ibid.* G. 242.

Cherres qui baillait encore, le 24 janvier 1625, un jardin à la porte des Epars : nous la retrouvons en 1635 (1); Barbe Le Tunais apparaît dès 1640; le vendredi 4 novembre 1644, autorisée de messire Jean-Baptiste Souchet, elle louait à Pierre Delouche, vigneron, un quartier et demi de vigne, sis à Saint-Cheron (2); 1651, Anne Bidault a la signature très belle (2).

1660, le vendredi dernier jour de septembre, la dame Mathurine le Vilain passait un bail qu'elle faisait suivre d'un pieux monogramme représentant un M majestueux traversé d'une barre supportant la croix et lui servant de véhicule (3); 1668, Jeanne Petion, en compagnie de Jeanne de Sabrevois, de Marie Baigneaulx et de Bienvenue Pousset, passaient de nombreux baux, parmi lesquels nous remarquons celui d'un jardin près de Sainte-Foy loué à Gillot, jardinier à la place des Epars (4), avant de mourir elle léguait à l'église de Sous-Terre trois minots au terroir de Beaulieu (champtier de Malaguet) (5).

Quoique le règlement nouveau concernant les Dames de Sous-Terre n'ait été définitivement approuvé que dans la séance capitulaire du 15 janvier 1738, nous sommes persuadé qu'il fut mis en pratique, au moins dans ses grandes lignes, dès l'époque à laquelle nous sommes arrivés. Voici donc la copie intégrale de ce factum qui a beaucoup d'analogie avec le règlement actuel des Sœurs de Sous-Terre.

Les Sœurs doivent se lever assez matin tous les jours pour accommoder les lampes, ouvrir les portes (6), et porter à la sacristie l'eau et les autres choses nécessaires avant qu'on commence aucune messe. Elles accommoderont pareillement le soir celles des lampes, qui doivent brûler durant la nuit. Elles tiendront les autels, leurs chapelles et même leurs cellules très propres. Elles changeront les nappes de tous les autels dans les temps convenables, et lorsque quelques-unes se trouveront gâtées par accident; elles feront la même chose des autres linges qui servent au

(1) *Ibid.* G. 253, f° 181. G. 257, f° 57. (2) *Ibid.* G. 257, f° 306, 355, 420, 461. (2) *Ibid.* G. 257, f° 550. (3) *Ibid.* G. 251. (4) G. 260, f° 54 G. 263, f° 7, 14, 17, 36 v. G. 2 9, f° 188. (5) *Ibid.* G. 131, caisse IV, f° 125 v. D'après les données locales, les Petion auraient eu de nombreuses ramifications aux environs de Beaulieu. On connaît la boutade que Petion, curé de Gellainville, a consignée dans ses registres : « Les Français légers en tout, Aux modes consacrent tout : D'impôts surchargés en tout, Un bon mot les console de tout : Prodigues de leurs biens en tout, Ils n'amassent rien du tout, etc.

(6) Est rapporté que les sœurs se plaignent que le matin à 4 heures, lorsqu'elles ouvrent la porte de l'église qui est sous le clocher, elles ne sont point en seureté, attendu que les soldats et officiers qui sont icy veuillent entrer sous terre. — Ladite porte sera fermée jusqu'à huit heures. — Reg. cap. 20 oct. 1756. Bibl. munic. de Chartres. Mss. 1009, f° 437 v.

saint sacrifice. Elles raccommoderont les ornements et les linges qu'elles sont tenues de raccommoder et feront toutes les choses qu'elles sont obligées de faire suivant l'usage. Elles auront un inventaire de tous les linges et meubles de la chapelle, et elles en feront le recolement toutes les années en présence de quelqu'un de MM. les commis.

Elles se trouveront exactement vers le midi avec les officiers de la sacristie pour faire la recherche dans toutes les chapelles, afin qu'il n'y reste personne, après quoi elles fermeront diligemment toutes les portes.

Elles tiendront toujours fermée celle par laquelle elles ont coutume de sortir, et elles ne l'ouvriront jamais qu'elles n'aient regardé par la jalousie quelles sont les personnes qui se présentent.

Elles n'ouvriront point aux personnes étrangères qui désireraient voir la chapelle ou faire leurs prières, à moins qu'elles n'aient avec elles un des officiers de l'église. Si ces personnes étaient en grand nombre, et qu'il y eût des hommes, elles exigeront qu'ils amènent avec eux un des messieurs : elles compteront exactement les personnes qui entreront et sortiront, de peur qu'il n'en reste quelqu'une, et elles tiendront la porte de leur cave fermée afin que personne ne puisse s'y cacher.

Si quelque personne voulait faire ses prières dans la chapelle, il restera au moins une Sœur avec elle pendant tout temps qu'elle y sera.

Elles ne sortiront jamais hiver et été, après que le soleil sera couché, et si elles étaient dehors, elles rentreront aussitôt qu'elles s'apercevront qu'il est couché.

S'il n'est pas possible d'observer exactement cette règle les jours de lessive, elles entreront et sortiront toujours trois ou quatre ensemble.

Les Sœurs ayant ordinairement avec elles une personne pour les aider, elles coucheront au moins deux dans les cellules tant l'été que l'hiver. Elles se souviendront que faisant leur demeure ordinaire dans un lieu saint, elles doivent édifier tant par leur conduite que par la modestie de leurs habits les personnes que la piété y amène.

Elles n'admettront avec elles dans leurs cellules que des personnes qui puissent contribuer à leur édification.

La dernière reçue aura beaucoup de déférence pour son ancienne, et elles vivront ensemble dans une grande union.

Enfin elles se souviendront que Madame Leferon leur a donné sept minots de bled pour dire un *Salve Regina* tous les samedis et elles y seront exactes. »

A la lecture de ce règlement copié intégralement (1) on remarquera avec tristesse qu'il n'est pas question du puits des Saints Forts : il a disparu complètement, et sa disparition a fait cesser les obligations propres aux Sœurs, par rapport aux malades qui faisaient de longues stations près de son orifice.

En 1645, explique M. Merlet, qui ne parle d'ailleurs que d'après les textes capitulaires, commencèrent les travaux de transformation : on fit la cloison à laquelle fut adossé le rétable du nouvel autel ; on peignit ensuite les voûtes de la chapelle depuis la cloison jusqu'à la porte par où on allait au logement des dames de Sous-Terre : entre la balustrade qui entourait l'autel de la Vierge et l'autel même depuis le niveau du sol jusqu'à la retombée des voûtes l'on posa un lambris de marbre (2). Le chanoine Cisternay fit murer le caveau ou prison de St Savinien et le puits des saints Forts ; on fit courir le bruit que l'orifice du puits se trouvait sous le nouvel autel. »

Tel est le fait matériel qui ressort du témoignage des historiens du temps. Claude Estienne, un savant chanoine, déplorait la disparition de ce reliquaire antique. A la suite, il dut y avoir bien des réclamations, témoin ce fait : « En 1700 on apporta en séance capitulaire une inscription : pour estre mise au dessus du puits des saints Forts »; il n'est pas dit qu'on l'ait placée, alors que le registre spécifie formellement qu'on a suspendu l'inscription concernant les fondations du chanoine Claude Louppereau. Les Sœurs ignoraient-elles l'emplacement de ce puits, première raison d'être de leur hôpital ? N'avaient-elles plus des données, des traditions ? Et, la mort dans l'âme, expliquaient-elles aux visiteurs, en quête des curiosités locales, que le puits avait été bouché, et que l'orifice était sous le marchepied de l'autel ? Pourquoi donc enfin la disparition de ce puits miraculeux dans lequel le légendaire enfant de Chœur étant tombé, avait éprouvé la maternelle tendresse de Marie ? Sur les motifs ou les prétextes de cette destruction nous n'avons trouvé dans les histoires de la cathédrale aucun renseignement certain.

Abbé GUILLON

NOS MISSIONNAIRES CHARTRAINS

La Société des Missions étrangères (Paris, 128, rue du Bac) a fait paraître récemment sa publication annuelle, où elle donne le compte rendu de ses travaux en 1900.

(1) Bibl. municip. de Chartres, mss. 1009. Reg. cap. du 15 janvier 1738, f° 5 et 6. Nous ne saurions trop remercier MM. Bellier de la Chavignerie et Buisson G., de leur gracieuse complaisance.

(2) L'ancienne Chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre, p. 23.

Le volume est de 440 pages; c'est-à-dire qu'il contient encore plus de récits qu'à l'ordinaire. Et ces récits, joints aux tableaux de statistiques des missions sont d'un grand intérêt pour quiconque désire les progrès de l'évangélisation dans le monde. Ce qu'on ne peut lire surtout sans une vive émotion ce sont les belles pages consacrées au souvenir des apôtres martyrs. Les notices sur les persécutions de Chine ou de Mandchourie et sur ceux qui en ont été les victimes sont de nature à inspirer non seulement une admiration profonde pour nos compatriotes massacrés, mais une plus grande générosité d'âme au service du Seigneur qu'ils ont aimé jusqu'au dernier sacrifice, jusqu'à la mort.

Dans le cours de ce beau volume, nous avons trouvé des pages qui intéressent particulièrement la gloire de N.-D. de Chartres : ce sont celles où il est question de religieuses ou de prêtres formés jadis près de son sanctuaire béni, et devenus apôtres en Orient.

Voici des passages concernant ainsi deux de nos missionnaires et des Sœurs de Saint-Paul de Chartres :

1º Nous lisons dans les comptes rendus du Japon les lignes suivantes :

« A signaler pour l'Aomorie, écrit M. Faurie, le bon effet produit dans l'opinion par la propagande ou plutôt par la distribution des livres du P. Ligneul (1). J'ai voulu me payer le plaisir de voir la tête de tous ces intellectuels, qui croient en être arrivés au point où il n'y a rien plus rien à apprendre. Je soupire après la publication d'un livre qui leur dise que, s'ils sont stylés pour l'armée, pour les postes et télégraphes, pour les chemins de fer, banques et autres administrations, ils restent encore bien arriérés en matières de religion et de moralité. Ce livre-là, composé par un Japonais surtout, je le regarderais comme le meilleur ouvrage de propagande.

A Hirosaki, le centre le plus populeux du département de l'Aomori, le catholicisme est en progrès. C'est un journal qui l'a proclamé, en constatant que par ailleurs le protestantisme baissait. Dix nouveaux baptêmes d'adultes ont été administrés, et dix-neuf catéchumènes font actuellement leur préparation prochaine. C'est de Hirosaki qu'est sorti notre premier prêtre indigène. »

Le missionnaire de Morioka, M. Deffrennes, avoue n'avoir jamais rien de bien spécial à signaler sur l'état de son district pendant le dernier exercice; mais il s'étend assez longuement et avec intérêt sur les œuvres *des Sœurs de Saint-Paul de Chartres*. « Leur école, écrit-il, est en pleine prospérité : les élèves y affluent, et elles appartiennent en général à la classe dirigeante. C'est une

(1) Ancien professeur au petit séminaire de Chartres.

première récompense des sacrifices que les religieuses se sont imposés en ajoutant une aile à leurs premières constructions. Une autre récompense, plus précieuse, c'est que l'école est devenue un puissant moyen d'action à l'extérieur et partant une source sérieuse d'espérances au point de vue de la conversion des âmes. Les élèves s'édifient chaque jour au contact des Sœurs, et elles communiquent leur édification autour d'elles, rien ne se passant à l'école qui ne soit connu au dehors. Elles s'intéressent à la région; il n'est pas rare même qu'elles demandent le baptême, et beaucoup d'ailleurs viennent assister à l'instruction du dimanche. Nombre de celles qui ne sont pas baptisées, n'en ont pas moins des idées chrétiennes qui un jour porteront leurs fruits. Pour en donner un exemple, qu'il me suffise de rappeler que les anciennes élèves, s'étant réunies à l'occasion d'une fête, demandaient comme une faveur un des ouvrages que M. Ligneul a publiés sur l'action de la femme dans les œuvres de charité et réclamaient du Père, alors de passage à Morioka, un entretien sur les qualités des mères de famille. Et, chose à remarquer, l'association de ces anciennes élèves comprend des femmes de juges, de médecins et de fonctionnaires. C'est une preuve frappante que nos écoles contribuent puissamment à orienter les cœurs du côté de la religion. »

2° Nous lisons dans les comptes-rendus de Mandchourie septentrionale :

M. Maillard (1) qui vient d'être nommé, est le premier missionnaire qui ait été chargé du district d'I-toung-tcheou. Or, voici ce qu'il écrivait le 14 juin, à son Vicaire apostolique :

« Le district que vous m'avez confié n'a pas moins de 170 kilom. dans sa plus grande longueur et 80 dans sa plus grande largeur. A mon arrivée, la secte des *jeûneurs*, encouragée par les païens, a voulu renouveler la tentative qui, l'année dernière, leur avait réussi en partie. Mal leur en a pris. Les principaux meneurs ont été arrêtés et leurs affiliés ont dû payer leur méfaits d'aujourd'hui et les dégâts qu'ils avaient commis autrefois.

« C'est le petit poste d'Ing-tcheng-tsé qui avait le plus souffert; c'est aussi celui qui s'est le mieux relevé, et ses catéchumènes, en ce moment au nombre d'une centaine environ, inspirent le respect. Il serait injuste de ne pas citer ici, à l'honneur de notre sainte religion, le courage du catéchiste et de plusieurs chrétiens. Pendant le sac de l'oratoire, le vieux, mais fervent catéchiste, impuissant contre les forcenés qui brisaient l'autel, déchiraient et souillaient les images, se contentait de pleurer et de prier pour les

(1) M. Joseph Maillard, clerc de N.-D. de Chartres, entré aux missions étrangères il y a quelques années.

bourreaux de sa bien-aimée chrétienté. Mis ensuite en demeure de confesser sa foi, il le fit d'une manière admirable. Lié sur un billot, tandis qu'un des bandits ne cessait de brandir la hache sur sa tête, il louait et glorifiait Dieu, jusqu'à ce qu'un des malfaiteurs, plus humain que les autres, arrivât pour le délivrer. Quelques autres chrétiens et catéchumènes souffrirent également, sans se plaindre, les coups et les plus outrageantes avanies. Je dois aussi un mot à la louange des héroïques femmes d'I-ma-tchan. Insultées et outragées publiquement chaque fois qu'elles se rendaient à l'oratoire pour étudier la doctrine, elles n'en persévérèrent pas moins, et leur volonté tenace, leur irréprochable conduite finirent par avoir raison de la mauvaise foi de leurs compatriotes. »

Mgr Lalouyer, en nous envoyant ces lignes, se plaît à faire remarquer que M. Maillard, bien qu'arrivé depuis quelques mois seulement à I-toung-tcheo, a pu, grâce à son zèle et à son infatigable activité, y baptiser 127 païens.

6me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

Anonymes	5 60
D. C. à Denonville	1 30
M. Imbault, r. des Changes	4
M. Bézard, curé de Morancez	4
Communauté de la Providence, à Chartres	10
Anonymes	4
M. René Hoyau, à Paris	3
M. Domien, curé de Viabon et sa paroisse	12
M. Bigot, curé de Lanneray et sa paroisse	6
Mme Melin, à Chartres	50
Mme B.	1
Mme Chenu, à Aunay-sous-Auneau	5
Mme Brou et ses deux fils jésuites : R. P. Alexandre et R. P. Augustin	30
Mme des Mazis à Montmarault (Côte-d'or)	10
M. Colas, curé de La Croix-du-Perche	50

M. Vangeon, curé de Nogent-le-Phaye	5
Une famille	2
M. H. B.	5
Mlle Laure Madelin	2
M. Tremblin, à Nogent-le-Rotrou	10
Mlle Janssens, à Romainville	10
M. Laigneau, curé-doyen de Nogent-le-Roi et sa paroisse	15
Un enfant de Marie de Moulins	5

Offrandes recueillies par la Croix d'Eure-et-Loir

M. de Boislaville	20
M. l'abbé Cuissard, curé de St-Denis-les-Ponts	5
M. l'abbé Denizet, curé de St-Valérien, Châteaudun	5
M. Boureau	5
M. Fouquet	2

Mme veuve Sursain-Fillon (pour être préservée d'accident, elle et sa famille. 5
M. le curé du Coudray. . 2
M. le curé de Lumeau . . 5
M. le curé de Toury . . . 4
M. Camboulives, à Toury. 1
M. l'abbé Delaunay. . . . 5
Anonyme de Flers 5
Anonyme de Mignières. . 1
Anonyme. 0 50
M. le curé de Roinville. . 5

Offrandes recueillies par le Journal de Chartres

Comtesse de Bouthillier-Chavigny. 20
M. L.-V. 2

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 30 Juin au 7 juillet.

30. 5me dimanche après la Pentecôte. — *Comm. de S. Paul*, apôtre, double-majeur. — S. Paul associa ses efforts à ceux de S. Pierre pour achever la fondation de l'Eglise de Rome. Il fut condamné au supplice avec S. Pierre ; mais il eut, en qualité de citoyen romain, la tête tranchée par le glaive ; son corps, d'abord enseveli sur le chemin d'Ostie, là où s'élève la basilique de S. Paul-hors-les-murs, a été réuni ensuite à celui de S. Pierre.

1er juillet. Lundi. — *Octave de S. Jean-Baptiste.* — Le huitième jour, on vint circoncire l'enfant. On lui donnait le nom de son père, Zacharie ; mais, à l'étonnement de tous, Elisabeth déclara et Zacharie écrivit que Jean était son nom ». Ce nom signifie grâce et miséricorde ; et c'est pourquoi Dieu l'avait destiné au précurseur de sa grâce et de sa miséricorde. Que ce nom sur nos lèvres, à l'entrée de ce mois, ouvre à nos âmes les trésors de miséricordieuse bonté que sur les lèvres d'Elisabeth et les tablettes de Zacharie.

2. Mardi. — *Visitation de la Ste Vierge*, double de 2me classe. — « Soyez amies, ô femmes chrétiennes, comme Marie et Elisabeth ; que votre amitié s'exerce par la piété ; que vos conversations soient pleines de Dieu : Jésus sera au milieu de vous et vous sentirez sa présence. O Dieu, sanctifiez les visites ; ôtez-en la curiosité, l'inutilité, la dissimulation et la tromperie ; faites-y régner la cordialité et le bon exemple. » (Bossuet)

3. Mercredi. — *Ste Ménégonde*, veuve. — Née à Chartres, à la fin du sixième siècle, elle doit être considérée tout spécialement par les chrétiennes de cette ville et du diocèse comme une patronne puissante auprès de Dieu. Elle se distingua, surtout après la mort de son noble époux et de ses deux filles bien-aimées, par des habitudes de grande austérité et par de nombreux miracles pour la guérison des malades. Elle passa ses dernières années et mourut à Tours près du tombeau de S. Martin.

4. Jeudi. — *Ordination et Translation de S. Martin*, évêque. — S. Martin, évêque de Tours, est bien l'un des saints les plus populaires de France. Les circonstances qui amenèrent et entourèrent sa promotion à l'épiscopat lui ont donné assez d'importance pour qu'on en fêtât l'anniversaire. Quant à ses saintes reliques déposées successivement en plusieurs églises et enfin dans la basilique qui lui fut consacrée, elles ont dû une glorification croissante aux miracles opérés près d'elles.

5. Vendredi. — *S. Antoine M. Zaccaria*, confesseur. — S. Antoine-Marie Zaccaria, né à Crémone en 1502, mourut le 5 juillet 1539. On lui doit le pieux usage de sonner les cloches les vendredis à l'heure où expira Notre-Seigneur et d'exposer solennellement le Très-Saint Sacrement pendant trois jours. Ce fut l'origine de l'adoration des quarante heures. Précurseur de S. Charles Borromée dans la réforme du clergé, des monastères et des mœurs publiques, il institua les Clercs Réguliers de S. Paul, les Angéliques et plusieurs associations de laïcs. Ses fils et ses filles furent les dignes instruments dont se servit le saint archévêque de Milan pour accomplir son œuvre de réformes religieuses. Les nombreuses grâces obtenues pendant trois siècles par son intercession lui ont mérité les honneurs des autels. Sa canonisation a eu lieu le 27 mai 1897.

6. Samedi. — *Octave des S. Pierre et S. Paul.* — Puisse se communiquer à nous comme aux apôtres cette flamme qui consume le Cœur Sacré du Divin Rédempteur ! Elle convient à toute âme chrétienne, qui sait dire chaque jour à Dieu : « *Adveniat regnum tuum* : Que votre règne arrive !... Je veux y contribuer par l'influence de mes exemples, de mes humbles conseils, de mes prières.

7. 6me Dim. après la Pentecôte. *Fête du Précieux Sang de N.-S.*

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Conférence ecclésiastique. — Elle est ajournée au 9 juillet

Ex-voto. — Une garniture d'autel et une aube.

Lampes. — 83 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en juin, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 60 ; devant N.-D. du Pillier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachin, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 7.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en juin, 35 enfants, dont 19 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de

Chartres, en juin, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Orléans, Versailles, Angers, Vannes, Bordeaux, Clermont, Toulon, Soissons, Cambrai, Namur (Belgique).

Parmi les pèlerins de juin devant N.-D. de Chartres, nous sommes heureux de signaler : Mgr l'archevêque de Besançon ; des religieux de la Compagnie de Jésus, des ordres de Saint-François et de Saint-Dominique ; plusieurs Frères des Écoles chrétiennes et des religieux de divers instituts. Des groupes venus de Paris, d'Orléans, de Gazeran (Seint-et-Oise) ; les enfants de première communion de Saint-Aignan ; de Champhol, de Mainvilliers, etc...

La Neuvaine du Sacré Cœur, à la chapelle de la Visitation, à Chartres, s'est terminée le dimanche 23 juin, avec la solennité et l'entrain que nous avons déjà signalés pour les jours précédents. Nous avons dit dans notre supplément du 23, les bonnes impressions laissées dans les âmes par les instructions du R. P. de Chabannes, prédicateur de la neuvaine.

Pour le Pèlerinage des hommes à Jérusalem (départ de Marseille 28 août, retour à Marseille le 20 septembre) nous avons donné une annonce détaillée dans notre Supplément du 8 juin, en ajoutant qu'il fallait s'adresser au plus tôt, pour renseignements et inscription au Secrétaire des Pèlerinages, 8, rue François Ier, Paris, VIIIe. — Voici qu'un ecclésiastique de Chartres, ancien pèlerin de Jérusalem, vient de nous adresser, pour insertion dans la *Voix*, la lettre suivante :

« Monsieur le Chanoine. — Les Pères de l'Assomption espèrent que, dans leur prochain pèlerinage d'hommes en Terre-Sainte, les groupes d'anciens pèlerins de chaque diocèse pourront se faire représenter par un pèlerin qui serait leur délégué et dont ils paieraient le billet.

Je vous serais bien reconnaissant de dire dans la *Voix* que cette pensée généreuse a été bien accueillie à Chartres : l'œuvre s'est accomplie en partie du moins ; encore quelques cotisations, et le pieux laïque choisi dans la classe peu aisée pourra partir prier, se fortifier dans le bien.

Que si quelque âme pieuse désirait s'associer à cette idée, elle aurait le mérite de son aumône, et travaillerait en même temps à une œuvre patriotique à cette heure où toutes les nations, attirées mystérieusement vers l'Orient, veulent y développer leur influence. »

Ordination et premières messes. — Pendant que le présent numéro de la *Voix* est sous presse une retraite prêchée au Grand Séminaire de Chartres par le R. P. Alvarez, dominicain, prépare l'ordination générale du samedi 29 juin.

Seront ordonnés, dans le chœur de la cathédrale, par Mgr l'Evêque de Chartres, quarante huit séminaristes : 15 pour la tonsure ; 14 pour les ordres mineurs ; 11 pour le sous-diaconat ; 8 pour la prêtrise.

Les ordinands pour la prêtrise sont : MM. Lanusse, de Aucun (Hautes-Pyrénées) ; Chauveau, de Réclainville ; Denizet, de Cormainville ; Juteau, de Fresnay-le-Comte : Naslin, de Nyoiseau (Maine-et-Loire) ; Pector, de Jonville (Meuse) ; Pelatan, de Bondons (Lozère) ; et Piédallu, du Mée. Tous ces jeunes gens, bien que originaires de différents diocèses, ont fait leurs études dans le diocèse de Chartres ; tous les ont commencées à la Maîtrise de la Cathédrale.

En qualité de clercs de Notre-Dame de Chartres, ils seraient heureux de pouvoir tous célébrer, le 30, leur première messe à l'autel de N.-D. de Sous-Terre qui bénit leur premier noviciat sacerdotal et reçut leurs premiers engagements au service du sanctuaire. Trois auront cette faveur : M. Naslin, à 6 heures ; M. Juteau, à 6 heures trois quart ; M. Denizet, à 7 heures et demie ; cette troisième messe sera précédée d'une allocution, et le personnel de l'Œuvre des Clercs y assistera ; les enfants de chœur y chanteront.

Les messes ordinaires de 6 heures 1/2 et de 7 heures 1/2 auront lieu à la chapelle de Saint Joseph.

Paroisse Saint-Aignan. — Jeudi 20 juin avait lieu à Saint-Aignan, la fête de la Sainte-Enfance, fête charmante dans son joyeux décor de fleurs et de jeunesse. Le soir s'ouvrait le *Triduum* en l'honneur du Sacré Cœur, prêché, cette année, par le R. P. Lantoin, de Montmartre. Un grand nombre de personnes se sont pressées pour l'entendre, et aujourd'hui dimanche a lieu la clôture de ces fêtes par la confirmation que Monseigneur donnera à Saint-Aignan, à 3 heures.

Mercredi 26 juin, pèlerinage à Montmartre, présidée cette année par Mgr l'Evêque ; le pèlerinage partira de Chartres par le train de 7 heures 2 du matin, et reviendra par le train partant de Montparnasse à 6 heures. — Ainsi s'exprimait, il y a huit jours, la *Croix d'Eure-et-Loir*. — Le pèlerinage s'est accompli dans les meilleures conditions. Belle et édifiante cérémonie, à l'église du Vœu national. Aujourd'hui 27 juin, nous ne pouvons donner plus de détails.

Nogent-le-Rotrou. — *Petit Séminaire.* — La fête de l'adoration du T. S. Sacrement, célébrée au Petit Séminaire, le dimanche 16 juin, a été un vrai jour de triomphe pour Notre-Seigneur.

La chapelle était plus magnifiquement ornée que jamais. A aucun instant depuis la première messe du matin jusqu'à l'heure des vêpres, les groupes de fidèles ne cessèrent de se succéder devant le T. S. Sacrement.

La grand'messe célébrée par M. le curé de Saint-Laurent fut chantée en musique par les élèves.

Le soir la cérémonie se termina par une procession très solennelle dans les cours et jardins de l'établissement. Des reposoirs qui étaient, chacun dans leur genre, de petits chefs-d'œuvre de grâce et de bon goût, avaient été élevés par les différentes classes.

L'office du soir, fut présidé par M. le curé de Souancé, qui était accompagné d'une vingtaine de prêtres, venus de la ville et des environs. En avant du clergé, se déroulait une longue théorie d'enfants de chœur aux riches costumes, évoluant dans l'ordre le plus parfait. Au dernier reposoir une instruction fut donnée par Mgr de Durfort, prélat de la maison de Sa Sainteté. Sa parole si évangélique, sa diction si nette, si vivante, a profondément édifié son immense auditoire.

Jamais foule si grande n'était venue à cette fête. Une heure avant les vêpres, on ne pouvait déjà plus pénétrer dans la chapelle.

Tout le monde se retira vraiment émerveillé et très heureusement impressionné par la tenue si édifiante des élèves de cet établissement qu'on aime, et vraiment émerveillé par cette pieuse cérémonie qui a pour unique but de consoler un peu le Divin Maître de l'indifférence ou du mépris dont trop souvent aujourd'hui on l'entoure dans son Eucharistie. — X.

A la Communauté de Saint-Paul. — Fête d'adoration mensuelle célébrée très pieusement et très solennellement dans la chapelle de cette communauté, le jeudi 20 juin. Excellente instruction donnée par M. le chanoine Monnet, curé de Vertaizon, près Clermont-Ferrand.

Honneur aux vieux serviteurs d'églises ! — La semaine dernière avait lieu à Fains une belle cérémonie pour l'inhumation d'un vieux chantre qui, pendant 45 ans, mit tout son cœur et toute sa voix à célébrer les louanges de Dieu au lutrin de son église. Louis Robinet, c'était son nom, avait l'estime de tous ceux qui le connaissaient; une nombreuse assistance a pris part à l'office funèbre.

Un autre chantre vient de mourir, plus âgé encore et après de plus longs services dans la paroisse de Berchères-les-Pierres. C'est le 13 juin que les derniers devoirs ont été rendus à M. Denis Lhopiteau, décédé dans sa 86e année. Il chantait au saint lieu depuis l'âge de 10 ans ; il avait toujours eu l'amour des cérémonies saintes et des mélodies liturgiques. On nous dit que depuis longtemps il avait établi dans sa chambre deux énormes livres de lutrin et qu'il chantait là habituellement l'office de chaque jour. Dernièrement encore, de son lit, il chanta l'office de la Pentecôte

en disant à son entourage : « C'est ma dernière messe.... mais elle est belle ! » — On se souviendra de M. Lhopiteau comme d'un chantre à la voix belle et sonore, il ne sera pas oublié comme chrétien fidèle et attaché aux pratiques de l'Eglise. Il est mort dans de grands sentiments de foi, après réception des derniers sacrements.

Pèlerinage du Petit Séminaire Saint-Cheron à l'église du Sacré-Cœur à Loigny-la-Bataille. — Le dimanche 23 juin, le Petit Séminaire tout entier est allé en pèlerinage à Loigny-la-Bataille. Il répondit ainsi à l'appel du Comité de l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne* qui a invité tous les établissements d'enseignement libre à renouveler leur Consécration solennelle au Sacré Cœur, pendant le mois de juin, en cette première année du vingtième siècle.

Tous ceux qui connaissent Loigny savent quelles impressions peuvent y trouver des jeunes gens chrétiens, et surtout des âmes avides de l'idéal sacerdotal.

Les offices de la journée furent chantés par les séminaristes. On parcourut tout le champ de bataille d'Orgères à Loigny et de Villepion à Villours. On pria à l'ossuaire, au monument et sur la tombe du général de Sonis. On fit une procession au bois des Zouaves. Une foule considérable était venue de Loigny et des paroisses voisines se joindre aux élèves du Petit Séminaire, sous la conduite de M. le doyen de Terminiers et de MM. les curés voisins.

M. le Supérieur parla deux fois, à la messe et aux vêpres, pour tirer les conclusions de ce magnifique pèlerinage. Ces conclusions se résument dans l'esprit de sacrifice et dans les paroles de Saint Paul à Timothée : « *Travaillez et souffrez comme un bon soldat du Christ...* »

A ce sujet, nos séminaristes n'avaient-ils pas d'ailleurs sous les yeux le plus actuel des modèles dans la personne de ce héros survivant de la bataille, qui s'appelle pour le monde entier « le curé de Loigny », chevalier de la Légion d'honneur, lauréat de la Société d'encouragement au bien, lauréat du prix Montyon... et ancien élève du Petit Séminaire ?... — X.

Suppléments. — Voici les sujets traités en juin dans les suppléments de la *Voix* :

Sommaire du 8 juin : Le règne du Sacré Cœur. — Semaine liturgique. — 3me liste de souscription pour la restauration du Puits des Saints-Forts. — Chronique diocésaine : Clôture du Mois de Marie ; Programme de la neuvaine du S. C. à la Visitation ; L'asile de Ste-Cécile ; Cérémonies à St-Hilaire-sur-Yerre, à Châteaudun,

à Nogent-le-Rotrou, à Baignolet, à La Mancelière-Les Châtelets, à Ozoir-le-Breuil. — Faits divers.

Sommaire du 15 : Le Sacré Cœur de Jésus. — La deuxième communion. — Semaine liturgique. — 4me liste de souscription (P. des SS. F.). — Chronique diocésaine : Pèlerinages à Chartres ; Procession de la Fête-Dieu ; Conférence de M. de Lapparent ; L'abbé Gohon ; Souvenir de nos défunts (services anniversaires pour M. l'abbé Leroy et M. l'abbé Billarand) ; Œuvre des séminaires. — Mme Paul Letartre de Tachainville. — Faits divers.

Sommaire du 22 : Du monde au sacerdoce (Mgr d'Outremont). — Lettre d'un missionnaire chartrain de Corée.— 5me liste de souscription (P. des SS. F.). — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Mgr Mollien aux fêtes de N.-D. de Brébières (Albert, Somme) ; La Neuvaine du S. C. à la Visitation ; Corancez, première communion : Procession de la Fête-Dieu, au Séminaire de St-Cheron, à St-Pierre de Chartres, à l'Imm.-Conception de Nogent, à St-Valérien de Châteaudun. — Faits divers : Bref du Pape pour le chant grégorien ; etc.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je veux vous annoncer la guérison de ma maladie. Je remercie N.-D. de Chartres pour cette guérison après neuvaine faite à mes intentions. (A. T., à D., diocèse de Srasbourg).

2. Actions de grâces pour guérison obtenue par l'intercession de N.-D. de Chartres. (H. B., du diocèse de Chartres).

3. J'avais demandé une neuvaine et une lampe pour mon fils gravement malade. Il est guéri. Gloire à N.-D. de Chartres ! Merci à ceux qui ont prié pour nous, et particulièrement aux clercs de N.-D. qui ont bien prié ! (M., à Y., diocèse de Chartres).

4. Une mère reconnaissante à N.-D. de Chartres qui a guéri son enfant. (Chartres, L. L., 15 juin 1901).

5. L'opération a très bien réussi. Mon frère que je vous avais prié de recommander à N.-D. avant cette opération, s'y était préparé par la réception des sacrements. Reconnaissance à N.-D. de Chartres ! (R., à M., diocèse de Versailles).

6. En remerciement d'une grâce que m'a obtenue N.-D. de Chartres, je vous demande une messe en son honneur. Priez pour moi, pour ma famille, pour plusieurs autres intentions. (M.)

7. Je remercie N.-D. de Chartres qui nous a exaucés. Ci-joint l'offrande que j'avais promise en recommandant ma chère malade. (H., Ch., diocèse de Chartres).

8. Vouée à N.-D. de Chartres depuis ma naissance, guérie deux fois par son intercession, je viens renouveler ma consécration à

cette bonne Mère et demander part aux prières de son archiconfrérie. (E. D., à Paris).

9. Veuillez nous recommander, nous et nos enfants, à la protection toute spéciale de N.-D. de Chartres. (H. et F. O.)

10. Une messe d'action de grâces, s. v. p. et un cierge devant N.-D. (A., à R., diocèse de Chartres).

11. Dans un jour de détresse, j'avais fait une promesse à N.-D. de Chartres. Elle est venue à mon secours. je remplis ma promesse. Continuez de prier pour moi. (M., à Paris).

12. Action de grâces à N.-D. de Chartres qui a protégé ma famille ! une lampe devant la Madone à la Crypte, s. v. p. (M. F., diocèse de Limoges).

13. Pour nos intentions que vous connaissez, nous allons vous envoyer notre *ex-voto* destiné à N.-D. de Chartres. (S. M. à Bourges).

14. Bonnes nouvelles du cher malade recommandé à N.-D. de Chartres. (E., à F., diocèse de Séez).

15. Amour et reconnaissance à N.-D. de Chartres qui a guéri notre petite fille d'une maladie extrêmement grave ! Qu'Elle nous garde et qu'Elle donne à son divin Fils pour l'éternité nos cinq chers enfants ! (G. T., diocèse de Chartres).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Marie Alix, née Marie Rivière, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 23 mai, âgée de 35 ans, dont 11 de religion.

Sœur Éléonore Marie, née Marie Maubert, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 23 juin, âgée de 57 ans, dont 36 de religion.

M. le chanoine Collin, directeur de la Maîtrise de la Cathédrale de Saint-Brieuc, 62 ans.

Mlle Z.-Marguerite, 69 ans, rue des Lisses, Chartres. — Mme Ve Paul Letartre née Berthe Boy, 62 ans, décédée à Paris et inhumée à Chartres. — Mlle Louise-Adélaïde Doublet, 30 ans, à Corancez. — M. R.-E. Hauduroy, à Nogent-le-Roi. — M. Zerr, ancien instituteur, à Toury. — Amédée Riberou, 26 ans, à Sancheville. — Mme G. Genet née A.-M. Duchesne, 31 ans, rue du Cygne, Chartres. — Mme Pierre Roussille, née Louise-Eugène Cintrat, 63 ans, rue Saint-Michel, Chartres. — Mme la Vicomtesse de Salivet de Fouchécour, née Pauline-Françoise de Ridder, 71 ans, rue Camille-Mouquet, 2 bis, Charenton (Seine). — M. Godard, à Gallardon. — Augustine Cousin, à Saint-Ulphace. — Mme Piranneau, Mme Maurice, Mme Dars, Mme Fleury, Mme Legrand, Mme Bastin et M. Léger, à Chinon. — Mme Schmitt, fervente Zélatrice de la confrérie de N.-D.

de Chartres, à Châlons. — Eugénie Laigneau. — Pierre Cambron. — Mme Leplâtre, née Louise Leguay, décédée à Puteaux.

FAITS DIVERS

Bella premunt..... Da robur. — Au Sénat, la loi contre les Associations a été votée, dans la nuit du 22 au 23 juin, malgré les éloquentes protestations des défenseurs de la liberté et de la justice, parmi lesquels il faut citer MM. de Lamarzelle, de Cuverville, de Marcère, Milliard, de Blois, Wallon, etc. Elle a été votée par 169 voix contre 95.

A la Chambre, un vote inique approuve une taxe municipale qui va frapper, à Lyon, les seuls élèves des écoles libres.

A Denain, le vénérable archevêque de Cambrai est empêché par un commissaire de police d'aller donner la confirmation en habits pontificaux, et son auxiliaire, Mgr Monnier, se voit dresser procès-verbal pour avoir béni des enfants à la porte d'un presbytère. — Dans plusieurs villes, des bandes anarchistes, sûres de l'impunité, ont troublé des processions et pénétré dans les églises où les exercices religieux ne peuvent plus se faire en paix. — Plusieurs prêtres ont été victimes de tentatives d'assassinat et l'un d'eux a été grièvement blessé.

Nous revenons aux plus mauvais jours de notre histoire. Comment s'étonner de l'inquiétude qui règne partout et de la fuite des capitaux français à l'étranger ?

Faut-il désespérer ? Jamais. Nous avons une arme puissante que personne ne peut nous arracher des mains, c'est la *prière :* servons-nous en avec ferveur et confiance. Et, de plus, n'oublions pas la maxime : Aide-toi et le Ciel t'aidera ! De toutes parts on crie : Travaillons de toutes nos forces à faire un meilleur état de choses, notamment par la diffusion de la bonne presse et par la préparation des prochaines élections.

L'acte de foi de l'amiral de Cuverville. — Dans une séance du Sénat, discutant le projet de loi sur ou plutôt contre les associations religieuses, un M. Delpech avait cru faire merveille en rappelant avec ricanements certaine lettre de M. l'amiral de Cuverville, où il était parlé de la protection de S. Michel. — M. de Cuverville monta à la tribune et dit :

« Messieurs, je n'abuserai pas de la patience du Sénat. On vient d'apporter à cette tribune un fait qui m'est personnel : c'est un acte de foi, et je revendique pour moi le droit de croire et de pratiquer...

J'ai toujours considéré que ma foi était pour moi le premier de

tous les biens et, je vous le dis, j'entends le conserver ; nul n'a le droit d'y porter atteinte.

J'entends que cette foi soit ma vie même ; elle a alimenté plus que ma vie, elle a été ma consolation, elle a été mon soutien dans les circonstances graves de ma carrière et, cette foi, elle donne aux marins la pratique du sacrifice, l'esprit d'abnégation. C'est à ce sentiment que nous devons de retrouver, sous toutes les latitudes, des hommes qui, en joignant l'amour de Dieu à celui de la patrie, font triompher le drapeau sur tous les points du globe. » (La droite a interrompu plusieurs fois ces nobles paroles avec un enthousiasme bien justifié.)

Les Frères des écoles chrétiennes et la ville de Paris. — La chambre civile de la Cour de cassation a rendu, le 7 juin, un arrêt intéressant au profit des Frères.

L'année dernière, la Cour de Paris, en infirmant un jugement du tribunal de la Seine, avait ordonné aux Frères de quitter l'immeuble occupé par eux rue Oudinot, et qui leur a été concédé en 1819 par la ville de Paris.

La Cour d'appel s'était fondée sur une fausse interprétation de la loi scolaire du 30 octobre 1886 qui, d'après la jurisprudence administrative, porterait interdiction de subventionner directement ou indirectement les écoles privées.

Cet arrêt a été cassé. La Cour reconnaît que les conventions établies entre l'Institut des Frères et la ville ont le caractère d'un contrat de droit commun. Par suite, la jouissance de l'immeuble par les Frères est exempt de toute précarité et se trouve protégée par le grand principe de la non-rétroactivité des lois.

La question de la possession de la maison mère de la rue Oudinot est donc définitivement tranchée en faveur des Frères.

— *La Croix*, rendant compte du pavoisement, le jour de la fête du Sacré Cœur, dit que dans toutes les villes et les communes où l'on s'en est occupé, il y a eu une belle manifestation de foi et d'amour pour le Sacré Cœur.

A Paris, certaines rues ont été presque entièrement pavoisées. Limoges, Roubaix, Saint-Servan, Paimpol, Cholet, Charleville, Amiens, Dijon, etc., sont citées comme s'étant particulièrement distinguées.

En résumé, conclut *La Croix*, pour un drapeau l'année dernière, il y en a 100 cette année ; dans douze mois, l'idée aura fait encore un troisième pas en avant vers son triomphe définitif.

Le Havre. — Le R. P. Monsabré, l'illustre prédicateur de Notre-Dame, cher à l'Eglise de France, que son talent a honorée, particulièrement vénéré dans le diocèse de Rouen qu'il a fréquemment

évangélisé, et où il réside depuis longtemps, a célébré, le 22 juin, ses noces d'or sacerdotales.

Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, présidait la cérémonie. Mgr Altemayer, archevêque de Babylone, était présent, ainsi que le R. P. Dom Pothier, abbé de Saint-Wandrille, et le R. P. Monpeurt, provincial des Dominicains de France.

Célébration du Saint-Sacrifice à 8 heures. Une messe en musique, composée par le R. P. Monsabré, a été chantée avec soli, chœurs et orchestre. Le R. P. Ollivier, prieur du couvent de Saint-Jacques, à Paris, a édifié son auditoire par un beau discours. Aux vêpres, touchante allocution prononcée par le R. P. Monsabré.

Le Jubilé de pontificat de Léon XIII. — Le Comité promoteur des fêtes de Jubilé pontifical de Léon XIII fait beaucoup prier pour la conservation du Saint-Père. Le 9 juin, S. Em. le cardinal Respighi célébra une messe à cette intention sur le tombeau de saint Louis de Gonzague, dans l'église de Saint-Ignace. A la même heure et à la même intention, S. Em. le cardinal Gibbons en disait une autre au Gesù. Un bon nombre de fidèles entouraient les deux princes de l'Eglise et se sont approchés de la sainte Table. Le Comité a, par une circulaire, communiqué les projets concrets destinés à solenniser l'année jubilaire : 1° restauration, aux frais du monde catholique, du plafond de Saint-Jean de Latran, première cathédrale du Pape ; en souvenir du songe dans lequel Innocent III vit le Latran soutenu par le pauvre d'Assise, les ministres généraux des quatre ordres de Saint-François exhorteront tous les tertiaires à contribuer à cette restauration dans la mesure de leurs moyens ; 2° invitation aux Religieuses, aux Instituts de femmes, aux dames catholiques, de faire pour les églises pauvres des ornements liturgiques, que les évêques distribueront au nom du Souverain-Pontife ; 3° organisation d'un grand pèlerinage qui viendrait, en avril 1902, représenter le monde entier au tombeau des apôtres et aux pieds du Pape ; 4° demande d'offrandes plus généreuses en faveur du Denier de Saint-Pierre et de la Propagation de la foi ; 5° solennités religieuses dont le programme, à Rome et dans les diocèses, sera fixé ultérieurement.

L'Index. — Par son décret du 7 juin, la Sacrée-Congrégation de l'Index a condamné plusieurs ouvrages, dont les suivants publiés en France :

Em. Combe. — Le grand coup avec sa date probable, c'est-à-dire le grand châtiment du monde et le triomphe universel de l'Eglise. — Etude sur le secret de la Salette. 3e édit., augmentée de la brochure de Mélanie et autres pièces justificatives. — Vichy, 1896.

Jean de Dompierre. — Comment tout cela va finir. L'avenir jusqu'à la fin des temps; histoire anticipée des derniers âges du monde. — Rennes, 1900.

Camille Quièvreux. — Le paganisme au dix-neuvième siècle, 3 vol. — Abbeville, 1895-97. S. A.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHEDRALE. — Dimanche 30 mai (5° après la Pentecôte), *Fête de la Comm.' de S. Paul.* A l'office public, *Solennité des SS. apôtres Pierre et Paul.* — A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire : tierce, procession, grand'messe, sexte. — A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Chapelet.

— Mardi 2 juillet, Visitation de la Sainte Vierge. Offices à 9 h. et à 3 h.

— Mercredi 3, *FÊTE DE LA PREMIÈRE COMMUNION.* A 7 h. 1/2, messe avec allocutions et chants de cantiques. — A 3 h., sermon, procession et salut (La retraite préparatoire, prêchée par l'un des missionnaires diocésains de Paris, commence le samedi soir 29 juin).

— Jeudi, 6, à 8 h., messe et cérémonie de *Confirmation.* A 4 h., salut et procession à N.-D. de la Brèche.

— Vendredi 7, à 8 h., messe d'action de grâces pour les enfants de la Première Communion. — Le même jour, à 7 h., messe de l'Apostolat de la prière, et à 8 h. du soir, chemin de croix et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche prochain, Solennité des SS. Apôtres Pierre et Paul. *Fête Patronale.* A 7 h., messe de communion, célébrée par M. l'abbé Pector, prêtre ordonné la veille. A 10 h., grand'messe avec chants en musique par le chœur de chant de la paroisse. Officiant M. l'abbé Verret. A 3 h., vêpres, sermon par M. l'abbé Le Bel, salut en musique.

Mercredi, à 5 h., ouverture de la retraite de première communion.

Vendredi, à 8 h., salut du Sacré Cœur.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 30 juin, solennité des Apôtres S. Pierre et S. Paul. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, complies, salut. — Vendredi 5 juillet, à 8 h. du soir, allocution et salut en l'honneur du Sacré Cœur.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Mardi 2 juillet, fête de la Visitation. Messes à 6 h., à 6 h. 1/2. — A 7 h. 1/2, messe avec chants, Exposition du Saint-Sacrement. A 4 h., sermon, par M. l'abbé François, aumônier de l'hospice. Salut solennel. — Indulgence plénière.

— Le 5 juillet, Exercices du premier vendredi du mois. Première messe à 6 h. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Saint Sacrement. — A 4 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Solution de la Question romaine. — Traduit de l'italien par M. E. Guérin (In-8° écu, prix, 2.50. Paris, Lethielleux. Editeur, 10, rue Cassette).

L'auteur de la *SOLUTION DE LA QUESTION ROMAINE* se montre d'une loyauté parfaite; il va droit devant lui; il ne dit rien que la pure vérité et il l'appuie de tant de preuves qu'il est impossible de n'être pas convaincu. Ce n'est pas de la rhétorique, du bavardage : c'est une démonstra-

tion qu'on lit d'un trait. L'auteur met à nu les plaies de la Société moderne ; il prend sur le fait ses aberrations ; il établit sur des bases inébranlables le Pouvoir temporel du Pape ; il rappelle pourquoi et comment le Pape a été dépossédé de ce pouvoir et il en conclut qu'il est nécessaire de résoudre au plus tôt la Question romaine, sous peine de voir la Société européenne s'abîmer dans la ruine. Il y a bien longtemps qu'on a publié sur ce sujet épineux, un livre aussi clair. La question y est traitée de telle sorte qu'aucun gouvernement, pas même le gouvernement italien ne saurait s'offenser, puisque tout ce que l'auteur dit du rétablissement de la liberté et de l'indépendance du Pape, il le dit en empruntant les propres expressions des libéraux et des révolutionnaires italiens, de ceux-là-mêmes qui ont fait l'Italie ce qu'elle est, en dépouillant le Souverain Pontife.

La Grande promesse : Invitation familière à faire la communion des 9 vendredis et les *Communions d'honneur* à l'occasion du XXe siècle. — A répandre abondamment pendant le mois du Sacré Cœur, les missions, retraites, etc. Prix : l'oxemplaire, 0 fr. 05 ; le cent., 2 francs. Desclée, 30, rue Saint-Sulpice, Paris.

Petit Bréviaire du Sacré Cœur de Jésus, Petits Offices pour chaque jour de la semaine et Exercices pendant la Messe. Extraits de la vie et des œuvres authentiques de la Bienheureuse Marguerite-Marie. Nouvelle édition contenant les litanies du Sacré Cœur approuvées par S. S. Léon XIII. Un volume in-32 raisin, papier teinté, texte encadré. Reliure toile noire, tranche rouge, 1 fr. 25 ; Reliure chagrin noir, tranche rouge ou dorée, 3 fr. ; Reliure chagrin 1er choix, noir, tranche dorée, 4 fr. ; Reliure chagrin, 1er choix grenat, tranche dorée, 4 fr. 25. S'adresser à M. E. Lechevalier, éditeur à Nancy et dans toutes les librairies.

Le Petit Bréviaire du Sacré Cœur se présente aux fidèles sans redouter aucune comparaison, car il a pour « seuls auteurs » Notre-Seigneur lui-même et celle qu'il a appelée « sa disciple bien aimée. » Les sept Offices qui le composent sont extraits textuellement des Œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie. Les prières qu'elle a composées; les élans d'amour épars dans ses lettres, ses écrits divers, ses conseils de perfection, constituent le fond des Offices, où sont enchâssés, comme autant de perles précieuses dans un merveilleux écrin, les paroles de Notre-Seigneur, ses enseignements, ses divins colloques avec la révélatrice de son Cœur.

L'éditeur de ces pages (c'est le seul nom qui lui convienne) n'y a rien mis du sien. Son rôle, bien facile et bien doux, s'est borné à cueillir les plus belles fleurs « du jardin fermé de l'Épouse » privilégiée du Cœur de Jésus, et à les disposer de façon à en former un bouquet délicieux. Les âmes pieuses aimeront à respirer ses suaves parfums, en le déposant chaque jour sur l'autel du Sacré Cœur par la récitation du *Petit Bréviaire*.

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du Numéro du 20 Juin 1901. — I. La Loi Waldeck, mort des Congrégations, par le P. H. Prélot. — II. La Méthode apologétique dans la question des sacrements, par le P. S. Harent. — III. Devant des portraits d'enfants, par le P. H. Bremond. — IV. L'Article 14, par le P. J. Burnichon. — V. Une nouvelle traduction des lettres de sainte Thérèse, par le P. H. Chérot. — VI. Quelques publications récentes sur Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, par le P. H. C. — VII. Revue des livres. — VIII. Notes bibliographiques. — IX. Événements de la quinzaine. — X. Table des matières.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

de JUILLET 1901

1er juillet, Lundi, — Octave de St Jean-Baptiste, *double*, messe *De ventre*.
2, Mardi. — Fête de la Visitation de la B. V. M., *double 2e classe*, messe *Salve*.
3, Mercredi. — Ste Monégonde, veuve, *semid.*, messe *Cognovi*.
4, Jeudi. — Ordination et Translation de St Martin, évêque, *semid.*, messe *Cognovi*.
5, Vendredi. — St Antoine, M. Zaccaria, confesseur, *double*, messe *Sermo*.
6, Samedi. — Octave des SS. Apôtres, *double* ; messe *Sapientiam*.
7, **DIMANCHE, VIe après la Pentecôte**, fête du Précieux Sang de N. S. J.-C. — *Double de 2e classe*, messe *Redemisti* ; Vêpres de cette fête ; messe des SS. Cyrille et Méthode, de Ste Elisabeth et du dim.
8, Lundi. — Ste Elisabeth, reine, veuve, *semid.*, messe *Cognovi*.
9, Mardi. — Notre-Dame des Prodiges, *double majeur*, messe *Salve*.
10, Mercredi. — Les SS. Sept Frères, martyrs, *semid.*, messe *Laudate*.
11, Jeudi. — St Irénée, évêque martyr, *double*, messe *Lex*.
12, Vendredi. — St Jean Gualbert, abbé, *double*, messe *Os justi*.
13, Samedi. — St Anaclet, pape et martyr, *semid.*, messe *Sacerdotes*.
14, **DIMANCHE, VIIe après la Pentecôte**, St Bonaventure, évêque et docteur, *double* ; messe *In medio*. Vêpres de la fête, mém. de St Henri et du dim.
15, Lundi. — St Henri, confesseur, *semid.*, messe *Os justi*.
16, Mardi. — Notre-Dame du Mont Carmel, *double majeur*, messe *Gaudeamus*.
17, Mercredi. — St Alexis, confesseur, *semid.*, messe *Os justi*.
18, Jeudi. — St Camille de Lellis, confesseur, *double*, messe *Majorem* ; mém. de St. Arnoult, martyr.
19, Vendredi. — St Vincent de Paul, prêtre, *double majeur*, messe *Pauperes*.
20, Samedi. — St Jérôme Emilien, *double*, messe *Effusum*, mém. de Ste Marguerite.
21, **DIMANCHE, VIIIe après la Pentecôte**, Commémoration de tous les Saints Papes., *double*, messe *Congregate*. Vêpres de Ste Madeleine, mém. des SS. Papes et du dim.
22, Lundi. — Ste Marie Madeleine, Pénitente, *double majeur*, messe *Me expectaverunt*.
23, Mardi. — St Apollinaire, évêque et mart., *double*, messe *Sacerdotes*.
24, Mercredi. — Vigile de St Jacques, (St Joseph) mém. de Ste Christine, mart.
25, Jeudi. — St Jacques, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem* ; mém. de St Christophe, mart.
26, Vendredi. — **St Anne**, mère de la Sainte Vierge ; *double de 2e classe*, messe *Gaudeamus* ; mém. de St Pantaléon, mart.
27, Samedi. — Office votif de l'Immaculée Conception, *semid.*, messe *Gaudens*.
28, **DIMANCHE, IXe après la Pentecôte**, *semid.*, messe *Ecce* ; vêpres de Ste Marthe ; mém. du dim., des SS. Nazaire et des SS. Félix, etc... mart.
29, Lundi. — Ste Marthe, vierge, *double majeur*, messe *Dilexisti*.
30, Mardi. — Les SS. Aledon et Sonnen, mart., simple ; SS. Apôtres.
31, Mercredi. — St Ignace de Loyola, confesseur, *double*, messe *In nomine* ; mém. de St Germain l'Auxerrois.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LIVRES DU PÈLERINAGE

N.-D. de Chartres. — Notice illustrée. — Envoyée par la poste; 0 fr. 25 l'unité; 2 fr. la douzaine; 13 fr. 50 le cent. — Édit. de luxe: 60 c. l'unité.
Histoire de N.-D. de Chartres, par Mme la Comtsse de Chabannes. 1 25
Notice abrégée sur le pèlerinage, 10 c. l'exem., 1 fr. la douzaine
Conférences sur N.-D. de Chartres, prêchées par M. l'abbé Poirier 1 fr. »
Chartres, sa Cathédrale, ses monuments, par A. Clerval. . . . 1 50
L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres, par A. Clerval . . . . 6 »
Neuvaines à N.-D. de Chartres, par un Tertiaire-Franciscain » 20
Guide du Touriste et du Pèlerin . . . . » 50
Mois de saint Joachim et de sainte Anne. . . . . » 30
Table des matières contenues dans les 40 premières années de la *Voix de Notre-Dame*: 40 centimes.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — AOUT 1901.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'Œuvre des Clercs de Notre-Dame a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association, 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes : 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles, sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église à NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance par **un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

8e Numéro — Août 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

NOTRE-DAME DE CHARTRES

(*Rapport présenté au Congrès Marial de Lyon par M. le chanoine Clerval*).

Il y aurait un beau volume à faire sur Notre-Dame de Chartres. Car c'est une des Madones les plus antiques, les plus artistiques, les plus puissantes, les plus nationales de la France. Son sanctuaire est célèbre dans le monde entier, et reçoit constamment la visite de nombreux touristes et pèlerins. De nos jours elle est honorée comme aux siècles passés, et à côté des sanctuaires plus jeunes, elle conserve la place éminente que lui ont léguée nos ancêtres. C'est pourquoi il convient de rappeler son souvenir dans le Congrès marial, et de redire brièvement ce qu'elle fut dans le passé et ce qu'elle est dans le présent pour l'Eglise, la patrie et les âmes.

I

Notre-Dame de Chartres : ce vocable désigne trois objets également sacrés ; c'est d'abord, c'est principalement la Vierge devant enfanter : *Virgini parituræ Druides*, dont le culte remonte au paganisme lui-même. De sérieuses traditions rapportent que les druides dont le centre religieux, d'après César, était à Chartres auraient élevé une statue à la Vierge Mère, que leur annonçaient soit les révélations primitives, soit les prophéties d'Isaïe, apportées par les commerçants juifs. Elles ajoutent que les premiers chrétiens vénérèrent cette statue dans une grotte secrète, où ils se réunissaient et où plusieurs d'entre eux furent martyrisés. Cette statue, cette grotte, ce culte, auraient été l'origine de la crypte fameuse de Notre-Dame de Sous-Terre, qui, pendant tout le moyen âge, jusqu'à la Révolution vit affluer sous ses voûtes les papes, les rois,

les princes, les peuples et fut témoin d'innombrables miracles.

Notre-Dame de Chartres, c'est encore la chemise ou le voile béni de la Sainte Vierge, relique insigne, qui se garde au trésor de l'église de Chartres, depuis Charles-le-Chauve, vers 876. Ce prince l'avait prise à Aix-la-Chapelle, avec l'étoffe byzantine dans laquelle elle avait été envoyée de Constantinople, par Irène, à Charlemagne.

Aussi authentique que les meilleures reliques, ce voile n'a cessé d'être honoré à Chartres, et sous sa forme propre et dans ses emblèmes appelés chemisettes. Les chevaliers en portaient l'image sur leur poitrine pour devenir invulnérables ; les mères, spécialement les reines de France, s'en revêtaient au moment de leur délivrance. C'était le scapulaire de Notre-Dame, avant la révélation des scapulaires modernes. Telle était la dévotion des peuples et spécialement des Chartrains envers cette sainte livrée, comme envers Notre-Dame de Sous-Terre, qu'après l'incendie de la cathédrale en 1194, ils n'hésitèrent pas à construire, en son honneur, sur la crypte conservée, l'incomparable cathédrale que nous admirons encore. Le Pape dans la personne du cardinal Melior, les rois Philippe-Auguste et Saint-Louis, les ducs de Bretagne et les comtes de Dreux, le peuple de Tours, Paris et autres lieux, les corporations chartraines coopérèrent à cet écrin, qui devait abriter Notre-Dame de Sous-Terre et son voile.

D'ailleurs le culte de ces deux précieux objets avait déjà provoqué, dans la première moitié du siècle, le mouvement artistique qui donna naissance à la sculpture et à la peinture française du moyen âge. C'est à Chartres qu'en 1145, à l'occasion des clochers qui se voient encore, commencèrent les corporations des logeurs du bon Dieu, qui s'en allaient ensuite partout élever ces églises dont la France est encore fière ; les travailleurs mettaient leurs-bras au service de Dieu chantant, priant, travaillant tout à la fois, ne voulant d'autre salaire que la rémission de leurs fautes et la glorification de Marie. C'est à Chartres qu'ils commencèrent ces admirables porches romans, dont les figures sévères provoquent encore l'admiration des artistes.

Du XIe au XIVe siècle Chartres fut le Lourdes du moyen âge. Les miracles s'y opéraient à foison. Du temps de Fulbert en 1120, Notre-Dame y guérissait les ardents, et depuis lors un

hôpital demeura dans la crypte. Au XIIe siècle on y signalait, dit Robert de Thorigny, une multitude de prodiges, et au XIIIe quand on bâtit la cathédrale actuelle, la puissance de Marie se manifesta de nouveau par tant de bienfaits qu'on en fit en latin d'abord, puis en vers romans, le livre et le poème des Miracles de Notre-Dame de Chartres. La France entière fut à plusieurs reprises l'objet spécial de la protection de Notre-Dame. Rollon et ses Normands (911), Edouard III et ses Anglais (1360), Condé et ses Huguenots (1568) furent miraculeusement arrêtés sous ses murs. Philippe le Bel et Charles de Valois reconnurent qu'ils lui devaient les victoires de Mons-en-Puelle et de Cassel, en témoignage de quoi ils suspendirent à son autel leurs glorieuses armures.

Le XVIe siècle fit surgir par sa piété une auréole miraculeuse autour d'une statue nouvelle, élevée dans l'église supérieure au-dessus du jubé, devant la nef, qu'on appela depuis la Vierge Noire ou Notre-Dame-du-Pilier. Déjà plusieurs princes s'étaient réconciliés à ses pieds ; un duc de Vendôme était venu solennellement lui faire hommage de sa délivrance (1414) : les échevins à leur suite avaient pris la coutume de lui offrir chaque année les clefs de leur ville. Grâce à ces honneurs, elle devint le troisième objet de la dévotion à Notre-Dame de Chartres. Cette statue, plus heureuse que celle de Notre-Dame de Sous-Terre, n'a pas été brûlée à la Révolution et demeure encore vénérée.

Tels sont les éléments du culte de Notre-Dame de Chartres, telles furent sommairement ses manifestations principales. On reconnaît facilement la vérité de notre parole, quand nous disons qu'aucune Madone n'avait plus fait pour l'art et la France que la Madone chartraine. *(A suivre).*

LES INSTRUCTIONS PONTIFICALES

Cette lettre, adressée aux procureurs des congrégations et signée du cardinal Gotti, préfet, et de Mgr Panici, secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers, nous devons la publier intégralement comme nous avons publié celle du 29 juin.

Rome, 10 juillet 1901.

Révérend père supérieur,

On a soumis au Saint-Siège le doute suivant :

Les congrégations qui ne sont pas encore reconnues offi-

ciellement en France peuvent-elles demander l'autorisation dans les termes voulus par l'article 13 de la loi nouvelle et le règlement qui accompagne cette loi ?

Ce doute ayant été examiné sérieusement dans une réunion particulière de cardinaux, le Saint-Père a décidé que, par l'organe de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, il serait donné la réponse suivante :

Le Saint-Siège réprouve et condamne toutes les dispositions de la nouvelle loi qui lèsent les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des congrégations religieuses. Toutefois, pour éviter des conséquences très graves et empêcher en France l'extinction des congrégations, qui font un si grand bien à la société religieuse et à la société civile, il permet que les instituts non reconnus demandent l'autorisation dont il s'agit, mais seulement aux deux conditions suivantes :

1° Que l'on présente non pas les anciennes règles et constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège, mais seulement une rédaction de statuts qui répondent aux divers points de l'article 3 du règlement susnommé ; ces statuts pourront sans difficulté être soumis préalablement à l'approbation des évêques ;

2° Que, dans ces statuts que l'on présentera, il soit promis seulement à l'ordinaire du lieu cette soumission qui est conforme au caractère de chaque institut.

Par conséquent, sans parler des congrégations purement diocésaines qui dépendent complètement des évêques, que les congrégations approuvées par le Saint-Siège et visées par la constitution apostolique *Conditæ a Christo*, publiée par notre Saint-Père le Pape Léon XIII, le 8 décembre 1900, promettent soumission aux évêques dans les termes de cette même constitution; quant aux ordres réguliers, qu'ils promettent soumission aux évêques dans les termes du droit commun.

Or, d'après ce droit commun, comme vous le savez fort bien, les réguliers dépendent des évêques pour l'érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, pour les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux ordres, l'administration des sacrements aux fidèles, la prédication, l'exposition du saint sacrement, la consécration des églises, la publication des indulgences, l'érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, la permission de publier des livres ; enfin, les réguliers dépendent des évêques pour ce qui regarde la charge d'âmes dans les endroits où ils sont investis de ce ministère.

Telles sont les instructions que la Sacrée Congrégation des

évêques et réguliers devait communiquer à Votre Révérence dans les circonstances actuelles et pour le but dont il s'agit.

Plaise à Dieu de vous assister et de vous combler de ses grâces!

Fr. I. M. Card. Gotti, préf.

A. Panici, secrétaire.

« SALVE REGINA » (1)

Salve, Regina, Mater misericordiæ, vita, dulcedo et spes nostra, salve.

Salut, Marie, ô Reine de clémence,
O notre Mère, ô Mère du Sauveur:
Salut à vous, Vierge, notre espérance,
Source de paix, de vie et de douceur.
Vierge propice,
Au cœur si doux,
Puissante protectrice,
Intercédez pour nous.

Ad te clamamus, exules, filii Evæ.

De notre exil, malheureux enfants d'Eve,
Nous crions tous vers vous, Reine des cieux;
Par vous l'espoir en nos cœurs se relève,
Sans cesse en haut nous élevons les yeux.
Vierge propice,....

Ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle.

Nous soupirons dedans cette vallée,
Que chaque jour nous arrosons de pleurs;
Nous gémissons, notre âme est désolée,
Mettez, Marie, un terme à nos malheurs.
Vierge propice,....

Eia, ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte.

Pitié pour nous, puissante protectrice,
Tournez vers nous vos yeux compatissants;
A tous nos maux, Vierge, soyez propice,
Assistez-nous à nos derniers instants.
Vierge propice,....

Et Jesum benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende.

Après l'exil de cette triste vie,
Oh! montrez-nous votre cher Fils Jésus :

(1) Cette traduction du *Salve Regina* peut être chantée sur l'air du cantique au Sacré-Cœur : *Dieu de clémence.*

Puissions-nous donc, glorieuse Marie,
Etre comptés au nombre des élus.
Vierge propice,....

O clemens, o pia, o dulcis, Virgo Maria.

Nous vivons tous avec cette espérance :
Vous voir au ciel, ô Vierge, quel bonheur!
Vous dont la terre exalte la clémence,
La piété, l'ineffable douceur.
Vierge propice,....

(*Sem. rel. de Cambrai*).

LES SŒURS DE SOUS-TERRE, « GARDIENNES DES SAINTS-LIEUX FORTS » (1).

Troisième étude.

XVIIIe siècle. Elles sont toujours à la Crypte « les honnêtes filles de soy, les honorables Damoiselles, filles majeures, gardiennes des saints lieux souterrains » ainsi que les nomment les registres capitulaires. Elles sont ordinairement quatre, mais maintenant elles ont des aides et des domestiques. La place est honorable, car parmi elles nous retrouvons plusieurs membres de familles assez aisées ; cette place est enviée, mais ce sont les nièces qui ont la préférence, comme possédant les connaissances acquises par un long stage (2). Leur revenu était de cinq cent quatorze livres sur lesquelles trois cents étaient prélevées pour les différents frais urgents : le registre de 1777 qui contient le mémoire détaillé ajoute que le Chapitre accorda cent livres d'augmentation pour subvenir aux besoins d'une sœur infirme, âgée de quatre-vingt-deux ans. Il payait annuellement aux gardiennes, un muid de blé méteil, parce qu'elles lui avaient abandonné leur métairie de l'Athaye, comprenant vingt-deux setiers de terre réunis à l'hébergement du Chapitre, depuis l'ordonnance capitulaire du 8 février 1668. Il leur était encore redevable d'une rente foncière de dix-

(1) Un acte de 1728 les appelle encore ainsi. Arch. dép., G, 267, f° 294 v.

(2) Requeste d'Anne Duteilleur, dangereusement malade par laquelle elle prie la Compagnie d'accorder la survivance de sœur gardienne à Anne-Marie Duteilleur, sa niepce, qui demeure avec elle depuis neuf ou dix ans : — La survivance est accordée — Reg. cap. du 24 mai 1752, f° 245.

Requeste de Louise et Thérèse Fourré, demandant à la Compagnie de recevoir la survivance de l'une d'elles à Anne-Barbe Fourré, leur niéce, qui travaille avec elles depuis dix ans, conformément à ce que le Chapitre a fait à l'égard de la demoiselle Thérèse en 1755 et à feu la sœur Dezert. — Accordé. — Reg. cap., 25 oct. 1769, f° 539.

neuf livres parce qu'elles lui avaient cédé deux maisons, l'une rue Muret, l'autre rue de la Corroierie, vis-à-vis des Minimes. Elles avaient en outre sept minots à prendre sur un lot sis à Magny, à la charge de dire le *Salve Regina* tous les samedis devant la Sainte Vierge, par suite du testament de la Dame Marie Berger, veuve de messire Jacques le Féron, passé devant Clavier, notaire, le 6 novembre 1722 (1). La gêne pourtant se faisait parfois sentir : le blanchissage du linge des sacristies : « d'en haut et d'en bas » ; occasionnait des frais énormes, les matières employées dans les lessives avaient augmenté de prix, il se célébrait à Sous-Terre dix mille messes (2) par an, les infirmités visitaient parfois les vénérables recluses, tout autant de considérations qui touchaient les vénérables chanoines (3). Eux-mêmes d'ailleurs élisaient au scrutin et à la pluralité des voix, les Dames que leur présentaient les commis de l'Œuvre : il était juste qu'ils pourvussent à tous leurs besoins, puisque c'était pour la vie que les Sœurs s'engageaient au service de Sous-Terre. Le Chapitre leur permettait très rarement d'habiter la ville ; mais il écoutait presque toujours leurs plaintes : elles les multipliaient : tantôt elles étaient incommodées d'étendre leur linge dans un grenier non carrelé : tantôt elles avaient peur de deux molosses qui mordaient les passants, et qui appartenaient à François Duport, gardien de l'église supérieure : tantôt enfin, pour nous restreindre, elles demandaient à changer de chambres, parce que les leurs étant trop froides, etc. La Compagnie veillait avec grand soin à la solennité des funérailles, sitôt que les sœurs, munies des sacrements des mourants, étaient décédées, on en donnait avis au Chapitre qui se réunissait sans

(1) Arch. dép., G. 131, Caisse IV, f° 129 v.

(2) Arch. dép., G. 320.

(3) Reg cap., 1769, 3 juin, f° 463. — *Ibid.*, de 1777 et de 1780. Voici à titre de curiosité, le relevé du produit des biens du Chapitre, sur lesquels il prélevait de temps à autre de douze à vingt livres pour nos sœurs : « Il se trouve que le Chapitre est composé de soixante-seize chanoines prébendez et de dix-sept dignitaires dont cinq ont une prébende attachée à leur dignité. Le total du revenu du Chapitre tant en argent qu'en grain ; le dit grain évalué à raison de cent livres le muid pesant deux mille quatre cent livres est de cent trente-six mille vingt-neuf livres. De laquelle somme revient aux quatre-vingt-un prébendez celle de quatre-vingt-dix-huit-mille six-cent-vingt-neuf livres, et ainsi ne reste en distribution que quatre-vingt-treize mille livres. Reste à la manse capitulaire, trente-sept mille quatre cent livres, dont vingt et un mille trois cent soixante-dix-neuf livres sont employées à payer les charges foncières et à l'entretien de la musique. Les seize mille vingt et une livres qui restent servent à payer aux réparations et entretiens des biens du Chapitre, consistant en cinquante-deux fermes composées de plusieurs bâtimens, trente-cinq granges champarteresses, dix meresses (mairies), quatorze moulins à eau et autres qui sont d'un entretien fort coûteux, sans compter les cas fortuits et extraordinaires. (Reg. cap., 7 août 1735).

délai : après avoir vérifié les anciennes délibérations des 31 octobre 1650, 12 février 1672, 15 mars 1699, 26 juin 1702, il ordonnait le même cérémonial. Le corps était exposé dans la Chapelle de Sous-Terre, au-delà de la cloison, près de la première cellule, mais la porte de la cloison était ouverte. A l'issue de la grand'messe, tout le clergé, tant les messieurs que le bas chœur, descendait processionnellement par dessous le clocher neuf ; il faisait la levée du corps qui était porté jusqu'au balustre de la chapelle de Sous-Terre, où le repons « *qui Lazarum* » était chanté avec les prières et oraisons accoutumées. Le corps était après transféré par l'escalier de Sous-Terre de Bon-Secours au chant du *miserere*, puis enterré dans le cimetière de S. Jérôme (1). Pendant l'inhumation l'on chantait le Libera, le De Profundis avec les oraisons ordinaires, le tout conformément à l'usage constaté par les registres capitulaires. Celui des Messieurs qui était « *ad quartas* » disait une messe haute des morts, et les commis de l'œuvre faisaient sonner comme pour les chapelains (2).

Voici les dernières sœurs mentionnées :

Les Demoiselles de Sabrevois avec la dame Anne Radepont apparaissaient encore au début du siècle (3) mais Geneviève de Sabrevois demandait soixante livres pour le blanchissage des aubes, alors que le Chapitre n'en offrait que cinquante-cinq : ladite Geneviève donna sa démission et fut remplacée par Françoise Brunet (4).

La famille Duteilleur eut plusieurs de ses membres : Marie Duteilleur (5), Catherine Duteilleur (6), Anne Duteilleur, veuve Desert, qui louait en 1720 un jardin près de celui de l'Hôtel-Dieu, et un autre au faubourg Saint-Maurice (7).

Les demoiselles Fourré furent les dernières gardiennes des Lieux Forts :

Louise, Thérèse, et Anne Barbe Fourré (8).

(1) Dès le 27 décembre 1533, il est dit que les dames de Sous-Terre étaient apportées dans la nef et inhumées au cimetière de S. Jérôme.

(2) Reg. cap. 23 déc. 1737, f° 359. Ce sont les termes mêmes.

(3) Reg. cap. 1703, f° 165 et 165 v.

(4) Reg. cap. 1703, f° 199.

(5) Reg. cap. 1704, f° 172 v.

(6) Reg. cap. 1737, f° 359. Arch. dép. G. 263, f° 5.

(7) Reg. cap. 1752, f° 245, Arch. dép. G. 266, f° 389 v., f° 393 v.

(8) Reg. cap. 1769, f° 539. Arch. dép. G. 269, f° 220 v. f° 224.
Pour plus de détails, cf. quittances de Sœurs de Sous-Terre. Arch. dép. G. 426, 509 à 509, 636. M. l'abbé Clerval mentionne les sœurs dans l'Ancienne Maîtrise, p. 233.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 81 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en juillet, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 58 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 7.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en juillet, 35 enfants, dont 13 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe en l'église de N.-D. de Chartres ; en juillet, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Orléans, Versailles, Séez, Le Mans, Amiens, Poitiers, Troyes, Tours, Verdun, La Rochelle, Versailles.

— Parmi les pèlerins des dernières semaines était le R. P. Dartois, que beaucoup de nos lecteurs ont entendu prêcher à la Cathédrale le 3 février dernier, dimanche de la Septuagésime, en faveur des missions africaines, auxquelles il s'est consacré depuis longtemps, comme missionnaire en Afrique d'abord, et ensuite comme directeur de la Procure de sa Congrégation à Paris.

En revenant à Chartres, le vénéré Père voulait sans doute confier de nouveau à Notre-Dame le présent et l'avenir de l'œuvre de l'évangélisation des noirs ; il se proposait aussi un autre but tout à fait personnel : celui de demander à notre auguste Patronne la bénédiction de son épiscopat ; car maintenant il est évêque ; il a été préconisé vicaire apostolique du Dahomey.

C'est au jeudi 25 juillet qu'a été fixée la date de son sacre dans la cathédrale de Cambrai. Mgr Mollien, évêque de Chartres s'est rendu il y a quelques jours dans cette ville pour cette cérémonie. Il était l'un des deux assistants de Mgr l'archevêque de Cambrai, consécrateur.

Fête de N.-D. des Anges. — Le 1er août dans l'après-midi, et le 2 août toute la journée jusqu'au coucher du soleil, on peut gagner l'indulgence plénière (dite de la Portioncule) dans les églises appartenant aux religieux ou aux religieuses de S. François d'Assise, comme aussi dans les autres églises, chapelles ou oratoires qui ont obtenu du Saint-Siège cette précieuse faveur. L'église de N.-D. de Chartres (Cathédrale) est de cette seconde catégorie.

Les œuvres prescrites pour gagner cette indulgence *toties quoties* sont la confession depuis moins de quinze jours, la communion faite le 1er ou le 2 août, la visite de l'église avec prières selon les intentions du Souverain Pontife. Après chacune des visites, il suffit de sortir quelques instants de l'église.

Mgr Regnault. — Le samedi 3 août, à la Cathédrale, messe d'anniversaire pour feu Mgr Regnault, notre ancien évêque de vénérée mémoire, décédé à pareil jour en 1889. C'est lui qui a fondé cette messe.

Le Puits des Saints-Forts. — L'autorisation attendue pour continuer le travail de restauration est arrivée de Paris. Nous l'avons appris avec une vive satisfaction. Les ouvriers vont commencer incessamment la maçonnerie du puits.

Sœurs de Saint-Paul. — La Rév. Mère Célina, seconde assistante de la Supérieure générale des Sœurs de St-Paul, de Chartres, s'est embarquée à St-Nazaire, le 9 juillet, pour se rendre, en qualité de Visitatrice, aux établissements de sa Congrégation à la Guyane, à La Guadeloupe et à La Martinique. Elle était accompagnée de Sœur Isabelle qui était revenue récemment d'Amérique en France et retournait à son poste.

— A la Communauté des Sœurs de St-Paul de Chartres (Maison-mère) la première retraite commencera le samedi 24 août ; la seconde, le samedi 14 septembre.

Les Sœurs de la Providence. — Le jeudi 25 juillet, c'était fête au couvent de la Providence de Chartres, à l'occasion d'une profession religieuse, et du *troisième centenaire* de la fondatrice de la Communauté, Anne Lambert, de sainte mémoire. Les cérémonies de la fête ont été présidées par M. l'abbé Fournier, vicaire général, supérieur de la Providence.

Prédicateurs. — M. l'abbé Harmois, de la Société des missionnaires diocésains de Paris, a prêché la première communion à la Cathédrale ; le R. P. René Marie, franciscain, a prêché la retraite du Tiers-Ordre de S. François ; M. l'abbé François, aumônier de l'Hôtel-Dieu, a prêché en la fête de la Visitation au monastère de ce nom ; M. l'abbé Romet, vicaire de S.-Pierre, pour l'Adoration mensuelle, à la Visitation ; M. l'abbé Onillon, chapelain de S.-Paul, en la fête de N.-D. du Carmel, à la chapelle des Carmélites ; M. l'abbé Le Bel, en la fête de S. Vincent-de-Paul, à l'Hôtel-Dieu.

Nomination ecclésiastique. — M, l'abbé Thouvay, précédemment curé de Vérigny, est nommé curé de Ouerre et Charpont.

— Un quatrième aumônier vient d'être nommé à la Chapelle Saint-Louis de Dreux. C'est M. l'abbé Gaudeau qui précédemment était attaché, en qualité de chapelain, à la maison du Comte de Paris et vivait avec la famille royale de France en Angleterre. M. l'abbé Gaudeau est le frère du distingué professeur de l'Institut catholique qui a prêché la retraite pastorale à Chartres en 1898.

Succès aux examens. — M. l'abbé Gabriel Pothier, de l'Institut

Catholique de Paris, professeur au petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, vient de subir avec un brillant succès les épreuves écrites et orales de la première partie : licence ès-sciences, devant la Faculté des sciences de Paris.

Cinq élèves de philosophie au grand séminaire de Chartres se sont présentés à l'examen du baccalauréat (2e partie); quatre ont été reçus et le cinquième est admissible. Les quatre reçus sont : MM. Bellaunay Marceau, de Rouvres; Boularand Charles, de Brioude; Boureau Louis, de Châteaudun; Ménager Lucien, de Charray.

Distributions de prix. — Le jour où paraîtra le présent numéro, 27 juillet, aura lieu la distribution des prix à l'Institution Notre-Dame, sous la présidence de Mgr l'Évêque de Chartres et de M. Welschinger, ancien président de la Société des études historiques, à Paris. — Les prix ont été donnés à la maison des Clercs de N.-D. le 25. — Ils le seront au petit séminaire de S.-Cheron, le 29, et au petit séminaire de Nogent, le 30.

Suppléments. — Voici les sujets traités dans les Suppléments de la *Voix* en juillet :

Sommaire du 6 : Texte de la loi contre les Congrégations. — Semaine liturgique. — 7e liste des souscriptions pour la restauration du Puits des Saints-Forts. — Chronique diocésaine : Nominations ecclésiastiques; Première communion à la Cathédrale; Pèlerinage chartrain à Montmartre; L'orphelinat S. André à Dreux; Un 25e anniversaire de sacerdoce fêté à Mézières-en-Drouais. — Faits divers.

Sommaire du 13 : Lettre du Pape aux Supérieurs généraux des Ordres et Instituts religieux (à l'occasion de la loi contre les Congrégations). — Chronique diocésaine : Fête de N.-D. du Mont-Carmel; Le cinquantenaire de Sœur Thérèse du Sacré-Cœur au Carmel; La Saint-Pierre à Dreux; Cloyes, bénédiction du grand orgue; Cérémonies de premières messes au Mée, à Châteaudun, à Cormainville; Conie, bénédiction d'un moulin à vent; Nogent-le-Rotrou, réunion annuelle des anciens élèves du Petit-Séminaire. Semaine liturgique.

Sommaire du 20 : Sainte Anne. — Le culte de la Sainte Vierge dans le diocèse de Chartres. — 8e Liste de souscription pour la restauration du Puits des Saints-Forts. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Nominations ecclésiastiques; Annonce des distributions de prix; Les études ecclésiastiques à Chartres; La Saint-Martin à Fruncé. — Nécrologie : M. l'abbé Laigret, curé de Frétigny; M. Albert Vassard. — Une page de Louis Veuillot sur l'état social. — Faits divers.

PAROLES ADRESSÉES PAR M. L'ABBÉ CLERVAL

Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame, à ses élèves

Lors de la distribution des prix (25 juillet 1901)

Mes chers Enfants,

Vous allez partir en vacances. Etes-vous contents ? La joie qui brille sur vos visages me l'assure assez. Vous avez raison d'ailleurs d'être heureux. Après onze mois, passés dans l'étude et la prière, vous avez le droit de rêver les embrassements maternels, les caresses des frères et sœurs, les brises fraîches de l'air natal, les harmonies du clocher qui sonna votre entrée en ce monde, les horizons qui les premiers réjouirent vos yeux d'enfant. Oui, allez gaîment vers toutes ces belles et douces choses. Elles donneront à votre corps une nouvelle vigueur pour les travaux à venir. Elles fortifieront votre esprit en le reposant, et, j'en suis sûr, elles ne feront point oublier à votre cœur tout ce qui doit le faire vibrer.

Car, il est un autre foyer que celui où vous allez rentrer pour quelques semaines, un foyer maternel lui aussi, dont vous apprécierez plus la douceur lorsque vous l'aurez quitté : c'est celui que N.-D. de Chartres vous a ménagé près de son sanctuaire et qu'on appelle la Maîtrise.

Vue du dehors, pour les passants et les étrangers, c'est une assez pauvre demeure. Elle est sans style, toute de terre et de bois. Certains artistes, qui rêvent toujours de faire le désert autour des grands monuments d'autrefois (en quoi, pour le dire en passant, ils ne sont point d'accord avec les génies qui les ont élevés) seraient heureux de la voir tomber, tant elle leur paraît indigne de la splendide cathédrale derrière laquelle modestement elle se cache. Ce sont les fils spirituels de ceux qui voulaient, dans la grande Révolution, démolir la chapelle de Saint-Piat, comme étant une annexe parasite de l'admirable édifice.

Vue du dedans, elle paraît étroite, humide et sombre. Ses corridors et ses escaliers n'ont rien de la majesté royale, ses chambres ne sont pas luxueuses. Et plus d'un de nos amis nous a plaints dans son cœur d'être obligés d'y vivre. Mgr Lagrange, en la visitant pour la première fois, pleurait d'admiration pour le dévouement humble et mortifié de ceux qui, en sacrifiant toutes leurs aises, y avaient fondé notre Œuvre.

Eh! bien, malgré ces apparences médiocres, non plutôt à cause d'elles, nous l'aimons cette pauvre Maîtrise, et quand nous serons contraints de la quitter pour une autre maison, plus adaptée aux exigences académiques modernes, nous la regretterons bien. Si son extérieur est banal, son cadre est incomparable : à gauche, le sanctuaire du bas avec ses mystères, celui du haut avec ses splendeurs ; derrière, la vieille salle capitulaire, aux puissants arceaux ; à droite enfin, la belle verdure de la terrasse épiscopale. Si l'intérieur est matériellement peu confortable, il est réchauffé et embaumé par le feu de charité et l'encens de la prière dont nos anciens, de tous les temps, en ont imprégné les murs. Il me semble, ne vous semble-t-il pas aussi ? que, certaine nuit, ces chers défunts reviennent, conduisant processionnellement Notre-Dame à travers les études et les dortoirs, et bénissant avec elle cette maison qui fut la leur, qui sera toujours la sienne. Si ce n'est pas sûr pour tous, c'est absolument certain pour Jean Roger, cet enfant de chœur du XVIIe siècle, dont le chef est placé au centre de notre demeure. J'ai cru quelquefois voir ses yeux s'animer d'un feu étrange dans leur profond orbite. Regardez bien vous-même, il est là.

Sur cette maison, plane aussi le souvenir des vénérables chanoines qui pendant près de six cents ans l'ont fréquentée. Ils avaient fait de cette demeure l'un des centres les plus actifs de leur vie, et l'un des services les plus importants de l'insigne église de Chartres. C'est ici en effet qu'ils avaient installé leur bibliothèque, leur prétoire, et... pourquoi ne pas le dire ? leur cuisine ou marguillerie.

Laissez-moi vous rapporter en quelques mots ce qu'étaient ces différentes affectations de notre maison qui subsistèrent du XIVe siècle à la Révolution. Elles furent assez nobles pour la rendre plus glorieuse à nos yeux.

On appelait marguillerie ou cuisine du Chapitre la partie qui correspond à votre réfectoire. Là demeuraient ensemble plusieurs serviteurs de l'église, spécialement le queux et le portier. Ce dernier était chargé d'ouvrir la salle capitulaire, quand Messieurs entraient en délibération et de la balayer à jours fixes : il était aussi geôlier de la prison ecclésiastique de Pain chaud, dont la porte est à côté. Son compagnon, le queux ou cuisinier devait donner le pain et l'eau aux clercs

emprisonnés ; ils servaient aussi dans l'église, à certaines fêtes et après certaines processions, les chanoines et les marguilliers, mais plus abondamment. Tous ces employés demeuraient à proximité de la cathédrale, pour y remplir toutes les fonctions auxiliaires de sonnerie, de garde, d'allumage, etc., ils étaient ce que nous appellerions, aujourd'hui, bedeaux, sacristains, suisses, servants de messe. Nous avons encore la liste de leurs charges et de leurs revenus qui étaient très importants. C'était l'évêque qui devait les entretenir de tout : il était aussi tenu de faire les réparations de leur maison : et comme ces diverses obligations envers des serviteurs qui étaient plutôt ceux du Chapitre que les siens étaient loin de lui plaire, il se laissait intenter de temps à autre un procès par les chanoines ; mais il fut condamné en 1414 et en 1730. On trouve les marguilliers installés ici dès 1280. N'est-ce pas chose étonnante que, après tant de siècles, la même maison abrite encore une partie de leurs successeurs ? Elle a subi bien des changements, elle a été exhaussée d'un étage au xive siècle et raccordée avec l'édifice qui touche à la Cathédrale. Mais elle a gardé sa vieille destination.

Plus près de la Cathédrale, au rez-de-chaussée, là où se trouve le parloir actuel, était autrefois le prétoire du Chapitre. On y entrait par un perron qui subsiste encore, et par une grande porte ogivale, dont les contours sont encore visibles. Là, non loin de la prison, siégeait le juge capitulaire qui exerçait la justice temporelle et spirituelle au nom des chanoines. Ce lieu signalé dès 1360, n'a plus la même affectation que jadis : et pourtant, comme s'il y avait dans les choses un je ne sais quoi d'éternel, il a gardé son nom antique : on l'appelait en effet, comme de nos jours, mais dans un autre sens, — parloir, c'est-à-dire lieu de justice ou petit parlement.

Montons plus haut : nous trouverons au 1er étage, là ou sont nos chambres, la bibliothèque capitulaire. On avait d'abord pensé (1401), quand on voulut séparer les livres des archives qui étaient dans la tour de gauche, les installer dans la sacristie. On aurait coupé celle-ci en deux, par un plancher, et la partie supérieure aurait servi, comme on disait, de librairie. Mais ce projet ne reçut qu'un commencement d'exécution. es arcades si jolies, quoique frustes, qui longent le mur nord datent peut être de là. On fut mieux inspiré en 1414, lorsqu'on

décida d'établir la bibliothèque au-dessus du prétoire. L'évêque Martin Gouges s'y opposa sous prétexte que cet édifice naissant dominerait la marguillerie et sa propre terrasse : mais il finit par donner son consentement. — Voilà donc à quelles époques reculées (XIIIe et XVe siècle), remonte cette maison qui nous abrite. Elle est presque contemporaine de la Cathédrale, et par suite, elle mérite tous nos respects à cause de son grand âge.

Elle les mérite encore, en raison des services qu'elle a rendus. Quand les grandes écoles chartraines tombèrent au XVe siècle, elle devint le centre des études ecclésiastiques.

Les chanoines y déposèrent leurs livres précieux et leurs riches manuscrits, et soit par donations, soit par testaments, ne cessèrent de l'enrichir : ils s'engagèrent même à donner 20 livres à leur installation pour l'entretien de cette bibliothèque.

Dès le XVIIe siècle, la bibliothèque capitulaire devint si importante qu'on l'ouvrit non seulement aux ecclésiastiques studieux, mais encore au public. Un chanoine en était le gardien. Les principaux volumes et le catalogue étaient enchaînés ; un règlement, dressé en 1695, déterminait les jours et les heures de lecture. On pouvait emprunter des livres, pour des délais qui furent d'abord très longs, puis réduits à 15 jours. L'excommunication fut lancée contre ceux qui volaient des ouvrages. — Au commencement du XVIIIe siècle, plusieurs bienfaiteurs tels que M. de Reverseaux et le chanoine Mathurin Perot l'augmentèrent tellement qu'il fallut penser à l'agrandir: C'est alors, en 1731, qu'on la prolongea au-dessus de la cuisine jusqu'au vestiaire actuel. Et depuis elle ne cessa d'être très fréquentée.

Vous le voyez donc, encore une fois, mes chers enfants, les lieux ont leur prédestination. Où les chanoines étudiaient autrefois, nous étudions aujourd'hui: tout se tient. Notre maison a un passé vraiment glorieux, et nous avons bien le droit de l'aimer.

Plus qu'un mot : cette cour où vous prenez vos ébats, n'était pas comme maintenant, entourée de murs et garnie de pavés. C'était un jardin ouvert qui, tantôt était abandonné aux marguilliers, tantôt était loué. Au XVIIe siècle, le valet de l'œuvre qui en prenait possession, était tenu d'y planter des roses, pour faire les couronnes dont les enfants de chœur ornaient leurs têtes aux fêtes du Saint-Sacrement.

Vers 1660, on y planta des acacias. Ce fut une malencontreuse idée : car on eut à se plaindre des désordres auxquels ces malheureux arbres servaient de refuge. En vain, l'on y mit une grille et une serrure (les murs actuels datent de 1825): toujours la porte restait ouverte et les mêmes difficultés renaissaient. En 1730, on prit la résolution de les détruire pour la plupart; ce qui eut lieu; mais leur nom demeure celui de la rue. Je les regrette pour vous, chers enfants; dans ces temps de chaleur, ils vous donneraient un utile ombrage. Heureusement, Monseigneur veut bien vous laisser jouir des acacias que sa terrasse a conservés. Je l'en remercie en votre nom.

J'ai fini, chers enfants, cette petite histoire de notre vieille maison. Asile des serviteurs de l'église, palais de la justice et de la science capitulaires, commencée dès le XIVe siècle, complétée en 1414 et en 1731, elle est, n'est-ce pas, bien digne de respect. Cependant tous ces titres de noblesse ne valent par celui qu'elle tire de son voisinage avec N.-D. Voilà celui qui nous enchante le plus. L'Ecclésiastique (ch. XIV, v. 21 à 27) a dit en parlant de la Sainte Vierge : *Beatus vir... qui respicit per fenestras illius et in januis illius audiens, qui requiescit juxta domum illius, et in parietibus illius figens palum statuet casulam suam ad manus illius.* Heureux l'homme, qui regarde pas ses vitraux, écoute à ses portes, dort le long de son temple, et fixe à ses murs sa maisonnette. Cet homme, ajoute-t-il, sera protégé par elle de la grande chaleur : il reposera dans le rayonnement de sa gloire. *Protegetur sub tegmine illius a fervore, et in gloria ejus requiescet.* Mes enfants, ce texte s'applique admirablement à nous : remercions N.-D. de ses bienfaits, et en nous éloignant d'elle, laissons-lui notre cœur.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Selon ma promesse, j'envoie à N.-D. de Chartres mon ex-voto pour la guérison obtenue (M. D., à Paris).

2. Remerciements à N.-D. de Chartres au nom de toute notre famille ! Nous regrettons de ne pouvoir aller en sa basilique lui témoigner notre reconnaissance (A. N., à Orléans).

3. Veuillez faire une neuvaine de prières à N.-D. de Chartres à notre intention. Nous lui devons une grande reconnaissance (L. H., à D., diocèse de Chartres).

4. Une messe d'actions de grâces à N.-D. de Chartres, s. v. p. ! et recommandez-nous pour des intentions nouvelles (F. D., à M.)

5. Actions de grâces d'une jeune mère pour elle et son nouveau-né ! (F., à N., diocèse de Chartres).

6. Je vous prie de dire une messe et de faire brûler un cierge en reconnaissance de la grâce que m'a obtenue N.-D. de Chartres. (F. S., à B, diocèse du Mans).

7. Veuillez présenter à N.-D. de Chartres mon témoignage de gratitude filiale pour le bienfait que je dois à sa tutelle (T., à R., diocèse d'Evreux).

8. Merci à N.-D. de Chartres ! Je veux que mon enfant soit inscrit sur le registre des enfants consacrés à Marie dans son sanctuaire (M., à S., diocèse de Meaux).

9. La neuvaine de prières a été efficace ; notre malade a ressenti les effets de la protection de N.-D. Merci à la divine mère ! (J., à M., diocèse de Blois).

10. Après la promesse d'un pèlerinage à son église de Chartres Notre-Dame m'a guérie de ma cruelle et tenace maladie. Aussi ai-je fait mon pèlerinage avec un grand bonheur. Que N.-D. me continue sa protection maternelle ! (G., à S. R., diocèse de Versailles).

11. Une neuvaine de prières et une messe, s. v. p. ! pour remercier N.-D. d'une faveur obtenue par son intercession (L. S., à C., diocèse de Chartres).

12. Reconnaissance à N.-D. de Chartres ! — C'est toute une famille vouée de longue date à N.-D. de Chartres qui vient une fois de plus proclamer la miséricorde et l'extrême bonté de cette bonne Mère.

Elle a préservé de la mort, pour la seconde fois, notre cher père. Dès le début de la maladie, nos pensées se sont tournées vers Chartres. Tous nous lui avons fait une promesse, qui d'une offrande, qui d'un pèlerinage dans son sanctuaire béni. Et Marie n'a pas trompé notre confiance. Une messe dite à l'autel de N.-D. de Sous-Terre par un des fils du malade, n'a fait que hâter la convalescence, et aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que tout danger a disparu et que notre père est sauvé. Grâces lui en soient rendues, et qu'elle soit et qu'elle reste toujours notre Mère bien aimée (X., diocèse du Mans) !

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Mgr F. de L'Escaille, doyen du Chapitre métropolitain de Paris, 77 ans. — M. Suquet, chanoine titulaire de Paris, ancien curé de Sainte-Élisabeth.

Le R. P. Quinecnet, dominicain, dir. de la Confr. du Rosaire. M. Joseph Guédou, sous-chef de division à la Préfecture. — M. Louis-G.-A. Doullay, de Bonneval, 21 ans, licencié en droit, soldat au 102e. — M. Albert Vassard, de Chartres, ancien président du tribunal de Reims, 75 ans. — Mlle Marthe M.-M.-R. de Maynard, 14 ans, à Biarritz. — Mme Ve Gadde, née Toutay, 52 ans, à Lèves. — M. Pierre-R. Ferré, à Saint-Brice, Chartres, 68 ans. — Mme Gosme, née Félicité Duchon, 74 ans, à Bonneval, — Mme Ve Bedins, née Tuffier, 36 ans, rue du Cheval-Blanc, à Chartres. — Mlle Félicité-Octavie Cauvel, 79 ans, rue des Jubelines, à Chartres. — Mme Leplâtre-Leguay, à Puteaux. — Mlle Eulalie Foucher, à Dangeau. — Mme Hursin, à Lantignié.

PÈLERINAGE NATIONAL A NOTRE-DAME DE LOURDES

Ce pèlerinage s'organise activement; le départ aura lieu le **samedi 17 août** et le retour le **samedi 24 août**. — *A l'aller* : Les pèlerins du groupe de Chartres partent de cette ville par le train de l'Etat, *avec wagons spéciaux*, à 7 h. 6 du soir le 17 août et arrivent à Voves à 7 h. 45, pour prendre le train du Pèlerinage no 3, violet, qui repart de Voves à 8 h. 20.

Nota. — Ce train de Pèlerinage s'arrête seulement, en notre département, à Voves, à 7 h. 14, et à Châteaudun, à 9 h. 19.

Au retour : Le train no 3 passe à Voves le 24 août à 4 h. 51 du matin; après avoir fait leurs dévotions à l'église, à Sainte-Philomène, les pèlerins de Chartres repartent à 6 h. 51, pour arriver à Chartres à 7 h. 38, par le train de l'Etat. — Une messe d'actions de grâces sera dite à la Cathédrale vers 8 heures.

Neuvaines. — Toutes les personnes s'intéressant à l'Œuvre sont invitées à s'unir au Pèlerinage par une neuvaine qui commencera le **samedi 17** et finira le **dimanche 24**. — En dehors de cette neuvaine, les pauvres malades se prépareront au Pèlerinage par une neuvaine particulière qui commencera le **mercredi 7 août** et finira le **jeudi 15, fête de l'Assomption.**

Souscription. — Une souscription est ouverte pour les *malades pauvres*. Ces pauvres donnent au **Pèlerinage national** un caractère à part; ils étaient plus de mille l'année dernière, et leur foi a été récompensée par des guérisons éclatantes. Les malades du diocèse de Chartres, admis actuellement, sont au nombre de 20, plusieurs autres iront à Lourdes à leurs frais pour ne pas être à la charge du Comité. — Un tronc est placé dans la chapelle de Notre-Dame du Pilier, nous invitons les personnes charitables à y déposer leur offrande. Elles aideront ainsi le Comité dont les charges sont très

lourdes et contribueront à obtenir aux malades la santé, le soulagement, ou du moins la résignation chrétienne dont ils ont besoin.

Billets demandés par la poste. — Toute demande de billet faite par la poste devra être accompagnée du paiement de ce billet. On est prié d'ajouter 0 fr. 40 pour le port du billet recommandé et 0 fr. 15 pour toute lettre qui demande une réponse. Ces frais, peu considérables pour chacun, représentent une certaine somme pour l'ensemble des pèlerins.

Manuel. — Nouvelle édition, prix d'un exemplaire : 0 fr. 60 *franco*.

Les offrandes pour les malades pauvres, les demandes de billets et de renseignements doivent être adressées à M. l'abbé François, aumônier de l'hôtel-Dieu, à Chartres.

Séjour à Lourdes. — Bon nombre de Pèlerins qui vont à Lourdes, surtout pour la première fois, sont embarrassés pour trouver une pension convenable et à prix modéré. Pour répondre à leurs désirs un Comité s'est fondé cette année, c'est véritablement une Œuvre, et non une Affaire, qui se charge de procurer aux Pèlerins la nourriture et le logement aux meilleures conditions d'économie, de propreté et de confort. — Pour les trois jours de séjour à Lourdes, le prix en 3e classe est de **22** fr. ; en 2e classe **30** fr. et en 1re classe **40** fr. — En 3e classe, les chambres sont à 3 lits ; en 2e classe, à 2 lits, et en 1re classe, de 1 lit. — La nourriture est la même : saine et abondante ; mais dans les classes supérieures les vins sont plus choisis et les desserts plus variés.

Pour tous renseignements, on est prié de s'adresser au *Secrétaire du Comité technique des Pèlerinages*, 22, rue de la Barre, Paris-Montmartre. Il sera répondu par retour du courrier.

Avis important aux prêtres pèlerins. — Pour faciliter aux prêtres pèlerins de pouvoir dire leur messe, à une heure régulière, et sans longues stations devant des autels encombrés, comme il arrive trop souvent, M. l'abbé François a retenu à l'avance un autel spécialement réservé aux prêtres de Chartres. Tous les prêtres du diocèse qui voudront profiter de cet avantage sont priés de se faire inscrire à l'avance en donnant leur nom à M. l'abbé François, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Les heures seront assignées à chacun au mieux de ses préférences personnelles, en tenant compte bien entendu de la priorité des demandes.

Guidon. — Le guidon, portant l'image de Notre-Dame de Chartres, que nous avons inauguré l'année dernière, servira encore cette année à grouper tous les pèlerins du diocèse, soit aux processions du Saint-Sacrement, à 4 h., soit aux processions aux flambeaux, le soir, à 8 h.

Insignes. — Des insignes seront distribués aux pèlerins à leur départ, moyennant une modique somme de 0 fr. 10. Ces insignes serviront aux Chartrains à se reconnaître pendant toute la durée du pèlerinage.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 28 au 4 août.

28. *IXe Dimanche* après la Pentecôte. — Mémoire de *S. Nazaire* et de ses compagnons martyrisés à Milan. S. Ambroise retrouva leurs corps.

29. Lundi. — *Sainte Marthe,* vierge, double-majeur. Mémoire de *S. Félix* et ses compagnons martyrs. — Sainte Marthe, sœur de saint Lazare et de sainte Marie-Madeleine, servit N.-S. et le suivit pendant sa vie mortelle. Après la descente du S. Esprit elle fut arrêtée par les Juifs, avec son frère et sa sœur, et placée dans un navire désemparé qui, gouverné par la Providence, aborda à Marseille. Elle évangélisa la Provence. Son corps repose à Tarascon.

30. Mardi. — *SS. Abdon et Sennen,* martyrs. — L'empereur arien Valens, qui avait cherché en vain à ébranler S. Basile, soit par des promesses, soit par des menaces, étant entré, un jour de l'Epiphanie, dans la cathédrale de Césarée, pendant la messe solennelle, fut tellement frappé de la majesté des cérémonies, qu'il faillit s'évanouir. Quelle majesté en effet dans le culte catholique ! Il est digne de Dieu, qu'il honore.

31. Mercredi. — *S. Ignace* de Loyola, confesseur ; mémoire de *Saint Ignace de Loyola* (XVIe siècle), fondateur des Jésuites, ces valeureux champions de l'Église de Jésus-Christ, qui se rencontrent partout où il y a un bien à faire, une vérité à défendre, une âme à sauver, un peuple à évangéliser.

AOUT.

1. Jeudi. — *S. Pierre-ès-liens,* double majeur. Mémoire des *saints Macchabées,* martyrs. — S. Pierre ayant été mis en prison pour le nom de J.-C., en fut délivré par un ange. Demandons à Dieu d'être délivrés des chaînes de nos péchés, par l'entremise de S. Pierre qui a reçu de J.-C. le pouvoir de lier et de délier.

2. Vendredi. — *S. Béthaire,* évêque de Chartres. Mémoire de *S. Etienne,* pape et martyr. — S. Béthaire, romain d'origine, vint en France et fut ordonné prêtre par S. Pappole, évêque de Chartres, auquel il succéda plus tard dans l'épiscopat. La collecte de sa fête l'appelle le père des pauvres et des orphelins ; demandons à Dieu qu'il soit pour nous un puissant protecteur.

3. Samedi. — *Invention du corps de S. Etienne*, premier martyr. Les précieux restes de ce saint diacre furent trouvés à Jérusalem avec ceux de saint Gamaliel, de son jeune fils Abdias et de Nicodème, par un prêtre nommé Lucien, à qui Dieu l'avait fait découvrir.

4. *Xe Dimanche après la Pentecôte. S. Dominique.*

FAITS DIVERS

Faits de Protection miraculeuse de la Sainte Vierge. — Le R. P. Caubrière, missionnaire, raconte dans les *Missions catholiques,* au sujet du siége de San-Taï-Tse, ville de la Mandchourie Méridionale, des faits vraiment miraculeux de la protection accordée aux pauvres chrétiens de ce pays par la Sainte Vierge.

« Dans l'église toute grêlée de balles, vitraux, Chemin de la Croix, statue de St-Joseph étaient brisés : le maître-autel, avec l'image de l'Immaculée Conception, n'avait pas été atteint. Vers midi, quelques chrétiens y récitaient une prière, lorsque *la statue de la Vierge sembla s'animer* ; son visage prit une grande expression de tristesse et des larmes coulèrent sur ses joues ; une trentaine de personnes furent témoins du miracle.

« Ni le P. Courbel, ni moi n'avons pu nous rendre compte de *visu,* de la réalité de ce fait ; mais, sur les affirmations de gens très dignes de foi, nous l'avons cru. Depuis, rien ne nous a permis de douter de cette grande grâce. Dans de telles circonstances, nous n'étions pas étonnés que Marie prît part aux souffrances de ses enfants. Comme les larmes semblaient sur le point de disparaître, une religieuse chinoise voulut les essuyer ; elle y réussit et le coton dont elle se servit à cette effet, est depuis conservé précieusement.

« La nouvelle du prodige se répandit vite parmi les chrétiens, nul ne douta. Les cœurs étaient touchés de reconnaissance : « Vivre » ou mourir, disait-on, qu'importe ? la Sainte Mère est avec nous ! »

« L'un des jours suivants, une chrétienne de Sin-min-t'ouen crut voir, au-dessus d'une de nos maisons, une dame vêtue de blanc : » Je ne saurais affirmer que c'est la Sainte Vierge », disait-elle » naïvement. Elle ne m'a rien dit et n'est restée qu'un instant à » peine ».

« Le jour de l'Assomption, quelques païens osèrent s'approcher de nos maisons avec des démonstrations pacifiques : « Vous êtes » sauvés, nous criaient-ils, soldats et Boxeurs sont partis avant-» hier soir. Ils n'ont certes pas envie de revenir. »

« Qui n'admirerait la délicatesse de la Providence, nous empêchant d'apprendre plus tôt cette heureuse nouvelle, en la remet-

tant au jour de l'Assomption, pour nous mieux convaincre que cette délivrance était l'œuvre de Marie !

« Les païens nous dirent aussi que nos ennemis avaient souvent aperçu des clartés dans notre jardin pendant la nuit, et surtout au-dessus et autour de l'église, un grand nombre de soldats mystérieux vêtus de blanc et portant des ailes. Les anges, comme leur Reine, nous avaient donc visiblement protégés.

« Le 19 août, les Boxeurs s'écriaient : « Nos esprits nous abandonnent, les esprits des chrétiens sont plus forts que les nôtres. »

Ceylan. *Le culte de la Sainte Vierge.* — Mgr Henri Jouslain, évêque de Jaffna (Ceylan), nous apprend que son diocèse possède un sanctuaire dédié à la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame du Madlm (c'est-à-dire du Gouffre), dont la fête se célèbre le 2 juillet. Cette solennité est l'occasion d'un concours immense de peuple. On a compté jusqu'à 35,000 pèlerins, dont la plupart encore païens viennent demander à la Reine du Ciel sa protection, son secours. On l'invoque souvent contre les morsures de serpents si fréquents en cet endroit, et Mgr Jouslain rapporte une guérison extraordinaire qui eut lieu sous ses yeux et en présence d'un inspecteur des écoles protestantes.

Institut catholique de Paris. — Dans la dernière solennité académique des Facultés canoniques, qui a eu lieu le 22 juin, sous la présidence du T. R. P. Léonard d'Argentan, ministre provincial des Frères mineurs, le rapport de M. l'abbé Fr. Martin nous apprend qu'il a été créé en 1901 :

En *Théologie* : 78 bacheliers ; 9 licenciés ; 1 docteur. — En *Droit canonique* : 35 bacheliers ; 8 licenciés ; 1 docteur. — En *Philosop. scolast.* : 59 bacheliers ; 3 licenciés ; 3 docteurs ; 1 agrégé.

Le rapport sur le concours pour le *prix Hugues* a été présenté par le R. P. Largent. Le mémoire couronné a pour auteur M. l'abbé Gombaut, docteur en philosophie, curé de Montlivault.

La Faculté met au concours, pour 1903, le sujet suivant : *Des connexions logiques du dogme et de la métaphysique.*

Arrêt important. — La Cour de Rouen vient de rendre un arrêt important pour les écoles libres. La sœur Marie-Théodore, directrice de l'école libre de Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Inférieure), avait été poursuivie pour ouverture de son école avant l'expiration du mois prescrit par la loi.

L'inspecteur d'Académie soutenait que le mois ne commençait à courir que du jour de la réception du reçu par lui délivré. La Cour repousse cette prétention et juge que seule la déclaration d'ouverture d'école formée à la mairie et suivie d'affiche fait courir le

délai d'un mois à l'expiration duquel, s'il n'y a pas eu opposition, l'école peut être ouverte sans contravention. La même sanction ne saurait être appliquée à la suite du récipissé de la déclaration donnée par l'inspecteur d'Académie.

La sœur Marie-Théodore a donc été acquittée.

La vitalité chrétienne. — Lire dans *Les Idées et les Livres* (Annales de bibliographie critique), du 15 juillet, l'intéressante et importante étude sur *Ollé-Laprune* et *La Vitalité chrétienne*, due à la plume de M. George Fonsegrive, directeur de *La Quinzaine*.

Abonnements : un an, 6 francs. — 83, rue des Saints-Pères, Paris (librairie des Saints-Pères) et chez les principaux libraires.

Missionnaires massacrés. — L'*Echo de Chine* arrivé lundi à Marseille dit que quinze missionnaires ont été massacrés par les rebelles sur les frontières du Chan-Si. Ces massacres seraient l'œuvre du prince Tuan

— Le 16 juillet, venait le centenaire du Concordat de 1801. C'est le 16 juillet 1801, dans l'hôtel du citoyen Joseph Bonaparte, à deux heures du matin, que S. Em. le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat; Joseph Spina, archevêque de Corinthe; et le P. Caselli, théologien consultant de Sa Sainteté, au nom du Pape Pie VII; et les citoyens Joseph Bonaparte, conseiller d'Etat; Crétet, conseiller d'Etat; Bernier, docteur en théologie, curé de Saint-Laud d'Angers, au nom du premier consul, signaient cette célèbre convention qui rendit à l'Eglise de France l'essentiel de sa liberté. Les ciconstances douloureuses dans lesquelles se trouve l'Eglise de France ont sans doute empêché NN. SS. les évêques de fêter ce qui a été appelé un « acte sauveur », aujourd'hui si amoindri dans la pratique et si menacé même dans son existence.

Les Œuvres ouvrières. — Le 22 juillet, s'est ouvert, à Arras, dans le local du Séminaire de Saint Thomas et sous la présidence de Mgr Williez, évêque d'Arras, le Congrès annuel de l'Union des associations ouvrières catholiques de France.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 28 juillet, 9e dimanche après la Pentecôte, *semi-double*, avec mémoire de saint Nazaire et de ses comp.-martyrs. A 9 h. messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Ensuite Chapelet.

Le 1er et le 2 août, visites à la Cathédrale pour l'Indulgence de la Portioncule.

— Le vendredi, 2 août, à 8 h., messe de l'apostolat de la prière, et le soir, chemin de croix et salut.

PAROISSE SAINT-PIERRE.— Dimanche 28, à 10 h., grand'messe. — A 2 h. 1/2, vêpres. Catéchisme de Persévérance.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 28 juillet, à 10 h., grand'messe; à 3 h., vêpres, complies et salut. —Vendredi 2 août, à 8 h. du soir, allocution et salut en l'honneur du S.-C.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — 2 août, Exercices du 1er vendredi du mois. Première messe à 6 h. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Saint-Sacrement. — A 4 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'Honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. Sommaire du Numéro du 20 Juillet 1901. — I. Lettre aux Supérieurs des Ordres et Instituts religieux, par S. S. Léon XIII. — II. A la recherche d'un ancêtre (Deuxième article), par le P. H. Martin. — III. Le Centenaire du Concordat, par le P. P. Dudon. — IV. Le marquis de Vogüé, historien. A propos de sa récente élection à l'Académie française (Suite et fin), par le P. H. Chérot. — V. A travers les ruines de la Haute-Égypte, par le P. M. Jullien. — VI. Monographies chinoises : Maison de la famille Wang, par le P. B. — VII. A propos d'une nouvelle vie de Jeanne d'Arc, par le P. H. C. — VIII. Une ambassade à Rome sous Henri IV, par le P. Y. de la Brière. — IX. Revue des livres. — X. La Loi relative au contrat d'association. — XI. Événements de la quinzaine.

Sainte Odile, patronne de l'Alsace, par Henri Welschinger, 1 vol. in-12, de la collection « Les Saints. » Prix : 2 francs. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Dans cette œuvre historique, M. Henri Welschinger étudie la vie de sainte Odile. L'auteur, dont on connaît l'érudition consommée, a eu la pensée d'examiner de près la légende de la patronne de l'Alsace, son pays natal, et pour cela il a recouru directement aux sources. Il a compulsé à Paris, à Berne, à Saint-Gall, les manuscrits originaux du moyen âge concernant cette sainte, dégagé sa légende des superpositions qui l'avaient chargée à la suite des siècles, rétabli la généalogie exacte de la fille du duc Adalric, troisième duc d'Alsace, et, en précisant les origines de cette province toujours chère à la France, il a raconté l'histoire des monastères de Hohenbourg et de Nidermunster, sans négliger celle de l'Odilienberg et du Mur des Celtes qui forme l'un des plus importants et plus curieux monuments alsatiques, enfin reconstitué patiemment la physionomie véritable d'une sainte vénérée par toute l'Alsace. C'est d'après les textes authentiques et les recueils les plus savants qu'a été rédigé ce livre, animé de foi sincère et d'ardent patriotisme. Une bibliographie des plus utiles indique les recherches considérables faites par l'auteur.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

d'AOUT 1901

1er Août, Jeudi. — St Pierre-aux-liens, *double majeur*, messe *Nunc scio.*

2. Vendredi. — St Béthaire, évêque de Chartres, *double*, messe *Statuit.*

3, Samedi. — Invention du Corps de St Étienne, *semid.*, messe *Sederunt.*

4, **DIMANCHE, Xe après la Pentecôte**, St Dominique, confesseur, *double majeur*, messe *Os justi.* — Vêpres de N-D. ; mém. de St Dominique et du dimanche.

5, Lundi. — N.-D. des Neiges, *double majeur*, messe *Salve.*

6, Mardi. — La Transfiguration de N.-S. *double majeur*, messe *Illuxerunt.*

7, Mercredi. — St. Cajetan, confesseur, *double*, messe *Os justi.*

8, Jeudi. — St Cyriaque et ses Comp. martyrs, *semid.*, messe *Timete.*

9, Vendredi. — (Vigile de St Laurent), St Alphonse de Liguori, évêque et docteur, *double*, messe *Spiritus.*

10, Samedi. — St Laurent, martyr, *double de 2e classe avec octave*, messe *Confessio.* Mém. de la Susception de la Ste Couronne d'Epines.

11, **DIMANCHE, XIe après la Pentecôte**, St Taurin, évêque, messe *Sacerdotes*, — Vêpres de cette fête depuis le Capitule, de Ste Claire ; mém. de St Taurin, du dimanche et de l'octave.

12, Lundi. — Ste Claire, vierge, *double*, messe *Dilexixti.*

13, Mardi. — Ste Radégonde, reine, veuve, *semid.*, messe *Cognovi*, mém. de SS. Hippolyte et Cassien, martyrs.

14, Mercredi. — Vigile de l'Assomption, *jeûne et abstinence*, messe de la Vigile ; mém. de l'octave et de St Eusèbe.

15, Jeudi. — Fête de **l'Assomption de la T. Sainte Vierge**, *double de 1re classe avec octave*, messe *Gaudeamus.* Vêpres de la fête et *Procession solennelle extérieure du Vœu de Louis XIII.*

16, Vendredi. — St Roch, confesseur, *double*, messe *Justus.*

17, Samedi. — Octave de St Laurent, *double*, messe *Probasti.*

18, **DIMANCHE XIIe après la Pentecôte.** St Joachim, Père de la B. V. M., *double* messe *Dispersit* ; mém. de St Hyacinthe. — Vêpres de cette fête ; mém. de Ste Philomène, de St Hyacinthe, du dim. et de St Louis évêque.

19, Lundi. — Ste Philomène, vierge et martyre, *double*, messe *Loquebar.*

20, Mardi. — St Bernard, abbé et docteur, *double*, messe *In medio.*

21, Mercredi. — Ste Jeanne de Chantal, veuve, *double*, messe *Cognovi.*

22, Jeudi. — Octave de l'Assomption, Commémoration du Vœu de Louis XIII, *double majeur*, messe *Gaudeamus.*

23, Vendredi. — Vigile de St Barthélemy. — St Philippe Béniti, *double*, messe *Justus.*

24, Samedi. — St Barthélemy, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi.*

25, **DIMANCHE, XIIIe après la Pentecôte, St Louis**, roi de France, *double de 2e classe*, messe *In virtute.* — Vêpres de la fête et de St Zéphirin, pape mart. (*Procession d'actions de grâces en l'honneur de N.-D. pour la cessation du Choléra en 1832*, et la *réparation complète de la Cathédrale après l'incendie de 1836.*)

26, Lundi. — St Zéphirin, martyr, *simple*, (SS. Anges.)

27, Mardi. — St Joseph Calasanz, *double*, messe, mém. de St Césaire, évêque.

28, Mercredi. — St Augustin, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*

29, Jeudi. — Décollation de St Jean-Baptiste, *double majeur*, messe *Loquebar.*

30, Vendredi. — Ste Rose de Lima, vierge, *double*, messe *Dilexisti.*

31, Samedi. — St Raymond Nonnat, confesseur, *double*, messe *Os justi.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis : Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — SEPTEMBRE 1901.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES
(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes: Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires: 1° en entrant dans l'association, 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

9e Numéro — Septembre 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

NOTRE-DAME DE CHARTRES

(*Suite du Rapport présenté au Congrès Marial de Lyon par M. le chanoine Clerval*).

II

Dans les temps modernes elle n'a pas laissé ses bras se raccourcir. Pour être moins éclatants et moins extérieurs qu'autrefois et que dans d'autres sanctuaires, ses miracles n'en sont pas moins nombreux.

Notre-Dame du Pilier et le Voile, qui avaient échappé au vandalisme révolutionnaire, reçurent d'abord dans la première moitié de ce siècle les hommages des fidèles. Le Voile fut, en 1825 et 1849, renfermé dans une belle châsse. Des fragments furent avidement recherchés et distribués à mille sanctuaires, auxquels ils furent accordés avec une libéralité trop prodigue.

En 1832, il fut l'occasion, comme autrefois, d'une de ces faveurs qui l'avaient fait appeler la tutelle et le palladium de Chartres. Il arrêta subitement le choléra, sur son passage, lorsqu'en cette année il fut porté processionnellement dans la ville. Tous ceux qui, jusqu'alors, étaient atteints du fléau furent guéris : deux individus seulement qui s'étaient moqués de cet acte de religion furent frappés et moururent le lendemain. L'intervention de Notre-Dame fut tellement évidente qu'on frappa une médaille commémorative de ce fait et que l'évêque institua une procession anniversaire, où l'on porte toujours la châsse renfermant le voile protecteur de Marie.

Notre-Dame du Pilier vit ressusciter, auprès d'elle, la confrérie, dite maintenant des Couronnes de Notre-Dame de Chartres, qui avait existé depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution ; elle fut relevée en 1827. Grâce aux ressources obtenues, on entoura la statue bénie d'une boiserie travaillée dans le style gothique et on la revêtit d'habits précieux. En

1855, elle fut couronnée solennellement au nom du pape Pie IX par Mgr Regnault, assisté de huit prélats et d'une grande foule.

D'ailleurs, la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception a été le point de départ pour Notre-Dame de Chartres d'une prospérité nouvelle. La Crypte, ce lieu si vénérable où Notre-Dame de Sous-Terre avait été honorée depuis dix-huit cents ans, était restée dans l'abandon, sans aucun honneur, affectée à des usages profanes.

De pieux ecclésiastiques, spécialement les directeurs de l'Œuvre des Clercs récemment fondée, résolurent d'en commencer la restauration en souvenir de la promulgation du dogme, et bénis par Mgr Regnault firent appel à la France entière. Ils furent admirablement entendus ; dès 1855 ils purent rendre au culte la chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre, y élever un autel et y ériger une statue faite sur le modèle de l'ancienne. Ce fut l'occasion d'une très grande fête. Les autres parties de la crypte étaient presque remises en état en 1860, quand on célébra le sixième centenaire de la dédicace de la Cathédrale. A ce moment toutes les peintures étaient en grande partie refaites, presque toutes les chapelles munies d'autels. On pouvait descendre solennellement en procession, à travers les lustres chargés de lumières, sous ces voûtes neuf fois séculaires, et y retrouver la trace de tant de saints qui y avaient jadis prié.

M. Paul Durand fut parmi les artistes l'inspirateur de la décoration symbolique que l'on y voit. Ainsi Notre-Dame de Chartres se montra comme autrefois l'inspiratrice des arts en rendant au culte l'un des plus curieux monuments du XIe siècle, la crypte de Fulbert, la plus grande peut-être après celle de Saint-Pierre de Rome.

Le mouvement religieux provoqué par Notre-Dame de Chartres ne s'arrêta point. La confrérie des couronnes, qui avait aidé par ses offrandes la restauration du sanctuaire, reçut dans la ville une nouvelle impulsion des curés et vicaires de Notre-Dame. Les prêtres de l'Œuvre des Clercs, institués chapelains de la Sainte Vierge, employèrent aussi tous leurs efforts à raviver l'antique pèlerinage. Ils représentèrent la Vierge devant enfanter comme la patronne spirituelle et temporelle des mères et des enfants. Plus que jamais, les

mères eurent à cœur de se recommander à Notre-Dame et de vouer sur ses registres leurs enfants : ils sont plus de trente mille depuis vingt ans. Plus que jamais les jeunes gens confièrent leurs examens et leur avenir à la Sainte Vierge. Plus que jamais les malades vinrent près d'elle demander leur guérison. Chaque jour, des pays les plus éloignés arrivent au directeur des Clercs des demandes de prières, aux intentions précitées, ou des actions de grâces. Chaque samedi à la crypte, le premier dimanche de chaque mois à Notre-Dame du Pilier, on lit ces appels ou ces remerciements des fidèles dont beaucoup ont une grande éloquence.

Nombreux sont les ex-voto, nombreux sont les cœurs, les plaques qui se voient à Notre-Dame de Sous-Terre et à Notre-Dame du Pilier.

Un livre d'or reçoit les actions de grâces qui doivent demeurer secrètes. La *Voix* de Notre-Dame en relate quelques-unes pour l'édification des fidèles. Cette feuille, l'une des plus anciennes parmi ses sœurs, puisqu'elle date de 1857 et qui, après avoir été mensuelle, est devenue hebdomadaire, est toujours dirigée avec succès par M. le chanoine Goussard et tient les dévots de Notre-Dame au courant des cérémonies qui se passent dans son sanctuaire. De nombreuses notices, feuilles de prières, etc., ont été propagées et entretiennent la piété. Ainsi a-t-on vu, spécialement au pèlerinage national de 1873 et au millénaire de la donation du voile en 1876, des foules innombrables. A ces deux derniers on ne comptait pas moins de quarante mille pèlerins. Le courant ordinaire reste toujours fourni. Les pèlerins de Bretagne et de l'Est allant à Montmartre ou à Lourdes s'arrêtent pour saluer Notre-Dame de Chartres. Différentes paroisses des diocèses voisins telles que Mantes, Versailles, Étampes, ou différents collèges comme ceux du Mans, d'Évreux, de Vaugirard, différentes congrégations de jeunes filles, par exemple, d'Orléans, de Melun, viennent tous les deux ou trois ans faire leur cour à notre Reine. Tous les ans depuis 1890, la moitié du diocèse accourt : à ce pèlerinage local plus de trois mille personnes remplissent la vaste cathédrale. Aux autres fêtes de la Sainte Vierge, il y a aussi des affluences énormes, par exemple au 31 mai, où l'on porte en triomphe la statue de Notre-Dame du Pilier, et au 8 décembre, où l'on descend dans la crypte illuminée. Le

8 septembre est spécialement la fête des enfants et c'est un plaisir de voir ces petits virtuoses, la plupart au bras de leur mère, s'approcher du chapelain qui leur met son étole sur la tête en leur disant l'Évangile, puis aller coller leurs petites lèvres sur la colonne où siège Notre-Dame. Ils sont souvent plus de deux mille. C'est alors et pendant toute cette octave que l'on sent l'attraction maternelle de la Vierge devant enfanter sur les mères et les enfants.

Mais où cette influence tutélaire se fait surtout sentir, c'est dans l'institution et la conservation de l'Œuvre des Clercs ou des vocations pauvres. Les clercs sont les juvénistes de Notre-Dame, comme les directeurs en sont les chapelains; ils forment, près du sanctuaire de Chartres, une communauté assimilable aux congrégations qui desservent les sanctuaires analogues. Appelés de tous les coins de la France, ils ont pour but de servir Notre-Dame dans son église par le chant et les cérémonies et de la servir plus tard dans le sacerdoce. Leur éducation est toute remplie de Notre-Dame de Chartres et inspirée par son amour, jusque dans ses moindres détails. C'est cet attachement à la Vierge qui leur a valu de prospérer et de donner, depuis 1863, deux cents prêtres à l'Église; ils sont nés dans la pauvreté, ils y vivent encore, n'ayant d'autres ressources que les offrandes des fidèles et des pèlerins : néanmoins ils ont confiance dans leur céleste Reine. Bien qu'ils soient près de cent cinquante, sans fortune personnelle, ils comptent sur celle dont ils sont les serviteurs et ils se disent avec fierté le miracle permanent de Notre-Dame de Chartres.

C'est par cette œuvre, toujours visible, et l'un des plus riches fleurons de la couronne de Notre-Dame de Chartres, que nous terminons ce rapport sur notre Madone dans le passé et spécialement dans le XIXe siècle.

Nous nous reprocherions cependant de ne pas rappeler ici le souvenir du Cardinal Pie. Ce grand évêque avait grandi aussi dans le sanctuaire et y avait conçu un tel amour pour sa mère, qu'il l'emporta dans ses armes épiscopales avec cette devise : *Tuus sum ego.*

Il fit entendre une éloquente parole dans toutes les grandes manifestations qui eurent lieu au XIXe siècle, et les discours qu'il prononça sur Notre-Dame de Chartres sont peut-être les plus beaux de ses œuvres. Dans l'un d'eux, il laissa échapper

ces paroles prophétiques dont nous acceptons l'augure : « J'ose le prédire, Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie dans tout l'Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les coins du monde. »

CLERVAL, prêtre.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 1er au 8 septembre.

1er. *XIVe Dimanche* après la Pentecôte, semi-double. Mémoire de S. Gilles, abbé au diocèse de Nîmes (720). — Très versé dans les sciences profanes, Gilles leur préféra bientôt la Ste Ecriture, où chaque jour, durant sa longue vie, il alla puiser, dans une profonde méditation, avec le mépris du monde, cette ardente et divine charité dont son cœur était consumé. Quelle est notre conduite à l'égard de nos Saintes Lettres, de l'Evangile en particulier ? Le lisons-nous ? L'étudions-nous ? « L'Évangile, a dit saint Augustin, c'est la bouche de Jésus-Christ. Il ne cesse de nous parler ». Prêtons-nous l'oreille à ses divines paroles ? « Elles sont esprit et vie... ce sont les Paroles de la Vie éternelle ». — Ind. scap. bleu.

2. Lundi. — *S. Etienne*, premier roi et apôtre des Hongrois (1098). Né d'un père païen, mais formé par sa mère, chrétienne pieuse, à toutes les vertus, il fut, dans son gouvernement, un homme de prière et de zèle pour la propagation de la foi.

3. Mardi. — *S. Lazare*, évêque et martyr. Il était de Béthanie, comme ses sœurs Marie et Marthe. L'Evangile nous raconte sa résurrection. A cause de lui tout le monde s'attachait à Jésus qui lui montra tant d'affection. Lazare, chassé par les Juifs, se réfugia en Gaule, après l'Ascension, et devint évêque de Marseille.

4. Mercredi. — *Ste Rose de Viterbe,* vierge du tiers-ordre de saint François, sainte Rose fournit en peu de jours une longue carrière : à neuf ans, elle parcourt les rues de Viterbe, prêchant la pénitence à la foule qui l'environne ; intrépide champion de l'Église, elle dispute publiquement avec les Manichéens, et, appuyant ses paroles de la sanction du miracle, elle demeure pendant trois heures au milieu d'un grand feu sans en recevoir aucune atteinte. L'empereur Frédéric II, malgré toute sa vaillance, a peur de cette enfant, et, lui, *le persécuteur du Vicaire de Jésus-Christ,* il condamne à l'exil la jeune vierge qui en a pris la défense. A douze ans, l'âme pure de la *Sainte de Viterbe* brise son enveloppe mortelle pour aller recevoir au ciel la récompense de ses vertus, et comme symbole de son nom et de sa vie, il poussa sur son tombeau des roses d'une merveilleuse beauté (XIIIe siècle).

5. Jeudi. — *S. Laurent Justinien,* évêque, premier patriarche de Venise, modèle d'humilité, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques, parmi lesquels on remarque *l'Agonie triomphante et l'Incendie de l'amour divin* (15e siècle).

6. Vendredi. — Office votif de la Passion. — Indulg.; Sacré-Cœur, Garde d'hon., arch. des églises pauvres, Scap. rouge.

7. Samedi. — *S. Cloud,* prêtre et religieux (560). — Echappé comme par miracle au poignard de ses oncles Childebert et Clotaire, ce fils de Clovis et de Ste Clotilde conquit dans la solitude et les austérités l'auréole des saints. Se serait-il sanctifié au palais royal ? Dieu l'a éprouvé pour le sauver. Ainsi en agit souvent pour nous la divine Providence. Quel encouragement dans les jours de peine !

8. *XVe Dimanche* après la Pentecôte. — Fête de la **Nativité de la T. S. Vierge,** double de 2e classe.

UNE FÊTE D'AMIS A LA GRANDE-TRAPPE

Depuis longtemps nous nourrissions le désir d'avoir notre réunion de cours au monastère de la Grande-Trappe, auprès du P. Jean-Marie (1), notre condisciple, Maître des Novices.

On sait que ces réunions annuelles permettent aux vieux amis d'enfance et d'étude de se revoir, de se compter, de revivre, pendant quelques heures, les jours anciens, de s'affermir, par ce contact, dans l'amour de Dieu et dans la ferveur sacerdotale.

Le Révérend Père Etienne, Abbé du monastère, mis au courant de notre projet, l'approuva pleinement et nous fit dire qu'il serait heureux de nous voir célébrer, en compagnie de ses moines, la fête de St Bernard, le grand patron des Trappistes.

Nous arrivions donc, par groupes, à l'abbaye, les uns le lundi soir 19 août, les autres le mardi 20 au matin.

La Grande-Trappe est située dans une vallée pittoresque. Au débouché des bois de Soligny, sous les feux dorés du soleil couchant, elle apparaît, dans sa parure de pierre blanche, comme la reine de la solitude. Le cercle des hautes futaies dont les verdures s'étagent en gradins sur les collines avoisinantes lui forme un diadème d'une incomparable splendeur. L'église surtout, avec sa flèche dentelée, festonnée, très aérienne, attire puissamment les regards parce qu'elle domine le paysage. On ne peut rien rêver de plus beau, de plus calme, de plus pur, rien qui porte mieux au recueillement et à la prière.

On pénètre dans ce séjour par la porte monumentale, au-dessus

(1) Né à Sainville, du diocèse de Chartres.

de laquelle un bas-relief représente la Sainte Vierge prenant sous sa protection les fondateurs des grands ordres religieux. A gauche, la statue de S. Benoît, patriarche de la vie monastique en Occident; à droite, celle de S. Bernard, père des Cisterciens.

La cour d'entrée est presque déserte : dans la seconde cour, on rencontre le mouvement et la vie. Elle donne accès aux communs, aux étables, aux hangars, aux granges. Ce sont des charrettes de grain qu'on amène, des chevaux qu'on dételle, des voitures qu'on remise; plus loin, les machines de la chocolaterie font entendre leur grondement sourd et monotone. Les religieux, les hommes de travail vont, viennent sans dire un mot; c'est frappant, ce silence au milieu de l'activité. Seule, une muette inclinaison de tête au passage indique que vous êtes le bienvenu.

Le Frère hôtelier se charge de le prouver par ses soins. Il assigne à chacun une cellule. Les cellules des étrangers, à la Grande-Trappe, sont propres, spacieuses, bien éclairées, bien aérées, pourvues de tous les objets nécessaires au repos et à la toilette. La table de l'hôtellerie offre à tout venant une nourriture saine et abondante. Y prend place qui veut, sans distinction de rang, d'éducation ou de fortune.

Aller pour la première fois au monastère sans assister à l'office de nuit, on ne se le pardonnerait pas. Aussi, quand la sonnerie des cloches, vers une heure du matin, ébranla les échos du vallon, appelant les Pères à l'église, la tribune fut-elle envahie par un groupe compact de prêtres et de laïques. Les Trappistes ont une méthode que le monde ne pratique guère de solenniser leur fête patronale. Ils dorment moins et chantent plus longtemps.

Mais quel spectacle quand, drapés dans leurs amples manteaux blancs ou bruns (car il y a des uns et des autres), sous les rayons un peu crus de l'acétylène, ces hommes défilent graves, étouffant leurs pas, se rangent dans les stalles, puis, à l'unisson, d'une voix contenue, affectueuse, commencent à entonner les louanges de la Mère de Dieu! On est saisi, remué. Leur silence même devient éloquent, au moment où l'oraison succède à la psalmodie. Alors, plus un souffle, plus un bruit; les lumières sont baissées; on ne voit que vaguement les choses, on les devine. Une demi-heure après, tout se ranime soudain. Ce sont les Matines de saint Bernard. Les mélodies antiques montent plus enflammées: l'âme des fils traduit le culte qu'ils ont pour leur père; elle s'épanche avec une sorte d'enthousiasme dans les psaumes et les antiennes des Laudes.

Vers quatre heures un quart commencent les Messes des religieux. Les nôtres viennent à la suite. Mais le P. Jean-Marie s'est réservé. Il célèbre la sienne à l'intention de nos condisciples

défunts. Ils sont huit, hélas! qui déjà ont franchi le seuil de l'éternité. Sans doute nous espérons que Dieu les aura admis dans sa gloire; cependant, s'il en était un, un seul qui eût encore besoin de nos suffrages!..... Agenouillés dans la chapelle des reliques (véritable écrin du monastère) mise à notre disposition, nous joignons nos prières ardentes à celles du prêtre, resserrant ainsi les liens qui unissent les âmes d'ici-bas à celles de l'autre monde.

A l'office conventuel de 9 heures, où le Révérend Père Abbé avait revêtu les ornements pontificaux, par une délicate attention, quatre d'entre nous étaient choisis pour porter sur leurs épaules la relique insigne de saint Bernard. La procession se déroula dans l'intérieur du cloître. En habit de chœur, nous faisions partie du cortège. C'était le témoignage manifeste de cette étroite communauté de sentiments qui rapproche des religieux le clergé séculier. Tout le proclamait, du reste, en cette circonstance, jusqu'aux places d'honneur qu'on nous avait ménagées, dans l'église, à proximité et presque en face du trône abbatial.

Magnifique l'intérieur de cette église, avec ses vastes proportions, ses lignes harmonieuses, son architecture d'un goût impeccable.

A l'époque où il en commençait la construction, on fit observer au R. P. Abbé que c'était courir de gros risques, vu les menaces qui, déjà, étaient suspendues sur la tête des moines. « Oh, répondit-il simplement, pourvu que je puisse y dire, une seule fois, la Messe, je croirai n'avoir pas été trop audacieux. » Et Dieu s'est chargé de justifier sa confiance. Et les amis de la Grande-Trappe ne peuvent qu'y applaudir.

Au déjeuner de midi, la salle de l'hôtellerie s'ouvrit toute parfumée. Des gerbes de fleurs rehaussaient l'éclat des nappes. Le repas fut servi en maigre, comme toujours. La règle, sur ce point, ne varie guère. Mais, selon l'expression courante, on avait mis les petits plats dans les grands.

Autour des quarante-cinq convives (car en dehors de nous, peut-être à cause de nous, on avait adressé des invitations) se multipliaient d'alertes novices chargés de veiller à ce que rien ne manquât. Ils avaient, à leur tête, l'infatigable P. Jean-Marie, qui, dans cette journée, se prodigua au-delà de toute expression. Et à tant de bonnes choses qui leur passèrent entre les mains, ils ne goûtèrent même pas. Leur régime demeure, aux fêtes carillonnées, ce qu'il est en temps ordinaire. Encore n'admettent-ils pas qu'on ait l'indiscrétion de les plaindre. Les Trappistes professent une mince estime pour les joies de l'estomac.

Néanmoins, au dessert, M. le doyen de Bazoches, du diocèse de Séez, qui se sentait sur son terrain, interpréta notre pensée à tous

dans des remerciements où le tact le disputait à l'aisance et au bonheur de l'expression.

Vers deux heures et demie, dans la salle du chapitre, d'une structure si originale, nous étions entourés du cercle des religieux. Mgr de la Passardière, avec l'abondance qu'on lui connaît et cette science approfondie des Ecritures où il excelle, développa, en les appliquant à St Bernard et à son ordre, les quinze premiers versets du chapitre XLIV de l'Ecclésiastique. Il montra ce que fut l'ascétique abbé de Citeaux dans sa vie monastique, dans sa vie publique, dans sa vie doctrinale.

Une gracieuse allusion à la présence des prêtres chartrains nous apprit qu'il se souvenait toujours des confirmations données par lui dans nos paroisses. Cette causerie familière, d'un genre très élevé, suspendait l'auditoire à ses lèvres. En dépit de la chaleur et de ce qu'il avait spirituellement appelé le « *dœmonium meridianum* » ou démon du sommeil de l'après-midi, rarement conférence fut écoutée avec autant de charme et d'attention.

A certaines inflexions de la voix qui dénotaient l'émotion intérieure, on se sentait des larmes monter aux paupières, tant on avait la claire vue des périls de l'heure présente pour l'Église et les familles monastiques.

Aux vêpres qui furent dignes de la grand'messe, se produisit un incident imprévu. Pendant qu'on disposait les candélabres tout allumés sur le maître-autel, la flamme embrasa l'un des bouquets. Le Père sacristain eut beau s'escrimer de toute la vigueur de son souffle, le feu dévora la proie qu'il avait saisie. La chose, par bonheur, n'eut pas d'autre conséquence et fut à peine remarquée, car antiennes et oraisons continuèrent comme si rien d'inaccoutumé ne s'était produit. Le firmament, je crois, s'écroulerait sur la tête de ces hommes-là sans leur faire supprimer un verset de leur office.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, nous eûmes l'honneur d'être reçus par le Révérend Père Abbé et par Mgr de la Passardière. C'était un besoin du cœur d'exprimer notre reconnaissance, à l'un pour le si parfait accueil dont nous avions été l'objet, à l'autre pour le mot aimable par lequel il saluait, au début de son discours, l'accord qui existait entre les moines et les « membres du clergé paroissial de Chartres. »

Bénis par eux, notre dernier acte fut de réciter un *De Profundis* dans « notre » chapelle des reliques.

L'instant du départ approchait : on échangea de fraternels embrassements avec le cher P. Jean-Marie. Et chacun se demandait, en regagnant la gare : « Le reverrons-nous encore dans son monastère? »

L'avenir, assurément, s'annonce bien sombre pour les Congrégations : mais il reste, en définitive, aux mains de Dieu, et Dieu sait, quand il lui plaît, arrêter la houle furieuse : « Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin. »

CUNI,
Curé de Châteauneuf-en-Thimerais

LES SŒURS DE SOUS-TERRE. — Mort et résurrection (4e étude).

I. En même temps que le Chapitre dont elles relevaient, les Sœurs de Sous-Terre étaient supprimées le 20 juin 1789 ; « elles disparaissaient (1), mais elles avaient l'espoir, à l'exemple de ce chanoine chartrain, d'avoir dans le ciel leur récompense (2). »

A la fin de l'année 1790, la célèbre compagnie n'existait plus : la statue miraculeuse de Notre-Dame de Sous-Terre était remontée à la place de Notre-Dame du Pilier ; peut-être, hélas, fut-elle brûlée dans la sinistre journée du 20 décembre 1793, où les Chartrains, dans un feu de joie, anéantirent tant de richesses sacrées ?

« Barbares, s'écriait indigné le médecin S. Ursin, je vous cite au tribunal de la postérité » ! Le vandalisme, que Sergent refréna pourtant quelque peu, fut épouvantable ! Alors qu'on célébrait « dans la ci-devant cathédrale, l'inauguration du temple de la raison », la crypte était abandonnée et devenait un endroit public de dépôts et de décharges. Le bouleversement y fut complet, l'anarchie entière. L'on s'attaqua au calendrier qui devint l'ancien style, au nom même des paroisses : St-Prest se nommait Prest-sur-Eure ; St-Piat, Martel-les-Vaux ; Dun-sur-Loir désignait Châteaudun ; Béville-la-Fontaine, Béville-le-Comte, etc.

On s'attaqua surtout aux biens dits nationaux ; il fallut les vendre. Les archives contiennent des témoignages bien tristes de la rapacité impie des acquéreurs de ces biens qui leur arrivaient à si bon compte. Nous avons noté beaucoup de ces propriétaires des biens du Chapitre : nous avons en particulier sous les yeux les noms des nouveaux acheteurs des biens des Sœurs de Sous-Terre. Disons à la louange de nos populations rurales que la première adjudication ne trouvait jamais d'amateurs, et que postérieurement les surenchères étaient mises par d'anciens négociants, d'anciens procureurs, etc. Voici quelques spécimens des ventes du district

(1) Officiellement, du moins, car il est probable qu'elles restèrent jusqu'à la fin de l'année 1790, temps pendant lequel le Chapitre célébrait son office Sous-Terre.

(2) *La Cathédrale pendant la Terreur*. Abbé Sainsot. — Nous tenons à remercier publiquement le docte archéologue de ses conseils.

de Chartres : « En la grande salle de nos séances, sise à Chartres, en la maison ci-devant conventuelle de St-Jean-en-Vallée, paroisse Sainte-Foy, Daniel Chartier, Etienne Jumentier et Jean Drouin, administrateurs du district, le 8 février 1791, avons, etc... un jardin dans lequel est un petit cabinet au bas de la grande butte, dépen dant du domaine des Sœurs de Sous-Terre. Personne n'ayant voulu enchérir sur l'offre de 450 liv., le mardi 22 février 1791, quatre feux furent allumés, et le jardin fut adjugé moyennant 920 livres à C. S. marchand de chevaux, à Chartres (1). Un quartier de terre en vigne au clos Motrou, affermé à Pierre Tellier, vigneron, faubourg des Epars, fut adjugé, au troisième feu, le samedi 19 mars 1791, moyennant 200 liv., à M. D., menuisier à Chartres (2). Cinq minots sis à Mainvilliers, appartenant aux Sœurs, étaient loués à P. F. laboureur audit lieu, moyennant cinq minots de blé, un couple de chapons, et six bottes de navets : ils furent vendus au fermier, le mardi 29 mars 1791, au deuxième feu, pour la somme de six cent soixante-cinq livres, etc., etc. (3).

II. Avec M. Maillard qui, en 1803, arrivait de l'exil pour occuper la cure de Notre-Dame de Chartres, la religion reprenait possession des édifices qui n'avaient pas été détruits. Ce fut plus tard, pourtant, grâce surtout au zèle de M. le chanoine Ychard, que la crypte fut rendue au culte : une maîtrise était fondée pour les besoins du culte. En 1863, les Sœurs de l'Immaculée Conception, attachées au service de la Maîtrise, reprenaient le poste de gardiennes des lieux forts, occupé par leurs illustres devancières. Comme leurs aînées, elles pourvoient au linge des sacristies, aux besoins des pèlerinages ; mais elles demeurent en dehors de la grotte. Avec quel bonheur doivent-elles saluer la découverte du puits miraculeux, aimé, visité, expliqué par celles qui les ont précédées ! Car c'est bien lui, le puits des Saints-Forts. Une voix grave et autorisée, vient de parler en sa faveur. Sa Grandeur Mgr Mollien a provoqué un généreux élan pour le rétablissement du puits antique. Elles y

(1) Arch. dép. Fonds de la Révolution. District de Chartres. H. n° 33.

(2) *Ibid.*, H. n° 52.

(3) *Ibid.*, n° 56.

Le 4 juin 1791, Mgr Bonnet, évêque du département d'Eure-et-Loir demandait pour loger les clercs aux sacrements la maison qu'occupaient alors les ci-devant Sœurs de Sous-Terre. — La municipalité, de concert avec le district, tout en reconnaissant que cette maison appartenait à la fabrique de la Cathédrale, l'accordait à Mgr l'Evêque si les clercs devaient être logés aux frais des administrés.

Le 13 oct. 1791, la municipalité de Chartres payait encore aux Sœurs de Sous-Terre la somme de 67 liv. 4 pour blanchissage et raccommodage du linge de la Cathédrale.

(*Archives munic. de Chartres.* Reg. des avis, n° 67).

assisteront avec reconnaissance, les nouvelles Sœurs de Sous-Terre : pour elles, c'est la Tradition qui, un moment interrompue, va se renouer à tout jamais. On rappellera près d'elles les sondes infructueuses pratiquées jadis dans la chapelle actuelle, les différentes phases de la découverte récente de ce puits, première raison d'être de leur hôpital primitif : elles ont vu tels ou tels gens du métier, des puisatiers consommés qui y sont descendus, et qui remontaient entièrement convaincus non par les textes précis de tel registre, de tel folio, dont pouvait parler doctement le chef de l'entreprise difficultueuse, mais par la démonstration palpable et raisonnée qu'ils venaient d'en faire eux-mêmes, ajoutant d'ailleurs que des puits carrés se rencontrent encore dans certaines régions de la France.

On accueillera leur témoignage sur toutes ces choses comme celui des dignes prêtres de qui elles dépendent et celui d'autres personnes au courant des faits.

Pour nous, nous sommes heureux d'unir notre humble voix au concert d'éloges dus à tous ceux qui ont contribué à la restauration entreprise. Nous aimons particulièrement à redire la modestie du savant archiviste qui, après avoir été à la peine et à l'attaque, s'efface pour laisser au comité toute la gloire de la réorganisation du reliquaire antique.

Reste encore à trouver la prison de S. Savinien, ou la chapelle des Saints-Forts confiée jadis à la garde des Sœurs de Sous-Terre.

Gloire à Notre-Dame de Chartres !

Abbé GUILLON.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 85 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en août, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 62 ; devant N.-D. du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 2 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 7.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en août, 37 enfants, dont 18 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe dans l'église de N.-D. de Chartres en août, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Orléans, Le Mans, Amiens, Tours, Angers, Laval, Bourges, Béziers, Blois, St-Claude, St-Dié, Rouen, Lyon, Coutances, Bayeux, Rodez, Evreux, Bordeaux, Nantes, Clermont, Nevers, Albi, Cambrai, — Rome.

— En tête des pèlerins de ce mois, nous devons citer Mgr Chapon,

évêque de Nice, et Mgr Canappe, évêque de La Guadeloupe, que nous avons déjà signalé comme officiant à la Cathédrale le jour de l'Assomption. — Citons aussi un bénédictin, abbé du monastère de Silos ; plusieurs autres religieux de différents instituts : jésuites, franciscains, rédemptoristes, picpussiens, maristes, sulpiciens. — Des Frères de St J.-B. de La Salle, en très grand nombre. — Des Sœurs de St-Paul, de N.-D. de Chartres, du S. Cœur de Marie, de S. Vincent-de-Paul, de l'Adoration perpétuelle, de la Sagesse, etc. — Un groupe de 46 séminaristes de la Société des Missions étrangères de Paris. — Un groupe d'Enfants de Marie d'Yvré-l'Evêque (Sarthe). — Un groupe de jeunes filles, avec des Sœurs de Sainte Marie, venus de Paris, le 22, etc., etc.

Ex voto. — *Belle et utile offrande à Notre-Dame de Chartres :* On a remarqué depuis plusieurs semaines le nouvel éclat dont resplendissent les bronzes dorés et les grands chandeliers de l'autel du chœur de la Cathédrale. Depuis plus de cent ans qu'ils étaient là, ces bronzes et ces chandeliers avaient bien perdu de leur lustre primitif. Ils avaient pris, sous l'action du temps, une teinte qui plaît peut-être aux amateurs d'antiquités, mais qui ne convenait plus guère à la décence du lieu saint. On soupçonnait à peine en effet l'or qui les avait autrefois revêtus. Une réparation s'imposait, qui demandait, hélas ! une grosse dépense. Qu'elle soit donc bénie, la pieuse dame au cœur généreux, qui a compris cette bonne œuvre, et qui a voulu en avoir tout le mérite ! Notre-Dame de Chartres ne laissera pas son dévouement sans récompense.

Sous les mains de M. Darreau, notre habile doreur chartrain, le tabernacle aux formes si originales, les six chandeliers hauts de près de 2 mètres, les encensoirs d'or, les consoles, les couronnes de lys et de roses, tous les cuivres ouvragés en un mot qui ornent les marbres de l'autel ont repris leur éclat et leur vie. Peut-être regretterons-nous longtemps encore l'absence d'unité dans les décorations de notre sanctuaire, mais nous y verrons du moins régner la décence et la beauté.

Les fêtes de Notre-Dame. — Le culte qu'il nous est si doux de rendre à Marie, Reine du ciel et de la terre, est entretenu par de nombreuses fêtes dans le cours de l'année. — Ainsi nous en avons célébré plusieurs dans le mois qui finit. C'était : le 2 août, la commémoration de N.-D. des Anges, avec l'indulgence de la Portioncule que l'on pouvait gagner à la Cathédrale ; le 5 août, N.-D. des Neiges ; le 15, la grande solennité de l'Assomption, qui a été très belle, et qui l'aurait été plus encore, si dans l'après-midi, la pluie n'eût empêché d'avoir lieu dehors la procession annuelle du Vœu de Louis XIII qui a dû se faire, très pompeusement du reste,

dans l'intérieur de l'église ; le 25, c'était la procession annuelle d'actions de grâces à N.-D. de Chartres pour la délivrance du choléra de 1832 et la restauration de la Cathédrale après l'incendie de 1836.

Et en septembre, nous ne serons pas moins favorisés pour les solennités en l'honneur de notre auguste Mère. Ce sera : le 8 septembre, la Nativité de Marie, grand jour de pèlerinage, spécialement pour les petits enfants consacrés à N.-D. Ce sera ensuite l'octave complète de la Nativité, jusqu'au 15 inclusivement, jour où l'on célébrera le Saint Nom de Marie et qui se terminera par la magnifique procession à la Crypte. Ce sera enfin, le 22, la fête de N.-D. des Sept-Douleurs qui a, dans la Cathédrale, sa chapelle particulière ; et le 24, celle de N.-D. de la Merci.

Heureux mois, où tant de personnes dévouées au culte de N.-D. de Chartres viennent, souvent de très loin, la saluer filialement dans son église bien-aimée !

Installation d'un chanoine titulaire. — Au jour où doit paraître le présent numéro de la *Voix*, sera installé au chœur de la cathédrale le nouveau chanoine titulaire dont nous avons annoncé, il y a huit jours, la nomination : M. l'abbé Hommey, aumônier de l'asile des Petites Sœurs des pauvres, à Chartres. A cette occasion, le nouveau dignitaire recevra les félicitations du chapitre ; d'avance nous lui offrons ici les nôtres. Nos relations de vieille date avec M. l'abbé Hommey et sa très honorable famille de Nogent-le-Rotrou sont pour nous un motif tout spécial de satisfaction, en voyant arriver à la stalle canoniale le pieux ecclésiastique qui fut entouré de tant de sympathies dans les postes de vicariat, de cure et d'aumônerie qu'il a successivement occupés.

Retour de Lourdes. — Samedi 24 août, vers 8 heures du matin, nos pèlerins de Lourdes qui rentraient à Chartres, avaient leur cérémonie d'action de grâces à la cathédrale. Le directeur du pèlerinage pour le groupe diocésain célébrait la sainte messe et exhortait les assistants à remercier le Seigneur et Notre-Dame de leur protection durant leur long et pieux voyage. Nous avons appris avec bonheur que, parmi les nombreuses personnes de France qui ont été signalées pour faveurs plus sensibles obtenues à Lourdes, on a cité une jeune fille de Bonnétable qui, comme infirme, a passé un temps notable cette année à l'Hôtel-Dieu de Chartres.

Auneau. — La fête du 25 août à Auneau, à l'occasion d'une remise de drapeau à la 1344e section des Vétérans, a été très solennelle. Après la cérémonie civile, présidée par M. le général Cuny, qu'entouraient MM. de Pommereu, de Maleyssie, Sadron, maire, etc.,

a eu lieu, à l'église, la cérémonie religieuse, présidée par Mgr l'Evêque de Chartres.

L'assistance se composait d'environ 1200 personnes, dont 525 soldats vétérans. Il y a eu de très beaux chants pendant la messe célébrée avec diacre et sous-diacre. La messe a été suivie de la bénédiction du drapeau. Avant de le bénir, Mgr Mollien a prononcé une éloquente allocution sur l'amour de la religion et de la patrie. Le *Journal de Chartres* en a parlé en ces termes :

« Mgr l'Évêque fait vibrer la corde patriotique de l'assistance ; il rappelle la vie militaire du général Cuny.

Mgr Mollien parle des batailles dans lesquelles on vit le drapeau français, ce drapeau dont les couleurs rappellent tant de choses : l'azur du ciel, la neige des montagnes et le sang des héros, flotter victorieux ou décimés, mais quand même glorieux et fier... »

Fontaine-la-Guyon. — Voir aux annonces le programme des fêtes de S. Gorgon les 8 et 9 septembre.

Suppléments. — Voici les sujets traités en août dans les Suppléments de la *Voix*.

Sommaire du 3 : La Retraite pastorale. — Le samedi, jour de la Sainte Vierge. — Les vacances. — Comment naissent les vocations religieuses. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Fête de Sainte Anne ; la Portioncule ; Nos Sœurs de S. Paul en Corée ; Les prix à St-Cheron et à l'Institution N.-D. — Faits divers. — Un dernier avertissement de Mgr Isoard.

Sommaire du 10 : La mort de la Sainte Vierge. — L'enfance de Mgr Gouthe-Soulard. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Mgr Chapon ; Nominations ; Retraites ; Le P. Malige ; fête de la Sainte Enfance à Cloyes ; Nécrologie : M. Hubert, curé de La Puisaye. — Variété : La grève des institutrices. — Faits divers.

Sommaire du 17 : La situation (paroles de Mgr Touchet). — La dévotion à sainte Anne au Canada. — M. Dupont de Tours. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : L'Assomption ; Pèlerinages ; Retraite pastorale ; Mort du prince Henri d'Orléans ; Le P. Sorin ; mort de Mgr Isoard ; Un cadeau chartrain en Poitou. — M. Hubert, curé de La Puisaye. — Faits divers.

Sommaire du 24 : S. Louis, roi de France. — Merveilleuse protection de N.-D. — Mgr Godet des Marais (récit d'un contemporain). — Les Congrégations ; la loi aggravée. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Un double anniversaire ; Un nouveau chanoine titulaire : M. l'abbé Hommey ; Pèlerinages ; L'asile Sainte Cécile ; Annonce d'une fête militaire à Auneau ; La fête du 102e à la Crypte. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je remercie Notre-Dame de Chartres d'une première faveur obtenue ; lui demandant de la continuer pour me permettre de m'acquitter envers cette Bonne Mère, lui demandant en outre de revoir au Ciel celle qu'il a plu à son Divin Fils de rappeler à Lui, soumis à sa sainte volonté, pensant au bonheur de notre chère fille (H. de Maynard, dioc. de Bayonne).

2. Ci-joint mon offrande à N.-D. de Chartres, comme témoignage de ma fidèle reconnaissance pour bienfaits reçus (A. à M. diocèse du Mans).

3. La malade a ressenti les plus heureux effets de la neuvaine ; ses douleurs ont cessé ; elle remercie N.-D. (A. à V. diocèse de Chartres).

4. Deux messes d'actions de grâces à N.-D. de Chartres, s. v. p., et une *lampe* pendant un mois à la Crypte ! (G. diocèse de Versailles).

5. En reconnaissance d'une grâce que m'a obtenue N.-D. de Chartres, je demande une messe en son honneur et un cierge près de son autel (M. S. à G. diocèse de Beauvais).

6. L'enfant R. C., atteint de dysenterie et de méningite, ne pouvait, au dire du médecin et selon notre conviction, passer la nuit. La mère désolée redouble ses prières, met un cierge devant S. Joseph, et consacre son cher petit malade à N.-D. de Chartres pour jusqu'à l'âge de 7 ans. Au bout d'une demi-heure l'enfant est pris d'un bon sommeil ; deux heures après, réveillé, il jouait avec le crucifix de la religieuse présente ; et le médecin le déclarait hors de danger. Grande joie de la famille ! Les parents demandent dans la *Voix* l'expression de leur reconnaissance à N.-D. (M. L. J. à E. diocèse de Laval).

7. Gloire, amour et reconnaissance à N.-D. de Chartres qui a bien voulu m'accorder sa protection dans des moments difficiles ! Après plusieurs neuvaines et messes dites à cette intention, je suis exaucée au-delà de mes désirs. Je lui ai consacré ma chère petite fille. Qu'Elle veuille bien lui donner la santé et me la conserver toujours digne d'Elle et de son divin Fils (B. J. à St P.)

8. Remerciements à N.-D. pour avoir échappé à un grave accident, et pour avoir trouvé acquéreur pour une maison invendable. (S. M. diocèse de La Rochelle).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Victorine Tircuis, en religion Mère Emmanuel, décédée le

7 août à la Communauté de l'Immaculée-Conception de Nogent-le-Rotrou, âgée de 77 ans, dont 54 de religion.

Sœur Joséphine, née Bézard, de la Communauté des Sœurs de N.-D. de Chartres, décédée le 31 juillet 1901, âgée de 52 ans, dont 33 de religion.

Six religieuses de la communauté de Saint-Paul de Chartres :

1° Sœur Ambroisine-Maria, née Rachel Bouillard, décédée le 2 août, âgée de 33 ans, dont 11 de religion. — 2° Sœur Marie-Priscille, née Esther Ménager, décédée le 2 août, âgée de 58 ans, dont 41 de religion. — 3° Sœur Gertrude du Sacré-Cœur, née Pauline Stassard, décédée le 11 août, âgée de 47 ans, dont 23 de religion. — 5° Sœur Madeleine-Maria, née Mélanie Perdreaux, décédée le 13 août, à Marchenoir, âgée de 49 ans, dont 26 de religion. — 5° Sœur Jeanne-Françoise, née Léocadie Jounneaux, décédée le 14 août à Marboué, âgée de 58 ans, dont 38 de religion. — 5° Sœur Marie du Bon-Pasteur, née Françoise Andanson, décédée le 21 août, âgée de 26 ans, dont 11 de religion.

Mgr Isoard, évêque d'Annecy, décédé le 3 août, à l'âge de 81 ans.

Mgr Doutreloux, évêque de Liège, promoteur des Congrès eucharistiques.

M. le chanoine Maxime Le Chevallier, directeur de la *Semaine religieuse* de Blois.

M. le chanoine Bruno Goux, frère de Mgr l'Évêque de Versailles.

Le prince Henri d'Orléans, second fils du duc de Chartres, arrière-petit-fils du roi Louis-Philippe; il est décédé à Saïgon, le 9 août, dans sa 34e année.

Mme Elisabeth Villette, à Fruncé. — Mme Eugénie Tasseau, veuve Dourdan, décédée au presbytère de Sandarville. — Mme la comtesse du Temple de Rougemont, née Laveissière de Lavergne, décédée au château de Mémillon. — Mme la comtesse Lafond, née du Temple de Chevrigny, à Chandon. — M. Gabriel Alix, doyen de la Faculté libre de droit de Paris, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, 67 ans; ce savant chrétien était venu, il y a quelques années, présider la distribution des prix de l'Institution N.-D. de Chartres. — Mme Ch. Bertholon, née Lebrun, 54 ans, rue de la Tuilerie, Chartres. — M. de Bagneaux, au château d'Esson, Thury-Harcourt (Calvados). — M. Alfred Mercier, à La Bazoche-Gouët. — Mme Hursin, à Lantignié. — Mme la marquise de Potera, à Orléans. — Mlle Aline Léger, à Chartres. — Mme Le Myre de Vilers, à Alençon. — Mme Courapied, à Chartres. — Nicolas Perthuis, Samuel Caillard et Pauline Gérin, à Montargis. — M. Eugène d'Astier, Mme Marie de la Drourie, Mme Leroy, Mlle Anna Lechat, Mme Mathilde de Vilers, à Alençon. — Mlle Marie-Elisabeth Dieterich, 58 ans, à Chartres.

DISTRIBUTION DES PRIX
A L'ŒUVRE DES CLERCS DE N.-D. DE CHARTRES
Maîtrise de la Cathédrale (1900-1901).

EXAMENS ACADÉMIQUES.

Trois élèves de l'Œuvre des Clercs se sont présentés cette année au baccalauréat classique « 2e partie, philosophie ». Tous les trois ont été reçus : Bellaunay Marceau, de Rouvres ; Boularand Charles, de Brioude (Haute-Loire) ; Boureau Louis, de Châteaudun.

Quatre se sont présentés au baccalauréat « 1re partie, rhétorique ». Trois ont été entièrement reçus : Jean-Marie Lemouël, de Port-Villez (Versailles); Elie Isambert de Meslay-le-Grenet; Noé Lelard, de Saumeray. Léon Doucet, de la Bruffière (Vendée), a été déclaré admissible.

RHÉTORIQUE

Instruction Religieuse. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, de Port-Villez (diocèse de Versailles). — 2e Prix : Ernest Chouteau, de Saint-Maur. — Accessit : Charles Samson, de Fresnay-le-Comte.

Excellence. — 1er Prix : Elie Isambert, de Meslay-le-Grenet. — 2e Prix : Jean-Marie Lemouël, 2 f. n. — Accessit : Léon Doucet, de la Bruffière (diocèse de Luçon).

Composition française. — 1er Prix : Elie Isambert, 2 f. n. — 2e Prix : Jean-Marie Lemouël, 3 f. n. — Accessit : Louis Boutrou, de Saint-Jean-de-la-Forêt (diocèse de Séez).

Version latine. — 1er Prix : Noé Lelard, de Saumeray. — 2e Prix : Elie Isambert, 3 f. n. — Accessit : Jean-Marie Lemouël, 4 f. n.

Version grecque — 1er Prix : Elie Isambert, 4 f. n. — 2e Prix : Noé Lelard, 2 f. n. — Accessit : Jean-Marie Lemouël, 5 f. n.

Composition latine. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 6 f. n. — 2e Prix : Noé Lelard, 3 f. n. — Accessit : Elie Isambert, 5 f. n.

Vers latins. — 1er Prix : Élie Isambert, 6 f. n. — 2e Prix : Noé Lelard, 4 f. n. — Accessit : Léon Doucet, 2 f. n.

Littératures. — 1er Prix : Léon Doucet, 3 f. nommé. — 2e Prix : Jean-Marie Lemouël, 7 f. n. — Accessit : Louis Vallée, de Charbonnières.

Histoire. — 1er Prix : Elie Isambert, 7 f. n. — 2e Prix : Jules Jeauneau, de Chapelle-Guillaume. — Accessit : James Sagot, de Champrond-en-Gâtine.

Géographie. — 1er Prix : Léon Doucet, 4 f. n. — 2e Prix : Jean-Marie Lemouël, 8 f. n. — Accessit : Jules Jeauneau, 2 f. n.

Sciences mathématiques. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 9 f. n. — 2e Prix : Noé Lelard, 5 f. n. — Accessit : Léon Doucet, 5 f. n.

Sciences physiques et naturelles. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 10 f. n. — 2e Prix : James Sagot, 2 f. n. — Accessit : Anatole Mallais, de Brou.

Examen. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 11 f. n. — 2e Prix : Elie Isambert, 8 f. n. — Accessit : Léon Doucet, 6 f. n.

Allemand. — 1er Prix : Jean-Marie Lemouël, 12 f. n. — 2e Prix : Elie Isambert, 9 f. n. — Accessit : Noé Lelard, 6 f. n.

TROISIÈME

Instruction religieuse. — 1er Prix : Alphonse Perrier, de Lamothe (diocèse du Puy). — 2e Prix : Joseph Dangles, de Colombiès (diocèse de Cahors).

Excellence. — 1er Prix : Alphonse Perrier, 2 f. n. — 2e Prix : René Bay, de Chartres.

Narration française. — 1er Prix : Ernest Guédant, de Vauvillers (diocèse de Besançon). — 2e Prix : Adolphe Panthé, de Courtalain.

Version latine. — 1er Prix : René Bay, 2 f. n. — 2e Prix : Ernest Guédant, 2 f. n.

Version grecque. — 1er Prix : René Bay, 3 f. n. — 2e Prix : Alphonse Perrier, 2 f. n.

Thème latin. — 1er Prix : René Bay, 4 f. n. — 2e Prix : Théophile Monlezun, de Sarriac (diocèse de Tarbes).

Thème grec. — 1er Prix : Théophile Monlezun, 2 f. n. — 2e Prix : René Bay, 5 f. n.

Vers latins. — 1er Prix : Théophile Monlezun, 3 f. n. — 2e Prix : René Bay, 6 f. n.

Littérature. — 1er Prix : Alphonse Perrier, 4 f. n. — 2e Prix : René Bay, 7 f. n.

Histoire. — 1er Prix : Alphonse Perrier, 5 f. n. — 2e Prix : Ernest Guédant, 3 f. n.

Géographie. — 1er Prix : Alphonse Perrier, 6 f. n. — 2e Prix : Gaston Lhomme, de Paris.

Sciences mahématiques. — 1er Prix : Adolphe Panthé, 2 f. n. — 2e Prix : Désiré Leclerc, de la Chapelle-du-Noyer.

Sciences naturelles. — 1er Prix : Alphonse Perrier, 7 f. n. — 2e Prix : René Bay, 8 f. n.

Examen. — 1er Prix : René Bay, 9 f. n. — 2e Prix : Alphonse Perrier, 8 f. n.

Allemand. — 1er Prix : Gaston Lhomme, 2 f. n. — 2e Prix : René Bay, 10 f. n.

QUATRIÈME

Instruction religieuse. — 1er Prix : Joseph Mauvais, de la Chaux-de-Fonds (Suisse). — 2e Prix : Samuel Doucet, de la Bruffière (diocèse de Luçon). — Accessit : Georges Pouget, de Maintenon.

Excellence. — Léon Baldy, de Cahors. — 2e Prix : Samuel Doucet, 2 f. n. — Accessit : Joseph Mauvais, 2 f. n.

Thème latin. — 1er Prix : Léon Baldy, 2 f. n. — 2e Prix : Paul Fézard, d'Yèvres. — Accessit : Joseph Mauvais, 3 f. n.

Version latine. — 1er Prix : Léon Baldy, 3 f. n. — 2e Prix : Edouard Bosquet, de Chartres. — Accessit : Henri Besnard, de Chartres.

Narration française. — 1er Prix : Edouard Bosquet, 2 f. n. — 2e Prix : Albert Gougis, de Fontenay-sur-Conie. — Accessit : Henri Besnard, 2 f. n.

Version grecque. — 1er Prix : Léon Baldy, 4 f. n. — 2e Prix : Samuel Doucet, 3 f. n. — Accessit : Joseph Mauvais, 4 f. n.

Thème grec. — 1er Prix : Léon Baldy, 5 f. n. — 2e Prix : Samuel Doucet, 4 f. n. — Accessit : Paul Fézard, 2 f. n.

Vers latins. — 1er Prix : Léon Baldy, 6 f. n. — 2e Prix : Samuel Doucet, 5 f. n. — Accessit : Paul Fézard, 3 f. n.

Langue française. — 1er Prix : Léon Baldy, 7 f. n. — 2e Prix : Samuel Doucet, 6 f. n. — Accessit : Joseph Mauvais, 5 f. n.

Histoire. — 1er Prix : Joseph Mauvais, 6 f. n. — 2e Prix : Georges Pouget, 2 f. n. — Accessit : Edouard Bosquet, 3 f. n.

Géographie. — 1er Prix : Edgar Boisset, de Chartres. — 2e Prix : Georges Pouget, 3 f. n. — Accessit : Samuel Doucet, 7 f. n.

Sciences mathématiques. — 1er Prix : Samuel Doucet, 8 f. n. — 2e Prix : Georges Pouget, 4 f. n. — Accessit : Joseph Mauvais, 7 f. n.

Examen. — 1er Prix : Léon Baldy, 8 f. n. — 2e Prix : Samuel Doucet, 9 f. n. — Accessit : Joseph Mauvais, 8 f. n.

CINQUIÈME

Instruction religieuse. — 1er Prix : Ernest Guyot, de Maintenon. — 2e Prix : Maurice Picard, de la Bazoche-Gouet. — 1er Accessit : Enogat Lelard, de Saumeray. — 2e Accessit : Jean-Régis Portal, de Saint-Eble (diocèse du Puy).

Excellence. — 1er Prix : Ernest Guyot, 2 f. n. — 2e Prix : Maurice Picard, 2 f. n. — 1er Accessit : Enogat Lelard, 2 f. n. — 2e Accessit : Jean-Régis Portal, 2 f. n.

Thème latin. — 1er Prix : Enogat Lelard, 3 f. n. — 2e Prix : Ernest Guyot, 3 f. n. — 1er Accessit : Maurice Picard, 3 f. n. — 2e Accessit : Jean-Régis Portal, 3 f. n.

Version latine. — 1er Prix : Maurice Picard, 4 f. n. — 2e Prix : Enogat Lelard, 4 f. n. — 1er Accessit : Ernest Guyot, 4 f. n. — 2e Accessit : Gaston Vernouillet, de Blois.

Thème grec. — 1er Prix : Ernest Guyot, 5 f. n. — 2e Prix : Maurice Picard, 5 f. n. — 1er Accessit : Enogat Lelard, 5 f. n. — 2e Accessit : Joseph Pécheteau, de Moriers.

Version grecque. — 1er Prix : Enogat Lelard, 6 f. n. — 2e Prix : Ernest Guyot. 6 f. n. — 1er Accessit : Maurice Picard, 6 f. n. — 2e Accessit : Eugène Faucher, de Paimbœuf (diocèse de Nantes).

Orthographe et Grammaire française. — 1er Prix : Ernest Guyot, 7 f. n. — 2e Prix : Joseph Pécheteau, 2 f. n. — 1er Accessit : Georges Aubry, de Chartres. — 2e Accessit : Léon Vaquez, de Nogent-le-Rotrou.

Grammaire latine. — 1er Prix : Maurice Picard, 7 f. n. — 2e Prix : Léon Vaquez, 2 f. n. — 1er Accessit : Joseph Pécheteau, 3 f. n. — 2e Accessit : Ernest Guyot, 8 f. n.

Grammaire Grecque. — 1er Prix : Joseph Pécheteau, 4 f. n. — 2e Prix : Ernest Guyot, 9 f n. — 1er Accessit : Maurice Picard, 8 f. n. — 2e Accessit : Enogat Lelard, 7 f. n.

Histoire. — 1er Prix : Léon Vaquez, 3 f. n. — 2e Prix : Maurice Picard, 9 f. n. — 1er Accessit : Georges Aubry, 2 f. n. — 2e Accessit : Eugène Faucher, 2 f. n.

Géographie. — 1er Prix : Léon Vaquez, 4 f. n. — 2e Prix : Maurice Picard, 10 f. n. — 1er accessit : Ernest Guyot, 10 f. n. — 2e Accessit : Enogat Lelard, 8 f. n.

Arithmétique. — 1er Prix : Enogat Lelard, 9 f. n. — 2e Prix : Jean-Régis Portal, 4 f. n. — 1er Accessit : Fernand Longuet, de Vierzon. — 2e Accessit : Georges Aubry, 3 f. n.

Examen. — 1er Prix : Ernest Guyot, 11 f. n. — 2e Prix : Maurice Picard, 11 f. n. — 1er Accessit : Léon Vaquez, 5 f. n. — 2e Accessit : Enogat Lelard, 10 f. n.

SIXIÈME

Instruction religieuse. — 1er Prix : René Ruelle, de Bonneval. — 2e Prix : Charles Clerval, de Soye (diocèse de Besançon). — Accessit : Joseph Ledru, d'Angers.

Excellence. — 1er Prix : René Ruelle, 2 f. n. — 2e Prix : Adolphe Girardin, d'Ornans (diocèse de Besançon). — Accessit : Louis Courant, de Montenois (diocèse de Besançon).

Thème latin. — 1er Prix : René Ruelle, 3 f. n. — 2e Prix : Adolphe Girardin, 2 f. n. — Accessit : Charles Clerval, 2 f. n.

Version latine. — 1er Prix : René Ruelle, 4 f. n. — 2e Prix : Louis Caillère, de Paris. — Accessit : Adolphe Girardin, 3 f. n.

Thème grec. — 1er Prix : René Ruelle, 5 f. n. — 2e Prix : Adolphe Girardin, 4 f. n. — Accessit : Charles Clerval, 3 f. n.

Version grecque. — 1er Prix : René Ruelle, 6 f. n. — 2e Prix : Adolphe Girardin, 5 f. n. — Accessit : Louis Caillère, 2 f. n.

Grammaire française. — 1er Prix : René Ruelle, 7 f. n. — 2e Prix : Charles Clerval, 4 f. n. — Accessit : Adolphe Girardin, 6 f. n.

Grammaire grecque. — 1er Prix : René Ruelle, 8 f. n. — 2e Prix : Charles Clerval, 5 f. n. — Accessit : Louis Caillère, 3 f. n.

Grammaire latine. — 1er Prix : René Ruelle, 9 f. n. — 2e Prix : Adolphe Girardin, 7 f. n. — Accessit : Charles Clerval, 6 f. n.

Histoire. — 1er Prix : René Ruelle, 10 f. n. — 2e Prix : Joseph Ledru, 2 f. n. — Accessit : Louis Courant, 2 f. n.

Géographie. — 1er Prix : René Ruelle, 11 f. n. — 2e Prix : Joseph Ledru, 3 f. n. — Accessit : Adolphe Girardin, 8 f. n.

Arithmétique. — 1er Prix : Joseph Ledru, 4 f. n. — 2e Prix : Louis Courant, 3 f. n. — Accessit : René Ruelle, 12 f. n.

Examen. — 1er Prix : René Ruelle, 13 f. n. — 2e Prix : Charles Clerval, 7 f. n. — Accessit : Louis Caillère, 4 f. n.

SEPTIÈME

Instruction Religieuse. — 1er Prix : Désiré Maisons, de Sancheville. — 2e Prix : Georges Legrand, de Chartres. — Accessit : Valentin Lhomme, de Paris.

Excellence. — 1er Prix : Valentin Lhomme, 2 f. n. — Georges Legrand, 2 f. n. — Accessit : Désiré Maisons, 2 f. n.

Thème latin. — 1er Prix : Théophile Cardebat, d'Arcis-en-Dessus (diocèse de Tarbes). — 2e Prix : Désiré Maisons, 3 f. n. — Accessit : Valentin Lhomme, 3 f. n.

Version latine. — 1er Prix : Théophile Cardebat. 2 f. n. — 2e Prix : Désiré Maisons, 4 f. n. Accessit : Valentin Lhomme, 4 f. n.

Orthographe. — 1er Prix : Georges Legrand, 3 f. n. — 2e Prix : Raphaël Benoist, de Villampuy. — Accessit : Maurice Brosse, de Préaux, (diocèse de Séez).

Grammaire française et Analyse. — 1er Prix : Valentin Lhomme, 5 f. n. — 2e Prix : Georges Legrand, 4 f. n. — Accessit : Théophile Cardebat, 3 f. n.

Grammaire latine. — 1er Prix : Georges Legrand, 5 f. n. — 2e Prix : Valentin Lhomme, 6 f. n. — Accessit : Théophile Cardebat, 6 f. n.

Histoire. — 1er Prix : Georges Legrand, 6 f. n. — 2e Prix : Théophile Cardebat, 5 f. n. — Accessit : Raphaël Benoist, 2 f. n.

Géographie. — 1er Prix : Georges Legrand, 7 f. n. — 2e Prix : Théophile Cardebat, 6 f. n. — Accessit : Valentin Lhomme, 7 f. n.

Arithmétique. — 1er Prix : Georges Legrand, 8 f. n. — 2e Prix : Emile Rochard. de St-Aubin-de-Luigné (diocèse d'Angers). — Accessit : Valentin Lhomme, 8 f. n.

Examen. — 1er Prix : Georges Legrand, 9 f. n. — 2e Prix : Théophile Cardebat, 7 f. n. — Accessit : Désiré Maisons, 5 f. n.

MUSIQUE

Chœur de Chant. — *Soprano.* 1re *Division.* 1er Prix : Léon Baldy, 9 f. n. — 2e Prix : Joseph Pécheteau, 5 f. n. — 1er Accessit : Gaston Beuoist, de Châteaudun. — 2e Accessit : Eugène Faucher, 3 f. n. — 3e Accessit : Adolphe Girardin, 9 f. n. — *2e Division.* Prix : Gabriel Péré, de Serre-le-Saulx (diocèse de Tarbes. — Accessit : Georges Bourgeois, de Châteaudun.

Alto. — Prix : Henri Besnard, 3 f. n. — Accessit : Prudent Rollet, d'Olivet (diocèse d'Orléans).

Classe de solfège et de plain Chant. — *1re Division.* 1er Prix : Raphaël Bordeau, de Condé (diocèse de Séez). — 2e Prix : Jean-Marie Lemouël, 13 f. n. — Accessit : Gaston Laurent, du Mée. — *2e Division.* — 1er Prix : Joseph

Mauvais, 9 f. n. — 2e Prix : René Bay, 11 f. n. — Accessit : Georges Pouget, 5 f. n. — *3e Division.* — 1er Prix : Henri Bourgine, de Baudreville. — 2e Prix : Gaston Vernouillet, 2 f. n. — 1er Accessit : Théophile Cardebat, 8 f. n. — 2e Accessit : Alfred Girot, de Chartres.

Piano — 1re Division. Prix : Adolphe Panthé, 3 f. n. — *2e Division.* Prix : Ernest Guyot, 12 f. n. — Accessit : Enogat Lelard, 11 f. n.

PRIX D'ACCESSITS

Rhétorique. — Léon Doucet, pour 4 accessits.

Quatrième. — Joseph Mauvais, pour 6 accessits.

Cinquième. — Georges Aubry, pour 3 accessits. — Ernest Guyot, pour 3 accessits. — Enogat Lelard, pour 6 accessits. — Maurice Picard, pour 3 accessits. — Jean-Régis Portal, pour 3 accessits. — Eugène Faucher, pour 3 accessits.

Sixième. — Charles Clerval, pour 3 accessits. — Adolphe Girardin, pour 4 accessits. — Louis Caillère, pour 3 accessits.

Septième. — Valentin Lhomme, pour 5 accessits. — Théophile Cardebat, pour 3 accessits.

FAITS DIVERS

Rappelons le pèlerinage de Rome sous la présidence d'honneur de Son Ém. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims. — Cinq jours à Rome et voyage circulaire en Italie, du 9 au 22 septembre 1901. — Visite des sanctuaires célèbres : Assise, Lorette, Bologne, Padoue, et des villes de Turin, Gênes, Pise, Florence, Venise, Milan. Train de Paris (distance de Rome 1,465 kil.). — Commission Romaine. — 3e classe, 183 fr. ; 2e classe, 235 fr. ; 1re classe, 309 fr. — Hôtel. — 3e classe, 247 fr. ; 2e classe, 296 fr. ; 1re classe, 370 fr.

ENCORE DEUX NEUVAINES POUR LES CONGRÉGATIONS. — Nous avons déjà beaucoup prié pour les Congrégations. Mais octobre va venir et elles ont, jusque-là et ensuite, besoin de lumières, d'union et de courage. Prions encore !

Première neuvaine à la Sainte Vierge. Du 31 août à la Nativité (8 septembre). — Chaque jour : Litanies de la Sainte Vierge, Souvenez-vous. — Saint Joseph, saints Religieux, priez pour nous.

Deuxième neuvaine à Saint Michel et aux Saints Anges. Du 20 au 29 septembre. — Chaque jour, neuf fois : Ave Maria, Gloria Patri... — Saint Michel, saints Anges, priez pour nous. — « Demandez et vous recevrez. » — Vu, approuvé et vivement recommandé. Angers, le 15 août 1901. — † Joseph. Ev. d'Angers.

Cet avis est publié en petite feuilles de propagande : prix franco : le cent 0 fr. 30 ; les cinq cents, 1 fr. 50 ; le mille, 3 fr.

OFFICES DES PAROISSES

AVIS. — Une messe sera dite pour MM. les Chasseurs, dimanche prochain, 1er septembre, à 5 **heures**, *dans la chapelle de l'Institution Notre-Dame.*

CHARTRES. CATHEDRALE. — Le 1er septembre, 14me Dimanche après la Pentecôte. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 1/2, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Ensuite réunion mensuelle de la Confrérie, avec procession et recommandations.

Lundi 2, à 10 h., grand'messe en l'honneur de saint Fiacre, messe demandée par les jardiniers, dont ce saint est le patron.

— Jeudi, 5, à 4 h., adoration réparatrice.

— Vendredi, 6, à 8 h., messe de l'Apostolat de la prière. A 8 h. du soir, chemin de croix et salut.

— Samedi, 7, à 3 h., 1res vêpres de la Nativité de la T. S. V. A 6 h., matines et laudes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 1er septembre, les offices aux heures ordinaires. A la suite des vêpres, procession de l'Archiconfrérie, allocution et salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 1er septembre. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, procession de la Confrérie et salut. — Vendredi, à 8 h. du soir, salut en l'honneur du Sacré Cœur.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 6 septembre, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h., première messe. A 6 h. 3/4, messe conventuelle avec exposition du Saint Sacrement. — A 4 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'honneur.

FONTAINE-LA-GUYON. — Grandes fêtes de Saint-Gorgon les 8 et 9 septre 1901.

— Le 8, première messe, à 6 h. du matin, pour les pèlerins ; à 10 h., grand'-messe paroissiale chantée par M. le Vicaire de Courville ; les vêpres à 2 h. 1/2, suivies du salut du Saint-Sacrement.

— Le 9, plusieurs messes basses seront dites pour les pèlerins depuis 6 h. du matin jusqu'à 9 h., A 10 h., la grand'messe solennelle sera chantée par M. le Curé de Lucé, et le panégyrique de saint Gorgon y sera prononcé après l'Evangile par M. le Vicaire de Châteauneuf : les vêpres, à 3 h.. suivies du salut du Saint-Sacrement et de la procession d'usage, à laquelle on portera les reliques du Bienheureux.

NOTA. — Les pèlerins sont priés de vouloir bien acheter leurs cierges à l'église ; ils y trouveront aussi des médailles, des images de saint Gorgon, des rubans bénits, et des lithographies de l'église paroissiale de Fontaine-la-Guyon.

Congrès Eucharistique. — Le troisième Congrès eucharistique international doit se tenir à Angers du 4 au 8 septembre prochain ; nous en avons déjà publié le programme.

Les adhésions doivent être adressées sans retard à M. Pèlerin, 5, rue Bayard, à Paris.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

de SEPTEMBRE 1901.

DIMANCHE, 1er septembre, **XIVe après la Pentecôte,** *semid.*, messe *Protector*, mém. de St Gilles. Vêpres du dim., mém. de St Etienne, suffrages. — Prières.

2, Lundi. — St Etienne, roi, *semid.*, messe, *Os justi.*

3, Mardi. — St Lazare, évêque et martyr, *semid.*; messe *Dominus.*

4, Mercredi. — Ste Rose de Viterbe, vierge, *double*, messe *Dilexixti.*

5, Jeudi. — St Laurent Justinien, évêque, *semid.*, messe *Statuit.*

6, Vendredi. — De la ferie. — (Passion).

7, Samedi. — St Cloud, confesseur, *semid.*, messe *Justus.*

8, **DIMANCHE, XVe après la Pentecôte. — Fête de la Nativité de la T. Ste Vierge**, *double de 2e classe avec octave*, messe *Salve*, mém. de St Adrien. — A Vêpres, mèm. du dim. et de St Gorgon, martyr.

9, Lundi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.*

10, Mardi. — St Nicolas de Tolentino, confesseur, *double*, messe *Justus.*

11, Mercredi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.*

12, Jeudi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve. (Cathédrale, fête de l'Adoration).*

13, Vendredi. — De l'octave, *semid.*, messe *Salve.*

14, Samedi. — Fête de l'Exaltation de la Ste Croix, *double majeur*, messe *Nos autem.*

DIMANCHE XVIe après la Pentecôte, *fête du saint Nom de* **Marie,** *double majeur*, messe *Vultum*, mém. de Nicomède. — 1res Vêpres de St Lubin; mém. du St Nom de Marie, du dim. et des SS. Martyrs, Euphémie, etc... — *Le soir, après le sermon de l'octave, procession aux flambeaux à la crypte.*

16, Lundi. — *St Lubin*, évêque de Chartres, *double majeur*, messe *Elegit*, mém. des SS. martyrs Euphémie, etc...

17, Mardi. — Les sacrés stigmates de St François d'Assise, *double*, messe *Mihi autem.*

18, Mercredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence), St Joseph de Cupertino, confesseur, *double*, messe *Dilectio.*

19, Jeudi. — St Janvier et ses compagnons, martyrs, *double*, messe *Salus.*

20, Vendredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) Vigile de St Mathieu. — St Eustache et ses compagnons, martyrs, *double*, messe *Sapientiam.*

21, Samedi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence) St Mathieu, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Os justi.*

DIMANCHE, XVIIe après la Pentecôte, N.-Dame des Sept Douleurs, *double majeur*, messe *Stabant.* Mém. de St Maurice et ses comp., martyrs. — A Vêpres, mém. de St Luc, de St Maurice, du dim. et de Ste Thècle, vierge et mart.

23, Lundi. — St Lin, pape et mart. *semid.*, messe *Statuit.*

24, Mardi. — N.-Dame de la Merci, *double majeur*, messe *Salve.*

35, Mercredi. — St Solenne, évêque de Chartres, *double*, messe *Ecce.*

26, Jeudi. — St Thomas de Villeneuve, évêque, *double*, messe *Statuit.*

27, Vendredi. — Les SS. Côme et Damien, mart., *semid.*, messe *In virtute.* — Mém. de St Florentin, martyr.

28, Samedi. — St Venceslas, roi, mart., *semid.*, messe *In virtute.*

29, **DIMANCHE, XVIIIe après la Pentecôte,** fête de *Saint Michel*, archange, *double de 2e classe.* Mém. *Benedicite.* — Vêpres de cette fête, mém. de S. Jérôme et du dim.

30, Lundi. — St Jérôme, docteur, *double*, messe *In medio.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).







J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger

3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe ANNÉE. — OCTOBRE 1901.

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes: Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires: 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

10e Numéro — Octobre 1901

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

LETTRE APOSTOLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

De la Consécration d'un nouveau sanctuaire en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, sous le vocable du très saint Rosaire à Lourdes, en France, au mois d'octobre 1901.

LÉON XIII, PAPE

A tous les fidèles qui liront cette lettre, salut et bénédiction apostolique.

Les immortels bienfaits procurés au genre humain par le Christ-Rédempteur demeurent gravés au fond de toutes nos âmes et sont honorés dans l'Eglise par un éternel souvenir qui s'unit, chaque jour, à un doux témoignage d'amour envers la Vierge, Mère de Dieu.

Pour nous, lorsque Nous jetons les yeux sur la durée de Notre souverain Pontificat et que Nous repassons la série de Nos actes, Nous Nous sentons doucement pénétré de consolation et de reconnaissance, à la vue des œuvres que, sous l'impulsion et avec l'aide de Dieu, auteur des bons conseils, Nous avons soit entreprises Nous-même, pour rehausser les honneurs rendus à la Vierge Marie, soit pris soin de faire entreprendre ou promouvoir par des enfants de l'Eglise catholique.

Ce qui Nous est une joie particulière, c'est que la sainte institution du Rosaire de Marie, grâce à Nos exhortations et à Notre sollicitude, est plus connue et est entrée davantage dans la pratique du peuple chrétien ; c'est que les confréries du Rosaire se sont multipliées et deviennent de jour en jour plus florissantes, et par le nombre et par la piété de leurs associés ; c'est que de nombreux et importants ouvrages, dus aux patients travaux d'hommes savants, ont été publiés et répandus au loin ;

c'est, enfin, que le mois d'octobre, que Nous avons ordonné de consacrer tout entier au Rosaire, est célébré avec un éclat extraordinaire dans le monde entier.

Mais nous croirions presque manquer à Notre devoir si, en cette année, avec laquelle le vingtième siècle a pris naissance, Nous négligions l'occasion favorable que Nous ont spontanément offerte Notre Vénérable Frère l'Evêque de Tarbes, le clergé et le peuple de la ville de Lourdes qui, dans une temple auguste, dédié à Dieu en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, sous le vocable du Très Saint Rosaire, ont érigé quinze autels à consacrer aux quinze mystères du Rosaire.

Nous profitons d'autant plus volontiers de cette occasion qu'il s'agit de cette contrée de la France que rendent illustres de si nombreuses et de si grandes faveurs de la bienheureuse Vierge ; de cette contrée, enfin, qui se glorifie d'avoir, autrefois, possédé saint Dominique, père et législateur de son Ordre et où se trouve le berceau du saint Rosaire. En effet, nul parmi les chrétiens ne peut ignorer comment saint Dominique, venu d'Espagne en France, a combattu l'hérésie des Albigeois qui, semblable à une peste pernicieuse, envahissait, en ce temps-là, aux pieds des Pyrénées, l'Aquitaine presque entière ; comment, enfin, par l'exposition et la prédication des admirables et saints mystères de notre divine religion, il a, en ces lieux remplis des ténèbres de l'erreur, rallumé le flambeau de la vérité.

En effet, le but vers lequel convergent, en se prêtant un mutuel appui, les diverses séries de mystères que Nous admirons dans cette dévotion, c'est que, dans leur méditation et dans leur souvenir fréquent, l'esprit du chrétien puise insensiblement la vertu qu'ils renferment et s'en pénètre ; c'est que peu à peu, il est amené à ordonner et à régler sa vie dans une activité exempte de trouble, à supporter l'adversité avec calme et courage, à nourrir l'espérance de biens immortels dont il jouira dans la vraie patrie, enfin, à entretenir et à augmenter en lui la foi, sans laquelle on cherche en vain à guérir ou à soulager les maux qui nous accablent ou à repousser les dangers qui nous menacent de toute part.

Les prières que saint Dominique, guidé et secouru par Dieu, a, le premier, composées en l'honneur de Marie ont été, à juste titre, appelées Rosaire. Car, autant de fois, en nous unissant à la louange angélique, nous saluons Marie *pleine de grâce*,

autant de fois, par cet éloge répété, nous offrons, pour ainsi dire, à cette Vierge bénie, des roses qui répandent la suavité du plus agréable parfum, autant de fois se présentent à notre esprit et l'éminente dignité de Marie et la grâce infinie qui lui vient de Dieu par Jésus-Christ, *le fruit béni de ses entrailles*; autant de fois nous rappelons les autres mérites extraordinaires par lesquels Elle a participé avec son Fils Jésus à la Rédemption du genre humain. Oh! combien donc est douce à la Vierge Marie, combien Lui est agréable la salutation angélique puisque, au moment où Gabriel la lui adressait, Elle comprit que, par la vertu de l'Esprit-Saint, Elle avait conçu le Verbe de Dieu!

Mais, de nos jours aussi, la vieille hérésie albigeoise, sous un nom différent et sous le patronage d'autres sectes, renaît d'une manière étonnante, avec les formes et les séductions nouvelles d'erreurs et de doctrines impies; elle s'insinue à nouveau dans ces contrées, infecte et contamine de sa honteuse contagion les peuples chrétiens qu'elle entraîne lamentablement à leur perte et à leur ruine. Nous voyons en effet, et Nous déplorons grandement la tempête soulevée, dans le moment présent, en France surtout, contre les familles religieuses qui, par leurs œuvres de piété et de charité, ont si bien mérité de l'Eglise et des peuples.

Or, pendant que Nous gémissons sur ces maux et que les graves afflictions de l'Eglise remplissent Notre cœur d'une amère douleur, Nous voyons avec joie, à côté du mal, apparaître les indices non douteux d'un meilleur avenir. En effet, ce Nous est un favorable et heureux présage — daigne l'auguste Reine du Ciel le ratifier — que l'on doive, au mois d'octobre prochain, comme Nous l'avons dit plus haut, consacrer dans les sanctuaires de Lourdes autant d'autels qu'il y a de Mystères du Très Saint Rosaire.

Certes, rien ne peut être plus efficace pour nous concilier la faveur de la Vierge Marie et nous mériter les grâces les plus salutaires, que d'entourer des plus grands honneurs possibles les mystères de Notre Rédemption auxquels nous voyons qu'Elle n'a pas seulement assisté mais participé, et de dérouler devant tous les yeux la série de ces divines vérités proposées à notre méditation. Et c'est pourquoi Nous sommes assuré que la Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère très tendre des hommes,

c'est, enfin, que le mois d'octobre, que Nous avons ordonné de consacrer tout entier au Rosaire, est célébré avec un éclat extraordinaire dans le monde entier.

Mais nous croirions presque manquer à Notre devoir si, en cette année, avec laquelle le vingtième siècle a pris naissance, Nous négligions l'occasion favorable que Nous ont spontanément offerte Notre Vénérable Frère l'Evêque de Tarbes, le clergé et le peuple de la ville de Lourdes qui, dans une temple auguste, dédié à Dieu en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, sous le vocable du Très Saint Rosaire, ont érigé quinze autels à consacrer aux quinze mystères du Rosaire.

Nous profitons d'autant plus volontiers de cette occasion qu'il s'agit de cette contrée de la France que rendent illustres de si nombreuses et de si grandes faveurs de la bienheureuse Vierge ; de cette contrée, enfin, qui se glorifie d'avoir, autrefois, possédé saint Dominique, père et législateur de son Ordre et où se trouve le berceau du saint Rosaire. En effet, nul parmi les chrétiens ne peut ignorer comment saint Dominique, venu d'Espagne en France, a combattu l'hérésie des Albigeois qui, semblable à une peste pernicieuse, envahissait, en ce temps-là, aux pieds des Pyrénées, l'Aquitaine presque entière ; comment, enfin, par l'exposition et la prédication des admirables et saints mystères de notre divine religion, il a, en ces lieux remplis des ténèbres de l'erreur, rallumé le flambeau de la vérité.

En effet, le but vers lequel convergent, en se prêtant un mutuel appui, les diverses séries de mystères que Nous admirons dans cette dévotion, c'est que, dans leur méditation et dans leur souvenir fréquent, l'esprit du chrétien puise insensiblement la vertu qu'ils renferment et s'en pénètre ; c'est que peu à peu, il est amené à ordonner et à régler sa vie dans une activité exempte de trouble, à supporter l'adversité avec calme et courage, à nourrir l'espérance de biens immortels dont il jouira dans la vraie patrie, enfin, à entretenir et à augmenter en lui la foi, sans laquelle on cherche en vain à guérir ou à soulager les maux qui nous accablent ou à repousser les dangers qui nous menacent de toute part.

Les prières que saint Dominique, guidé et secouru par Dieu, a, le premier, composées en l'honneur de Marie ont été, à juste titre, appelées Rosaire. Car, autant de fois, en nous unissant à la louange angélique, nous saluons Marie *pleine de grâce*,

autant de fois, par cet éloge répété, nous offrons, pour ainsi dire, à cette Vierge bénie, des roses qui répandent la suavité du plus agréable parfum, autant de fois se présentent à notre esprit et l'éminente dignité de Marie et la grâce infinie qui lui vient de Dieu par Jésus-Christ, *le fruit béni de ses entrailles*; autant de fois nous rappelons les autres mérites extraordinaires par lesquels Elle a participé avec son Fils Jésus à la Rédemption du genre humain. Oh! combien donc est douce à la Vierge Marie, combien Lui est agréable la salutation angélique puisque, au moment où Gabriel la lui adressait, Elle comprit que, par la vertu de l'Esprit-Saint, Elle avait conçu le Verbe de Dieu!

Mais, de nos jours aussi, la vieille hérésie albigeoise, sous un nom différent et sous le patronage d'autres sectes, renaît d'une manière étonnante, avec les formes et les séductions nouvelles d'erreurs et de doctrines impies; elle s'insinue à nouveau dans ces contrées, infecte et contamine de sa honteuse contagion les peuples chrétiens qu'elle entraîne lamentablement à leur perte et à leur ruine. Nous voyons en effet, et Nous déplorons grandement la tempête soulevée, dans le moment présent, en France surtout, contre les familles religieuses qui, par leurs œuvres de piété et de charité, ont si bien mérité de l'Eglise et des peuples.

Or, pendant que Nous gémissons sur ces maux et que les graves afflictions de l'Eglise remplissent Notre cœur d'une amère douleur, Nous voyons avec joie, à côté du mal, apparaître les indices non douteux d'un meilleur avenir. En effet, ce Nous est un favorable et heureux présage — daigne l'auguste Reine du Ciel le ratifier — que l'on doive, au mois d'octobre prochain, comme Nous l'avons dit plus haut, consacrer dans les sanctuaires de Lourdes autant d'autels qu'il y a de Mystères du Très Saint Rosaire.

Certes, rien ne peut être plus efficace pour nous concilier la faveur de la Vierge Marie et nous mériter les grâces les plus salutaires, que d'entourer des plus grands honneurs possibles les mystères de Notre Rédemption auxquels nous voyons qu'Elle n'a pas seulement assisté mais participé, et de dérouler devant tous les yeux la série de ces divines vérités proposées à notre méditation. Et c'est pourquoi Nous sommes assuré que la Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère très tendre des hommes,

sera propice aux vœux et aux prières que les foules innombrables de chrétiens, accourus de toute part, multiplieront dans ses sanctuaires, et qu'Elle joindra et associera son intercession à la leur; afin que la conjuration de la prière fasse, pour ainsi dire, violence au ciel et touche le Dieu des miséricordes infinies. Puisse, de la sorte, la très puissante Vierge-Mère qui, autrefois, *a coopéré par sa charité à la naissance des fidèles dans l'Eglise*, être, maintenant encore, l'intermédiaire et la patronne de notre salut. Qu'elle frappe et écrase les innombrables têtes de l'hydre impie qui étend de plus en plus ses ravages par toute l'Europe; qu'Elle ramène la tranquillité de la paix dans les esprits inquiets; et qu'ainsi, enfin, soit hâté le retour des individus et des sociétés à Jésus-Christ *qui peut sauver à tout jamais ceux qui s'approchent de Dieu par son entremise*.

C'est pourquoi, rempli de bienveillance pour Notre Vénérable frère l'évêque de Tarbes et Nos fils bien-aimés du clergé et du peuple de Lourdes, Nous avons résolu de répondre favorablement, par la présente lettre apostolique, à toutes les demandes qu'ils Nous ont récemment présentées. Et Nous avons ordonné qu'un exemplaire authentique de cette Lettre soit adressé à tous Nos Vénérables frères dans le ministère pastoral, patriarches, archevêques, évêques et tous autres prélats de l'univers catholique, afin qu'il soient remplis de la même joie et de la même allégresse saintes que Nous-même.

C'est pour cela que, — pour le bien, le bonheur et la félicité de tous, pour l'accroissement de la gloire de Dieu et pour le plus grand avantage de toute l'Eglise catholique, — en vertu de Notre autorité apostolique et par la teneur de la présente Lettre, Nous chargeons Notre cher fils Benoît-Marie Langénieux, cardinal de la sainte Eglise romaine, de consacrer régulièrement, en Notre Nom et avec Notre autorité, le nouveau sanctuaire, érigé dans la ville de Lourdes et dédié à Dieu, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, sous le vocable du Très Saint Rosaire. Nous accordons, en outre, à ce très cher fils le privilège de porter le pallium pendant cette solennelle cérémonie, comme s'il se trouvait dans son archidiocèse; et, enfin, à l'issue de cette solennité, de bénir, avec les indulgences accoutumées, en vertu encore de Notre autorité et en Notre nom, l'assemblée des fidèles. Nous accordons ces faveurs, nonobstant toute disposition ou règlement contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 8 septembre 1901, de Notre Pontificat l'an vingt-quatrième.

LÉON XIII, PAPE

Lieu du Sceau du Pêcheur. ALD. CARD. MACCHI.

LE P. DE LA COLOMBIÈRE

Le décret relatif à la béatification du Vénérable serviteur Claude de la Colombière porte... qu'il conste des vertus théologales de Foi, d'Espérance et de Charité envers le prochain, ainsi que des vertus cardinales de Prudence, de Justice, de Tempérance, de Force, et des vertus annexes pratiquées par le Vénérable Claude de la Colombière au degré héroïque, et dit que l'on peut passer à la discussion des quatre miracles.

Ce décret a été promulgué par S. S. Léon XIII le 11 août 1901.

Le Vénérable Claude naquit le IV des nones de février MDCXLI, au bourg de Saint-Symphorien d'Ozon, de parents distingués par leur naissance et leur piété. Après une enfance passée dans la plus grande innocence, il fut, à peine âgé de onze ans, envoyé à Lyon pour y être élevé par les Pères de la Société de Jésus sous la direction et l'enseignement desquels il acheva heureusement le cours de ses études. Enflammé de plus en plus chaque jour du désir des choses divines, il obtint de ses parents, non sans discussion et sans de pressantes instances, la permission de se rendre à Avignon, et là il fit ses débuts de la vie religieuse parmi les novices de la Société de Jésus, à laquelle les histoires régionales proclament comment la Société chrétienne est redevable pour ses leçons de sagesse évangélique aussi humble que sublime. Après quoi il remplit les fonctions de professeur de rhétorique, puis de théologie au collège lyonnais de la Très-Sainte Trinité. Enfin, ayant prononcé ses vœux, il progressa dans la vertu à ce point qu'il fit le vœu très difficile d'observer diligemment toutes les règles de son Institut, et chacune d'elles sous peine de péché mortel. Et ce vœu, il l'accomplit très fidèlement.

Ayant reçu le sacerdoce, il s'appliqua soigneusement à ces deux exercices principaux du saint ministère, dont l'un est de prêcher et l'autre, *l'art des arts, qui est le gouvernement des âmes.*

Pour la prédication, qui était chez lui une abondance de discours simple et efficace, il s'en acquitta de telle sorte qu'il rappela un grand nombre de dévoyés à une meilleure conduite et de dissidents au sein de l'Eglise.

Quant à la direction de la conscience, ce n'est pas sans un dessein de Dieu qu'il mérita le grand éloge d'avoir assisté Marguerite-Marie, qui reconnut qu'il était donné par Dieu pour la diriger. Et en effet, le Vénérable Claude contribua beaucoup à cette œuvre, et il souffrit beaucoup pour propager le culte du Très-Saint Cœur de Jésus, dévotion à laquelle, au début, beaucoup se montraient opposés.

Le recteur de sa maison religieuse ayant été élu à Paray, il fut deux ans plus tard, envoyé à la cour du roi d'Angleterre pour être le prédicateur de la très illustre duchesse d'Evora, et il y parut comme habitant non une maison princière, mais une pieuse retraite. Néanmoins, ce genre de vie ne l'empêcha pas d'être assailli par les calomnies des hérétiques, et d'être condamné à la prison et à l'exil.

Ayant souffert ces tourments d'un cœur invincible, il revint malade à Paray; mais il ne continua pas moins de remplir son très salutaire ministère, sans rien diminuer de l'habituelle ardeur de sa charité. Enfin, détourné de se rendre à Vienne par une lettre de Marguerite-Marie qui, par inspiration divine, savait qu'il devait mourir à Paray, il changea peu de jours après pour la vie bienheureuse cette vie mortelle, pour lui brisée par tant de labeurs, ballottée par tant de tempêtes et illustrée par tant de mérites. C'était le XV des calendes de mars MDCLXXXII (1).

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE D'ANGERS

La manifestation de foi eucharistique qui a eu lieu à Angers a provoqué un beau mouvement religieux. Résumons quelques documents.

Mgr Rumeau, évêque d'Angers, a prononcé un beau discours d'ouverture.

En tête du programme figuraient les détails relatifs à l'enseignement eucharistique, sur l'importance capitale de la dévotion au

(1) Notice d'après le décret.

très saint Sacrement, les moyens de la répandre, la fréquente communion et la nécessité d'y habituer la jeunesse chrétienne.

Le P. Tesnière attire l'attention du congrès sur les confréries du Saint-Sacrement qui doivent grouper le plus grand nombre possible de chrétiens autour de l'Eucharistie. L'organisation de ces confréries est peu compliquée, il suffit de rédiger des statuts aussi simple que l'on voudra et d'obtenir l'approbation épiscopale. La confrérie peut dès lors fonctionner, recevoir son affiliation à la *Prima Primaria* de Rome et bénéficier de tous les privilèges et indulgences dont celle-ci est enrichie.

Pour obtenir l'enrôlement de l'universalité des chrétiens sous la bannière des confréries, le Révérend Pére indique comme moyen efficace l'inscription, dans les listes de cette confrérie, des enfants au jour de la première communion.

Le R. P. Lemius fait observer que la communion doit servir autant pour développer que pour maintenir la vie surnaturelle dans les âmes, les faire vivre de pensées et sentiments chrétiens, résultat impossible si on ne communie pas fréquemment.

C'est l'assistance à la sainte messe qui fait l'objet principal des discussions de la seconde séance. Comme dans les questions précédentes, lecture est donnée de quelques passages d'un rapport fort bien écrit sur la matière et des conclusions pratiques que son auteur, M. l'abbé Dupé, énumère comme moyens efficaces de ranimer la foi eucharistique, réaliser la magnificence du culte extérieur et favoriser l'assistance au saint sacrifice de la messe. Ces moyens, M. le rapporteur les a lui-même pratiqués et non sans de très consolants succès.

Le P. Lemius insiste sur la nécessité de la formation des enfants à ce point de vue spécial. Il rappelle les vœux adoptés dans les congrès précédents, relatifs à la place que les hommes doivent occuper à l'église, à la messe des hommes. Il salue en termes chaleureux le mouvement religieux incontestable qui se produit actuellement du côté des hommes et dont les récentes manifestations à Notre-Dame de Lourdes et à Paray-le-Monial sont des preuves incontestables. Il adjure les membres du clergé présents au congrès de diriger les efforts de leur zèle de ce côté et surtout d'organiser les hommes de manière que ceux-ci ne restent pas livrés exclusivement à eux-mêmes. Il faut trouver les moyens d'occuper leur esprit par des chants, et d'attacher leur cœur au saint sacrifice : il propose un vœu dans cet ordre d'idées.

Un membre demande qu'on précise davantage la question. Existe-t-il des moyens de ramener les hommes à la messe paroissiale ? Le P. Lemius répond que le moyen le plus simple et qui réussit presque toujours, c'est d'aller trouver les hommes et former ainsi des groupements.

M. J. Lerolle signale comme moyen excellent de réussite l'habitude contractée par les jeunes enfants d'assister à la messe non seulement le dimanche, mais encore la semaine. Il signale la formation de maîtrises et de chorales d'enfants, qui, devenus ensuite des jeunes gens et des hommes, conserveront l'habitude d'assister aux saints offices. Il donne sur ce sujet des détails très intéressants que l'assemblée souligne de vifs applaudissements.

M. Delcourt signale les groupes formés par le socialisme dans le Nord et ailleurs comme des exemples propres à être imités par les catholiques et à stimuler leur zèle. C'est par ce moyen qu'à Valenciennes, quarante groupes d'hommes rangés sous la bannière du Sacré Cœur ont été formés avec un plein succès.

Le P. Lemius appuie chaleureusement ce mode d'apostolat. Il faut aller courageusement au peuple, dans le sens le plus large de ce mot, c'est-à-dire à la recherche des hommes de toutes les classes de la société. Il ne faut point avoir peur ; dans la poitrine des hommes il y a un cœur auquel on adresse rarement en vain un appel.

M. Boucquerel, aumônier, signale comme moyen d'utiliser les fruits précieux du saint Sacrifice de nos autels les messes dites réparatrices, auxquelles bien des fidèles ont la pieuse habitude d'assister pour compenser les offenses faites au Cœur de Jésus par les chrétiens infidèles à leur devoir dominical. C'est une idée très chétienne que celle de la messe réparatrice ; enrôler des membres pour la réalisation de son but n'était pas précisément chose facile dans ce milieu spécial ; n'importe ! notre apôtre se met à l'œuvre, parcourt toutes les maisons, s'adresse d'abord aux femmes, aux hommes ensuite, et, après des épreuves et des déboires faciles à comprendre, il parvient, après plusieurs mois d'incessants labeurs, à grouper sous la bannière de la messe réparatrice plus de quinze cents personnes, dont bon nombre d'hommes, et, chose admirable, l'œuvre, loin d'être le résultat d'un élan éphémère, continue à fonctionner et à se développer ; elle est devenue dans cette ville l'élément puissant d'une véritable régénération chrétienne

---

LA MARCHANDE DE CIERGES

Je connais une brave femme qui passe toute sa journée à l'église. C'est une marchande de cierges. Souvent je me suis demandé, en la voyant du matin au soir, rouler pieusement les grains de son chapelet entre ses doigts, comment elle pouvait se livrer ainsi sans arrêt à l'oraison, les grands contemplatifs et les maîtres de

vie spirituelle n'arrivant qu'après des efforts persévérants à cette perpétuelle union de l'âme avec Dieu.

Et la pensée m'est venue d'interviewer cette bonne femme pour lui arracher son secret.

— Ah ! vous voulez savoir, me dit-elle, ce que je dis au bon Dieu et comment j'arrive à passer ma journée dans sa maison, sans avoir une seule minute de lassitude en sa compagnie. C'est bien simple. Je n'ai pas besoin de gros livres, allez, pour faire mon oraison. Je n'ai qu'à regarder autour de moi. A chaque instant, le spectacle change, et le mouvement de mon église suffit à expliquer la continuité de ma prière en me fournissant à chaque heure de la journée un nouveau sujet d'oraison.

— Comment ! les allées et venues de tous ceux qui entrent ou qui sortent de l'église, tout cela vous fournit matière à oraison ?

— On voit bien, Monsieur, que vous ne savez pas regarder comme moi tout ce qui se passe dans une église. Vous avez été au collège et vous êtes savant. Mais il y a des choses que l'on n'apprend pas dans les livres. A mon petit poste d'observation, on s'instruit mieux que dans les grandes écoles. On y acquiert à peu de frais le sens vrai de la vie et de l'humanité.

« Lorsque les grandes orgues font retentir leurs accents mélodieux et que les cloches jettent dans les airs leurs vibrants carillons de Pâques, les jours de grande foule, l'église avec ses pompes magnifiques vous apparaît dans toute sa splendeur et toute sa beauté. Mais ce n'est pas, peut-être, le moment où l'alliance entre Jésus et les misères de l'humanité y est la plus étroite et la plus intime.

» Pour moi, l'heure de la prière silencieuse, celle du cœur à cœur de Jésus avec les hommes, c'est la messe de six heures et demie et la sainte communion qui la suit. Tous les jours, je contemple avec admiration un groupe de pauvres petites ouvrières qui, avant d'aller au travail, viennent pieusement demander au bon Dieu, en prenant part au festin eucharistique, une provision d'énergie et de courage pour résister aux mille dangers de l'atelier et gagner honorablement leur vie. Je les connais toutes, et dès qu'une d'entre elles manque pendant plusieurs jours à la messe de six heures et demie... je suis pris de tristesse et je pleure... la chute d'un ange... Mais, parfois, je me trompe, c'est la maladie qui a retenu au logis, — ou à l'hôpital, — une de mes chères brebis de l'autel. Et soudain, je la vois revenir, alerte et joyeuse, au milieu de ses compagnes.

» Ah ! comme je prie en union avec cette petite phalange de cœurs purs !

» Une de mes autres consolations, c'est la messe de neuf heures

où les dames riches viennent assister en grand nombre. J'en connais même plusieurs qui sont très charitables.

» Voilà le groupe qui forme le dessus du panier de la dévotion, dans mon église.

» Mais, au-dessous de cette élite, il y a diverses catégories de croyants bien curieux à observer.

» Certaines personnes n'apparaissent à l'église qu'aux grandes fêtes de l'année ; d'autres n'y viennent que le jour des Morts et le 1er janvier. Il y en a qui font leurs Pâques et rien de plus. D'autres n'apparaissent qu'aux inhumations, aux mariages et aux baptêmes.

» Puis, j'ai les heures des vaincus de la vie. Tous les jours, entre midi et une heure, et le soir, de sept à neuf heures, surtout en hiver, des hommes et des femmes en guenilles entrent à l'église, font une courte prière, s'asseoient sur les bancs des nefs latérales et... s'endorment. Sans doute, parmi ces miséreux sordides il y a quelques professionnels de la mendicité, des paresseux incurables et des repris de justice. Mais l'on y compte aussi de vrais pauvres, dignes de commisération et de pitié.

» Parmi cette horde de mendiants, il y a de grandes et nobles âmes, et la prière fervente de plusieurs d'entre eux m'a souvent édifiée.

» Un jour, une grande noce sortait de l'église. Le cortège était splendide. Un pauvre priait humblement derrière un pilier de la grande nef. Le marié lui jeta une pièce de monnaie. Et le pauvre, sans interrompre son oraison fervente, salua de la tête et demeura près d'une heure agenouillé. A sa sortie de l'église, je lui demandai pourquoi il avait prié si longtemps. « J'ai connu le bonheur et les » joies de la famille, me répondit-il, et il y a vingt ans, j'entrais » moi aussi, une jeune fille à mes côtés, dans une église riche- » ment parée comme celle-ci. Femme, enfants, fortune, tout a » disparu. J'ai demandé à Dieu que mes souffrances résolument » acceptées au pied du crucifix vaillent, en échange de leur obole, » plus de vingt ans de bonheur à cet heureux couple, privilégié » de la fortune... »

La marchande de cierges me raconta une foule d'autres anecdotes de ce genre et conclut :

— Vous le voyez, Monsieur, c'est dans tout ce qui se passe autour de moi que chaque jour à l'église je trouve le sujet de mon oraison perpétuelle. Je n'ai qu'à regarder les scènes qui se déroulent pour me recueillir et parler au bon Dieu.

— Vous êtes une sainte, répliquai-je.

— Je voudrais bien que votre éloge fût vrai. Malheureusement il n'en est rien. Je me dispute presque tous les jours avec le suisse

et les sacristains qui me reprochent de salir les marches de l'autel en allumant mes petits cierges.

— Ah ! si vous saviez, mon bon Monsieur, tout ce que représentent de résignation, de confiance en Dieu, d'abnégation et de sacrifices, ces petits cierges qui brûlent au pied de l'autel de la Sainte-Vierge, et que j'allume à chaque instant de la journée ! Un petit cierge de deux sous, c'est la prière émue et suppliante de la pauvre mère de famille en détresse, le cri de reconnaissance d'un malade arraché à la mort, l'appel suprême d'un vaincu de la vie... Que sais-je ! Seuls, les anges du bon Dieu pourraient dire l'angoisse, la douleur, l'espérance, la foi qu'il y a dans mes petits cierges (1).

Édouard ALEXANDRE.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 29 Septembre au 6 Octobre.

29, *XVIIIe Dimanche* après la Pentecôte. *S. Michel,* archange. — Il se mit à la tête des milices célestes pour combattre Lucifer et les anges révoltés. Imitons le zèle de cet archange et n'hésitons pas en toute occurrence, quand les intérêts de Dieu sont en jeu, à nous déclarer hautement pour Lui. « Et qui donc est semblable à Lui » et a, plus que Lui, droit à l'amour dévoué de notre cœur? — Indulg. Scap. bleu ; Sacré-Cœur ; Prop. de la foi.

30, Lundi. *S. Jérôme*, docteur de l'Eglise. — Il entreprit, à la demande du pape saint Damase, la traduction en latin des Saintes-Écritures qui est connue sous le nom de *Vulgate.* Ce grand saint mourut a Béthléem, épuisé d'âge et de travaux, l'an 420 de J.-C.

OCTOBRE — MOIS DU ROSAIRE

1, Mardi. *S. Rémi*, évêque. — Instruit par Waast et par S. Rémi, évêque de Reims, Clovis reçut le baptême dans cette ville à la fête de Noël 496, avec 3.000 de ses Francs. Lorsque le nouveau Constantin s'approcha de la piscine pour y laver l'antique lèpre du péché, l'évêque l'accueillit par ces paroles : Baisse la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré. Le clerc porteur du S. Chrême n'ayant pu fendre la foule du peuple, une colombe descendit du firmament apportant une fiole avec l'huile sainte : la sainte ampoule, qui fut conservée dans la cathédrale de Reims jusqu'en 1793, servait au sacre des rois de France.

2, Mercredi. Les *Saints Anges Gardiens*. Double majeur. Mémoire

(1) L'*Univers.*

de S. *Léger,* évêque et martyr. — Le mois d'octobre est aussi consacré à honorer les anges gardiens, à cause de leur fête qui tombe en ce mois. De plus, chaque semaine, le lundi est réservé à la vénération des anges gardiens. N'oublions pas la présence de nos saints anges, honorons-les surtout par la fuite du péché et la pratique de la vertu. — Indulg. : Ste Enf. ; Mères chrét. ; Scap. bleu ; Ste Agonie.

3, Jeudi. *S. Piat,* martyr. — S. Piat ou Piaton, de Bénévent, fut apôtre de Tournai, et martyr à Séclin, dans le Nord. Son corps fut transporté à Saint-Omer, à cause des Normands, et ensuite à Chartres, où il resta jusqu'en 1794. Il fut alors tiré de sa châsse et enterré avec d'autres reliques. Il fut trouvé en 1816 près du chevet de la cathédrale et replacé honorablement dans cette église. — Indulg. : égl. pauvres.

4, Vendredi. *S. François d'Assise,* confesseur. Double majeur. — Cet illustre patriarche des Frères-Mineurs fut l'un des plus grands saints de l'Eglise, et une parfaite image de Jésus crucifié. Consumé de souffrances et dévoré d'amour pour le Dieu du Calvaire, dont il portait les stigmates sacrés, il expira le 4 octobre 1226, en prononçant ces paroles du Psalmiste : « Les justes sont dans l'attente de la récompense que vous me donnerez ». — Indulg. T. O. ; Garde d'hon. ; scap. rouge.

5, Samedi. *S. Corneille* et S. Cyprien, martyrs. — L'Église de Rome, après être restée un an et quelques mois sans pasteur, se consola de ce retard par l'élection de Corneille. Il parvint à ce premier trône de l'Église par la science et la vertu. Il est le champion de l'unité de l'Église, et comme l'idéal de l'évêque.

6, *XIVe Dimanche après la Pentecôte.* — Solennité du S. Rosaire.

9me LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA RESTAURATION DU PUITS DES SAINTS-FORTS

Mgr l'Evêque d'Amiens	20
Mme veuve Renaud	0 50
L'abbé Faligan, vicaire de Dreux	5
Paroisse de St-Christophe	5
L'abbé Honorébois du dioc. de Châlons	3
Mme Pavie, à Paris	20
Mme Berthet, à Melun	5
M. C., à Yerres (S.-et-O.)	3
Anonyme	7 70
L'abbé Besnard, curé de Bullou	5
Anonyme de Lille	1
L'abbé Chapron, curé de Courtalain	3 50
M. le Curé de Gommerville et ses paroissiens	11
Anonyme	5 35
L. Leroy, à St-Léger-des-Aubées	2
Mlle de La Couture, à Paris	20

Anonyme de Langey. . . 5
M. le Curé de Levainville et ses paroissiens. . . . 7 50
L'abbé Leblanc, curé de Gallardon. 10
Mlle Cadot, à Châteaudun. 5
M. le Curé de Donnemain. 4
Anonyme. 2 80
Anonyme. 2 65
Anonyme. 3 50
Anonyme. 7 50
M. Boucher. 5
M. le Curé de Fresnay-l'Evêque 4
M. le Curé d'Oinville-Saint-Liphard 11
Cinq anonym. de Janville. 10
Mme Gentil, à Josnes (Loir-et-Cher). 2
Un Enfant de Marie. . . 1
Anonyme. 2 40
Anonyme. 2 90
Paroisse de Goussainville 5
Anonyme. 0 50
Anonyme. 2
Anonyme. 3 55
Plusieurs personnes de Denonville 6 50
Mme V., à B. 2
Mme Glinche, à Nogent-le-Roi. 1
X., à Ouerre. 2

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Ex-voto. — Une nappe brodée.

Lampes. — 75 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en septembre, savoir : devant Notre-Dame de Sous-Terre, 54 ; devant Notre-Dame du Pilier, 10 ; devant saint Joseph, 2 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant l'Enfant-Jésus, 1 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en septembre, 48 enfants dont 30 de diocèses étrangers.

Pèlerinages. — Ont dit la sainte messe auprès de N.-D. de Chartres, en septembre, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Blois, Versailles, Paris, Nantes, Grenoble, Orléans, Angers, Autun, Le Mans, Saint-Brieuc, Luçon, Séez, Coutances, Beauvais, Vannes, Rennes, Tours, Laval. — Strasbourg, Metz, Tournai (Belgique).

— Parmi les groupes de pèlerins remarqués en septembre devant N.-D. de Chartres nous pouvons en citer de Paris, d'Orléans, d'Etampes, de Corbeil, de Lisieux, de Sandillon (Loiret), de Saint-Hilarion (Seine-et-Oise), de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), de Paris, de Versailles. Nous ne parlons pas de ceux du diocèse venus en très grand nombre à des jours différents. C'est surtout le 8 septembre, fête spéciale du pèlerinage des petits enfants, que les diocésains ont afflué par milliers dans la cathédrale. — Presque

toutes les Communautés de la ville ont eu leur jour de pieuse visite à l'église Notre-Dame.

— Trois évêques sont venus rendre leurs hommages à N.-D. de Chartres depuis la fin d'août. Ce sont : Mgr Meunier, évêque d'Evreux; Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié; Mgr Louis Dartois, évêque de Temnos, vicaire apostolique du Dahomey.

— **Les Frères des Écoles chrétiennes.** — Comme les années précédentes, la demande d'une neuvaine de prières et de messes nous est arrivée de la maison-mère de l'Institut des Frères de St Jean-Baptiste de la Salle, pour le mois d'octobre. Ces dignes religieux, toujours dévots serviteurs de N.-D. de Chartres, à l'exemple de leur saint fondateur, continuent ainsi de recommander à la Bonne Mère les divers besoins de leur Congrégation.

— **Sœurs de Saint-Paul; départs pour les missions.** — Cinq religieuses de la Communauté de Saint-Paul de Chartres s'embarqueront pour les Antilles le 5 octobre. — Huit autres s'embarqueront le 27 pour l'Extrême-Orient.

— **Sœurs de Bon-Secours de Chartres.** — Nous apprenons avec plaisir que notre Congrégation chartraine de Religieuses de Bon-Secours, sœurs garde-malades d'un dévouement bien apprécié dans notre ville, viennent de fonder une succursale en Belgique, à Antoing (diocèse de Tournai). Elle ont accepté de faire cette fondation, sur la proposition de M. le Curé d'Antoing, qui a construit récemment une église du Sacré-Cœur et désirait établir près de cette église une Communauté dont le Sacré-Cœur fût le vocable. Nos Sœurs de Bon-Secours sont précisément sous ce patronage spécial qui sera pour elles un gage de grandes bénédictions en Belgique comme en France. Leur Congrégation compte maintenant onze établissements situés dans les villes suivantes : Chartres, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Dreux, Etampes, Rambouillet, Dourdan, Urville près Cherbourg, Mirebeau (Vienne), Guingamp (Côtes-du-Nord), Antoing (Belgique).

— **Nos Carmélites.** — Nous avons déjà dit, dans un Supplément, que presque tous les Carmels de France, sauf quatre ou cinq avaient renoncé à la demande d'autorisation, Les religieuses ont pris le chemin de l'exil. Nos Carmélites de Chartres sont parties en trois groupes; l'un a quitté la ville le mercredi 18 septembre; l'autre le 20, et le troisième le 21. Elles se sont rendues directement à Bergen-op-Zoom, en Hollande, où elles ont loué, paraît-il, une maison particulière dans la ville. — Chartres ne pouvait apprendre sans émotion ce départ de religieuses vénérées; et l'on regarde maintenant avec tristesse leur asile de prière et de pénitence devenu un désert. Ces admirables filles de Ste-Thérèse ont emporté sur la terre étran-

gère les regrets de leur évêque qui les a bénies avant la sortie de leur maison, les regrets de tous ceux qui les connaissent vraiment, de tout cœur chartrain qui comprend leur vocation. Ajoutons qu'une foule de gens, même peu chrétiens, déplorent ce départ.

A cette occasion, nous sommes prié d'insérer l'annonce suivante :

« La loi de prescription votée par les francs-maçons, votée par nos députés et nos sénateurs, Lhopiteau, Bordier, Isambert, Labiche et Vinet, loi que les vrais Français savent qualifier comme elle le mérite, commence à recevoir son exécution. Les Carmélites de Chartres ont dû aller demander à une nation protestante, la Hollande, une sécurité et une tranquillité que leur refuse leur propre patrie! Elles s'installent à Bergen-op-Zoom; néanmoins *elles continueront à fournir des Pains d'autel* à toutes les personnes qui avaient l'habitude de venir leur en demander. Le dépôt de ces Pains d'autel est installé au n° 17 de la rue des Jubelines, à Chartres, dans la maison voisine de leur couvent, chez Mlle Tafforeau. »

Nominations ecclésiastiques. — M. le chanoine Ch. Genet, supérieur du Grand Séminaire de Chartres ayant prié Monseigneur d'agréer sa démission pour cause de santé, Sa Grandeur a obtempéré à sa demande et a nommé supérieur M. le chanoine Renard, qui est depuis vingt-sept ans directeur et professeur au Grand Séminaire.

M. l'abbé Planeix, précédemment professeur à la Maîtrise de la Cathédrale, a été nommé curé de Garnay, en remplacement de M. l'abbé Tréguier, malade.

M. l'abbé Renous, précédemment curé de Fruncé, est nommé curé de St-Eliph.

M. l'abbé Vatonne, précédemment curé de La Chapelle-Fortin, est nommé curé de Fruncé.

Prédicateurs des retraites. — A la Communauté de St-Paul, la première retraite a été prêchée par le R. P. Haverland, rédemptoriste, et la seconde par le R. P. de Bigault, jésuite. — A la Communauté de Bon-Secours, les deux retraites ont été prêchées par le R. P. Blino, jésuite. — A la Communauté du Saint Cœur de Marie, la retraite a été prêchée par le R. P. Hamon, jésuite.

Cette dernière retraite de la Maison Bleue a été clôturée, le samedi 21, par une belle cérémonie de vêture religieuse et de profession.

— **Indulgences attachées à la récitation du saint Rosaire durant le mois d'octobre.** — 1° Indulgence de 7 ans, de 7 quarantaines, à tous les fidèles, chaque fois qu'ils assisteront à la récitation publique du Rosaire et des Litanies de la sainte Vierge et prieront

aux intentions du Souverain Pontife, ou qu'étant légitimement empêchés ils feront ces mêmes prières en particulier.

2° Indulgence plénière à tous ceux qui, durant le mois d'octobre, auront récité au moins dix fois ces prières, soit en public, soit en particulier s'ils sont légitimement empêchés, pourvu qu'ils se confessent et fassent la sainte communion.

3° Indulgence plénière à tous ceux qui, le jour de la fête de Notre-Dame du Rosaire, ou l'un des huit jours suivants, s'approcheront des sacrements et prieront, dans une église quelconque, Notre-Seigneur et sa sainte Mère suivant les intentions du Souverain Pontife.

A PROPOS DU PUITS DES SAINTS-FORTS. — Jeudi dernier, 19 septembre, avait lieu à la Porte-Guillaume une intéressante séance d'archéologie. Beaucoup de membres étaient présents : remarqués à côté de M. Durand, président, MM. l'abbé Sainsot, vice-président; Amblard, Lorin, Maugars, Rousseau, etc., abbés Crancé, Haye, Hermeline. Excusés M. l'abbé Clerval, vice-président, embarqué pour l'Extrême-Orient où il pourra étudier le moyen-âge dans les monuments positifs : M. l'abbé Langlois, secrétaire, retenu à la bibliothèque de Londres par les exigences de sa Bibliographie. Après le compte rendu de la dernière séance, fait avec la lucidité qui distingue l'aimable secrétaire, M. Champagne, M. Mayeux, architecte plein d'avenir, parce qu'il est homme de travail, disserte sur les origines de la crypte chartraine. Pas banale du tout sa conférence, où, à l'aide de nombreux plans et dessins admirablement faits et suspendus avec adresse, il nous retrace l'antiquité de cette église souterraine, tant aimée par les fidèles chartrains. « Nous possédons encore, dit-il, notre primitive église qui n'est autre que la chapelle actuelle de S. Lubin. Voilà le martyrium autour duquel on retrouve de ci de là des amorces d'une voûte de déambulatoire : c'est là probablement le Caveau de S. Potentien. De ce temps restent aussi et les murs gallo-romains en petit appareil, vestiges, non pas des remparts d'Autricum, vieille cité des Carnutes, mais des murs de la première église, et les fenêtres qui depuis n'ont été ni remaniées ni montées, et enfin le puits qu'on vient si heureusement de découvrir. Fulbert conserva cette antique partie, et restaura le reste sans toucher aux ouvertures. Sa voûte en arête subsiste encore, les collatéraux n'étaient pas voûtés. »

Il fournit en passant un puissant *confirmatur* à la découverte du puit des Saints-Forts. Ses données architectoniques cadrent absolument avec les preuves scripturaires de M. Merlet, et pour les gens sérieux, ainsi que le dira tout à l'heure M. l'abbé Langlois, il n'y a plus de doute. Au-dessus du puits, aujourd'hui déblayé, on pourrait mettre la fameuse inscription qui embarrassa tant le clerc

de l'œuvre au commencement du XVIII[e] siècle. « Le puits, observe l'architecte érudit, était donc bien à gauche de l'autel druidique qui lui-même murait et marquait le martyrium primitif. » Nous sommes heureux de voir une vaste conjuration des architectes, des archéologues, voire même des maçons et des puisatiers venant encourager le Comité dans ses travaux actuels (1).

Un autre membre, M. l'abbé Langlois, ne laisse pas non plus d'apporter son témoignage « à propos du puits des Saints-Forts. » Dans une argumentation claire et serrée, lue par M. le Président, il démontre que tous les auteurs anciens en ont parlé. « La conspiration du silence, mise en avant par un de nos collègues, ajouta-t-il, n'est pas un fait certain ni démontré. Au contraire, les historiens, les chanoines eux-mêmes ont indiqué l'existence, jusqu'à la situation de ce puits ». Il cite alors les auteurs connus : Rouillard, Estienne, Félibien, Lecoq. « Si, poursuit-il, en 1845, le sondage n'a pas produit de résultats satisfaisants, c'est que l'on ne descendit qu'à trois mètres, et que les recherches se faisaient sans critique. »

Honneur donc aux critiques de nos jours qui ont découvert ce monument de nos antiquités chrétiennes ! — Abbé G.

Mignières. — La fête de N.-D. de la Salettes, à Mignières, attire toujours beaucoup de pèlerins. Ils étaient nombreux, le jeudi 19 septembre ; Chartres en avait fourni une petite légion. Dix prêtres ont rehaussé de leur présence l'éclat des cérémonies à la messe, aux vêpres, à la procession extérieure. Les petits garçons de l'orphelinat agricole, faisant fonction de chantres, ont dit avec entrain les chants communs de l'office, les psaumes et les cantiques. Le sermon et les recommandations aux prières ont été écoutés avec une religieuse attention. C'était une bonne journée de louanges à Marie et d'invocations à sa maternelle puissance.

Saint-Arnoult-des-Bois. — *Bénédiction des Verrières.* — Le dimanche, 15 septembre, l'église du petit village de Saint-Arnoult-des-Bois était en fête. On procédait à la bénédiction solennelle des verrières nouvellement posées.

Poussé par une curiosité bien légitime, je dirigeai mes pas vers le saint lieu. En arrivant, mon œil contempla avec plaisir nos trois couleurs mariées aux couleurs russes qui flottaient majestueusement au-dessus du portail. J'entre : un spectacle magnifique m'attendait.

(1) Pas un seul membre de la Société d'Archéologie ne posa une objection contre l'existence et le déblaiement du puits, lorsque M. Mayeux avait occasion d'en parler. Il est bon de rappeler d'ailleurs, que, dans une précédente séance, des nombreux membres présents, un seul s'était opposé pour accorder un subside à M. l'Archiviste.

L'église avait revêtu ses plus beaux ornements; l'autel étincelant de lumière disparaissait sous les fleurs. La fanfare de Courville, qui avait répondu avec bienveillance à l'appel de M. le Curé, exécuta avec bonheur plusieurs morceaux bien appropriés à la circonstance.

Après les vêpres, chantés avec solennité, M. le Doyen de Courville, s'inspirant des sujets des vitraux, fit une instruction pleine de chaleur et de délicatesse sur l'éducation chrétienne des enfants. La religieuse attention de l'auditoire prouva qu'il avait parlé aux cœurs des parents chrétiens.

Ensuite la procession se déroule avec grâce autour du Calvaire du pays et rentre pour le salut du Très Saint-Sacrement.

A l'issue de la cérémonie religieuse, la foule envahit le jardin du presbytère où une fête de charité de la confrérie de la Sainte Vierge avait lieu et qui fut parfaitement réussie. — X.

Dreux. — Obsèques du prince Henri d'Orléans, le 28 septembre.

Fontenay-sur-Eure. — Cinquante ans ! Oui, il y a cinquante ans que M. l'abbé Ch. Germont est curé de Fontenay-sur-Eure. Il est arrivé là en 1851, après avoir été cinq ans vicaire de la Bazoche-Gouet. Les paroissiens devaient s'attacher à leur pasteur, comme lui s'attachait à eux. Nous pensons qu'il y a toujours eu réciprocité de sympathie. Ce dont nous sommes sûr, c'est que M. l'abbé Germont n'a pas cessé de se dévouer à sa paroisse avec une grande affection dont il a donné tout dernièrement un nouveau témoignage.

Il a fêté son cinquantenaire de résidence, et aux cérémonies d'usage il a ajouté le don d'un souvenir religieux qui sera agréable autant qu'utile. Il a fait déposer dans la demeure de tous ses paroissiens un exemplaire du livre qu'il vient de composer. C'est une jolie notice illustrée de plusieurs gravures, et bien documentée, (de plus de 100 pages in-8°) sur le charmant village et les hameaux de Fontenay. L'intention de l'auteur a été d'inspirer à ces braves gens un attachement plus grand pour leur pays natal ou d'adoption : il espère que la lecture de la notice sera pour eux un remède contre un mal appelé « l'émigration morale, un antidote préservatif de cette épidémie qui commence à causer parmi nous un certain malaise inquiétant... » A Fontenay et dans les hameaux on apprendra sans doute beaucoup de choses intéressantes en lisant ces pages; ce que les habitants sauront mieux encore après les avoir lues qu'auparavant, c'est que M. le Curé est un travailleur érudit et infatigable, un homme d'esprit et de cœur dont le zèle mérite reconnaissance.

Mgr l'évêque de Chartres a écrit une belle lettre de félicitations à M. l'abbé Germont.

— **Rentrées des classes.** — Voici les dates de rentrées pour les maisons ecclésiastiques du diocèse de Chartres et pour quelques autres établissements :

Au Grand Séminaire, le 1er octobre. — Au petit séminaire de Saint-Cheron, le 3. — Au petit séminaire de Nogent, le 7. — A la Maîtrise, le 5. — A l'Institution N.-D. de Chartres, pour les pensionnaires le 3 et pour les externes, le 4. — Aux écoles des Frères de Chartres, la rentrée a eu lieu le 27 septembre. — A l'Institution Saint-Paul, la rentrée se fera pour les pensionnaires le 7 octobre ; pour les externes, le 8. — A l'Institution de la Providence, pour les pensionnaires le 1er; pour les demi-pensionnaires et les externes, le 2. — A l'Institution de Mlle Roch, pour les pensionnaires, le 1er; pour les externes, le 2. — La rentrée des Cours dirigés par Mmes Davigo, rue de la Volaille, est fixée au lundi 7 octobre.

Suppléments. — Voici les sujets traités en septembre dans les Suppléments de la *Voix* :

Sommaire du 7 : La Nativité de la T. S. Vierge. — Le Saint Sacrifice de la Messe. — La mort du duc de Bourgogne (récit chartrain). — L'Evangile de la jeunesse chrétienne. — Institut catholique de Paris. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Programme de la fête du 8 et de l'octave ; N. D. des Arts.— Nécrologie : La R. M. Madeleine, supérieure des Trappistines de la Cour Pétral. — Faits divers.

Sommaire du 14 : Le Saint nom de Marie. — La loi contre les Congrégations, règlement d'administration publique. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Récit des fêtes de la Nativité ; Pèlerinages ; Annonce de la fête de N.-D. de la Salette ; un prêtre de Chartres bénédictin à Solesmes ; annonce du livre de M. le chanoine Provost : La Garde mobile d'Eure-et-Loir et ses aumôniers 1870-71. — Faits divers.

Sommaire du 21 : N.-D. des Sept Douleurs. — Elles sont partout (une visite à l'hôpital de Saïgon tenu par les Sœurs de St-Paul). — Les Vocations tardives. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Ordination ; procession du 15 septembre ; les Congrégations ; les noces d'or de M. le chanoine Boulmert, curé de Rouvray-St-Florentin ; Une prise de voile au Carmel de Chartres en 1852 (récit du temps) — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Une messe d'actions de grâces à N.-D. Sous Terre, s. v. p., et un cierge de 50 cent. pendant la messe ! (N. B. à Paris).

2. Remerciements à N.-D. de Chartres pour succès d'une opération. (E. B. à Chartres.

3. Je remercie N.-D. d'avoir guéri mes deux petites filles : je la prie de m'accorder sa protection et plusieurs grâces dont nous avons un réel besoin (P. S.).

4. Actions de grâces pour guérison obtenue ! (H. V. diocèse de Chartres).

5. Notre malade est totalement guérie ; le mieux a commencé avec la neuvaine. Reconnaissance à N.-D. de Chartres ! (T. à M., diocèse de Chartres).

6. Merci pour les bonnes prières de vos clercs ! Reconnaissance à N.-D. de Chartres qui a protégé mon fils pendant son très long voyage (H. G. diocèse de Lyon).

7. Nous avons été exaucés. J'acquitte ma promesse à N.-D. de Chartres ; je lui consacre mon enfant il portera les couleurs de Marie (L. à M. diocèse de Chartres).

8. La douce journée que vous m'avez fait passer auprès de Notre-Dame de Chartres ! J'aimais déjà beaucoup le sanctuaire et la basilique : je les aime encore plus, après les avoir tous les deux visités et admirés en votre compagnie.

Et votre œuvre aussi a gagné toutes mes sympathies. La bonne impression que m'avaient faite vos enfants (les clercs de N.-D.), toutes les fois que j'ai eu la joie de célébrer la sainte messe dans la crypte, a été bien augmentée par le contact que j'ai pris avec la communauté... J'ai senti qu'il n'y a pas seulement là une famille très pieuse, très unie, sous une direction très paternelle ; mais aussi une œuvre éminemment sacerdotale, qui s'est formée, se conserve, se développe par la bénédiction de la T. Ste Vierge.. Ayez la bonté de m'abonner à la *Voix de N.-D.* (D. diocèse de Paris).

9. Je vous remercie beaucoup d'avoir fait recommander ma fille à N.-D. de Chartres ; elle va mieux ; c'est pour cela que je l'abonne à la *Voix de Notre-Dame* (B. G).

10. Veuillez faire acquitter à la Crypte une messe d'action de grâces pour une famille. Je joins aux honoraires une offrande pour l'annuité d'enfants consacrés à N.-D. de Chartres (G., à Paris).

11. Recommandez-nous, s. v. p., au sanctuaire de N.-D. de Chartres. Je demande une messe, une lampe pendant neuf jours et un cierge. Nous nous unirons à la neuvaine de prières que vous ferez à nos intentions (L., au Mans).

12. Remerciements à N.-D. de Chartres pour la protection qu'elle a accordée à deux enfants qui lui sont consacrés (A. M. à G., diocèse de Nantes).

13. Le malade recommandé à N.-D. de Chartres est en bonne voie de guérison (M. R. à E.. diocèse de Versailles).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Rév. Mère Marie-Madeleine, prieure depuis 29 ans au Monastère de N.-D. de la Cour-Pétral, de l'ordre de Citeaux reformé de N.-D. de la Trappe, au diocèse de Chartres, décédée le 2 septembre 1901, âgée de 67 ans et demi, dont 44 de religion.

Sœur Théotime, née Françoise Bernadoc, de la Communauté de Saint-Paul de Chartres, décédée le 17 septembre, âgée de 66 ans, dont 46 de religion. — Marie-Louise Mignot, postulante, décédée le 18 septembre, âgée de 17 ans.

Mgr Félix Biet, évêque de Diana, vicaire apostolique du Thibet, de la Société des Missions étrangères, décédé le 9 septembre à Saint-Cyr, au Mont d'Or, à l'âge de 63 ans. Mgr Biet a donné jadis la confirmation dans la cathédrale de Chartres.

M. Bernard-Jules Compagnon, 64 ans, à Chartres. — M. Adolphe Lelong, docteur-médecin, 92 ans, à Chartres et Mme Ve Adolphe Lelong, née Girot, 76 ans, à Chartres. — M. Albert Motte, 35 ans, à Saint-Martin-du-Boschet (Seine-et-Marne). — M. Victor J.-M.-G. de Boissieu, à Saint-Martin-en-Coailleux. — Mme Emilie Lelardeur, née Gautron, 32 ans, rue du Cheval-Blanc, à Chartres. — M. Jean-M.-Em. Barrier, 41 ans, rue Sainte-Thérèse, à Chartres. — Mme Garapin, 53 ans, à Orléans, — Mlle Launay, cloître Notre-Dame, à Chartres. — M. l'abbé Didier, curé d'Hurbaché (Vosges). — M. le vicomte des Plas, 67 ans, généreux bienfaiteur des œuvres catholiques, à Nogent-le-Rotrou. — Mlle Marie Piédallu, à Mesnil-Voisin (Seine-et-Oise). — Mlle Catherine Aumont, à Anet.

M. l'abbé Tréguier, curé de Garnay, décédé le 26 sept., 27 ans.

FAITS DIVERS

Les Congrégations. — *Lettres d'une bénédictine de Solesmes.* — Une des Moniales de l'abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes qui se sont rendues par Le Havre à l'île de Wight la semaine dernière, a adressé à sa famille une lettre dont voici des extraits qui édifieront nos lecteurs :

« C'est le vendredi 13 septembre que notre porte de cloître se refermait sur moi et sur dix-neuf d'entre nous. Je ne vous dirai pas ce qu'on éprouve en ce moment ; mais, puisque le Seigneur nous demandait ce sacrifice, il a cherché à nous l'adoucir par le dévouement de bien des personnes, qui ont arrangé les choses de manière que le voyage soit aussi facile que possible...

Au Havre, où nous arrivâmes à minuit, nous nous embarquâmes

sur un paquebot anglais pour Southampton. Le lendemain, à huit heures, notre bateau accostait.

» La traversée fut des moins mouvementées ; la mer était très calme. Un bateau devait nous prendre à Southampton pour nous conduire à l'île de Wight. Mais ce bateau n'était pas prêt. Mes compagnes et moi, nous nous assîmes tranquillement sur des planches qui jonchaient le sol, et nous prîmes nos grands bréviaires pour réciter l'office aussi paisiblement que nous le faisions la veille encore dans nos stalles.

» Je ne saurais vous dire *quelle consolation c'était pour nous de faire le signe de la croix et de dire nos prières sur le quai du port en plein pays hérétique,* au milieu du va-et-vient des ouvriers qui nous témoignaient le plus grand respect. Au surplus, je dois vous dire qu'à Paris même et tout le long de notre trajet, jusqu'au Havre, nous n'avions qu'à nous louer de l'attitude des curieux. *Lorsque nous fûmes en vue de Chartres, nous saluâmes la « GRANDE DAME ».* Après avoir chanté le *Magnificat,* nous nous mîmes à psalmodier les heures de l'office comme dans notre chœur de Sainte-Cécile de Solesmes. Les employés et les ouvriers des stations ne cessèrent de manifester à notre égard les sentiments de la plus grande déférence. On avait poussé la complaisance jusqu'à nous donner, sans que nous les demandions, des compartiments réservés. Cette sympathie témoignée si hautement à des proscrites nous toucha vivement. Nous étions loin de nous attendre à cet accueil.

» Dès que nous aperçûmes la côte d'Angleterre, nous récitâmes le *Credo.* C'est à dix heures et demie que nous sommes arrivées à Cowes. De ce port, nous nous rendîmes à pied à Northwood, notre nouvelle demeure. »

Les Russes et la prière pour le Tzar. — Sur le bateau où était Nicolas II en arrivant en France, on avait remarqué, à côté des officiers, un pope en sa soutane bleue. Tout à coup, on entend des prières ou plutôt des prières que le Tzar adresse toujours à Dieu avant de quitter son bateau. Le pope bénit le Tzar et la Tzarine, ce que, paraît-il, il ne manque jamais de faire quand ses souverains descendent à terre.

A la cathédrale de Reims. — L'Empereur et l'Impératrice de Russie, lors de leur visite à Reims, ont tenu à accomplir un acte religieux. Des journaux ont raconté en détails la réception solennelle faite par le Cardinal au Tzar, au Président de la République et à leur cortège, au seuil de la cathédrale, puis l'inspection par les souverains des splendeurs de cette église. Mais beaucoup ont

oublié de dire que le Tzar et la Tzarine s'étaient arrêtés devant le sanctuaire pour prier le Seigneur.

— Mgr l'archevêque de Chambéry avait adressé aux Chartreux une lettre émue à propos de leur départ, heureusement arrêté. Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, exprime, « les yeux pleins de larmes », à la prieure des Carmélites de cette ville, ses regrets pour l'exil auquel une loi contraire au droit naturel comme au droit évangélique les condamne.

La dernière entrevue entre Mgr de Bonfils, évêque du Mans, et les religieux de Solesmes a été très touchante. Le prélat a écrit à l'évêque de Portsmouth, qui reçoit les exilés, pour le remercier de son hospitalité.

— Deux jeunes missionnaires nantais viennent de succomber l'un au Soudan, l'autre aux îles Fidji, aux fatigues de leur apostolat.

Le R. P. Paul Barbé (de Rougé), né en 1871, et entré en 1895 dans la Société des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), est mort au Soudan français.

Le R. P. Guitet (de Mauves), de la Société de Marie, était né, comme le R. P. Barbé, en 1871, et, comme lui, s'était fait missionnaire en 1895.

Restitution royale. — La reine Marguerite, veuve du roi d'Italie assassiné l'année dernière, vient de rendre aux capucins de Rome une partie de leurs biens, confisqués en 1871. Depuis la loi de suppression, le couvent de la place Barberini était devenu propriété de l'Etat. Une partie des bâtiments avait été démolie pour le tracé d'une rue, une autre affectée à l'infirmerie de tous les religieux de Rome. Le jardin était loué à l'Administration des Domaines, en sorte que les capucins n'avaient plus un pouce de terrain libre. Ce jardin ayant été mis en vente, la reine l'a racheté et rendu à ses premiers possesseurs.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 29 septembre, 18me dimanche après la Pentecôte. Dédicace de S. Michel, archange, double de 2e classe. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut

Jeudi 3, fête de saint Piat. A 8 h., messe à la chapelle Saint-Piat, pour l'Association du Saint-Sacrement. — A 4 h., à partir de mardi, chapelet.

— Vendredi, 4, fête de saint François d'Assise. A 6 h., messe à la Crypte pour le T.-O. de Saint-François. A 8 h., messe au Sacré-Cœur, dans la cathédrale, pour l'Apostolat de la Prière.

Sermons du Triduum pour le Rosaire, à 8 h. du soir, jeudi, vendredi et samedi. Prédicateur : le R. P. Arlin, dominicain.

Vendredi 4, à 9 h., messe du Saint-Esprit, à la Crypte, pour l'Institution Notre-Dame.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche 29 septembre, fête de Saint Michel. A 10 h., grand'messe ; à 2 h. 1/2, vêpres, salut.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 29 septembre, fête de Saint Michel. à 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres, complies et salut. — Exercices du Rosaire, tous les jours, à 8 h. 1/2 du matin. — Vendredi, 4 octobre, à 8 h. du soir, allocution et salut en l'honneur du Sacré Cœur.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 4 octobre, Exercices du premier vendredi du mois. A 6 h. 1/2, première messe. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du Saint Sacrement. — A 3 h. 1/2, récitation du Rosaire. — A 4 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'honneur.

COMMUNAUTÉ DE LA PROVIDENCE. — Vendredi 4 octobre, fête de saint François d'Assise. A 7 h. 1/2, Grand'messe avec Exposition du Saint-Sacrement. A 4 h., sermon par M. l'abbé Letbiers, curé de Lucé, et salut solennel.

BIBLIOGRAPHIE

Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 20 septembre 1901 : I. Balzac, par le P. G. Longhaye.. — II. La réforme scolaire en Prusse, par le P. P. Bernard. — III. Les griefs contre les Jésuites anciens et modernes, par le P. J. Brucker. — IV. Le roman d'un collégien, par le P. H. Brémond. — V. A propos de Malebranche, par le P. X. Moisant. — VI. Le socialisme et le travail, par le P. J. de Bricourt. — VII. La parole du pape, par le P. J. Br. — VIII. Revue des livres. — IX. Notes bibliographiques. — X. Evénements de la quinzaine. — XI. Table du tome 88me. — XII. Avis importants.

Etudes Franciscaines publiées par des Frères Mineurs Capucins. — Sommaire du mois de septembre 1901 : I. Les Églises de France sont-elles d'origine apostolique ? P. Georges, 217. — II. La question Johannique, P. Hippolyte, 230. — III. Un capucin Fribourgeois martyr de la Révolution Française (suite), P. Justin, 244. — IV. La France catholique à Constantinople, P. Hilaire, 264. — V. Les Capucins et l'armée espagnole en Roussillon (1793-1795), P. Ernest, 279. — VI. Aspects variés de la loi contre les Congrégations, P. Exupère, 296. — VII. A travers les Revues : le Rôle de la volonté d'après Scot. P. Hilaire, 315. — VIII. Bibliographie, 323.

Revue mensuelle. Abonnement : 12 fr. par an pour la France, par recouvrement 12 fr. 50 pour la France; 13 fr. 50 pour l'étranger. — Les abonnements partent du mois de janvier. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande, Œuvre de Saint-François, 5, rue de la Santé, Paris, 13e.

La Garde Mobile d'Eure-et-Loir et ses Aumôniers, 1870-71, par M. le Chanoine Provost, — In-8° de 300 pages environ, orné de portraits, de gravures et d'une carte. — En vente, depuis 15 jours, à la librairie Saint-Pierre, 16, place des Halles, Chartres. — Un exemplaire, 2 fr.; sur papier fort, 3 francs.

L'inauguration prochaine, à Chartres, d'un monument, en mémoire des Enfants d'Eure-et-Loir, morts pour la Patrie pendant la guerre de 1870-71, fait que ce livre paraît à son heure.

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine.

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

d'OCTOBRE 1901.

1er octobre, Mardi. — St Rémi, évêque, *double majeur*, messe *Statuit.*

2, Mercredi. — Les SS. Anges Gardiens, *double majeur,* messe *Benedicite.*

3, Jeudi. — St Piat, martyr, *double majeur*, messe *Caro.*

4, Vendredi. — St François d'Assise, confesseur, *double majeur*, messe *Mihi autem.*

5, Samedi. — Les SS. Corneille et Cyprien, martyrs *semid*, messe *Intret.*

6, **DIMANCHE, XIXe après la Pentecôte,** *Solennité de N.-D. du St Rosaire, double de 2e classe*, messe *Gaudeamus.* — Mém. de Ste Foy. — Vêpres de la fête ; mém. des SS. Martyrs, de Ste Foy, du dim. de St Marc, pape, et d'autres Saints Martyrs.

7, Lundi. — Les SS. Serge et Bacque, mart., *semid.*

8, Mardi. — St Caletric, évêque de Chartres, *double Sacerdotes.*

9, Mercredi. — St Denis et ses comp., mart., *double,* messe *Sapientiam.*

10, Jeudi. — St François de Borgia, confesseur, *semid.*, messe *Os justi.*

11, Vendredi. — St Bruno, confesseur, *double*, messe *Os justi.*

12, Samedi — Ste Brigitte, veuve, *double,* messe *Cognovi.*

13, **DIMANCHE, XXe après la Pentecôte,** fête de la *Maternité de la T. Ste Vierge, double majeur*, messe *Salve.* — Vêpres de la fête ; mém. de Ste Callixte, du dim. et de St Edouard.

14, Lundi. — St Callixte, pape et mart., *double, Sacerdotes.*

15, Mardi. — Ste Thérèse, vierge, *double*, messe *Dilexisti.*

16, Mercredi. — Ste Soline, vierge et mart., *semid*, messe *Loquebar*, mém. de St Prest

17, Jeudi. — *641e anniversaire de la Dédicace de la Cathédrale de Chartres, double de 1re classe avec octave*, (ailleurs, *double*), messe *Terribilis*, prose, préface propre. — Vêpres de la fête ; mém. de St Luc.

18, Vendredi. — St Luc, évangéliste, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem.*

19, Samedi. — Les SS. Savinien et Potentien, mart., *double majeur*, messe *Annuntiate.*

20, **DIMANCHE, XXIe après la Pentecôte,** *fête de la Pureté de la B. V. Marie, double majeur*, messe *Salve.* Mém. de St Jean Cautius. — Vêpres de la fête ; mém. de St Pierre, de St Jean, du dim., de St Hilarion, abbé, et des SS. Ursule, etc., (Cathédrale. — *Solennité de la Dédicace*).

21, Lundi. — St Pierre d'Alcantara, confesseur, *double*, messe *Justus.*

22, Mardi. — De l'octave, *semid.* — Ailleurs, de la férie (SS. Apôtres).

23, Mercredi. — Fête du T. S. Rédempteur, *double majeur*, messe *Gaudens.*

24, Jeudi. — De l'octave, *semid.* — Ailleurs, Office votif du St-Sacrement, *semid.*, messe *Cibavit.*

25, Vendredi. — SS. Crépin et Crépinien, mart., *semid.*, messe *Intret.*

26, Samedi. — (Vigile des SS. Apôtres Simon et Jude) St Raphaël, archange, *double majeur*, messe *Benedicite.*

27, **DIMANCHE, XXIIe après la Pentecôte,** *semid.*, messe *Si iniquitatis,* mém. de Ste Hedwige, veuve. — Vêpres des SS. Apôtres Simon et Jude.

28, Lundi. — St Simon et St Jude, apôtres, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem.*

29, Mardi. — De la férie. — (SS. Apôtres).

30, Mercredi. — St Lucain, martyr, *semid.*, messe *Dicit.*

31, Jeudi. — St Quentin, martyr, *semid.*, messe *In virtute.* — Vigile de la Toussaint. Jeûne et abstinence.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O Vierge immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe Année. — **NOVEMBRE 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes : Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires : 1° en entrant dans l'association, 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* NOTRE-DAME-DE-LORETTE.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

11e Numéro LA VOIX Novembre 1901

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

POUR LA FÊTE DE LA TOUSSAINT.

L'atmosphère est lourde, en ce commencement de siècle : on respire difficilement. Maint catholique est tenté de redire le vers si poétiquement exprimé, de Racine :

« L'arche sainte est muette, et ne rend plus d'oracles ».

Et tout ennemi de l'Eglise est tenté de clamer, moins poétiquement, il est vrai, mais plus passionnément peut-être : « Le catholicisme est une vieille rengaine ; l'Eglise se meurt, l'Eglise est morte. »

Au milieu des blasphèmes qui salissent les rues, écoutez, aujourd'hui, chrétiens, s'égrener dans les airs les notes argentines des cloches de la Toussaint. Elles chantent harmonieusement les gloires de nos ancêtres dans la foi, et de nos devanciers dans l'éternité du bonheur. Elles appellent tous les vrais fidèles du Christ à l'Eglise, pour chanter, avec toute l'énergie de leur foi, le « *Credo* » qui est la pierre d'assise de leurs espérances.

Les Congrégations quittent le pays de France, et leur exil attriste l'âme de l'Eglise de France.

L'Eglise de France n'enveloppe point sa tête dans son manteau pour ne pas voir ses bourreaux lui donner le coup de poignard. Elle sait que son Maître se rit des méchants, et qu'il les brisera comme on brise le verre. Elle sait que la force n'est pas dans le nombre des combattants, mais dans l'appui que donne le ciel. Elle sait enfin qu'elle a la promesse d'une vie éternelle.

Aussi lève-t-elle, pleine de confiance, ses mains vers son Dieu ; et pose-t-elle un regard tranquille sur la phalange nombreuse de ses enfants déjà glorifiés. Elle voit sur leur front l'auréole du bonheur. Elle lit sur leur visage la joie d'être marqués du sceau des immortels heureux.

Autrefois, pendant que Néron donnait au peuple romain les spectacles sanglants du Colysée, l'Eglise, dans les catacombes, chantait ses martyrs. Plus tard, pendant que les briseurs d'images niaient le culte des Saints, les Papes consacraient dans la basilique vaticane une chapelle à tous les Saints. Aujourd'hui, l'Eglise, toujours persécutée, continue de penser à ses fils qui sont déjà dans la gloire.

Peu lui importe que les haines, au dehors, hurlent comme le vent d'hiver sur les toits. Elle a réuni ses enfants, tant morts que vivants, sur son sein ; elle se plaît à les contempler : elle déploie, dans sa tendresse maternelle, tout ce qu'elle a de plus pompeux, de plus hiératiquement solennel pour les fêter dignement.

Les jeunes demandent à leurs aînés le secret de leur gloire ; et les aînés, jetant un regard sur la société moderne, répondent par le mot d'un de leurs Maîtres : de Saint Paul : *Attende tibi et doctrinæ :* Attention à toi ; attention à la doctrine.

Attention à toi, dans ce siècle sans énergie morale où tout, hommes et choses, va à la dérive, sans foi, sans espoir, sans amour.

Attention à toi, dans cette société sans convictions où tout homme affecte de croire à A+B plutôt qu'à Dieu : où chacun travaille à se créer dans l'incertain avenir quelques jours de bien-être, plutôt que de s'assurer une vie éternellement heureuse.

Attention à ta foi, dans ce siècle aux questions subversives, où Dieu passe pour n'être qu'un mot. Il est plus qu'un mot, plus qu'une idée, il est un être : Il est l'Etre par excellence, l'auteur de notre être.

Attention à ta foi. Ecoute les paroles qui sortent de la bouche du Pape et des Evêques. Elles sont les mêmes que J.-C. eût prononcées. Tu dois les entendre, non en simple curieux, mais avec toute ton âme. Dans ta conscience où la pureté fait la lumière, écoute chanter les suaves impressions de la grâce ; écoute murmurer le souffle de Dieu, l'esprit du Christ.

Attention à toi, dans ce siècle d'égoïsme où le « chacun pour soi » est l'unique loi morale. Ta loi unique à toi, chrétien, c'est d'aimer Dieu et le prochain, c'est d'aimer l'Eglise. Amour qui inspire le dévouement à toutes les saintes causes

et en ce moment plus que jamais à celle des Congrégations ! Amour autrement fécond et généreux que les solidarités philanthropiques à la mode du jour. Amour qui soutient les œuvres de charité existantes et en crée de nouvelles, qui fait prier et sanctifie !

Ainsi nous parlent nos aînés, en ce jour de la Toussaint. Ainsi, dans cette grande famille qu'est l'Eglise catholique, les enfants réunis se fortifient pour le bien et ensemble louent le Seigneur. Nous contemplons, avec les saints du ciel la gloire que Dieu daigne leur communiquer pour récompense de leur foi ici-bas : Nous serons semblables à lui-même, dit saint Jean, quand nous aurons le bonheur de le voir.

Et quand, au soir de cette belle journée, la cloche de l'*Angelus* clôturera cette réunion de famille, et que les saints offriront à Dieu les prières et les joies de leurs frères qui combattent sur la terre, l'Eglise nous convoquera pour le lendemain à une solennité funèbre ; elle nous montrera ceux de ses enfants qui gémissent dans le feu purifiant du purgatoire. Aux joies de la veille succédera une mélancolique tristesse... P.

AVE MARIA DE LÉON XIII.

(*Traduction par un enfant de N.-D. de Chartres*).

Que j'aime de ton nom la tendresse infinie,
O Marie ! il est plein d'ineffable harmonie.
Dire et redire *Ave*, ma Mère, à tes genoux,
C'est pour moi comme un chant mélodieux et doux,
Délices, chaste amour et fidèle espérance.
Tu préviens mes désirs en les comblant d'avance.
Quand je suis assailli par l'esprit infernal,
Quand je vois s'augmenter pour moi le poids du mal,
Quand mon cœur déchiré davantage murmure,
Toi seule es mon soutien, ma force, mon armure !
Si tu m'ouvres tes bras, asile maternel,
Quel nuage pourrait troubler l'azur du ciel ?
Déjà la mort s'approche : ô ma Mère, à cette heure,
Assiste-moi, de grâce, auprès de moi demeure !
En ce moment fatal et terrible aux mourants,
Que ta pieuse main fixe mes yeux errants ;
Permets, permets alors à mon âme captive
D'étendre librement son aile fugitive ;
Et, l'ayant arrachée au démon irrité,
Porte-la jusqu'à Dieu dans son Éternité !

(*M. Mailhard de la Couture.*)

NOTRE-DAME DE CHARTRES dans la MISSION DU BAS-NIGER (Afrique)

Lettre du R. P. Ganot, de la congrégation du Saint-Esprit et du Sacré Cœur de Marie, à son Supérieur (1)

Elle est bien belle la grande ville idolâtre de Nsubé, avec ses palmiers, ses cocotiers, ses rocos géants, et la forêt plus humble de ses bananiers, de ses kolatiers et de ses corosolliers. Belle surtout depuis qu'un souffle de grâce, passant et repassant sans cesse sur elle, a transformé d'une manière admirable les cœurs de ses noirs habitants. L'histoire de cette métamorphose est des plus simple. Il y a neuf ans, Nsubé appelait dans son enceinte les « envoyés de l'Esprit Suprême », nom bien beau par lequel les indigènes désignent ici les missionnaires ; et ceux-ci obéissant à la parole du Maître s'étaient rendus à cet appel.

Fidèles à une ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée dès les commencements, ils avaient établi leur case, non au centre de la ville, mais à quelque distance de là, sur le penchant d'une colline, au pied même de la montagne de l' « Ougouomma. »

Là, les âmes de bonne volonté étaient venues se fixer près d'eux. Ainsi avait commencé *le village chrétien* de N.-D. DE CHARTRES ; mais la divine Providence avait d'autres desseins.

Pendant quatre ans, les maladies, les retours en France, la mort de plusiers missionnaires avait fait abandonner momentanément la petite chrétienté. Cet abandon fut pour un certain nombre une sorte de scandale, et de pénibles défections se produisirent pendant le courant de ces deux dernières années.

La bonne VIERGE DE CHARTRES veillait cependant sur ses noirs de Nsubé : le retour providentiel de leur pauvre missionnaire vient de permettre de reprendre l'œuvre interrompue.

Un mois s'est à peine écoulé et déjà toutes les brebis égarées sont rentrées au bercail. Que ne sommes-nous plus nombreux pour communiquer aux innombrables populations

(1) Nous trouvons cette lettre dans le numéro de novembre de la Revue : *Le Lis de Saint Joseph*, organe de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph à Seyssinet (Isère).

qui nous environnent la bonne nouvelle de l'Evangile ! Voici un fait qui est, du reste, bien engageant.

Mercredi 24 juillet, au matin, 54 rois et principaux chefs de la ville, se rendaient, couronne en tête et sceptre en main, vers la petite mission assignée à votre serviteur. Là, dans une conférence qui a duré près de quatre heures, ces Rois, ces Chefs, parmi lesquels plusieurs sont des « djoudjoumen » ou sorciers-médecins, après avoir reproché doucement au Missionnaire de n'avoir jusqu'alors exercé son ministère qu'auprès d'une très minime partie de la population, décidérent d'eux-mêmes :

1) Que la population entière de N'subé se rendrait à la mission au moins une fois par semaine, dimanches et fêtes, pour assister au St-Sacrifice de la Messe et à l'instruction qui suit ; *2)* Que tous les enfants et jeunes gens seraient tenus d'aller chaque jour à l'école ; *3)* Qu'à cet effet, une case serait offerte dans chacune des 9 divisions de la ville, où les débutants apprendraient les premiers éléments de lecture et d'écriture sous la direction d'un d'entre eux désigné à tour de rôle. Les plus avancés suivraient les Cours supérieurs à la Mission même. Et enfin, *4)* qu'une grande route, bien droite, bien large, et plantée d'arbres fruitiers, serait faite entre la ville et la mission.

Sans attendre la promulgation de la loi, le quartier d'Arnagon vient déjà, sous la direction des Missionnaires, de faire une semblable route, et chaque dimanche, toute cette bonne population remplit notre pauvre petite chapelle.

Que sera-ce donc quand toute la ville suivra la même impulsion? Car aujourd'hui même, Mon Révérend Père, a eu lieu *en ville*, la proclamation de la loi, avec cette clause que la violation de l'un des quatre points ci-dessus mentionnés entraînera une sanction et une amende.

Ce qui serait difficile à décrire, c'est l'enthousiasme et l'unanimité avec lesquels la loi a été acceptée, c'est la sympathie avec laquelle les pauvres missionnaires sont accueillis en ville, c'est l'élan qui porte ces chères populations vers la religion Catholique.

Ah ! la douce *Vierge Marie* a bien fait son œuvre à elle seule ; elle a pris d'autant plus en compassion ses pauvres noirs de Nsubé qu'ils ont été plus longtemps abandonnés, et

c'est en cela surtout que consiste le prodige : elle a totalement changé les esprits et les cœurs.

Il faut dire cependant qu'un des plus précieux auxiliaires de cette transformation est un de nos catéchistes dont le nom a été cité plusieurs fois déjà, Ephrem Agha, originaire de Nsubé. Vous serez surpris d'apprendre seulement aujourd'hui que la population de Nsubé est plus considérable que celle d'Onistcha ou même d'Agouléri. Que sera-ce donc quand nous irons, avant deux mois, attaquer la grande ville de Ntedjé ? Car le R. P. Prelet vient de décider que Ntedjé sera desservi par Nsubé. Que sera-ce quand nous aurons attaqué Oba, ville de plus de 60,000 habitants ?

Cette belle mission d'âmes est entre les mains de la divine Providence : elle mérite d'être recommandée instamment aux prières de l'Archiconfrérie et de tous ses chers Associés, ainsi qu'à celles des Petits Clercs.

Un Ancien du « Nid » missionnaire au Bas-Niger,
A. GANOT.

CHARITÉ POUR LES TRÉPASSÉS

La charité est bien ingénieuse, plus ingénieuse que l'avarice et la soif du gain; quand la douce charité est entrée dans un cœur, elle trouve toujours moyen de satisfaire. Ecoutez plutôt cette touchante histoire :

Il y avait un pauvre frère de la Compagnie de Jésus, nommé André Simoni, tout brûlant d'ardeur pour le soulagement des âmes du purgatoire. S'il avait été prêtre, il aurait célébré la sainte messe pour leur délivrance, mais que peut un pauvre frère sans ressources et sans relations dans le monde ? Vous allez voir ! Il était portier de la maison, et quand il voyait venir quelque grand personnage, il mendiait à l'intention de ces pauvres âmes ; une partie des aumônes qu'il recevait était destinée à entretenir un certain nombre d'ecclésiastiques pour dire la sainte messe à l'intention des défunts ; l'autre était versée dans le sein des pauvres. Pour accroître son trésor, cet humble frère cultivait, près de la porte, un jardin rempli de belles fleurs, dont il faisait des bouquets qu'il offrait aux visiteurs, en leur demandant, en échange, une aumône pour les chères âmes souffrantes. Tant de zèle et de piété ouvraient les cœurs à la charité ; les bourses se déliaient largement, et le bon frère voyait avec joie grossir son petit trésor. Quand il fut près de mourir, les âmes du purgatoire qu'il avait

secourues et délivrées en grand nombre durent l'assister sur son lit d'agonie, et sans doute le conduisirent au ciel recevoir la récompense de son ingénieuse charité (*Heroes et victimæ societatis Jesu, année* 1656).

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 3 Octobre au 10 Novembre.

3, *XXIIIe Dimanche* après la Pentecôte. Fête des *Saintes Reliques.* Double majeur. Mémoire du dimanche et de l'octave.

Aujourd'hui ce n'est plus le ciel que l'Eglise nous invite à contempler. Elle a rassemblé avec un soin pieux tout ce qui lui reste des corps des saints, et elle l'expose à nos hommages et à notre vénération. Elle qui ne se trompe jamais, sait que ces restes, tout inanimés qu'ils sont, ont encore une vertu saintement féconde; elle sait que rien n'est mieux autorisé par la pratique de tous les siècles que la vénération des saintes reliques. Remontez par la pensée jusqu'au temps des persécutions et vous verrez les chrétiens cherchant de tous côtés les corps des martyrs, et cela au risque de leur vie. — Ind. : Rosaire ; Scap. bleu.

4, Lundi. *Saint Charles-Borromée,* archevêque de Milan, illustre par les règlements qu'il dressa pour son Église et par sa fermeté à les faire exécuter. Il institua les prières des Quarante-Heures, assembla plusieurs conciles et mourut l'an 1584, âgé seulement de quarante-six ans, après avoir été comme l'apôtre de son siècle.

5, Mardi. *N.-D. des Suffrages.* — O Vierge compatissante, venez au secours des âmes captives au Purgatoire pour y être purifiées par les flammes. N'est-elle pas sortie de vous la fontaine jaillissante qui lave les péchés des hommes?

6, Mercredi. De *l'octave.* — Une raison de cette institution de la Toussaint a été de réunir tous les fidèles dans le culte religieux qui est dû à ces amis de Dieu ; car il est certain que, sauf un petit nombre, les autres ne sont presque honorés que des ecclésiastiques.

7, Jeudi. De *l'octave.* — Une autre raison a été de donner à tout le monde l'occasion de réparer la négligence relative à la célébration des fêtes particulières. En effet, souvent on en fait des jours de récréation et de débauche ; peu de chrétiens s'y assemblent pour ouïr la parole de Dieu, pour approcher des sacrements et pour chanter les divins offices.

8, Vendredi. *Octave* de tous les saints. Mémoire des *Quatre Saints Couronnés,* martyrs sous Dioclétien. — « Celui-là seul est couronné qui a légitimement combattu ». La couronne des élus est au ciel le prix d'une lutte sans trêve sur la terre. Ne perdons pas

le souvenir de cette grande vérité, quand nous considérons la gloire et la félicité des saints. Luttons donc avec courage, oubliant les dangers, les fatigues, les privations de la route, ne voyant que l'éternel diadème qui doit ceindre, au terme de la course, le front radieux des vaillants qui auront persévéré jusqu'à la fin. — Ind. : Scap. rouge ; Tabernacles.

9, Samedi. *Dédicace de la Basilique du S. Sauveur.* Double majeur. Mémoire de *S. Théodore,* martyr. — La basilique du S. Sauveur ou de S. Jean de Latran, à Rome, est la première église qui ait été solennellement consacrée. Voici comment en parle le cardinal S. Pierre Damien : Comme l'Eglise de Latran porte le nom du Sauveur, qui est le chef des élus, elle est la mère et pour ainsi parler le chef et le sommet de toutes les églises qui sont dans le monde. Elle a été bâtie, dit-il encore, en l'honneur du Sauveur et elle a été faite le premier et plus haut siège de la religion chrétienne, l'Eglise des Eglises, le saint des saints. Entre les deux églises de S. Pierre et de S. Paul, qui sont comme ses filles et ses membres, elle étend ses deux bras sur toutes les autres églises, et les réunit comme dans un centre d'unité. — Ind. : Arc. des Mères chrét.

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Conférence ecclésiastique. — Elle est fixée au mardi 5 novembre, à 5 heures, au Grand Séminaire.

Ex-voto. — Une chaîne en or, don d'une tertiaire chartraine.

Lampes. — 81 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en octobre, savoir : devant N.-D. de Sous-Terre, 60 ; devant N.-D. du Pillier, 10 ; devant saint-Joseph, 1 ; devant sainte Anne et saint Joachim, 2 ; devant saint Antoine, 1 ; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 7.

Consécration d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en octobre, 29 enfants, dont 13 de diocèses étrangers.

Pèlerinage. — Ont dit la messe à la crypte, en octobre, des prêtres appartenant aux diocèses suivants : Chartres, Paris, Évreux, Rodez, Angers, Cambrai, Metz, Le Mans, Albi, Coutances, Orléans, Blois, Verdun, Nancy, Bourges, Besançon.

Messe pour les pauvres. — La messe annuelle fondée par Mgr Regnault pour les trépassés qui ont vécu et sont morts pauvres sera dite à la cathédrale, le mardi 5 novembre, à 8 h.

Chapelle des Sœurs de Bon-Secours. — La fête de l'Adoration mensuelle est fixée dans cette chapelle au jeudi 14 novembre. Messes à 6 h., 7 h., et 8 h. A 4 h., sermon par le R. P. Péroux,

mariste, et salut solennel par M. le chanoine Genet, supérieur de la Communauté. Indulgence plénière.

Eglise de Saint-Martin-au-Val. — La fête de saint Martin sera célébrée solennellement dans cette église le 11 novembre. A 9 h., grand'messe. A 3 h., vêpres. Sermon par M. l'abbé Tissier, directeur de l'Institution N.-D.

Le sanctuaire primitif de Notre-Dame de Chartres. — Dans la dernière séance de la Société Archéologique, à Chartres, a été lu un important travail sur la cathédrale de Chartres. L'auteur de cette étude, M. Mayeux, a été chaleureusement félicité. « On eût dit, écrit un auditeur, que le joyeux carillon des cloches qui fêtaient à toute volée l'anniversaire de la Dédicace (17 octobre) mêlait ses applaudissements à ceux de l'assemblée quand le jeune architecte eut fini la lecture de son étude, faite de main de maître. Nous en avions déjà entendu une première esquisse. Nous avons été heureux de voir qu'il était en communauté d'idées avec feu l'érudit M. Hénaut : ces deux chercheurs prétendent en effet, et à bon droit, que la crypte d'aujourd'hui était la première église ouverte à ciel ouvert, laquelle fut conservée par les constructeurs de la cathédrale actuelle et même par Fulbert qui ne toucha pas aux fenêtres de cette église primitive.

A une observation fort sensée de M. Amblard, M. Mayeux répond que le mur gallo-romain n'est pas le mur des fortifications primitives. M. le Président fait voter par mains levées la publication immédiate de ce document, sitôt pourtant que le ministère aura renvoyé les dessins. »

Sœurs de Saint-Paul ; départ pour les Missions. — Le 3 novembre, sept Sœurs de Saint-Paul de Chartres, s'embarqueront pour le Tonkin.

Les Fêtes de Sainte-Soline (1). — Le village du Poitou qui porte le nom de Sainte-Soline est situé à 4 kilomètres de Lezay, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres). Il est placé sous le vocable d'une jeune Sainte qui, d'après les Bollandistes, serait née dans un petit village d'Aquitaine, près de Melle. Elle se convertit au catholicisme dès sa plus tendre jeunesse, et, pour garder intacts les engagements qu'elle avait pris librement de se consacrer tout entière à son Dieu, elle quitta sa parenté, s'abandonna aux hasards d'un long voyage, traversa la Touraine et arriva à *Chartres*.

La sainteté de sa vie, ses pieuses exhortations, convertirent tout ce que Chartres possédait de jeunes filles sérieuses et bien élevées. La fille même du proconsul suivit les conseils de Soline.

(1) Nous donnons, en l'abrégeant, le récit de la Semaine religieuse de Poitiers.

Furieux, Quirinus (ainsi se nommait le proconsul) cita la vierge à son tribunal.

Soline ne se laissa ni effrayer ni séduire : elle ne se troubla ni des caresses, ni des menaces. Après trois interrogatoires, elle fut condamnée au dernier supplice. Elle reçut, joyeuse, cet arrêt, offrit elle-même sa tête au glaive du bourreau, et, recueillit avec le coup de la mort, la palme du martyre, le 16 octobre, en l'an 80 de l'ère chrétienne.

Depuis la Révolution, l'église de la paroisse, qui porte le nom de la Sainte, n'avait pas de reliques de sa Patronne.

C'est cette lacune que M. l'abbé Métais voulut combler. Nous avons reproduit dans la *Voix* l'appel qu'il adressa dans ce but aux fidèles de la Vienne et des Deux-Sèvres pour les fêtes de la Translation des Reliques.

Le Poitou, le Mellois, la paroisse de Sainte-Soline ont su exécuter le programme indiqué par cet appel.

Après un triduum de prières et de prédication, grande fête le 16 octobre.

Les rues sont décorées de guirlandes fleuries ; les arcs de triomphe se dressent sur toutes les avenues, la foule se presse sur la place de l'église ; il est 9 heures : c'est l'heure de former la procession pour aller sur la route de Lezay recevoir les précieuses reliques apportées au nom de Monseigneur Mollien, évêque de Chartres, par M. le chanoine Métais, secrétaire de l'Évêché et cousin du vénéré curé de Sainte-Soline.

L'ordre est parfait. Un groupe de jeunes gens de la paroisse ouvre la marche ; une longue théorie de jeunes filles en blanc entourent la châsse, offerte par la paroisse. Suivent 25 prêtres. La prière monte ardente de tous les cœurs.

A cinq cents mètres du bourg, l'imposant cortège rencontre le délégué de Monseigneur l'Evêque de Chartres ; il tient en ses mains le reliquaire. Les chants ne cessent qu'au moment où la fanfare des Frères de Couhé-Vérac salue de ses brillants accords l'entrée de sainte Soline dans son église.

M. le chanoine Métais, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, offre le saint sacrifice de la Messe. L'église est trop petite, la foule déborde sur la place. C'est devant un auditoire aussi compact qu'attentif que M. l'abbé Morin, curé doyen de Montcoutant, un des orateurs les plus goûtés du diocèse, retrace magistralement la vie de notre Sainte. Après la Grand'Messe, M. le chanoine Métais fait la remise solennelle de la relique, un fragment du crâne de sainte Soline, le tiers de l'ossement conservé dans l'église Saint-Pierre de Chartres.

Entre la Messe et les Vêpres, la foule entoure l'autel de sainte

Soline; des prêtres prient, exhortent, dirigent les chants, font vénérer la relique.

Aux Vêpres, la foule est plus grande encore que le matin: 32 prêtres. Après le *Magnificat*, M. Bouteiller, curé de Javarzay, fait entendre sa parole « toujours claire et lumineuse », puis une nouvelle procession s'organise. Plus de 1,200 personnes y prennent part.

Le soir les bons paroissiens de Sainte-Soline se réunirent de nouveau à l'église pour l'*Heure Sainte.* Ils entendirent la parole ardente de M. le curé de Saint-Rémi et, malgré les vents, la pluie, l'orage, jouirent de l'embrasement du clocher. Éclairé de mille flammes, il apparut, à toute la contrée comme un nouveau phare du salut, et l'on redisait ces paroles du cantique à sainte Soline :

« Autour de toi, tu répands la lumière,
» A sa clarté se dessillent les yeux,
» Ils voient combien triste et sombre est la terre
» Et le regard se lève vers les cieux. »

Nouvelle surprise le jeudi 17. Une assistance d'élite se réunit à l'école des bonnes Sœurs. Des jeunes filles de la paroisse ont représenté avec grand succès sur la scène l'*Histoire* de Sainte Soline, beau drame chrétien en 3 actes. C'était émouvant. Pour émouvoir est-il rien de comparable aux grands sacrifices de la foi, aux belles manifestations de l'amour ?...

CÉRÉMONIES DU 27 OCTOBRE A CHARTRES. — L'inauguration du monument des Enfants d'Eure-et-Loir morts pour la patrie, a été le dimanche 27, à Chartres, l'occasion d'une solennité exceptionnelle, dont purent être témoins de grandes foules. La cérémonie civile, présidée sur la place Châtelet, en face du monument, par M. Caillaux, ministre des Finances, est l'objet de récits très détaillés, avec insertion de plusieurs discours, dans les journaux de la ville. Ils n'ont pas manqué non plus de donner un compte rendu élogieux de la belle cérémonie religieuse qui s'accomplit à la cathédrale avant la fête du dehors. C'est de cet office que nous avons à parler ici spécialement.

A midi moins le quart, dans la cathédrale décorée de drapeaux et déjà remplie d'assistants, arrivaient les autorités civiles et militaires : un sénateur, un représentant du Préfet, le Maire et son Conseil municipal, les présidents de tribunaux, des officiers de mobiles à côté des officiers de la garnison, beaucoup d'anciens soldats avec les drapeaux de plusieurs sections de Vétérans. Mgr l'évêque de Chartres était à son trône pour y tenir chapelle. L'Harmonie Saint-Ferdinand joua une entrée bien artistique, c'était le signal du commencement de la cérémonie. M. l'abbé Hervé, chanoine honoraire, professeur

à l'Institution Notre-Dame, aumônier des mobiles en 1870-1871 était le célébrant de la messe solennelle annoncée. Pendant cette messe le Séminaire et la Maîtrise ont exécuté de très beaux chants; le chœur de Gounod avec paroles composées pour la circonstance a été particulièrement admiré. Voici ces paroles :

Honneur à nos grands morts ! Honneur à qui succombe
Pour la France et sa liberté !
Notre cœur est fidèle, il pose sur leur tombe
L'hommage de la piété.
Mais au fier monument que notre foi réponde
Par la prière en ce saint lieu ;
Il n'est pas de héros dont le cœur ne confonde
Les deux amours : Patrie et Dieu.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. L'ABBÉ HERVÉ APRÈS L'ÉVANGILE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

On dit que l'herbe croît vite sur la tombe des morts, ce qui signifie que les morts sont bientôt oubliés : loin des yeux, loin du cœur. C'est en effet une règle malheureusement générale ; mais il n'y a pas de règle sans exception, et en fait d'exception en voici une magnifique : le Monument que nous élevons aujourd'hui aux Enfants d'Eure-et-Loir, à nos chers soldats morts il y a plus de trente ans; preuve que nous ne les avons pas oubliés, que nous conservons d'eux un souvenir vif, profond, un souvenir que le temps, que les affaires, que les préoccupations, que rien n'a pu effacer. C'est presque heureux que les circonstances ne nous aient pas permis de le faire plus tôt, car cela témoigne en faveur de la persévérance, de la perpétuité de notre souvenir.

Non, Chartres, le pays, la France, n'ont pas oublié ; je dirai même l'Allemagne, n'a pas oublié nos soldats en 1870, qu'elle a admirés en plusieurs rencontres, et qui, malgré l'infériorité du nombre et de l'armement, n'ont pas laissé que de lui infliger des pertes considérables.

Mais nous, les Aumôniers de nos Mobiles, M. le chanoine Robé et moi, les seuls survivants, puisque les autres, MM. Pâty, Piau et Piauger ont déjà été rappelés à Dieu, nous qui avons suivi nos soldats partout, qui avons adouci pour eux l'amertume de l'heure suprême, reçu leur dernier soupir, béni leurs tombes, et tant prié pour leurs chères âmes, nous surtout, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas les oublier.

Aussi nous les portons souvent à l'autel devant Dieu et toujours dans notre cœur; nous sommes particulièrement heureux de voir s'élever ce monument en leur honneur et profondément reconnais-

sants envers ceux qui ont contribué à son érection de quelque manière que ce soit, ou par leur travail, ou par leurs offrandes, grandes ou petites; comme aussi envers ceux qui par leur présence rehaussent la solennité de son inauguration dont la Messe marque heureusement le début, donnant à Dieu la place qui lui est due, la première.

Nos soldats, l'objet de cette manifestation, nos Mobiles que nous avons connus mieux que les autres, laissez-moi vous le dire, l'ont bien méritée. Soldats improvisés, formés en toute hâte, car le temps pressait, ils suppléaient par l'énergie et par l'entrain à ce qui leur manquait en connaissances militaires. Ils y ont mis toute leur bonne volonté, ils ont payé de leur personne.

Un de leurs chefs, le brave commandant Lecomte, est mort glorieusement à Epernon. Son successeur, le commandant Bréqueville, a eu le même sort à Imbermais, près Dreux; ses soldats dévoués qui voulaient l'emporter ont été tués ou blessés; et sa mort a été vengée sur-le-champ, car un de ses sergents, un brave aussi celui-là, a tué d'un coup de feu le Colonel Bavarois qui commandait dans ce combat.

Plus tard, du côté de Marchenoir, près de Lorges, dans les plaines de Poisly, notre premier bataillon, bataillon de Chartres, conduit par son intrépide commandant, s'est surtout distingué; tous les autres, du reste, ont aussi gardé admirablement leurs positions trois jours entiers, ils ont mérité par leur belle résistance les éloges de leur général en chef; et si l'on a été obligé de battre en retraite, c'est parce qu'une autre aile de l'armée avait plié, mais de notre côté, on avait tenu bon.

Aux affaires du Mans, ils ont continué à faire leur devoir: se trouvant un jour en grand danger, on leur dit : « Mais vous allez vous faire tuer ! » L'un d'eux répondit pour tous: « Nous sommes ici pour cela, si c'est nécessaire. »

Ce qui a augmenté considérablement leur mérite, ce sont leurs souffrances. Par un hiver exceptionnellement rigoureux, ils étaient à peine vêtus, ils ont couché dehors longtemps, manquant de nourriture, même de pain. Alors que la neige tombait à flocons serrés, dit un officier, et que l'air était des plus vifs, nos malheureux soldats, souvent très affamés, grelottaient dans leurs habits déchirés; et comme leurs souliers, les trop fameux godillots, étaient spongieux, ils marchaient les pieds dans l'eau glacée.

Heureusement qu'en ces moments terribles et surtout à l'heure du danger le sentiment chrétien se ranimait en eux. Un bon nombre venait réclamer le secours de notre ministère. Avant le combat, des bataillons entiers recevaient l'absolution générale. « Mes amis, leur disait l'officier qui les commandait, l'heure du danger

a sonné, mettons-nous à genoux, le Bon Dieu va nous pardonner nos péchés ». En face de la mort, tous acceptaient avec empressement les sacrements qui consolent et qui fortifient ; en sorte que nous avons la confiance qu'ils sont morts dans la grâce de Dieu et que nos prières peuvent leur être utiles.

Prions de toute notre âme pour ceux qui sont morts en nous défendant et en servant le pays. Que le sacrifice de notre divin Rédempteur offert pour eux sur cet autel achève leur purification, s'il en est besoin. Que la Vierge bénie, Notre-Dame de Chartres, Reine de la cité, de la contrée, de la France entière, intercède pour eux et pour nous tous.

Et toi, Monument de notre reconnaissance et de notre amour pour nos frères bien-aimés, toi que je suis heureux de saluer avec mon cœur de prêtre et de soldat, de saluer le premier et à travers les murs de cette antique cathédrale d'où je ne dirai pas quarante siècles, comme Napoléon au sujet des pyramides d'Égypte, mais vingt siècles te contemplent, car ici nous remontons jusqu'au début de l'ère chrétienne et même jusqu'avant Jésus-Christ ; Monument chéri, garde, garde bien le souvenir de nos frères d'armes ; c'est pour que tu le transmettes à la postérité que nous t'avons placé là. Tu lui diras leurs souffrances, leur courage, leur mérite, leur gloire, GLORIA VICTIS ! car il n'y a pas que les victoires qui soient glorieuses. Ils ont été vaincus par le nombre, par le désarroi des pouvoirs publics, par l'intempérie de la saison. Mais leur courage est resté grand, leur cœur haut, leur foi inébranlable.

Oui, Seigneur, ils ont cru en vous, ils ont espéré en vous et ils n'ont point été confondus, car vous les avez récompensés par la couronne immortelle, par la gloire et le bonheur de votre Paradis. C'est notre espoir, c'est notre consolation, c'est notre force.

Nous marcherons sur leurs traces, vous surtout, n'est-ce pas ? mes chers Mobiles, que je salue ici avec une émotion et une joie bien légitimes, et nous nous retrouverons ensemble au suprême rendez-vous des cieux.

Tous, Messieurs, animés par ces exemples, réconfortés par ces souvenirs, travaillons par notre attachement, notre fidélité au Christ Sauveur qui nous a aimés jusqu'à la mort de la Croix, jusqu'à la prison du Tabernacle, travaillons à l'œuvre capitale, nécessaire entre toutes, de notre salut, car, nous dit l'Evangile, que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme.

Travaillons aussi par nos vertus morales, civiques et militaires, à la prospérité, à la gloire de notre pays. Inspirons à ceux qui viennent après nous l'amour, le dévouement pour la patrie avec

le respect, l'estime de ce qui fait la force d'une nation : la religion, l'autorité, l'armée. Et demandons à Dieu, le souverain Maître des destinées des peuples comme des individus, qu'il rende la France chrétienne, glorieuse, immortelle.

Vive, vive la France !

Suppléments. — Voici les sujets traités en octobre dans les Supplements de la *Voix :*

Sommaire du 5 : Fête du S. Rosaire; dites votre chapelet. — Fondation du monastère des Carmélites de Chartres. — Contempteurs du chapelet punis. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Nominations ; Rentrées des classes ; Nécrologie, M. l'abbé Tréguier ; Obsèques du prince Henri d'Orléans à Dreux ; Fontenay-sur-Eure ; Sainte Soline ; Cérémonie de noces d'or à Soizé ; Les Visitandines de Chartres. — Faits divers.

Sommaire du 12 : Les Carmélites de Chartres (Suite). — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Nominations ; Triduum et fête du Rosaire ; Les Visitandines de Dreux ; Nos Carmélites à Berg-op-Zoom, mort de Sœur Saint-Jean de la Croix (Mlle Marie Moulin) ; Les Carmélites exilées d'Autriche en 1783 et bien reçues en France ; Le P. Bellamy à la Grande-Chartreuse ; L'abbé Duteyeul ; Eglise de Gas ; Cérémonie pour les Vétérans à Authon. — Faits divers.

Sommaire du 19 : Les premières Carmélites décédées à Chartres. — Une reine à Chartres. — Le chapelet de Gluck. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Ordination ; Retraites ; Adoration à la chapelle de la Brèche ; Fête de la Dédicace ; Nécrologie : Mme la Comtesse de Chabannes ; La Cathédrale et le Monument des soldats d'Eure-et-Loir. — Faits divers.

Sommaire du 26 : Convention avec la Sainte Vierge dans la récitation de l'*Ave Maria*. — Nos Carmélites à la Révolution. — Jurisprudence. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Dispense du jeûne le jour de la Toussaint ; Nomination ; Quête de la Toussaint ; Œuvre des Tabernacles ; Fête de la B. Marg.-Marie ; Retraite à Saint-Aignan ; Le 18 octobre à Châteaudun ; La Cathédrale et le Monument des soldats défunts ; Saint-Cheron, un licencié ès sciences ; Petit-Séminaire de Nogent, retraite. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. Je viens demander à N.-D. de Chartres, pour la remercier d'une grâce obtenue, une messe d'action de grâces et pour qu'elle veuille bien nous continuer sa protection (C. D, à M., diocèse de Blois).

2. Voici mon offrande pour les clercs de N.-D. J'aime à croire qu'il me sera donné de continuer à travailler pour cette belle œuvre que j'aime de tout mon cœur (V. à F., diocèse de Quimper).

3. J'avais recommandé à N.-D. de Chartres le succès d'une entreprise importante. Elle m'a exaucée. Deux messes d'action de grâces, s. v. p. (H. à V., diocèse de Rennes).

4. Je viens remercier N.-D. de Chartres. Ci-joint un mandat-poste de... Je demande une lampe pour neuf jours, une neuvaine de prières et une messe d'action de grâces. (J. à B., diocèse de Chartres).

5. Heureuse de faire consacrer à N.-D. de Chartres mon enfant, que je voue au blanc et au bleu, je recommande toute ma famille aux prières des clercs et des associés. (A. V, à M.)

6. Puisque je fais l'heureuse expérience qu'une nombreuse famille est une bénédiction de Dieu, je ne puis que le remercier ainsi que N.-D. de Chartres de nous continuer cette bénédiction, et je ne puis même prouver ma reconnaissance qu'en offrant à la Bonne Mère mon neuvième petit ange. (M. à S, diocèse d'Angers).

7. Je demande une lampe pendant deux mois, au sanctuaire de N.-D. de Sous-Terre pour divers intérêts spirituels et temporels. (A., à Versailles).

8. La personne, dont je vous ai parlé déjà, se reconnaît redevable de sa guérison à N.-D. de Chartres, et demande en l'honneur de cette Bonne Mère une messe d'action de grâces. (S. R., à E., diocèse de Versailles).

9. Notre malade recommandée est guérie. Merci à N.-D. de Chartres qui nous a montré sa protection ! (A. à M., diocèse du Mans).

10. Veuillez célébrer une messe à N.-D. de Chartres pour guérison obtenue. (L. à C., diocèse d'Angers).

11. Ma petite fille était à toute extrémité ; elle était considérée comme irrémédiablement perdue. Des neuvaines furent faites à N.-D. de Chartres, et je lui promis en outre, si elle me conservait mon enfant, de la lui consacrer avec ses couleurs jusqu'à l'âge de sept ans. La voilà sauvée. J'adresse à N.-D. de Chartres l'expression de ma vive reconnaissance. (M. L.)

12. Deux cierges devant N.-D. s. v. p. ! l'un près du Pilier, l'autre à la Crypte. C'est un témoignage de reconnaissance pour grâce obtenue (H. B., à Paris).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Louise, née Fanny Juvénal, de la communauté de Bon-Secours, décédée le 21 octobre, âgée de 79 ans, dont 55 de religion.

Sœur Marie-Léontine, née Anne Tortey, de la Communauté de Saint-Paul, décédée le 5 octobre, âgée de 57 ans, dont 39 de religion.

Le P. Rabeau, jésuite, qui a prêché jadis à Chartres.

Mme Ve Davigo, 72 ans, rue de la Volaille, Chartres. — Mme Ve Baron-Halgrain, 82 ans, rue d'Amilly, 3, Chartres. — M. Lemaire, à Janville. — Mme la baronne Gaulier des Bordes, née de Cacqueray, 66 ans, décédée à Romilly. — Mme Ve Lesourd, née Vasseur, 80 ans, rue de Fresnay, Chartres. — Mme la comtesse A. de Chabannes. — Mme Fortin, à La Flèche. — Mme Ve Desforges, née Gommier, 86 ans, Mme Veuve Leprou, au Mans, — Mme Eugénie Boucher, à Bonneval. — M. Rogeau, à Château-Gonthier. — Mme Ve Raimbault, à Verneuil. — M. Pierre-Léon Legendre et Mlle Joret, à Dreux.

MADAME LA COMTESSE A. DE CHABANNES.

Dans notre dernier Supplément nous avons recommandé aux prières Mme la comtesse Armand de Chabannes, décédée à Chartres le lundi 14 octobre 1901, à l'âge de 88 ans et 9 mois, et inhumée le jeudi 17.

C'est une sainte et précieuse existence qui vient de s'éteindre, et sur laquelle nous donnons quelques détails à nos lecteurs.

La Voix de N.-D., au n° d'avril 1864, a esquissé la biographie du colonel comte de La Morre, gouverneur de Sarragosse pour les Français dans la guerre d'Espagne en 1825, nommé et reçu par le roi Charles X lui-même en 1827 commandeur de la Légion d'honneur, mort au château de Roussainville près d'Illiers (Eure-et-Loir) à l'âge de 89 ans, après une carrière sanctifiée par la piété et la charité. Nous n'avons pas oublié ce bon vieillard, ancien homme des camps, qui trouvait tant de bonheur dans la récitation quotidienne du bréviaire et la pratique de l'aumône.

La châtelaine de Roussainville, fille du colonel de La Morre, était la noble dame à qui nous avons rendu les honneurs funèbres le 17 octobre.

Marguerite-Hyacinthe-Clémentine de La Morre est née à Bar-le-Duc en la fête de Noël 1812. Son éducation religieuse et littéraire, entourée de soins exceptionnels, développa en elle un ensemble de vertus et de talents qui devaient embellir toute sa vie.

Elle entra par le mariage dans l'illustre famille des Chabannes, descendants du héros de ce nom qui fut l'un des compagnons de Jeanne d'Arc. Le comte Armand de Chabannes qu'elle épousait, avait été honoré du titre de page à la cour de Charles X. Après un long séjour à Paris, M. et Mme de Chabannes achetèrent à Roussainville un beau domaine et y prirent domicile en 1856; ils le quittèrent en 1883 pour venir demeurer à Chartres où M. de Chabannes ne tarda pas à mourir,

Ce que fut l'existence de Mme la comtesse de Chabannes en la paroisse d'Illiers, les habitants le redisent encore avec admiration. Son voyage quotidien pour assister à la messe de la paroisse malgré sa faible santé et l'éloignement du château, pouvait étonner ; elle y fut fidèle tant qu'elle n'eut point de prêtre précepteur célébrant dans l'oratoire de sa maison. On s'édifiait également de son initiative dans les œuvres de charité et les associations pieuses, et de son amour des offices solennels ; la musique d'orgue et la direction des cantiques confiées à Mme et à Mlle de Chabannes en rehaussaient habituellement l'éclat.

M. le comte de Chabannes, excellent chrétien, laissait toute liberté à ce zèle presque apostolique exercé sans nuire à l'accomplissement des devoirs domestiques. Mme la comtesse était trop intelligente et trop sérieusement chrétienne pour n'être pas bonne maîtresse de maison et bonne mère.

Maîtresse de maison, elle commandait et dirigeait avec cette délicatesse de procédés qui détourne les occasions d'obéissance difficile, et cet ascendant de vertu qui inspire la crainte de déplaire.

Mère, elle étudia et comprit sa mission à l'école de plusieurs saintes dont elle a écrit la vie, à l'école surtout de sainte Elisabeth qui lui fut si chère comme patronne du Tiers-ordre franciscain. Comment dire jusqu'à quel point elle livra son âme au Seigneur pour la formation chrétienne de l'âme de ses enfants. Nous avons été un peu témoin de ses efforts vis-à-vis des plus jeunes. Du reste les respectables ecclésiastiques qu'elle admit successivement comme précepteurs résidant au château nous renseignaient sur son dévouement. L'un d'eux, devenu missionnaire au Japon, trouvera-t-il en ce pays maintenant civilisé, parmi les chrétiennes de haute famille, quelques personnes d'élite aussi aptes à comprendre le ministère de l'enseignement maternel ?

Disons qu'une des récompenses les plus sensibles accordées par Dieu dès ici-bas à la foi généreuse de Mme la comtesse de Chabannes fut son inexprimable joie de voir ordonné prêtre et montant au saint autel l'un de ses fils.

Un genre de travail que cette mère modèle aima entre tous, comme favorable à ses succès d'éducatrice, ce fut la composition d'écrits spéciaux dont plusieurs ont été imprimés. Combien de ces écrits furent le fruit de longues méditations auprès du Tabernacle ! Son livre : La Semaine Eucharistique, destiné surtout à préparer la première communion, se ressent plus que tout autre d'une telle origine.

La richesse d'imagination, l'aisance du style, et par dessus tout l'idée religieuse ont donné du charme à ses ouvrages intitulés : Le

dévouement chrétien ; Les larmes d'une mère ; Le bon ouvrier ; La femme du sous-préfet ; Les veillées d'Eure-et-Loir, etc.

Ses deux volumes les plus connus sont : *L'Histoire de N.-D. de Chartres* publiée en 1864, et *La Vierge Lorraine Jeanne-d'Arc*, (librairie Plon, 1896). Pour le premier elle sut admirablement profiter des documents relatifs au pèlerinage chartrain. Pour le second, l'auteur sembla dépenser encore plus de travail et de talent ; son hommage d'écrivain à la Vénérable, sa compatriote de Lorraine, est un des livres qui méritent le plus d'être recommandés à Domrémy et à Vaucouleurs.

N'oublions pas de signaler les petites brochures de propagande dues à sa plume facile et à son cœur pieux : Une heure à N.-D. de Chartres ; Notices sur Jeanne d'Arc, sur S. François d'Assise, sur S. Antoine de Padoue.

Mais aucun de ses écrits, selon nous, n'a égalé en mérite et en utilité pour les lecteurs à qui nous nous adressons ici, la très longue série d'articles publiés par Mme de Chabannes dans notre revue mensuelle : *La Voix de N.-D. de Chartres.*

De 1859 à 1898, que de fois ses initiales C. de C. ou ces autres signatures encore moins précises « Un humble servant de Marie — Un Tertiaire franciscain » ont suivi des récits attrayants, surtout des biographies ! elle a résumé là, d'après ses lectures personnelles, toute une bibliothèque hagiographique de son choix : un grand nombre de notices modernes sur des fondateurs ou fondatrices d'instituts religieux ou d'autres pieux personnages ont été abrégées et ont pris une forme nouvelle sous sa plume, sans perdre de leur intérêt premier. Cette collaboration si féconde et si persévérante à la rédaction de la *Voix* est l'un des meilleurs témoignages de son extraordinaire dévotion à N. D. de Chartres, et l'un de ses bienfaits pour l'Œuvre des clercs dont la *Voix* est l'organe périodique. L'Œuvre des clercs lui garde une profonde reconnaissance.

Madame la comtesse de Chabannes a donc continué à Chartres ses habitudes de Roussainville au point de vue du travail intellectuel. Il en fut de même pour la coopération aux œuvres générales ou locales de charité et de zèle. Elle les trouva plus nombreuses au chef-lieu du diocèse qu'au chef-lieu de canton ; elle voulut, de concert avec sa fille, s'imposer encore plus d'activité et de générosité. Quand, dans ses dernières années, l'épuisement de ses forces l'eut condamnée à une solitude trop continuelle, elle ne cessa point de s'intéresser, par demandes d'informations, par encouragements et par aumônes, aux associations et comités où figurait son nom. Jusqu'à la fin elle a suivi, avec de saintes préoccupations, la marche des choses relatives aux Vocations ecclé-

siastiques, aux Écoles libres, aux Congrégations, aux Pauvres malades, aux Asiles des pauvres, aux Missions. Elle donnait et elle priait.

Toutes les fois qu'elle put s'arracher de sa demeure, ce fut pour se faire conduire d'abord à l'église. L'église ne fut-elle pas, tout le long de sa carrière, son lieu de prédilection aux heures de paix comme aux heures d'inquiétudes? C'est là surtout qu'une multitude d'observateurs ont pu reconnaître que cette nature très frêle et pourtant très vive, que cette âme si visiblement pénétrée de l'amour divin, savait puiser énergie et douceur à la source du surnaturel.

Quelques jours de maladie seulement ont terminé cette longue suite d'années toutes consacrées à Dieu. La malade qui fut jadis guérie d'une manière soudaine et merveilleuse par l'intercession de S. Jean-B. de La Salle et plus tard, dans une autre période de souffrances, par un pèlerinage fait en son nom à N. D. de Boulogne, savait que cette fois il ne fallait plus guérir. Avec bonheur elle reçut les derniers Sacrements et attendit l'appel du Maître bien aimé. Puis l'heure suprême sonna pour son entrée dans la paix éternelle.

Ce n'est pas sans une profonde émotion qu'après sa mort, nous avons reçu la lettre suivante qu'elle avait laissée à notre adresse. Nous la communiquons en toute simplicité à nos lecteurs. Ce sera la meilleure révélation, à notre avis, de cette sainteté vraiment franciscaine que le Tiers-ordre de Chartres admira toujours en son ancienne Assistante, et de l'esprit de foi qui animait l'écrivain. Voici cette lettre :

« Vivent N.-D. de Sous-Terre et la bonne Dame du Pilier, dans nos cœurs à jamais ! Quand ces lignes vous parviendront je ne serai plus de ce monde. Je compte sur vos bonnes prières pour moi et...

Je vous renouvelle l'expression de mes sentiments. Combien j'ai été heureuse de vous avoir été unie dans le Cœur de N.-D. de Chartres, pour chanter ses louanges et raconter ses bienfaits !

Les derniers mots fixés par ma plume tremblante seront, j'ose l'espérer, son doux nom et celui de son Divin Fils, devenant ainsi mon passe-port pour jouir bientôt d'une bienheureuse éternité.

Dites bien à toutes nos sœurs (en S. François) que je conserve comme un doux parfum leur fraternel souvenir. J'ai écrit à Mme J. pour que mon enterrement soit franciscain. »

Les Tertiaires ont dû en effet occuper les premières places près des parents dans le cortège funèbre. Solennelle a été la cérémonie des obsèques en l'église Saint-Aignan. Le deuil était conduit par les deux fils de la défunte : M. le comte Joseph de Chabannes,

conseiller municipal à Avranches, et M. l'abbé Pierre de Chabannes ; Mlle Marie de Chabannes, sa fille, et d'autres membres de leur honorable famille. On remarquait dans la nombreuse assistance beaucoup d'ecclésiastiques, des députations de plusieurs communautés religieuses et des asiles de charité. Que de prières confiantes s'unissaient à celle du prêtre offrant la Sainte Victime pour une âme qui l'a tant aimée !

A. F. G.

FAITS DIVERS

Les jurisconsultes et les Congrégations. — M. de Lamarzelle, sénateur, présidera les 28 et 29 courant à Montpellier un congrès de jurisconsultes catholiques où les questions si actuelles concernant les congrégations seront étudiées par les hommes les plus éminents.

D'autres questions du plus grand intérêt sont encore à l'ordre du jour : la proportionnalité de l'impôt, le droit de possession pour les associations.

Les adhésions au congrès doivent être adressées à l'un des secrétaires : MM. de Magny ou Lucien Brun, 13, rue François-Dauplin, à Lyon.

Sept kilomètres à genoux. — *Le Corriere della sera* du 11 août dernier rapporte qu'une femme d'environ quarante ans est venue *à genoux* de son pays (Basaluzzo) à Novi (Ligurie), au sanctuaire de Notre-Dame des Neiges : après une demi-heure environ de prières ferventes au pied de l'image miraculeuse, elle repartit de nouveau *à genoux*. La distance entre les deux pays est de sept kilomètres. Le père de cette brave chrétienne avait été délivré d'une maladie mortelle, à la suite d'un vœu de sa pieuse fille à Notre-Dame des Neiges. Quelle foi vive et profonde !

Les reliques. — Il y a quelques jours, un catholique marquant d'Arcachon présentait à un prêtre une jeune Anglaise désireuse de revenir à la véritable foi. « Mademoiselle, qu'est-ce qui, dans notre religion, vous choque le plus ? demanda le prêtre. — Le culte des reliques », répond vivement la miss, laquelle néanmoins portait à son cou, et baisait plusieurs fois le jour le portait de sa défunte mère. Pareilles inconséquences ne sont pas rares chez nos frères séparés.

Une revue d'Art religieux pour quatre francs. — Nous avons annoncé l'apparition et le succès de la revue illustrée l'*Art et l'Autel*, dont le fier but est d'aider à la restauration de l'art chrétien. L'*Art et l'Autel* vient d'agrandir son installation et de

placer ses bureaux 1, rue Christine, Paris. Là, tout prêtre, tout catholique trouvera accueil bienveillant et conseil *gratuits* d'art religieux. De plus, à dater de ce jour jusqu'au 1er décembre, l'*Art et Autel* offre à nos abonnés une précieuse prime. Pour eux, l'abonnement déjà si réduit de *six francs* par an à une revue somptueusement illustrée et de grand format sera baissé de deux francs. Nos abonnés n'ont qu'à envoyer *quatre* francs et leur bande pour recevoir l'*Art et Autel* pendant une année. (Rue Christine no 1, Paris, VIe).

Une Ligue des femmes françaises, *pour la Patrie, la Propriété et la Liberté,* vient de se former avec Comité siégeant à Lyon. Elle est placée sous la présidence de Mlle l'amiral de Cuverville. Demander feuilles de renseignements à la secrétaire Mme Jean Lestra, 13, rue Sainte Hélène, Lyon. — Nous nous proposons de revenir sur ce sujet.

— La vingt-huitième assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, qui se tiendra à Lille du 12 au 17 novembre, comprend trois congrès :

1° Œuvres de foi et de prière.

2° Enseignement, presse, conférences, art chrétien.

3° Œuvres sociales et charitables.

Chacun de ces congrès se subdivisera en sections correspondant aux commissions organisées après l'assemblée générale de 1900.

Les présidents des sections sont : Mgr l'archevêque de Cambrai, Mgr l'évêque d'Arras, M. l'archiprêtre Carton, MM. les vicaires généraux Carlier, Lejeune et Lobbedey, marquis de Vareilles, baron de Lavrois, colonel Arnould, comte Thellier de Poncheville, MM. Flornoy, Boissard, Charles Maurice, Grousseau, Stoven.

L'appel de M. le comte Thellier de Poncheville, président de l'assemblée générale, sera certainement entendu des catholiques de tous les points de la France, et de ces assises pacifiques sortira un nouvel élan pour toutes ces œuvres qui contribuent puissamment au relèvement national et à la rechristianisation de la France.

Pour toute participation aux travaux du congrès s'adresser à M. V. Canet, secrétaire général, 29, rue d'Antin, à Lille.

Pèlerinage de médecins. — Une belle manifestation de foi vient d'avoir eu lieu, à la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, où un groupe important de médecins chrétiens, sous la présidence du docteur Gouraud, médecin de la Charité, ont accompli leur pèlerinage annuel.

La messe était célébrée à leur intention dans la chapelle de la médecine par le R. P. Chapotin, des Frères Prêcheurs, qui a pro-

noncé une très belle et vibrante allocution, montrant que cet acte de foi, accompli par d'éminents représentants du corps médical, était la plus éloquente, la plus victorieuse réponse à la parole de Proudhon qui, il y a trois quarts de siècle, prétendait que chaque pas de la science était un coup porté à la divinité.

Nombreuse assistance. Le docteur Desplas, le très distingué doyen honoraire de la Faculté libre de Lille et nombre de personnalités médicales de Paris s'y trouvaient.

Les Carmélites au Vatican. — Parmi les personnes que le Pape a reçues en audience dimanche dernier, se trouvaient les Carmélites de Trévoux qui, devant la loi du 1er juillet, ont pris le parti de quitter la France.

Le Pape leur a fait un petit discours. Ces saintes filles pleuraient à chaudes larmes.

Le Saint-Père leur a dit combien il était satisfait de leur résolution et avec quelle joie il les voyait se réfugier à Frascati, à l'ombre de la Ville Éternelle.

« Mais, a-t-il ajouté, ne désespérez point de votre patrie, mes chères filles. Vous retournerez en France ; le Pape vous en donne l'assurance et vous bénit. »

Vous devinez l'émotion de la pieuse assistance devant cette scène supérieurement touchante et devant l'énergie prophétique avec laquelle Sa Sainteté promettait la réouverture des communautés françaises.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. — CATHÉDRALE. — Le 3 novembre, 23e dimanche après la Pentecôte, *Fête des Saintes Reliques*, double majeur (avec mém. du dimanche et de l'octave. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut.

— Le Mercredi 6, à la Crypte, à 6 h., messe pour les Tertiaires franciscains défunts.

— Le Jeudi 7, messe pour l'Ass. du S. S., à 8 h., chap. S. Piat.

PAROISSE SAINT-PIERRE.— Demain dimanche, fêtes des Saintes Reliques. Grand'messe à 10 h., vêpres à 2 h. 1/2. Après les vêpres, catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Dimanche 4 novembre, fête des Saintes Reliques. A 10 h., grand'messe. A 3 h., vêpres ; réunion de la Confrérie et réception d'Enfants de Marie. Salut.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 8 novembre, exercices du premier vendredi du mois. A 6 h. 1/2, première messe. A 7 h. 1/4, messe conventuelle avec exposition du T. S. Sacrement,

A 3 h., sermon et ensuite salut. — Distribution des billets de la Garde d'honneur.

Les exercices ont été retardés parce qu'on ne pouvait exposer le Saint-Sacrement le jour des Morts.

BIBLIOGRAPHIE

Les Clefs du Purgatoire. — *Recueil de prières*, par A. R. auteur de l'*Eglise à travers les siècles*. In-32 jésus, avec une gravure, 500 pages, 2 fr. — Nouvelle édition, 3e mille. Approuvé par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, les archevêques de Lyon, de Cambrai et de Bourges, et les évêques de Langres, de Nîmes et de Carcassonne (Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris). « Agréez ma reconnaissance pour l'envoi de votre excellent livre : *Les Clefs du Purgatoire*. Ce n'est pas à moi, après les dignes personnages qui en ont rendu compte, de louer votre œuvre. Je dirai seulement que j'ai remarqué avec une profonde satisfaction l'ordre si bien raisonné dans lequel vous représentez l'importante matière des indulgences, l'exactitude des sources auxquelles vous avez puisé, et le caractère à la fois simple et élevé des considérations qui remplissent cet ouvrage. Je serai heureux de le recommander. Merci d'avoir mis entre les mains de ceux qui aiment à se souvenir des morts, des pages si bien faites à la fois pour les consoler et pour soulager les chers défunts. CHAUMONT, Aumônier de la Maison mère des Frères des écoles chrétiennes. »

Ce que tous doivent savoir, 1 opuscule de 48 p. in-32 ; l'ex. 0,15 franco ; au-delà de 10 ex.: 0,05 l'un, port en sus (colis postal 0,60 : 150 ex.: — colis postal, 0,80 : 250 ex.; — colis postal, 1,25 : 500 ex.) — S'adresser ; Imprimerie Louis Chaduc, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), ou à Belley (Imprimerie de l'Évêché). — Cet opuscule renferme la quintessence, le résumé le plus réduit quoique complet de la Doctrine chrétienne. Il rendra d'immenses services dans les milieux populaires, si ignorants parfois des vérités religieuses les plus élémentaires. C'est le vade-mecum nécessaire pour compléter le succès d'une mission pour préparer efficacement au devoir pascal. Sa Grandeur Mgr l'évêque de Belley a daigné donner une chaleureuse approbation au religieux auteur de cet opuscule et en recommande la grande diffusion.

L'auteur du *Livre de la prière antique*, le R. P. Dom Cabrol, Prieur de Farnboroug, commence chez H. Oudin, 10, rue de Mézières, sous le titre général : **La Prière liturgique**, la publication appelée, croyons-nous, au plus vif succès. Le premier volume vient de paraître ; il a pour titre : **La Prière pour les morts** et la date prochaine du 2 novembre, fête des Morts, justifie le choix de ce livre qui ouvre la collection.

L'auteur de *la Prière antique* a pensé qu'il était temps de donner aux livres de piété une forme plus liturgique, il a donc conçu le plan d'une collection liturgique de prières qui comprendra plusieurs parties ; après *la Prière pour les morts*, paraîtront : *La Prière pour les malades ; la Dévotion liturgique à la Sainte-Vierge et l'Office de la Sainte Vierge ; la Dévotion à la Croix et le Chemin de la Croix ; la Semaine Sainte*, puis un *Paroissien liturgique* très complet, pour tous les jours de l'année, un *Paroissien liturgique* pour les Dimanches et fêtes, etc.

En dehors des qualités de la partie technique (texte, traduction, introduction et commentaires), ces volumes se présentent sous une forme typographique très soignée et à des prix très bas : (0 fr. 80 le volume broché).

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE NOVEMBRE 1901.

1er Novembre, Vendredi. — **Fête de la Toussaint,** *double de 1re classe avec octave*, messe *Gaudeamus*. — Vêpres de la fête et Vêpres des morts.

2, Samedi. — La *Commémoration des Morts*, messe *Requiem*. (Procession au Cimetière).

3, **DIMANCHE, XXIIIe après la Pentecôte,** fête des Stes Reliques, *double majeur*, messe *Multœ*. — Vêpres de cette fête ; mém. de St Charles, du dim., de l'octave et des SS. Vital et Agricole, martyrs.

4, Lundi. — Fête de St Charles, évêque, *double*, messe *Statuit*.

5, Mardi. — Notre Dame des Suffrages, *double majeur*, messe *Concupiscit*.

6, Mercredi. — De l'octave, *semid.*, messe *Gaudeamus*.

7, Jeudi. — De l'octave, *semid.*, messe *Gaudeamus*.

8, Vendredi. — Octave de la Toussaint, *double*, messe *Gaudeamus*.

9, Samedi. — Dédicace de la Basilique du St-Sauveur, à Rome, *double majeur*, messe *Terribilis*, mém. de St Théodore, martyr.

10, **DIMANCHE, XXIVe après la Pentecôte,** Cathédrale. — St André Avellin, *double*, messe *Statuit*. — 1res vêpres de St Martin. — Mém. de St-André, du dim. et de S. Menne. — Ailleurs. *Anniversaire de la Dédicace des Eglises, double de 1re classe avec octave*, messe *Terribilis*.

11, Lundi. — St Martin, évêque, *double majeur*, messe *Statuit*.

12, Mardi. — St Martin, pape et martyr, *semid.*, messe *Statuit*.

13, Mercredi. — St Stanislas Kostka, confesseur, *double*, messe *Consummatus*.

14, Jeudi. — St Brice, évêque, *semid.*, messe *Statuit*.

15, Vendredi. — Ste Gertrude, vierge, *double*, messe *Dilexisti*.

16, Samedi. — St Didace, confesseur, *semid.*, messe *Justus*.

17, **DIMANCHE, XXVe après la Pentecôte,** Cathédrale, messe du dimanche, *semid., Adorate*. — 1res vêpres de la Dédicace de la Basilique St Pierre et St Paul, mém. du dim. et de St Grégoire. — Ailleurs, Octave de la Dédicace, *double*, messe *Terribilis*.

18, Lundi. — Dédicace de la Basilique St Pierre et St Paul à Rome, *double majeur*, messe *Terribilis*.

19, Mardi. — Ste Elisabeth de Hongrie, veuve, *double*, messe *Cognovi*.

20, Mercredi. — St Félix de Valois, confesseur, *double*, messe *Os justi*.

21, Jeudi. — Présentation de la B. V. M., *double majeur*, messe *Salve*.

22, Vendredi. — Ste Cécile, vierge et mart., *double*, messe *Loquebar*.

23, Samedi. — St Clément, pape et martyr, *double*, messe *Dixit*.

24, **DIMANCHE, XXVIe et dernier après la Pentecôte,** *fête des SS. Patrons de l'Eglise de Chartres, double de 2e classe*, messe *Sacerdotes*, mém. de St Jean de la Croix et de St Chrysogone, martyr. — Vêpres de la fête ; mém. de Ste Catherine, de St Jean et du dim.

25, Lundi. — Ste Catherine, vierge et mart., *double*, messe *Loquebar*.

26, Mardi. — St Silvestre, abbé, *double*, messe *Os justi*.

27, Mercredi. — St Josaphat, évêque et mart., *double*, messe *Gaudeamus*.

28, Jeudi. — Office votif du St Sacrement, *semid.*, messe *Cibavit*.

29, Vendredi. — (Vigile de St André), St Saturnin, évêque et martyr, *semid.*, messe *Dominus*. — Mém. de St Saturnin, martyr.

30, Samedi. — *St André*, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem*. — A Vêpres, mém. du dim. et de St Eloi, évêque. — A Complies, Antienne *Alma*.

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait trés utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LA VOIX
DE
NOTRE-DAME
DE CHARTRES

PETIT JOURNAL EN L'HONNEUR DE MARIE

HONORÉ D'UN BREF DE N. S. P. LE PAPE LE 2 MAI 1868



Filioli mei quos iterùm parturio donec formetur Christus in vobis :
Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

(S. Paul aux Gal., c. iv, 19).



3 fr. par an pour la France **et 5 fr.** pour l'Étranger





J'ose le prédire : Chartres redeviendra plus que jamais le centre de la dévotion à Marie en Occident ; on y affluera, comme autrefois, de tous les points du monde.

(Disc. de Mgr l'Év. de Poitiers, 31 Mai 1855.)



3 fr. par an en plus pour les suppléments hebdomadaires

Notre-Dame de Sous-Terre

Invocation. — O VIERGE immaculée, qui devez enfanter à la Grâce et à la Gloire tous les élus de Dieu, daignez me recevoir dans votre sein maternel et me former en vous pour que je ressemble à Jésus.

XLVe ANNÉE. — **DÉCEMBRE 1901.**

Adresser les manuscrits et les renseignements pour la rédaction à M. le Directeur de la Voix (et les lui envoyer avant le mercredi).

Adresser les abonnements à la Voix et les correspondances du Pèlerinage à M. le Supérieur de l'Œuvre des Clercs de Notre-Dame de Chartres ou les remettre aux Chapelains de N.-D. du Pilier.

LA VOIX DE NOTRE-DAME DE CHARTRES
(Quarante-cinquième année d'existence)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* est l'organe officiel et l'une des principales ressources de l'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame.*

L'*Œuvre des Clercs de Notre-Dame* a pour objet de recueillir dans un établissement spécial et d'élever, pour le service de l'Église, un certain nombre d'enfants d'élite, de quelque pays qu'ils soient, qui montrent d'heureuses aptitudes pour l'état ecclésiastique, mais que leur position de fortune empêche d'entrer dans quelque séminaire.

ARCHICONFRÉRIE DE NOTRE-DAME DE SOUS-TERRE

Les membres de l'Archiconfrérie se proposent la gloire de Dieu et de son Église; ils aident l'œuvre des Clercs par leurs prières et leurs aumônes. On leur conseille la récitation des invocations suivantes: Seigneur Jésus, donnez à votre Église des ministres selon votre cœur. Reine du clergé, priez pour nous. Notre-Dame de Chartres, protégez-nous. Saint Joseph, saint Pierre et saint Paul, veillez sur l'Église et sur nous.

Ils donnent 3 francs par an et ils reçoivent chaque mois la *Voix de Notre-Dame.* Toutefois, plusieurs personnes peuvent se cotiser pour effectuer cette somme *annuelle* et avoir part aux avantages spirituels, pourvu qu'elles donnent au moins un franc chacune; mais en envoyant leur offrande collective, elles doivent indiquer l'adresse exacte de l'une d'elles, qui reçoit le bulletin mensuel et le communique aux autres.

Les associés ont part à une messe qui se dit à l'autel de Notre-Dame de Sous-Terre le *25 de chaque mois* et le *samedi de chaque semaine*; ils participent en outre à des prières spéciales que les Clercs de Notre-Dame offrent chaque jour pour leurs bienfaiteurs.

Indulgence plénière aux conditions ordinaires: 1° en entrant dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° le jour de la Nativité de la Sainte Vierge ou un des jours de l'octave, pourvu que, de plus, les associés visitent ce même jour la chapelle de l'Archiconfrérie ou, s'ils ne le peuvent, *leur propre église.*

Indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, moyennant la même visite aux fêtes; 1° de saint Joseph (19 mars); 2° de saint Pierre et saint Paul (29 juin); 3° de la Présentation de la Sainte Vierge (21 novembre); 4° des Saints-Innocents (28 déc.).

Indulgence de 60 jours pour toute bonne œuvre utile à la fin qu'on se propose dans l'Association.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

(*D'autres indulgences, pouvant être gagnées par tous les fidèles sans qu'ils soient membres de l'Archiconfrérie, sont attachées en certains jours à la visite de la crypte, depuis l'affiliation de cette église a* Notre-Dame-de-Lorette.)

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* paraît pour le commencement de chaque mois, le samedi.

Un numéro supplémentaire paraît les autres samedis du mois; il est envoyé aux rsonnes qui en ont fait la demande et qui ont versé dans ce but une cotisation de 3 francs en plus. Donc en tout, pour la Revue mensuelle et les numéros supplémentaires, 6 francs.

Le prix de l'abonnement doit être payé d'avance **par un mandat sur la poste.** Cette souscription a reçu le nom de *Denier de Notre-Dame.*

Envoyer une des dernières bandes lorsqu'on se réabonne ou qu'on réclame une rectification d'adresse. Faute de cette précaution, souvent il nous est impossible *de faire droit aux réclamations.*

12e Numéro — LA VOIX — Décembre 1901

DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

SOMMAIRE

SAINT LAUMER ET SAINT BENOIT LABRE

L'UN CHANOINE ET L'AUTRE PÈLERIN DE N.-D. DE CHARTRES

M. le doyen de Courtomer, au diocèse de Séez, nous a écrit :

« J'ai toujours beaucoup aimé saint Labre. Ma dévotion a grandi depuis que je foule la terre sanctifiée par son passage. Ici, la piété des fidèles lui a érigé une statue ; et chaque dimanche, au prône, nous lui adressons cette fervente invocation : *Sancte Benedicte, ora pro nobis.*

Saint Benoît-Joseph Labre tenta deux fois de se consacrer à la pénitence dans l'abbaye de la Grande-Trappe de Mortagne, nouvellement réformée par le célèbre abbé de Rancey, au mois d'octobre 1769, et à une date ultérieure.

Ce fut à l'une de ces deux époques, sinon à l'une et à l'autre, qu'il passa par le bourg de Saint-Laumer, aujourd'hui réuni à Courtomer et devenu même l'agglomération principale de ce chef-lieu de canton (1). (On sait qu'il s'arrêtait à Chartres pour y faire son pèlerinage).

Saint-Laumer possédait alors une pauvre église, au bas de la place, sur la route de Moulins-la-Marche, avec un curé. M. l'abbé Desgenettes, le célèbre fondateur de la confrérie de Notre-Dame-des-Victoires, présida dans cette église les prières du dimanche aux plus mauvais jours de la Révolution. Il était alors étudiant.

(1) La vieille église de Saint-Laumer avait été bâtie en 1420 par les seigneurs de Courtomer, dans le but de faire plaisir à la population de cette bourgade. Courtomer, comme l'indique son nom, *curtis vel curia Omeri* (cour ou jardin du seigneur Omer), appartenait en grande partie aux seigneurs du temps. Jusqu'à la Révolution, elle fut une succursale de Saint-Laumer, laquelle, supprimée en 1806, dépend, à son tour, de la paroisse de Courtomer.

Mais un souvenir plus précieux encore s'attachait à ce sanctuaire. Saint Benoît-Joseph Labre y avait prié longuement une fois, sinon deux fois. Il existe encore à Courtomer d'anciennes et honorables familles qui en rendent témoignage.

Nous ne relaterons qu'un épisode plus gracieux et où éclatent simplement une fois de plus les affinités touchantes que Dieu se plaît à mettre entre ses saints, parfois à plusieurs générations de distance.

Une pieuse mère assistait un matin au saint sacrifice dans l'église de Saint-Laumer. Tout à coup, elle se penche vers sa jeune enfant pour lui dire doucement : « Regarde, ma fille, ce pauvre qui prie si bien ; ce n'est pas un pauvre ordinaire, c'est un saint. » Et l'enfant, devenue grand'mère, se rappelait cette parole et la redisait à sa petite-fille. Celle-ci, devenue Mme Jules Marchand (celui-ci maire de Courtomer), excellente chrétienne décédée pieusement il y a quatre ans, aimait à la redire à son fils, M. l'abbé Jules Marchand, mort diacre, en odeur de sainteté, au noviciat des Jésuites, à Angers.

L'endroit où s'élevait encore, il y a vingt ans, l'église Saint-Laumer et où saint Labre a si bien prié se trouve au bas du bourg de Courtomer, à cinq minutes de la nouvelle église et en face du presbytère actuel. C'est aujourd'hui une simple place ou plutôt un terrain vague, en dépit de tous les efforts de l'ancien Curé, M. le Chanoine Foucault, pour consacrer un tel souvenir par un monument durable. Chaque semaine, la veille et le jour du marché, cette place est occupée par les voitures des mendiants ambulants. Ce sont des familles pauvres et qui vivent de charité publique. Puissent-elles y acquérir un peu des vertus du saint mendiant !

Saint Benoît-Joseph Labre a dû laisser d'autres traces de son passage dans notre contrée. Avant de les rechercher, racontons la belle légende de Saint-Laumer (ou Lomer) tirée de la Vie des Saints et du bréviaire diocésain de Séez.

***

Il naquit, dans le VIe siècle, à Neuville-la-Mare, près de Chartres, de parents pauvres, mais pieux, et passa les premières annnées de sa jeunesse à garder les troupeaux de son père. Déjà il donnait les marques évidentes de sainteté, en se

livrant chaque jour au jeûne et aux mortifications corporelles. La nourriture que lui préparait la sollicitude maternelle, il la distribuait aux pauvres voyageurs ou aux bergers ses compagnons : lui se contentait d'un repas après le coucher du soleil. La pureté de ses mœurs, la douceur de son caractère, la modestie du visage, allait de pair avec sa sainteté.

Témoins de vertus si précoces, ses parents le confièrent à un saint prêtre de Chartres, nommé Chérimire, qui, l'ayant instruit, le présenta au sacerdoce. L'évêque de Chartres, plein d'admiration pour ses mérites, le fit Chanoine de la Cathédrale et économe du Chapitre.

Peu sensible à ces honneurs, le jeune Chanoine aspirait à une vie plus parfaite d'union avec Dieu dans la solitude, selon le rêve de ses premières années. Il se retira donc au fond de la forêt du Perche (1), pour y mener la vie érémitique et converser plus à l'aise avec le Seigneur. N'ayant du reste, pour demeure qu'une cabane de branchages qu'il s'était fabriquée, il vivait là, comme un ange du ciel, sans souci de la nourriture et du vêtement, se confiant, selon la parole du Maître, à la divine Providence, lorsqu'une nuit des voleurs se présentèrent à sa cellule avec espoir d'en rapporter un riche butin ; mais le saint ermite leur imposa par l'austérité de son visage et la gravité de ses paroles, à ce point de les convertir.

En se retirant chez eux, ces hommes publièrent les vertus du cénobite ; beaucoup, enflammés du désir de le voir et de l'imiter, quittèrent le monde, se groupèrent autour de sa cellule et, sous sa direction, se livrèrent aux exercices de la prière et de la contemplation.

On donna à ce monastère primitif le nom de son fondateur Bel-lomer ; le Saint le transporta plus tard dans un endroit plus caché de la forêt, appelé Corbion (575). Là, de nombreux et éclatants miracles rendirent témoignage des grâces divines dont le Saint était favorisé.

Ainsi, par ses seules prières il éteignit le feu qui avait pris dans des paniers d'osier remplis de blé pour la provision du monastère. Les portes de l'église, qui étaient fermées, s'ouvrirent d'elles-mêmes pour lui en donner l'entrée. Par la seule force de son oraison, il fit changer de place un gros

(1) Partie est du diocèse de Séez limitrophe du diocèse de Chartres.

chêne qui nuisait au plan de ses constructions. Par la vertu du saint sacrifice de la messe, il redressa un enfant qui était boiteux. Il délivra, par le signe de la croix, et par les saintes huiles un homme possédé par un démon si furieux qu'il fallait l'attacher avec des chaînes.

Un jour, comme il se promenait dans la forêt, méditant un passage de l'Ecriture, il aperçut une biche qui fuyait devant une bande de loups. « Loups cruels, leur dit-il, arrêtez, cessez de poursuivre cette douce créature de Dieu et retournez à vos repaires. Animaux cruels, que vous êtes bien l'image de ce loup infernal qui rôde sans cesse autour du troupeau de Jésus-Christ pour le dévorer ! Je vous le demande, fuyez à l'instant de ma présence. » Tous les loups, qui l'avaient écouté immobiles, reprirent alors en silence le chemin de leurs cavernes. Quant à la biche, elle s'attacha tranquillement à ses pas, entra dans le monastère à sa suite et vint jusque devant la porte de la chapelle. Elle y resta près de deux heures, et le Saint, après l'avoir caressée, lui fit signe de retourner dans la forêt.

L'un des plus grands miracles de notre Saint, rapporté dans la légende du bréviaire de Séez, est le suivant. Un gentilhomme nommé Ermoald, gravement malade, allait mourir. On le persuade de se recommander aux prières du Bienheureux, ce qu'il fit, en lui envoyant quarante pièces de monnaie. Le messager les ayant déposées sur l'autel, saint Laumer les prit successivement entre ses mains, en retint une seule et rendit les trente-neuf autres, ayant reconnu, par une inspiration divine, qu'elles étaient mal acquises. « Ces pièces d'argent, dit-il au serviteur, sont la part de l'injustice : va dire à ton maître qu'elles ne sauraient modifier la sentence divine, et qu'il se hâte de restituer ce bien mal acquis. »

De retour au logis, le messager trouva son maître encore en vie, mais il mourut bientôt après, suivant la prédiction du puissant Thaumaturge.

Avec le don des miracles, saint Laumer avait celui de prophétie. L'évêque de Chartres, nommé Malard, d'une haute vertu, le pria de venir le voir, désirant jouir de ses pieux entretiens. Le Saint se rendit humblement à l'appel du prélat, et lui prédit que des malheurs allaient fondre bientôt sur la ville épiscopale, qui serait assiégée, mais que, du reste, la

mort viendrait lui dérober la vue de tant de massacres, et enfin que lui-même le suivrait de près dans la tombe.

Les événements justifièrent ces tristes prédictions. Le saint abbé, âgé de plus de cent ans, plein de mérites, s'endormit dans le Seigneur le dix-neuvième jour de janvier, vers la fin du VIe siècle (ou au commencement du VIIe) et fut enseveli dans l'église Saint-Martin-au-Val, l'un des faubourgs de Chartres. »

*
* *

Saint Laumer était le patron de la vieille église qui nous occupe, détruite il y a vingt ans. Saint Benoît Labre s'y arrêta pour y prier, pour y entendre la messe et vraisemblablement pour y communier.

Or, je retiens de la légende précitée ce trait de l'enfance de saint Laumer : il distribuait aux pauvres, aux voyageurs la nourriture qu'il emportait le matin dans les champs, se contentant d'un morceau de pain qu'il mangeait après le coucher du soleil. C'était un jeûne quotidien. Quelle parfaite conformité d'esprit de pénitence et de charité entre saint Laumer et saint Benoît Labre ! Elle est sensible et mérite d'être signalée. Croyez qu'il y a là un trait de providence, dont le regard embrasse tous les siècles. Elle prévoyait que cette bonne paroisse de Normandie serait au nombre de celles qui ont pour le saint Pauvre une très grande dévotion. Cette dévotion existe déjà dans bien des familles, elle ne peut que s'accroître dans les âmes, comme l'arbre grandit et pousse en même temps ses racines dans un sol bien préparé.

Chanoine Rosière (1).

L'IMMACULÉE CONCEPTION (Vision d'Ève).

Et ipsa conteret caput tuum !

Ève errait seule un soir dans la campagne, rêveuse, l'âme en peine. Elle allait tête baissée. Parfois pourtant elle s'arrê-

(1) M. le chanoine Rosière de Poitiers, abonné à la *Voix* de N.-D. de Chartres depuis une quarantaine d'années, fournit souvent de belles pages au Bulletin mensuel de S. Ben. Jos. Labre, publié à Marçay-St-Labre, par Vivonne (Vienne). On peut juger de l'intérêt de ses articles par celui qu'on vient de lire ici. (Note du directeur de la *Voix*.)

tait, pour jeter un regard furtif vers le ciel, regard plein de tristesse et d'angoisse...

La nuit venait. Déjà quelques étoiles scintillaient dans la nue, et le silence se faisait sur la terre.

Et la femme allait toujours, au hasard, sans but.

Un passé terrible lui revenait en mémoire, des souvenirs cruels torturaient son âme. C'était comme un rêve pénible qu'on se rappelle après une nuit troublée, où des événements sans lien se sont entremêlés dans un chaos informe... Ève croyait parfois sortir d'un rêve cruel...

Et pourtant, aussitôt, la poignante réalité se dressait devant elle. Comment douter encore ? Non, elle n'avait pas rêvé... Elle revoyait toujours, là-bas, sous l'arbre fatal, le serpent, rusé tentateur, qui lui montrait les fruits séduisants... Et elle avait goûté à ces fruits défendus ! elle avait amené Adam à en manger après elle !.. Ah ! quelle heure terrible ! Fallait-il donc quelle se laissât ainsi tromper ?... Puis les deux coupables s'étaient cachés loin de la face de Dieu. Mais bientôt la voix de Dieu se fit entendre. Adam, où es-tu ?... Et les échos de cette voix terrible retentissaient encore à l'oreille épouvantée de la femme coupable, comme les tintements d'un glas funèbre... « Malheureux époux qui m'avez désobéi, vous peinerez sur la terre, loin de ce paradis, et vous mourrez un jour. Allez, loin de ma face ; allez, maudits ! » — Et les deux malheureux avaient pris en sanglotant le chemin de l'exil. Et là-bas, à la porte de l'Eden perdu, l'Ange du Seigneur veillait, armé d'un glaive de feu...

* * *

Non elle n'avait pas rêvé, la femme coupable, exilée. Tous les détails de ce drame terrible n'étaient que pure réalité... A ces souvenirs, la poitrine angoissée d'Ève se soulevait par moments, et un long cri montait de son cœur vers le ciel.

Une chose pourtant relevait son courage au milieu de sa désespérance : elle se rappelait la parole de Dieu, devenant tout à coup plus douce, et promettant à sa race un Sauveur, pendant qu'il maudissait à jamais le serpent qui la trompa.

* * *

Ève allait toujours, à travers la campagne, rêveuse, l'âme en peine.

Ses pieds teignaient de sang les ronces du chemin. La nuit était venue ; dans le ciel pur scintillaient les étoiles. Mais au loin parfois rugissaient les fauves des déserts, ou, plus près d'elle, au fond des bois.

Seule avec sa douleur, Ève tremblait.

Tout à coup une lumière intense se répand dans la nuit autour d'elle, emplissant l'horizon, — lumière douce, sereine, qui n'avait rien de l'éclat terrifiant du nuage enflammé qui portait Dieu courroucé. Ève leva les yeux, stupéfaite.

Quel spectacle ! Au sein de ces flots de lumière, une femme plus belle que le soleil, au visage céleste et plus pur que les lis de l'Eden, apparaissait, légère, debout sur un nuage brillant, les yeux doucement fixés sur Ève. Autour d'elle, mille chérubins se jouaient dans la lumière. Sur son front douze étoiles formaient une couronne étincelante, et des étoiles sans nombre parsemaient de leur or sa robe blanche aux plis flottants, que retenait à sa ceinture un large ruban d'azur. Et, sous les pieds nus se tordait, dans les spasmes violents de sa lente agonie, un hideux serpent...

Ève, à cette vue, tomba le front dans la poussière.

Mais bientôt une voix se fit entendre par-dessus la symphonie légère qui accompagnait la vision. Et cette voix disait : « Ève, voici la femme qui doit naître un jour de ta race, et que je t'ai promise comme la rançon de ton péché. C'est elle qui brisera tes fers. Elle écrasera Satan sous son pied virginal ; contre elle l'enfer en vain déchaînera sa puissance ; pure comme un lis, elle sera forte comme un lion ! Et les siècles des siècles la diront bienheureuse. C'est l'*Immaculée Conception...!* »

La voix se tut... Ève écoutait encore. Un frisson de bonheur indicible parcourait tout son être ; elle adorait à deux genoux les éternels décrets du Tout-Puissant.

Bientôt la douce lumière qui l'environnait pâlit à ses yeux, et la vision s'évanouit lentement. La Vierge souriante disparut à ses regards ; Ève la vit monter peu à peu vers la nue constellée de points d'or, et la perdit bientôt de vue... Longtemps une suave odeur de parfums plus délicieux encore que les parfums des fleurs de l'Eden embauma l'air en ce lieu. Puis tout passa. Ève resta seule, à genoux, les yeux fixés au ciel.

*
* *

Tout à coup un léger bruit de pas la fit revenir à elle. Elle regarda. Adam était là, debout à ses côtés. Ève se leva doucement, la figure réjouie. « Ne pleurons plus, Adam, dit-elle. Bénissons le Seigneur : car j'ai vu la Vierge promise qui foulait sous ses pieds le serpent ! »

X.

UN HUIT DÉCEMBRE A CHARTRES

Bien à plaindre était François Duval, habitant de présent en la paroisse de Sainville, mais jadis berger au service de M. le Marquis de Verdes. Actif et vigilant, il avait l'œil à ses bêtes quand il aperçut plusieurs gens de guerre qui, faisant irruption sur le troupeau, s'apprêtaient à entraîner plusieurs agneaux : c'était à quatre lieues d'Orléans, les secours eussent tardé à venir. Bref, ses chiens et lui se mirent en demeure de résister à l'attaque. La victoire leur resta, mais Duval paya cher son héroïsme ; il reçut un coup de pistolet près de la tempe gauche et perdit à l'instant l'ouïe et la parole. Bien dolent, il vint se faire traiter à Orléans par le sieur Martin, chirurgien, pendant que les soldats regagnaient la ville d'Etampes qu'ils assiégeaient. C'était en 1652. Malgré son habileté chirurgicale, le médecin ne put obtenir que de très médiocres résultats ; Duval resta à peu près sourd et complètement muet ; il rentra alors dans la paroisse Saint-Pierre de Sainville.

Il ne se trouvait aucun beauceron qui n'eût entendu parler de Notre-Dame, la Vierge aux Miracles ; Sainville possédait un excellent curé, M. Anne Joncquet, et beaucoup de laboureurs, fervents catholiques. Duval, au reste, était de bonnes mœurs, assidu à l'église et au saint service. Muni d'un certificat bien libellé, paraphé même par son pasteur, notre sourd et muet, en compagnie d'un voisin charitable, le maître Jacques Sevestre, s'achemine vers Chartres. Il descend à la Crypte, il y communie et reprend le chemin de son village ; c'était le sept décembre 1661. Arrivé aux environs de la chapelle de Saint-Jacques d'Houville, sur le grand chemin de Chartres à Etampes, il récitait au fond du cœur son rosaire, quand il se surprit commençant à parler : *Ave Maria* furent

ses premières paroles. Plein de reconnaissance pour la bonne Mère, il rebrousse chemin, gîte à la ville et s'adresse le matin du huit à Messire Pierre Poulain, chanoine, qui le fait communier.

L'église souterraine, asile par excellence de la supplication ardente, mais aussi de l'action de grâces, était remplie de pieux pèlerins, qui de tous les coins du grand diocèse des Gaules avaient afflué aux pieds de Notre-Dame en cette fête de sa Conception immaculée. Comme tous les jours de l'année, dans ces époques de foi, le Saint-Sacrement était exposé sur l'autel principal de la Crypte : lampes et cierges, comme aujourd'hui, brûlaient devant la Madone bien aimée. Tout cet ensemble ne pouvait que frapper notre reconnaissant Duval, tout heureux après sa fervente communion de chanter le Magnificat. Et véritablement il n'était plus muet, il n'était plus sourd : la pensée lui vint de publier ce bienfait qui s'ajoutait à tant d'autres miracles mentionnés jadis par le bon Marchand. Si la « *Voix de Notre-Dame* », organe des enseignements, mais aussi des bienfaits de Marie, n'existait pas, il y avait pourtant des registres pour inscrire les bienfaits de la Dame de Chartres : c'est sur l'un des folios de ces manuscrits que l'heureux miraculé du huit décembre fit consigner son action de grâces. Messires Élie Fougeu, chanoine, René Fougeraye, procureur ; Coutet, notaire ; Jacques Sevestre, laboureur à Sainville, signèrent de leur plus belle main ce compte rendu. Depuis lors les beaucerons croyants redisent avec plus d'amour encore, pour obtenir toujours le reconfort, sinon la guérison : « Notre-Dame de Chartres, notre santé dans les maladies, priez pour nous. »

(Fonds Hérisson) Abbé GUILLON.

LES SŒURS DE S. PAUL DE CHARTRES A THAI-BINH (Tonkin)

Depuis l'année 1883, date de leur entrée à l'hôpital militaire de Hanoï, nos Sœurs de Saint-Paul ont ouvert successivement une quinzaine d'établissements au Tonkin. Un des derniers ouverts est l'hôpital indigène de Thai-Binh dans le Vicariat apostolique de Mgr Fernandez, dominicain espagnol, qui fut en 1889 le promoteur de cette création hospitalière de concert avec notre Résident français, M. de Goy.

En mai 1900, trois Sœurs de Saint-Paul abordaient dans cette

brousse absolument païenne et, au bout d'une année, elle avaient la consolation d'écrire à leur maison-mère : « Notre hôpital de Thai-Binh prospère. Nous comptons à présent plus d'une centaine de malades. On nous a bâti une nouvelle salle et aujourd'hui l'on nous bâtit une chapelle. C'est pour nous un vrai bonheur de penser que d'ici peu Notre Seigneur aura sa résidence dans un centre aussi païen. En ce moment tous ces Bouddhistes forcenés nous font un bruit épouvantable. De partout on entend le tamtam et tous les jours on bâtit de nouvelles pagodes. Quand le tamtam de l'église annonce l'angelus ou la messe, vite toutes les pagodes tambourinent.

On nous apporte beaucoup de petits enfants. Les uns nous les donnent gratis ; les autres nous les vendent. La semaine dernière un annamite nous a vendu une charmante petite fille pour quarante-deux sous. Avec quel bonheur nous sauvons ces petites créatures de l'abandon ou de la profanation !

Le 8 septembre dernier, c'était grande fête à l'hôpital : on bénissait notre chapelle, la pagode du bon Dieu. La semaine précédente, les prêtres annamites étaient venus voir cette belle construction. L'un d'eux, vieillard vénérable, frappé de l'ordre, de la propreté de notre établissement, ainsi que de la tenue de nos malades, invita les sœurs annamites de son district à venir nous visiter. Un autre nous dit : Quand ça fini, faire grande fête, inviter grands mandarins pour que bon Dieu vienne bien clairement, que tout le monde sache.

Le conseil nous parut bon. Aussi fut-il décidé d'inviter préfet, sous-préfets, donateurs et fonctionnaires. Tous ceux qui étaient libres répondirent à l'appel, et ceux qui étaient empêchés s'excusèrent par lettre de la façon la plus aimable, en nous envoyant leurs présents. Voici une de ces lettres :

« Madame la Médecine
de Phuc Duong (hôpital) de Thai-Binh

« J'ai reçu votre lettre me disant venir à votre solennelle fête. Mais j'ai mal aux pieds, je ne puis pas aller vous voir. J'ordonne mon fils d'apporter une légère marque pour vous offrir, je vous prie de vouloir bien daigner l'accepter.

» Je viendrais vous voir quand je serais guéri.

» Je vous souhaite la bonne santé et toutes sortes de prospérités pour cette année ainsi que votre famille.

» Tri-Huyên Huyên de Dong-quan,
Transrong Ham. »

D'autres qui n'étaient pas invités s'invitaient d'eux-mêmes à la

fête : c'étaient les mendiants et loqueteux du voisinage qui se disaient entre eux : Y en a mangé bon à l'hôpital. Ils accouraient donc, se disant très malades. Impossible de les recevoir tous.

Rien ne manquait à notre chère chapelle, qui nous rappelait la France. Tous nos Français l'ont trouvée fort belle. Ils ont demandé au Père de vouloir bien y célébrer la grand'messe le dimanche, ajoutant qu'ils retrouveraient leur foi et leur voix pour y chanter. Le Père missionnaire a fait une touchante allocution. Après la cérémonie M. le Résident prononça en français un petit discours qui fut traduit en annamite. Puis nous dûmes, suivant l'usage, offrir quelque chose à nos invités. A la suite, des groupes de dignitaires se sont présentés d'heure en heure, nous apportant des présents : du thé, des pétards, des piastres. Le soir feu d'artifice.

Comme il avait plu tous les jours précédents et que le temps était fort beau le jour de la fête, les païens disaient : C'est le bon Dieu aux sœurs qui a changé le temps.

Quelle consolante journée pour nous ! Nous continuons de gagner des âmes au bon Dieu. Nous en sommes à notre 61e baptême et nous avons déjà soigné ici 1,860 et quelques malades.

PETITE SEMAINE LITURGIQUE

Du 1er au 8 Décembre.

1, *1er Dimanche de l'Avent.* Mémoire de *saint Eloi*, évêque. — Le premier dimanche de l'Avent est le premier jour de l'année ecclésiastique, et le commencement de ce temps privilégié qui précède la fête de Noël. Dès que la célébration de la naissance du Sauveur fut proposée aux fidèles comme fête spéciale, l'Église les exhorta à s'y préparer, et elle leur en a donné l'exemple par les prières qu'elle a multipliées dans ce saint temps, et par des exercices de pénitence, qui ont bien diminué à notre époque.

2, Lundi. *Sainte Bibiane* ou *Sainte Vivienne*, vierge à Rome, fut si longtemps flagellée avec des cordes plombées pour le nom de J.-C., sous le règne de Julien l'Apostat, qu'elle mourut entre les mains des bourreaux.

3, Mardi. *S. François Xavier*, confesseur, apôtre des Indes et du Japon. — Il renonça aux grandeurs du monde, fut un des premiers disciples de saint Ignace, et renouvela par son zèle et sa sainteté les prodiges des temps apostoliques. — Ind. : Propag. de la Foi et Sainte Enfance.

4, Mercredi. *Saint Pierre Chrysologue*, évêque et docteur. — Les habitants de Ravenne avaient élu un évêque : ils envoyèrent saint Pierre Chrysologue à saint Sixte, pour le prier de confirmer cette

élection ; mais le Souverain Pontife, instruit par Dieu, le plaça lui-même à la tête de cette Église. Son éloquence lui a valu son surnom.

5, Jeudi. *Sainte Barbe*, vierge et martyre. — Cette sainte trouva dans son propre père un persécuteur et un bourreau. Idolâtre jusqu'à la fureur, il voulut, en apprenant de sa bouche qu'elle était chrétienne, la percer de son épée. Sainte Barbe, afin de lui épargner un pareil crime, prit la fuite, et comme il était près de l'atteindre, Dieu permit qu'un rocher se fendit en deux pour lui ouvrir un asile. Quelque temps après, elle fut découverte par un berger et dénoncée à son père qui la conduisit lui-même au juge. Celui-ci, dans l'espoir de lui faire abjurer sa foi, l'enferma dans une tour, la soumit aux tourments les plus cruels qu'elle souffrit avec constance ; voyant qu'il ne pourrait la vaincre par la crainte des tortures, il la condamna à perdre la vie. Le père de sainte Barbe, oubliant tous les sentiments de la nature, réclama et obtint la cruelle permission de lui donner la mort. Conduite sur une montagne pour y recevoir le coup suprême, elle se mit à genoux, et avant de tendre au glaive meurtrier sa tête virginale, elle demanda à son époux Jésus de daigner exaucer les prières de ceux qui l'invoqueraient avec confiance. Le Seigneur le lui promit, et après la mort de la sainte manifesta par de nombreux miracles sa puissance d'intercession. Les canonniers l'ont choisie pour leur patronne. On l'invoque spécialement contre le tonnerre et pour obtenir la grâce de recevoir les derniers sacrements.

6, Vendredi. *S. Nicolas*, confesseur, pontife. — S. Nicolas est surtout représenté ayant à ses côtés trois enfants qui sont dans un baquet. S. Bonaventure, dans un sermon qu'il fit sur cet admirable saint, dit qu'il ressuscita à Myre deux jeunes écoliers de qualité qu'un hôtelier cruel avait égorgés et serrés dans un saloir. D'autres disent qu'il en ressuscita trois, traités avec la même barbarie. S. Nicolas, pour cette raison sans doute, est le patron des écoliers et des petits garçons. — Ind. : Sacré-Cœur ; Garde d'honn.

7, Samedi, veille de l'Imm. Conception. *S. Aignan*, évêque et confesseur. — S. Aignan, évêque de Chartres, contribua puissamment à l'extinction définitive de l'idolâtrie qui désolait encore son diocèse. Riche en patrimoine il le légua tout entier à l'église de N.-D. de Chartres. Il fut enseveli dans la crypte de Saint-Pierre qu'il avait fondée, et qui par la suite des temps prit le nom de S. Aignan.

8, 2e *Dimanche de l'Avent. Fête de l'Immaculée Conception.*

CHRONIQUE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES

Lampes. — 69 lampes demandées pour neuf jours, un mois ou plus, ont brûlé en novembre, savoir : devant Notre-Dame de Sous-Terre, 48; devant Notre-Dame du Pilier, 10; devant saint-Joseph, 2; devant sainte Anne et saint Joachim, 2; devant l'Enfant-Jésus, 1; devant saint Antoine, 1; à la Cathédrale, devant le Saint-Sacrement, 5.

Consécrations d'enfants. — Ont été consacrés à N.-D. de Chartres, en novembre, 33 enfants dont 15 de diocèses étrangers.

Fête de la Présentation. — Elle a été, comme tous les ans, très pieusement célébrée dans un grand nombre de sanctuaires. Voici les cérémonies dont nous avons eu connaissance pour Chartres :

Au Grand Séminaire, rénovation des promesses cléricales pour les ecclésiastiques de la maison et beaucoup d'autres de la ville; Monseigneur présidait. Prédicateur : M. l'abbé Le Bel, professeur de philosophie à l'Institution N.-D. — Au petit séminaire de Saint-Cheron : fête patronale; Monseigneur y assistait. Prédicateur : M. l'abbé Guérin, curé-doyen de Saint-Pierre de Chartres. — Pour la Maîtrise : cérémonie à la Crypte, réceptions de clercs de Notre-Dame. — A la chapelle de la Communauté de Saint-Paul : clôture de retraite du Pensionnat. Prédicateur : le R. P. Henri, rédemptoriste. — A la chapelle de la Providence, clôture de retraite du Pensionnat. Prédicateur : M. l'abbé Berton. — A la chapelle des Dames Blanches, clôture de retraite. Prédicateur : le R. P. Malige, de la Société des S. S. C. C. — A la chapelle de N.-D. de la Brèche, anniversaire de la Consécration de la chapelle. Prédicateur : M. l'abbé Pasquier, professeur à l'Institution Notre-Dame.

Conférence ecclésiastique. — Elle aura lieu, à Chartres, le mardi 3 décembre, à 5 h. du soir.

Bouville. — *Le Bois-de-Feugères et N.-D. de Chartres.* — Rouillard, dans sa Parthénie, et l'abbé Beaupère, dans son Histoire de l'abbaye de S. Florentin de Bonneval, racontent le fait suivant : Une première église, sur l'emplacement de l'église actuelle de N.-D. de Bonneval, était édifiée vers l'an 1020, en même temps que la Cathédrale ancienne se construisait à Chartres par les soins du grand Fulbert. Les habitants de Bonneval, voulant contribuer aux travaux de la Mère-Eglise de Chartres, décidèrent de prélever leur offrande sur les matériaux mêmes, réunis pour la construction de leur église, et d'envoyer ainsi des tombereaux de chaux. Les voituriers, sur leur route, rencontrèrent une femme paralysée, et, sur sa demande, la mirent sur un de leurs tombereaux. Surpris

par une très violente averse au Bois-de-Feugères (paroisse de Bouville), ils se réfugièrent en toute hâte dans une maison du village, laissant leur attelage sur la route... Quand ils revinrent, ils constatèrent deux choses qu'ils n'avaient pas prévues : ils trouvèrent la chaux en partie éteinte et la paralytique complètement guérie. Par reconnaissance pour N.-D. de Chartres, à qui s'adressaient l'hommage et cette pieuse corvée des bons rouliers, elle voulut les accompagner à pied jusqu'à Chartres (6 lieues) et faire son pèlerinage d'action de grâces pour sa guérison, considérée comme miraculeuse (Rabouin. Notice sur Bonneval).

Loigny. — *Anniversaire de la bataille de 1870.* — La cérémonie funèbre du 2 décembre sera présidée par Mgr l'Évêque de Chartres, assisté d'un nombreux clergé. Elle aura lieu à l'église de Loigny, le lundi 2 décembre à 9 heures et demie très précises. La grand'-messe de *Requiem*, célébrée par M. l'abbé Trevet, chanoine honoraire, curé-doyen d'Auneau, sera, cette année, chantée par un chœur de musiciens, élèves du Petit-Séminaire Saint-Cheron, sous la direction du maître de chapelle de cet établissement.

M. l'abbé Clément, aumônier du lycée de Vendôme, prononcera l'oraison funèbre.

La Société nationale *Le Souvenir Français*, dont M. le baron de Cambrai est président pour le Comité de Loigny, sera représentée à la cérémonie, à l'issue de laquelle M. Niessen, secrétaire du *Souvenir Français*, exposera le but de l'œuvre nouvellement établie ici.

Le Comité de la Croix-Rouge de Chartres, fidèle, lui aussi, au souvenir de ses blessés et de ses morts du 2 décembre 1870, y sera également largement représenté.

Œuvre de la Propagation de la Foi. — Le mardi 3 décembre, une messe sera dite à 8 heures, à la Crypte, par Mgr l'Évêque de Chartres, pour l'association de la *Propagation de la Foi.* — Indulgence plénière.

Dreux. — *Eglise Saint-Pierre.* — Chaque année, au moment où l'hiver s'annonce avec ses rigueurs, avec son cortège de misères, de pénuries, de souffrances, la conférence de Saint-Vincent de Paul de Dreux appelle, avec l'approbation du curé de Dreux, un orateur qui ait approfondi le grand problème de la pauvreté et en puisse développer la solution, la charité chrétienne, afin que l'esprit et le cœur des membres de la paroisse soient éclairés et touchés par cette parole. Cette année, c'est M. le Curé de Dreux lui-même, qui a été le dimanche 17 novembre auprès de ses paroissiens, dans ce grand sermon annuel, comme il est chaque troisième vendredi du mois à l'instruction de la messe de l'œuvre

des dames de charité, l'avocat écouté des pauvres de sa paroisse et panégyriste, pratique et convaincu, de la charité chrétienne.

La quête de Mmes Bente, Frents, Liébard et Poirier ont été la preuve que les leçons, les conseils et les prières adressées à ses paroissiens par M. le Curé furent religieusement écoutés et compris.

Les chœurs du pensionnat Saint-Pierre ont interprété avec art l'hommage des fidèles au Dieu de charité qui les bénit avant qu'ils se séparent.

Nogent-le-Rotrou. — *Fête de la Médaille miraculeuse.* — Cette fête annuelle a été célébrée dimanche 24 novembre en l'église Notre-Dame.

Les offices ont été présidés par Sa Grandeur Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié. Sa Grandeur a prononcé l'instruction du soir. Les vêpres et le salut ont été chantés par les élèves du Petit-Séminaire.

La même fête a eu lieu le 27 dans les deux chapelles des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Chartres. Mgr l'Evêque de Chartres a dit la sainte messe dans celle de l'Hôtel-Dieu, et présidé le salut dans celle de l'Ouvroir Saint-Michel.

Mgr d'Hulst. — A l'Institut catholique a eu lieu le 26 novembre l'inauguration du buste de Mgr d'Hulst, ancien recteur de l'Institut

Ce buste est une belle œuvre du maître graveur Chaplain. Il est placé au-dessus de la porte de la sacristie dans l'église de l'Institut catholique, en face du confessionnal du prélat, dans un cadre architectural dessiné par M. Daumet, de l'Institut. Les travaux ont été dirigés par M. Ruprich-Robert.

La remise du buste, érigé par souscription, a été faite par l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde, à Mgr Pechenard, recteur actuel de l'Institut catholique, en présence de la famille d'Hulst, des auteurs du monument, de nombreux prélats et du Conseil d'administration de l'Institut catholique.

L'abbé Baudrillart, fils du membre de l'Institut, a fait l'éloge de Mgr d'Hulst. Le cardinal-archevêque de Paris a présidé la cérémonie.

Sœurs missionnaires. — Le 15 décembre, huit religieuses de Saint-Paul de Chartres s'embarqueront à Marseille pour les missions de l'Extrême-Orient.

La Sainte-Cécile. — Les Frères des Écoles Chrétiennes de Chartres nous informent que la Sainte-Cécile sera célébrée par les musiciens de l'*Harmonie Saint-Ferdinand* le 1er décembre. En l'honneur de leur Patronne, ils se feront entendre, le dimanche 1er décembre, en l'Église Saint-Aignan à la grand'messe de dix heures.

Suppléments. — Voici les sujets traités en novembre dans les suppléments de la *Voix*.

Sommaire du 9 : Le mois de novembre, le culte des morts. — N.-D. de Chartres à Nsubé (Bas-Niger) ; un roi très chrétien à l'aurore du XX[e] siècle. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Messe du départ ; Retraite à la Maîtrise ; la S. Charles au Grand Séminaire ; Le 22 octobre à Mignières ; Lettre sur M[me] la comtesse de Chabannes. — Faits divers.

Sommaire du 16 : Les Nécrologes d'autrefois. — Ormoy, une cérémonie religieuse au XVIII[e] siècle, — Ligue des femmes françaises. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Nécrologie : l'abbé Ferré ; Messe du départ à la Cathédrale ; Civry, cérémonie patriotique ; La fête de S. Martin ; Orgères, bénédiction de la nouvelle église. — Faits divers.

Sommaire du 23 : Communiqué de l'évêché, avis sur les quêtes à domicile. — La dévotion au Cœur eucharistique. — La fermière héroïque sous la Terreur. — Semaine liturgique. — Chronique diocésaine : Le 21 novembre ; l'Adoration à Bon-Secours ; Départ d'un missionnaire (le P. Germ. Allard) : Souvenir de Loigny (M[gr] Augouard) ; Anniversaires des batailles de Loigny, de Torçay, de Dreux ; La fête de S. Brice à Achères. — Faits divers.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

1. N.-D. de Chartres a exaucé nos prières. Mon mari est guéri sans l'opération jugée nécessaire par les médecins. Merci à N.-D. Je vous prie de signaler cette grâce dans la *Voix*. (A. A., à Versailles).

2. Nous remercions N.-D. de Chartres pour l'heureuse issue de l'affaire que nous avons recommandée à sa protection. (C., à A., diocèse d'Amiens).

3. Reconnaissance à N.-D. de Chartres pour délivrance d'un grand danger grâce à sa tutelle ardemment invoquée ! (X., à C., diocèse du Mans).

4. Amour et reconnaissance à N.-D. de Chartres ! Le jeune homme recommandé par nous au sanctuaire chartrain a subi ses examens avec succès, et s'est approché des sacrements. Que la Sainte Vierge le fortifie dans la vie chrétienne ! (X., à Paris).

5. Actions de grâces à N.-D. de Chartres pour faveur obtenue ! (N. de M., à Paris).

6. L'enfant X., victime d'un accident, allait mourir de fluxion de poitrine et de pneumonie ; le médecin désespérait de son état. Sa mère a été le recommander à N.-D. de Chartres, et à la suite de ce pèlerinage, l'enfant a pu retrouver le repos, et prompte a été la

guérison. Reconnaissance à la Sainte Vierge! (S. A., à L., diocèse de Chartres).

7. Pour l'heureuse guérison de notre petit malade J., consacré à N.-D. de Chartres, veuillez remercier avec nous la Bonne Mère ! (J. B., à O.).

8. Un père reconnaissant remercie N.-D. de Chartres qui a guéri son fils d'une grave maladie. (S. P., au diocèse de Meaux).

9. A l'occasion d'une faveur temporelle obtenue par un jeune homme, dans une circonstance difficile, après une neuvaine de prières, veuillez acquitter deux messes d'actions de grâces à N.-D. de Chartres. (X., du diocèse de Chartres).

10. Une messe et une neuvaine, s. v. p., pour remercier N.-D. de Chartres qui nous a protégés ! (D. C., à T., diocèse de Séez).

11. Le petit malade recommandé, une fois revêtu du cordon bénit et de la médaille de N.-D. de Chartres, a éprouvé les effets de la Bonne Mère ; le mal a disparu. Actions de grâces (S. S.-P., à G , diocèse de S. Brieuc).

12. Une messe, s. v. p., en l'honneur de N.-D. de Chartres. Je l'ai promise en l'invoquant dans une circonstance extrêmement critique ; après cette promesse faite, nous avons été merveilleusement exaucés. (E. N., au diocèse d'Angers).

NÉCROLOGIE

Nous recommandons aux prières les défunts suivants :

Sœur Raphaël, née Françoise Courtemanche, religieuse de l'Immaculée-Conception de Nogent-le-Rotrou, décédée le 29 octobre dans un établissement de la même communauté à Lisieux, âgée de 59 ans, dont 43 de religion.

Sœur M. Marthe, née Julie Lion, décédée le 4 novembre dans la Communauté de l'Immaculée-Conception de Nogent-le-Rotrou, âgée de 33 ans, dont 12 de religion.

Six religieuses de St-Paul de Chartres, savoir : Sœur Marguerite de Marie, née Jeanne Fillette, décédée le 3 novembre, âgée de 51 ans, dont 30 de religion. — Sœur Ignace de Jésus, née Marie Fournier, décédée à Banghok (Siam), le 30 septembre, âgée de 59 ans, dont 36 de religion. — Sœur Assomption, née Honorine Girardin, décédée le 13 novembre, âgée de 86 ans, dont 61 de religion. — Sœur Ste Brigitte, née Jeanne Esnault, décédée le 15 novembre, âgée de 57 ans, dont 47 de religion. — Sœur Marie Joséphine, née Jeanne Dunbar, décédée en Chine, le 5 octobre, âgée de 38 ans, dont 15 de religion. — Sœur Ste Marcelle, née Célina Carette, décédée le 20 novembre, à Cherbourg, âgée de 79 ans, dont 54 de religion.

Mgr Theuret, évêque de Monaco.

Frère Juéry, 85 ans, à Pibrac; ce religieux de l'Institut de St J.-B. de la Salle a dirigé autrefois l'école de St André, à Chartres. — Frère Nistéron Jules, 65 ans, à Saint-Etienne.

Mlle Félicie Lucas, à Marville-les-Bois. — Mlle Florentine Démolliens, 67 ans, cloître Notre-Dame, Chartres. — M. Achille Millochau, 35 ans, au Luet, commune de Béville-le-Comte. — M. Louis D.-A. Maugars, 74 ans, à Genonville, commune de Voves. — Mlle Pauline Fouré, 77 ans, rue d'Aligre, Chartres. — Mme Ve Durand-Boussard, 76 ans, à Garancières-en-Drouais. — Mlle Adèle Tremblin, 78 ans, rue Collin-d'Harleville, à Chartres. — Mme de Beauregard, à Paris. Mme Bailleau, au presbytère de Nonvilliers. Mme Devré, au Mans. — M. Edouard Caron, à Chartres. — Mlle Caroline Beauvais et M. Ernest Petit, à Arpajon. — Mlle Lesage, à Maisons. — M. J.-B. Renault, rue de Courville, à Chartres.

M. l'abbé Gouju. — M. l'abbé Gouju, Jean-Denis-Constant, curé de Saint-Prest, est décédé le mardi soir, 26 novembre, à la suite d'une congestion pulmonaire; il était dans sa 78e année. Prêtre très humble et très pieux, homme de prière et de charité, il sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu; le souvenir de ses vertus sera précieux pour la paroisse qui le pleure.

M. l'abbé Gouju est né à Charonville; il a été ordonné prêtre le 23 février 1850, et est devenu vicaire d'Arrou le 1er mars suivant, curé de Sandarville le 25 mai 1853, curé de Saint-Prest le 11 juillet 1861. — Obsèques le vendredi 29.

FAITS DIVERS

Place de sacristain. — Un homme marié cherche place de sacristain. Bonnes références (M. diocèse d'Évreux). S'adresser à la *Semaine religieuse*.

Rome. — *Congrégation des Rites.* — Le 5 novembre a eu lieu au Vatican une séance de la Sacrée Congrégation des Rites, sous la présidence de S. E. le cardinal Ferrata, préfet.

La Congrégation a examiné plusieurs documents se référant à la Sœur Marguerite du Très-Saint-Sacrement, Carmélite professe du diocèse de Dijon.

La foi inspiratrice du dévouement et du talent. — Dans le rapport de M. le Comte de Mun sur les prix de vertu, nous voyons, sans aucune surprise, d'ailleurs, un nouvel hommage rendu à la foi religieuse qui inspire les plus nobles dévouements et les plus belles œuvres.

C'est Sœur Saint-Joseph, du Carmel d'Avranches, qui dirige une

école primaire libre et que dans toute la région on appelle la mère des pauvres.

C'est l'abbé Gueusset, aumônier militaire en 1870 et depuis vingt ans, directeur, à Versailles, d'un cercle militaire, où il exerce volontairement, à ses frais, sa noble mission.

C'est M. Paul Ravel, fondateur, à Levallois-Perret, d'un secrétariat du peuple, qui se rattache au patronage catholique de garçons de la paroisse.

C'est Mlle Emma Caudron qui dirige l'Orphelinat des apprentis de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Rouen, œuvre fondée par elle-même, sans ressources, mais avec une foi intrépide que la Providence n'a pas trompée.

Et c'est à la foi qui inspire de tels dévouements qu'on a voué une haine implacable, et qu'on livre une guerre sans merci, à l'école, à la caserne, dans les hôpitaux.

Et ce sont ces religieux qu'on chasse, ces aumôniers militaires qu'on supprime, ces œuvres qu'on veut étouffer!

Dans le rapport présenté par M. Gaston Boissier, et lu par M. Brunetière sur les prix littéraires, nous remarquons les prix décernés à MM. les abbés Broussolle, Baudrillart, Pauthe et M. Max Turmann, juste hommage rendu à des œuvres également inspirées par la foi religieuse ou dues à la haute valeur d'éminents religieux. *(Le Gaulois).*

La Société catholique des Pèlerinages. — Notre confrère, le Baron Yves de Constantin, qui depuis quelques années dirige avec dévouement la Société catholique de Pèlerinages, vient de recevoir le plus précieux des encouragements, en la bénédiction de Sa Sainteté Léon XIII.

Toutes nos félicitations.

Cause de la vénérable Jeanne d'Arc. — *Prières recommandées.* — Les lenteurs de l'Église, dans un procès de canonisation, ne doivent pas décourager la légitime impatience des catholiques.

Cette lenteur de l'Église est sagesse. Cependant la *Cause*, qui nous est si chère, n'a pas sommeillé. Dès que Mgr l'Évêque a reçu les *animadvertiones* de Mgr le Promoteur de la foi, il a convoqué une commission, pour préparer les réponses aux objections de Mgr Lugari.

Cette commission, toujours présidée par Sa Grandeur et composée de théologiens, de canonistes et d'historiens, MM. Bruant et d'Allaines, vicaires généraux; Branchereau, supérieur du Grand Séminaire; le R. P. Ayroles et M. le chanoine Dunand, a tenu seize séances, du 12 au 21 avril 1901. Elle a notamment approuvé une dissertation sur la *prétendue abjuration de Jeanne d'Arc au*

cimetière de Saint-Ouen, que Mgr l'Évêque, en prévision d'une objection sur ce point, avait demandée à M. le chanoine Dunand, et que celui-ci a mise en forme sous ses yeux et d'après ses conseils (*Annales rel. d'Orléans*).

Paris. — Paris a célébré le 26 novembre la fête de sainte Geneviève du miracle des Ardents, dont on se rappelle l'origine.

L'an 1120, une épidémie étrange et sans remède répandait en France et principalement à Paris, le deuil et l'effroi. Paris invoqua sa patronne par une procession solennelle, et aussitôt la peste disparut.

La fête de sainte Geneviève des Ardents a été établie en mémoire de cette délivrance.

— La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique s'est tenue mercredi 26, dans la grande salle, 74, rue de Vaugirard, en présence des archevêques et évêques de la circonscription universitaire.

Les rapports sur les travaux de l'année scolaire 1900-1901 ont été présentés par M. Guénée, professeur de la Faculté libre de droit, et M. Bertrin, doyen sortant de l'École des lettres. Le recteur a prononcé le discours de rentrée. Mgr l'évêque de Blois a parlé au nom des prélats protecteurs de l'Institut.

Un Sermon illustré. — *L'Art et l'Autel* n'est pas seulement une revue fort belle, — la seule revue d'art qui soit au prix de six francs par an.

L'Art et l'Autel est aussi une maison d'art religieux, qui s'est donné la spécialité de publier les beaux sermons contemporains, les discours de mariage, les monographies d'églises, etc., en plaquettes d'un luxe rare, en les ornant de reproductions de maîtres.

C'est un chef-d'œuvre de typographie élégante que donne aujourd'hui l'Art et l'Autel sous ce titre : *Notre-Dame des Sept Douleurs* par Mgr P.-E. Puyol.

La brochure de format in-4, sur papier couché, avec encadrements variant toutes les deux pages, est ornée de sept reproductions hors pair : La Prophétie de Siméon, par Carpaccio ; — La Fuite en Égypte, par Gentile de Fabriano : — Jésus et les docteurs, par Ofmann ; — Jésus au Calvaire, par Lesueur ; — Femme, voilà ton fils ! par Rubens : — Une Mise au tombeau (du XVIe siècle), par un inconnu.

Cette interprétation des *Sept douleurs* par les grands artistes de pays et d'époques différentes, est digne de la parole de Mgr Puyol. La brochure tirée à 500 exemplaires, est mise en vente au prix de trois francs aux bureaux de l'Art et l'Autel, rue Christine, 1, Paris.

Une croix bien gagnée. — M. l'abbé Bridonneau, aumônier de la

marine, dix-huit ans cinq mois de services, ayant fait la campagne du Dahomey (1892-1893) et l'expédition de Chine, où il se distingua par une brillante conduite au feu à Quan-Théou-Wan, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette distinction, largement justifiée d'ailleurs, forme un singulier contraste avec la rage sectaire de la franc-maçonnerie, qui veut supprimer le modeste traitement des aumôniers de la flotte, et avec les actes du ministre de la marine, qui supprime les cérémonies religieuses à bord de nos navires.

Causes de béatification en Amérique. — La cause de béatification du vénérable Neumann, évêque de Philadelphie, introduite à Rome, est en excellente voie. D'autres causes seront bientôt introduites, grâce au zèle éclairé de Mgr Martinelli, délégué apostolique aux Etats-Unis. Ce sont celles de Mgr Baraga, premier évêque de Marquette; du P. Seclos, pasteur de l'église des Rédemptoristes Sainte-Marie de l'Assomption, à la Nouvelle-Orléans; de la Révérende Mère Seton, fondatrice des Sœurs de charité, en Amérique; et de Mme Duchesne, religieuse du Sacré-Cœur.

OFFICES DES PAROISSES

CHARTRES. CATHÉDRALE. — Le 1er décembre, 1er dimanche de l'Avent. A 9 h., messe de paroisse. A 10 h. 3/4, office capitulaire. A 3 h., none, vêpres, complies et salut. — Ensuite, réunion mensuelle de la Confrérie avec procession et recommandations.

— Mardi 3, Saint François Xavier, messe dite par Monseigneur, à 8 h., à la Crypte, pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi. — Indulgence plénière.

— Jeudi 5, à 8 h., messe pour l'Association du Saint-Sacrement; à 4 h., adoration réparatrice,

— Vendredi 6, à 8 h., messe de l'Apostolat de la Prière. A 4 h., salut au Sacré-Cœur.

— Samedi 7, veille de la fête de l'Immaculée-Conception de la T.-S. Vierge. A 3 h., premières vêpres. A 6 h., matines et laudes.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Dimanche prochain, premier de l'Avent. A 10 h., grand'messe. A 2 h. 1/2, vêpres, salut. — Catéchisme.

PAROISSE SAINT-AIGNAN. — Le 1er décembre, premier Dimanche de l'Avent. A 10 h., grand'messe (messe de Sainte-Cécile avec l'Harmonie de l'École des Frères). A 3 h., vêpres, procession de la Confrérie, allocution et salut.

— Vendredi 6, allocution et salut en l'honneur du S.-C.

MONASTÈRE DE LA VISITATION. — Le 6 décembre, Exercices du premier vendredi du mois. Messes à 6 h. 1/2, et à 7 h. 1/4. A 8 h. 1/2, Cérémonie de prise d'habit, présidée par Monseigneur; allocution par M. le chanoine Goussard. Messe conventuelle. Exposition du Saint Sacrement.— A 3 h., sermon, salut. — Distribution des Billets de la Garde d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

MESSAGER DE LA BEAUCE ET DU PERCHE. — *Almanach* bien connu depuis plus d'un demi siècle. Intéressant pour ses récits et ses dessins, utile

pour ses renseignements et ses avis. En dépôt chez tous les libraires d'Eure-et-Loir et chez un bon nombre de ceux de l'Orne. — Prix : 40 centimes.

Études, Revue fondée en 1865, par des Pères de la Compagnie de Jésus, rue Bonaparte, 82, Paris. — Sommaire du numéro du 20 novembre 1901 : I. L'État présent des études bibliques en France, par Alfred Durand.— II. Un Philosophe chrétien (suite et fin), par Joseph Ferchat. — III. Le docteur Phobos (seconde partie), par Pierre Suau. — IV. Nécrologie : Le R. P. Henri Mertian, par la Rédaction. — V. Bulletin philosophique. — La Crise de la morale, par Lucien Roure. — VI. La Vente d'une congrégation, par Joseph Brucker. — VII. T'ien-Tchou « Seigneur du Ciel » (suite), par Henri Havret. — VIII. L'équilibre adriatique, par Paul Targile. — IX. Revue des Livres.— X. Notes bibliographiques. — XI. Événements de la quinzaine.

Sommaire de la **Science Catholique** (mensuel 12 fr.) Sueur-Charruey, éditeur, Arras et Paris, 41, rue de Vaugirard. — Lettre de M. l'abbé Bricout, directeur de la « Revue du Clergé français » à M. le Gérant de la « Science catholique ». — Lettre de M. l'abbé Fontaine à M. le Gérant de la « Science Catholique. — Le « De Profundis ». Essai d'exégèse, par M. le chanoine Constantin Chauvin. — Vieilles méthodes et nouvelles tendances, par M. l'abbé J. Biguet, Docteur en philosophie. — Bulletin scripturaire, par M. le chanoine Constantin Chauvin. — Bulletin théologigue, par M. le chanoine Forget. — Bibliograhie. — Le n° 1 de la XVI[e] année, 15 décembre 1901, sera adressé franco. à titre de spécimen, à tout ecclésiastique, qui, avant le 5 décembre en fera la demande à la librairie Sueur-Charruey, éditeur de la SCIENCE CATHOLIQUE, Arras.

TABLE DES MATIÈRES DE LA VOIX
DE NOTRE-DAME DE CHARTRES
POUR L'ANNÉE 1901
(NUMÉROS MENSUELS)

I. Œuvre de la Crypte et des Clercs

II. Chronique de N.-D. de Chartres

III. Pèlerinages à N.-D. de Chartres

IV. Chonique Diocésaine

V. Faits divers

VI. Nécrologie

VII. Religion. Littérature. Beaux-Arts.

VIII. Œuvres diverses

IX. Bibliographie

Le Directeur-Gérant de la *Voix de N.-D.*, GOUSSARD, chanoine

Chartres. — Imprimerie GARNIER, rue du Grand-Cerf, 15

CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE

à l'usage des fidèles du diocèse de Chartres pour le mois

DE DÉCEMBRE 1901.

1er Décembre. — **1er DIMANCHE de l'Avent**, *semi-double*, messe *Ad te Levavi.* — Vêpres du dimanche, mém. de Ste Bibiane, de St Eloi. — A complies, Prières.
2, Lundi. — Ste Bibiane, vierge et mart., *semid.*, messe *Me expectaverunt.*
3, Mardi. — St François Xavier, confesseur, *double*, messe *Loquebar.*
4, Mercredi. — St Pierre Chrysologue, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*
5, Jeudi. — Ste Barbe, vierge et mart., *semid.*, messe *Loquebar.*
6, Vendredi. — St Nicolas, évêque, *double*, messe *Statuit.*
7, Samedi. — (Vigile de l'Immaculée-Conception), St Aignan, évêque de Chartres, *double*, messe *Statuit.*
8, **IIe DIMANCHE de l'Avent.** — *Fête de l'Immaculée-Conception de la T. S. Vierge, double de 1re classe avec octave*; messe *Gaudens.* — 2e Vêpres de cette fête, mém. de St Ambroise et du dimanche. (Après le salut, *Procession aux flambeaux à la Crypte*).
9, Lundi. — St Ambroise, évêque et docteur, *double*, messe *In medio.*
10, Mardi. — Notre-Dame de Lorette, *double majeur*, messe *In medio.*
11, Mercredi. — St Damase, pape, *semid.*, messe *Sacerdotes.*
12, Jeudi. — De l'octave, *semid.*, messe *Gaudens.*
13, Vendredi. — Ste Lucie, vierge et mart., *double*, messe *Loquebar.*
14, Samedi. — De l'octave, *semid.*, messe *Gaudens.*
15, **IIIe DIMANCHE de l'Avent.** — *Semid.*, messe *Gaudete*; mém. de l'octave. — Vêpres du dim.; mém. de St Eusèbe et de l'octave.
16, Lundi. — St Eusèbe, évêque et mart., *semid.*, messe *Sacerdotes.*
17, Mardi. — De la férie, — Les O de l'Avent, 1re Antienne : *O sapientia.*
18, Mercredi. — (Quatre-Temps, jeûne et abstinence). L'attente du divin Enfantement, *double majeur*, messe *Rorate*, 2e Antienne : *O Adonaï.*
19, Jeudi. — De la férie. — 3e Antienne : *O Radiœ.*
20, Vendredi. — (Quatre-Temps, jeune et abstinence). De la féerie. — 4e Antienne : *O Clavis.*
21, Samedi. — (Quatre-Temps, jeune et abstinence), — St Thomas, apôtre, *double de 2e classe*, messe *Mihi autem*, 5e Antienne, *O Oriens.*
22, **IVe DIMANCHE de l'Avent.** — *Semid.*, messe *Rorate.* — Vêpres du dimanche, 6e Antienne : *O Rex*, Prières.
23, Lundi. — De la férie. — 7e Antienne, *O Emmanuel.*
24, Mardi. — Vigile de Noël, *jeûne et abstinence.*
25, Mercredi. — *Fête de la Nativité de N. S. J. C. double de 1re classe avec octave*, — Après Matines, chant de la Généalogie, messe de Minuit, *Dominus.* — Messe de l'aurore, *Lux fulgebit* — Messe du jour, *Puer natus est* — Vêpres de la fête, mém. de St Etienne et de tous les SS. Martyrs.
26, Jeudi. — *St Etienne*, diacre et 1er martyr, *double de 2e classe avec octave*, messe *Sederunt.* — A Vêpres, mém. de St Jean, de Noël et des SS. martyrs.
27, Vendredi. — *St Jean*, apôtre et évangéliste, *double de 2e classe avec octave*, messe *In medio.*
28, Samedi. — *Les SS. Innocents*, martyrs, *double de 2e classe avec octave*, messe *Ex ore.* — Fête de la Maîtrise de N.-D. de Chartres.
29, Dimanche. — *Dans l'octave de Noël*, St Thomas de Cantorbéry, évêque et mart., *double*, messe *Gaudeamus.* — Vêpres du dim. et des 4 octaves.
30, Lundi. — De l'octave de Noël, *semid.*, messe *Puer.*
31, Mardi, — St Sylvestre, pape, *double*, messe *Sacerdotes*, 1res Vêpres de la Circoncision.

En l'an de grâce 1902, la fête de Pâques se célébrera le *30 Mars.*

AVIS DIVERS

Lampes. — Les personnes qui désirent qu'une lampe brûle à leur intention, donnent 50 francs pour un an; 5 francs pour un mois; 2 francs pour neuf jours. — Nous pouvons entretenir plus de 100 lampes devant la statue de Notre-Dame de Sous-Terre, 20 dans la chapelle de Saint-Joseph, et 10 devant la statue de Notre-Dame du Pilier.

Cierges. — Les fidèles prennent eux-mêmes des cierges de différentes dimensions dans l'intérieur de l'église à l'entrée des chapelles de Notre-Dame. Les étrangers qui nous témoignent par lettre le désir de faire brûler des cierges précisent dans quel *nombre* et de quel *prix* ils le veulent. Le bénéfice est pour l'œuvre des Clercs.

Neuvaines. — Les neuvaines de prières qu'on réclame pour des besoins spirituels ou temporels, se commencent le jour même où nous parvient la lettre de demande. On est prié de nous informer le plus tôt possible du succès des prières, lorsqu'on les voit exaucées. L'offrande envoyée ordinairement à l'occasion de ces neuvaines est facultative.

Ex-voto. — Nous devons déclarer aux personnes qui offrent des *ex-voto* par notre intermédiaire, qu'il nous serait très utile de connaître la faveur obtenue, occasion de ce don. On est prié de nous en instruire toutes les fois que des raisons particulières n'y mettront pas obstacle. Les dons en nature, comme vêtements sacerdotaux, nappes, linges d'autel, etc., faits *après consultation*, seraient souvent des *ex-voto* d'une grande utilité.

Scapulaire. — Les chapelains de Notre-Dame peuvent bénir et imposer le scapulaire du Carmel, celui de la Passion et celui de l'Immaculée-Conception.

Croix, Chapelets et Médailles. — On peut s'adresser aux chapelains pour l'application des indulgences à ces pieux objets.

Consécration des petits enfants à Notre-Dame de Chartres. — C'est une de nos fonctions privilégiées. Nous avons un registre d'inscription pour les noms des enfants consacrés et voués aux couleurs de la Sainte-Vierge. Une messe est dite à leur intention le 1er mardi de chaque mois.

Recommandations. — Les recommandations, remises aux chapelains ou envoyées par lettre, sont faites le jour même où arrive la demande. Tous les clercs récitent les litanies de la Sainte-Vierge et plusieurs autres prières aux intentions recommandées. Chaque samedi matin des recommandations aux prières sont lues aux fidèles à la Crypte.

LIVRES DU PÈLERINAGE

N.-D. de Chartres. — Notice illustrée. — Envoyée par la poste; 0 fr. 25 l'unité; 2 fr. la douzaine; 13 fr. 50 le cent. — Édit. de luxe: 60 c. l'unité.

Histoire de N.-D. de Chartres, par Mme la Comtesse de Chabannes.	1	25
Notice abrégée sur le pèlerinage, 10 c. l'exem., 1 fr. la douzaine		
Conférences sur N.-D. de Chartres, prêchées par M. l'abbé Poirier	1 fr.	»
Chartres, sa Cathédrale, ses monuments, par A. Clerval. . . .	1	50
L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres, par A. Clerval	6	»
Neuvaines à N.-D. de Chartres, par un Tertiaire-Franciscain	»	20
Guide du Touriste et du Pèlerin	»	50
Mois de saint Joachim et de sainte Anne.	»	30

Table des matières contenues dans les 40 premières années de la *Voix de Notre-Dame*: 40 centimes.